

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

2.1

Commune de

VEYRE MONTON

SCP DESCOEUR F et C
ARCHITECTURE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.35.16.26.
Fax : 04.73.34.26.65.
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRESENTATION – I : DIAGNOSTIC

PRESCRIPTION
Délibération du conseil municipal du 12 décembre 2008

ARRET DU PROJET
Délibération du conseil municipal du 27 juillet 2012

APPROBATION
Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

SOMMAIRE

TOME 1 – RAPPORT DE PRESENTATION – DIAGNOSTIC

INTRODUCTION

Préambule	6
Présentation générale du territoire	7
Le contexte historique	10
Les directives et les textes	15

Section I : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Diagnostic / Enjeux stratégiques environnementaux

1 – Les éléments physiques 1.1 – Géographie 1.2 – Géologie 1.3 – Hydrographie 1.4 – Les données sur l'eau 1.5 – Eléments de pédologie	23
2 – Les ressources naturelles 2.1 – L'air 2.2 – Les sols 2.3 – L'eau potable 2.4 – L'assainissement 2.5 – Les déchets 2.6 – Les énergies	35
3 – Les risques naturels, technologiques et les nuisances sonores 3.1 – Le risque sismique 3.2 – Le risque inondation 3.3 – Le risque mouvement / effondrement de terrain / argiles 3.4 – Le risque feu de forêt 3.5 – Les risques technologiques 3.6 – Rappels du SCOT	54
4 – Les espaces naturels 4.1 – Les zonages naturels 4.2 – Les zonages aquatiques 4.3 – Les corridors écologiques	71

5 – Les paysages	93
5.1 – Les unités paysagères	
5.2 – Les buttes	
5.3 – La vallée de la Veyre	
5.4 – La plaine	
5.5 – Les perspectives paysagères	

Section II : L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Diagnostic / Enjeux en matière d'aménagement de l'espace

1 – Les voies de communication	108
2 – L'organisation du territoire	117
2.1 – Introduction	
2.2 – Monton	
2.3 – Soulasse	
2.4 – Veyre	
2.5 – Les hameaux	
2.6 – Bilan et perspectives	
2.7 – Les zones d'activités	
3 – Le patrimoine bâti	138
3.1 – Le patrimoine archéologique	
3.2 – Le patrimoine majeur	
3.3 – Le patrimoine bâti rural	
3.4 – Le petit patrimoine	

Section III : LES RESSOURCES HUMAINES ET ECONOMIQUES

Diagnostic / Tendances d'évolution

1 – Démographie	164
2 – L'Habitat	169
3 – Le contexte économique	177
4 – La vocation agricole	180

BIBLIOGRAPHIE

186

INTRODUCTION

PREAMBULE**Prise en compte des différentes problématiques pour définir les enjeux du PLU**

Prendre en compte l'**environnement** dans les **plans locaux d'urbanisme** nécessite d'une part d'identifier les enjeux environnementaux présents sur le territoire communal, et d'autre part, de s'assurer de leur intégration au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

Ainsi, l'objectif principal du rapport de présentation vise à comprendre le territoire dans toutes ses dimensions et composantes – traduit au travers d'un diagnostic et d'une évaluation environnementale - afin d'en dégager des enjeux et orientations.

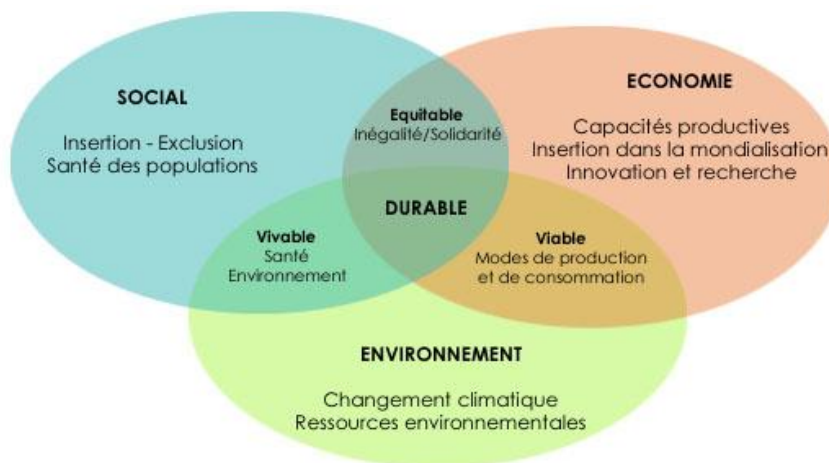
Cette étude a été réalisée dans le souci de répondre, au mieux, aux objectifs de développement durable. Le développement durable correspond à la volonté de se doter d'un nouveau projet de société pour tenter de remédier aux excès d'un mode de développement économique dont les limites sont devenues perceptibles.

L'étude invite ainsi chacun à réfléchir à son mode de vie, à ses comportements, à son mode de consommation, de production et de l'inciter à en changer afin de le rendre compatible avec les valeurs qu'il défend

Le développement durable est à l'intersection des trois sphères environnementale, sociale et économique. Le rapport de présentation analyse ainsi les paramètres de l'état environnemental initial - dans ses dimensions territoriales, paysagères, naturelles, patrimoniales et socio économiques – permettant de dégager les différents atouts et menaces du territoire communal.

Ce profil environnemental permet de dégager d'une part les enjeux, et d'autre part les stratégies de développement de la commune.

La présentation des différentes problématiques analysées n'est pas hiérarchisée, tant les enjeux mis en évidence sont tous importants et surtout dépendants les uns des autres pour le devenir du territoire.

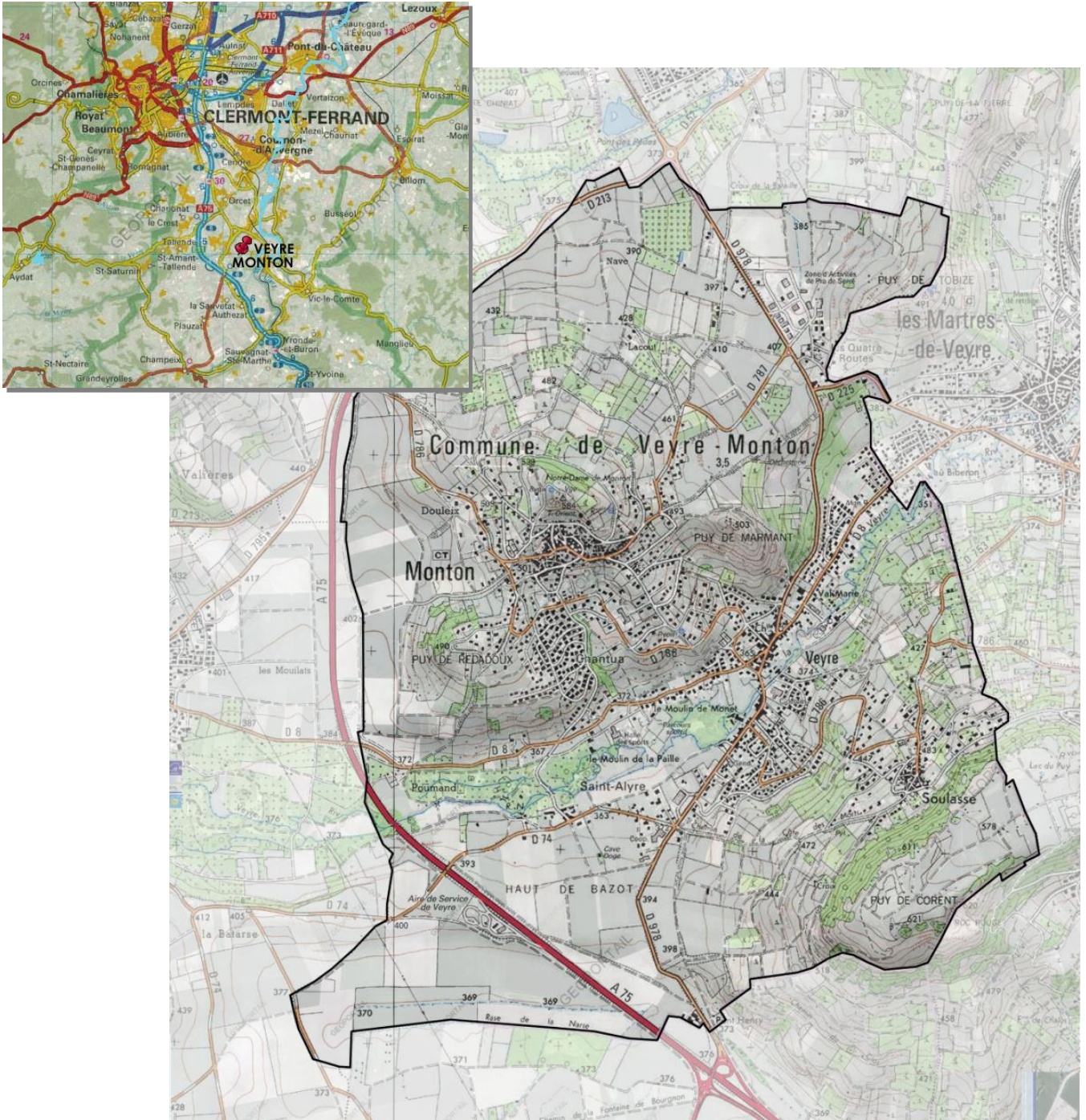


Source : Association 4D

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères. C'est un développement, respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, qui garantit l'efficacité économique. Une stratégie de développement durable doit être une stratégie gagnante de ce triple point de vue, économique, social et environnemental.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Localisation géographique



D'une superficie de 1211 Ha, la commune de Veyre-Monton se situe au centre du département du Puy de Dôme, à une dizaine de kilomètre au sud de l'agglomération de Clermont Ferrand, et à proximité de l'A75.

La commune appartient au canton de Veyre Monton et à l'arrondissement de Clermont Fd.

La commune est composé de 3 bourgs : Monton, Soulasse et Veyre.

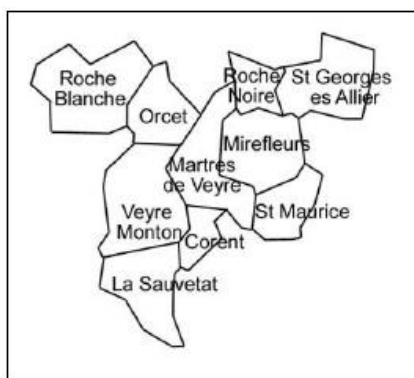
De part sa proximité avec l'agglomération clermontoise, la commune de Veyre Monton est un territoire en mutation : autour des centres anciens, se sont développés, en tâche d'huile, de larges plaques urbaines, dont le développement est contraint par les éléments physiques et naturels présents sur le territoire.

Le territoire dépasse les 3 500 habitants.

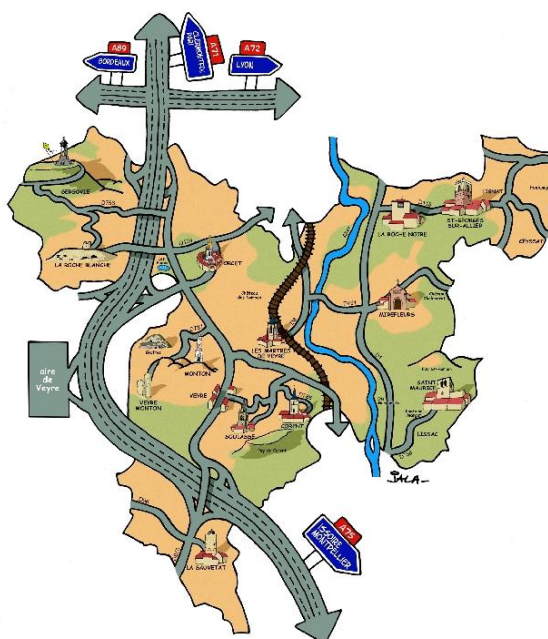
Localisation administrative

La commune fait partie de Gergovie Val d'Allier Communauté, née en 2000, et regroupant 10 communes.

Forte de 19.275 habitants, elle se place en 3ème position au niveau départemental derrière Clermont Communauté et Riom Communauté.



Composition de la Communauté de Communes



Situation de GVA Communauté. Source : <http://www.cc-gergovie-val-allier.fr>

Elle a pour compétences :

1°) - Aménagement de l'espace :

- Mise en oeuvre de la politique de Pays
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : Sont déclarées d'intérêt communautaire les ZAC destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement pour l'exercice de la compétence relative au développement économique, et à la mise en oeuvre de la Zone Pilote Habitat.

2°) - Développement économique :

- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. **Les ZA du Chazaleix et des Portes Nord sur les Martres de Veyre sont déclarées d'intérêt communautaire.**
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, les actions de valorisation des sites touristiques du Val d'Allier sont déclarées d'intérêt communautaire.

3°) - Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Gestion et protection des milieux aquatiques.

4°) - Politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en œuvre et suivi du Programme Local de l'habitat
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et Action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont déclarées d'intérêt communautaire :

- les programmes de réalisation à partir de 15 logements sociaux locatifs neufs.
- les opérations de ravalement de façades et de toiture des centres bourgs.
- les OPAH définies dans le PLH.

5°) – Création, aménagement et entretien de la voirie :

- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

6°) – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

7°) – Action sociale d'intérêt communautaire :

Sont déclarées d'intérêt communautaire :

- les actions en faveur de la petite enfance (0-4 ans), dans le cadre d'un contrat enfance, à savoir réalisation et gestion de structures d'accueil de la petite enfance (Multi accueil, Relais Assistantes Maternelles)
- les actions en faveur des adolescents (12-17 ans), dans le cadre d'un contrat Temps Libre
- le service de portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées.

8°) Enseignement musical

Dans le cadre de l'association « Ecole de musique de Gergovie Val d'Allier Communauté ».

La commune fait également partie du :

- Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre (concernant notamment le contrat de rivière sur la Veyre)
- Syndicat de gestion du domaine de Chadieu
- Syndicat de gestion du collège Jean Rostand
- SIVOM eau potable.

Le territoire communal a été habité depuis l'antiquité sans discontinuité : depuis un oppidum gallo-romain sur le puy de Corent, et des habitations troglodytiques sur le puy de Monton, 3 bourgs médiévaux se sont formés (Monton, Soulasse et Veyre). Les pressions urbaines exercées sur la commune depuis quelques décennies, témoignent de la situation stratégique de la commune (proximité de Clermont et qualité du cadre de vie).

Le plateau de Corent

Un oppidum a existé sur le plateau qui est partagé entre les communes de Corent, Veyre Mont et les Martres de Veyre. Son installation a été facilitée par la présence d'une source dite « Le Lac », probablement alimentée par les eaux infiltrées à travers la coulée basaltique qui le recouvre.

Monton

Développé à partir du Moyen Age sur une plate forme naturelle, le village s'est étalé jusqu'à la falaise sur laquelle viendront butter les remparts du fort villageois. Le village possède de nombreux témoins (tours, architecture, organisation du village) de l'époque médiévale.

Monton est né autour d'un château féodal

➡ Rappel : A la fin de l'empire romain, des forteresses s'étaient édifiées dans toute l'Europe occidentale, à la suite de premières invasions barbares. Le château de Monton ne remonte pas à cette époque, mais appartient à un type nouveau, apparu au 10^e siècle.

Le fort constitué d'un château, d'une enceinte et de tours de défense occupait le cœur du bourg.

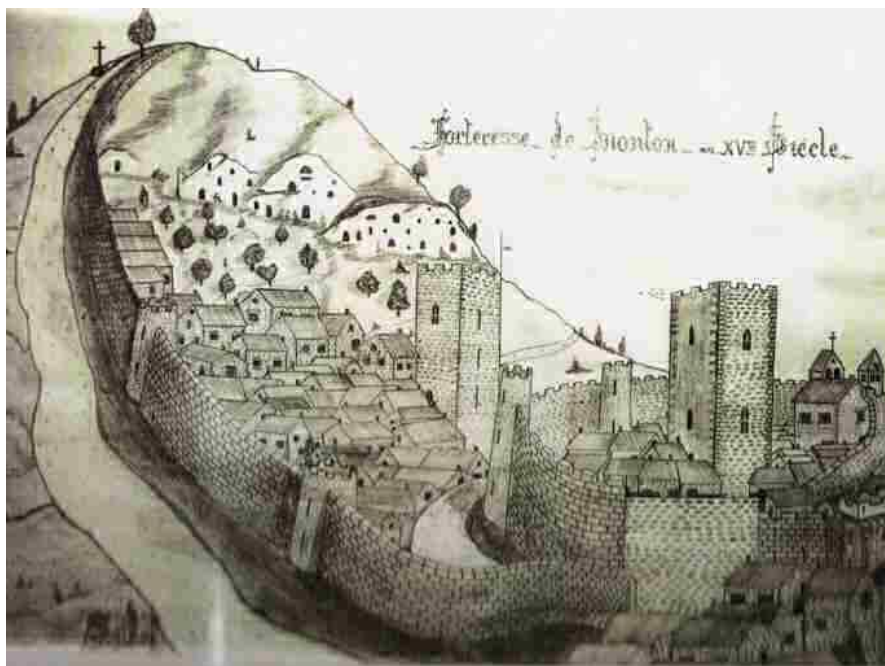
➡ Plusieurs tours sont encore visibles : rue des faubourgs, rue des remparts.

Au Moyen Age, particulièrement florissante, Monton était un poste important « Centre politique et administratif » géré par des consuls dès le 12^e siècle, tour à tour le siège d'une châtellerie, d'une prévôté, puis d'un bailliage seigneurial de 1343 à la Révolution.

Au 14^e siècle, pendant la guerre de 100 ans, Monton fut pourvu d'un important système défensif.

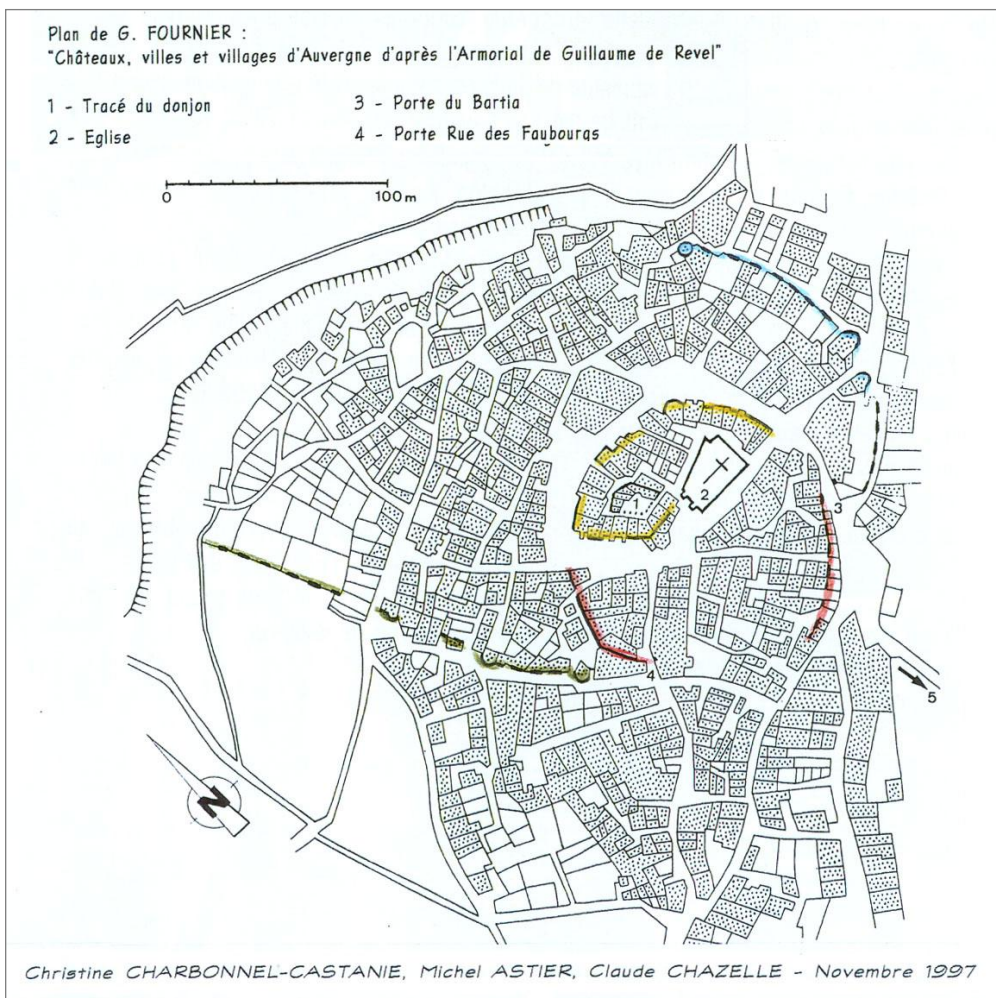
La gravure suivante (de Revel) montre plusieurs éléments majeurs :

- une première enceinte correspondant au fort primitif,
- une seconde enceinte comprenant le village agrandi, englobe une partie du puy de Monton,
- la présence des habitats troglodytiques contre la falaise.



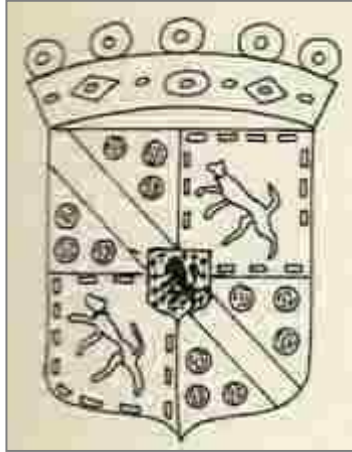
Ancienne forteresse de Monton représentée par Guillaume Revel dans son armorial vers 1450.

Amboise TARDIEU : L'Histoire de l'Auvergne



La seigneurie de Monton a appartenu successivement à six nobles familles, du 11^e siècle à la Révolution .

- Les Monton 1020-1314
- Les rois de France et les Dauphins du Viennois 1314-1343
- Les Roger de Beaufort –Canilhac 1343-1511



Armoiries générales de la famille Montboissier-Beaufort-Canilhac (presbytère de Monton)

Des habitations troglodytiques situées sur la falaise

Les habitats troglodytiques de Monton, dont les premiers aménagements semblent dater de la fin du Moyen Age, sont des grottes percées dans le « tuf » volcanique et complétées par des façades maçonnées. Certaines étaient encore habitées pendant la 1^{ère} guerre mondiale.

Soulasse

Village vigneron, dont le souvenir de l'époque médiévale se limite à sa structuration interne (probablement une ancienne seigneurie rattachée à Monton au 14^e siècle). Il est accroché au flanc du plateau de Corent, encore porteur de quelques parcelles de vigne.

Saint Alyre

Ce groupement est né de l'implantation dans la vallée, lieu de passage fréquenté, d'un hameau (*cardonetum*) autour d'une église dédiée à saint Hilaire, mentionnée dès le 10^e siècle et confiée aux Bénédictins de Sauxillanges qui fondent le prieuré de Saint-Alyre à la fin du XI^e siècle.

Il restera jusqu'à la révolution le siège de la paroisse de "Saint-Alyre-Monton" qui incluait également Soulasse et Veyre.

En 1728, la cure et la sacristie moniale de la paroisse sont rattachées au prieuré de Sauxillanges tandis que sa communauté paroissiale (7 prêtres et 1 sous-diacre) figure parmi les plus importantes de l'archiprêtré de Merdogne.

Veyre

Il s'agit d'un village-rue, avec des constructions de caractère urbain, qui s'est développé de part et d'autre d'un pont mentionné dès le 13^e siècle (le pont actuel date du milieu du 18^e siècle) le long d'un axe nord-sud très fréquenté depuis l'antiquité, reliant Paris au Languedoc. Siège d'un relais de poste, il verra se développer, dès le 18^e siècle, des auberges, des commerces, et se construire des maisons bourgeoises.

Naves

Il ne reste aucune trace de l'ancienne "grange" (établissement agricole) de Naves, domaine fondé au milieu du XIII^e siècle par les ecclésiastiques de l'ordre de Cîteaux et acquis en 1791 par leur ancien fermier. Seul persiste le lieu-dit proche du rond-point des Pèdes. Le domaine était rattaché au prieuré de Bonneval (Romagnat).

Les activités économiques

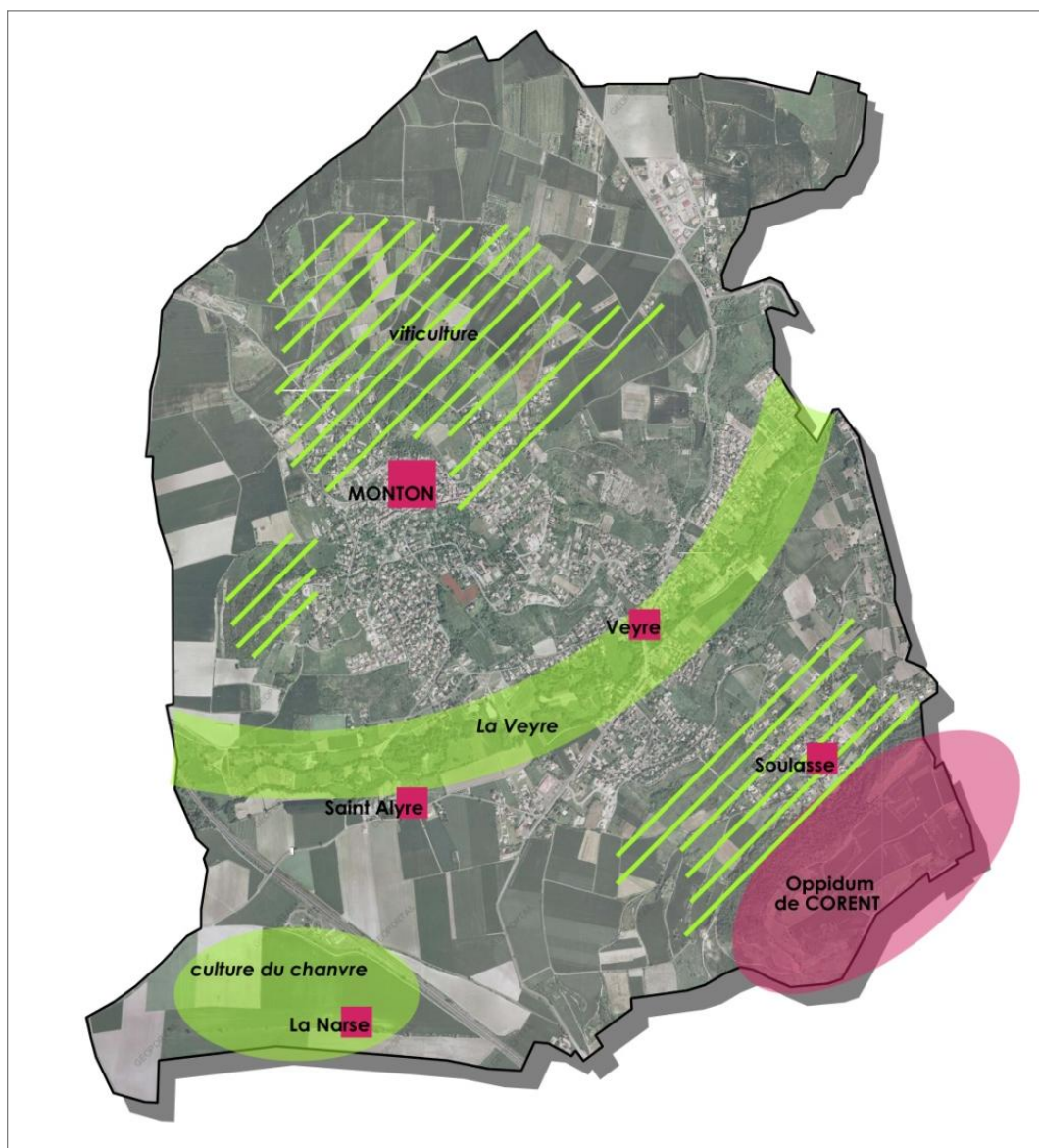
Le Chanvre

Bon nombre d'habitants du village de Monton travaillaient le chanvre cultivé dans la plaine appelée « la Narse ». Monton était connu pour ses toiles, la cité a possédé jusqu'à 72 métiers à balanciers et à peignes, quelques-uns étaient installés dans les grottes. Le dernier a cessé de fonctionner aux environs de 1914, ils travaillaient le lin et le chanvre, dont une grande quantité était expédiée spécialement dans le Languedoc.

La vigne

- ➔ Rappel : La culture de la vigne est présente sur les coteaux de Limagne depuis l'époque Gallo-romaine, mais c'est au 19^e siècle qu'elle se développe plus particulièrement. L'Auvergne est alors la 3^e région productrice de vin en France. L'épidémie de phylloxéra des années 1894 à 1899 marqua le déclin de cette véritable monoculture.

Aujourd'hui, on assiste à une véritable renaissance des Côtes d'Auvergne, grâce au dynamisme des viticulteurs indépendants et de la Cave Saint Verny.



Localisation des sites et éléments historiques majeurs

Ce territoire regroupe des enjeux et objectifs communs.

➔ Une mosaïque de paysages.

Plateaux et puy dominant la plaine de 300 à 450m d'altitude et encadrant le val d'Allier, constituent autant de belvédères naturels : Puy de Monton, Puy de Marmant, et Puy de Corent (que la commune de Veyre partage avec Corent et les Martres de Veyre).

➔ Un patrimoine naturel riche s'exprime au travers d'une large palette de roches et d'édifices volcaniques, de milieux naturels spécifiques (pelouses sèches sur certains puy comme celui de Marmant), et d'une faune riche liée à la présence de l'Allier.

➔ Un patrimoine architectural d'intérêt majeur : plusieurs oppida (Gergovie, Corent, Gondole).

➔ Un patrimoine historique et architectural intéressant constitué par des forts villageois (Monton), des sites troglodytiques, un petit patrimoine riche,

Dans ce territoire intercommunal péri urbanisé, où la pression foncière est intense, les témoins historiques et architecturaux sont fortement menacés, et les paysages sont en pleines mutations.

LES DIRECTIVES ET LES TEXTES

En application de l'article L 111.1.1 du code de l'urbanisme, le PLU de VEYRE MONTON doit être compatible avec un certain nombre de documents.

« ... Les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu doivent être compatibles avec les orientations des schémas de cohérence territoriale et des schémas de secteur. En l'absence de ces schémas, ils doivent être compatibles avec les directives territoriales d'aménagement et avec les prescriptions particulières prévues par le III de l'article L. 145-7. En l'absence de ces documents, ils doivent être compatibles avec les dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral des articles L. 145-1 et suivants et L.146-1 et suivants... ».

A/ Les textes législatifs

- La diversité biologique : Code de l'Environnement – Livre IV, titre I – protection de la faune et de la flore I : L414-1 et suivants et R414-1 et suivants
- Protection de la flore et de la faune : Code de l'Environnement Livre IV, titre I - protection de la faune et de la flore I : L411-1 et suivants
- Accès à la nature : Code l'environnement Livre III, titre IV, L.361.1 à L.364.1
- Paysages : Code l'environnement Livre III, titre V, L.350.1 et L.350.2
- Sites : Code de l'environnement Livre III, titre IV, L.341.1 à L.342.1
- La ressource en eau : code de l'Environnement – Livre II, titre I – eau et milieux aquatiques ; L210-1 à L 218-81-1
- Directive cadre sur l'eau (DCE)
- Gestion de la qualité des eaux et de la ressource : Code de l'environnement Livre II, titre I, L.210.1 à L.218.81
- Eau et milieux aquatiques : Code de l'environnement Livre II, titre I, L.211 Livre IV, titre I ; L.414.1 et s & R.214.1 et s
- Eaux résiduaires urbaines Code des communes L 372-1-1 et L 372-3
- Air/ Energie : Code de l'Environnement Livre II, titre II – Air et atmosphère : L 122.3, L 220.1, L 221.1, L 222.1, L 222-4, L 222.5
- Consommation d'espace : Code de l'urbanisme, L 121-1, L. 122.1 et suiv ; L 123.1 et suiv
- Urbanisation en continuité avec l'existant, extension limitée et hameaux nouveaux intégrés à l'environnement Code de l'urbanisme – L 146-4
- Opérations d'aménagement : Code de l'urbanisme, Livre I, Titre I, L 110, Titre II, L 121.1. et s., L 123.1, L 123- 1.7, Titre IV : L 142-1 et s., L 145-1 et s., L 146.1 et s., Livre III, titre I, L.313.1 à L.313.15 ; R 11-1
- Matières premières :
 - Code de l'environnement - Livre V, Titre I, Installations classées pour la protection de l'environnement, L 511-1 et suiv.
 - Code de l'urbanisme, Livre I, Titre II, Prévision des règles d'urbanisme, L 123.19, L 130.1
- Déchets : code de l'environnement, Livre V, titre IV, L.541.1 à L.542.14
- Prévention des nuisances acoustiques et visuelles : code de l'environnement, Livre V, titre VII, L.571.1 et s
- Développement et aménagement de l'espace rural : code rural – Livre I, titre I – L.111.1 et s
- Préservation des espaces agricoles et forestiers Code Urbanisme : L 121.1 et L 123.1, L 143-1 et s., R 123-1-2-2
- Forêt défrichement : code forestier : L 311-1 et s.
- Forêt débroussaillage : Code forestier : L 321-1 et s.
- Changement de destination Code Urbanisme : R 123-1- 2-2
- Zones agricoles protégées – Code rural - Art. L112-2 et Art. R112-1-4, R112-1-6, R112-1-7, R112-1-8, R 112-1-9, R 126-1

B/ A l'échelle supra territoriale

Le schéma régional de gestion sylvicole

Le plan régional de la qualité de l'air (Voir les Ressources Naturelles)

L'Agenda 21 de la Région Auvergne

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le plan départemental d'élimination des déchets des travaux publics

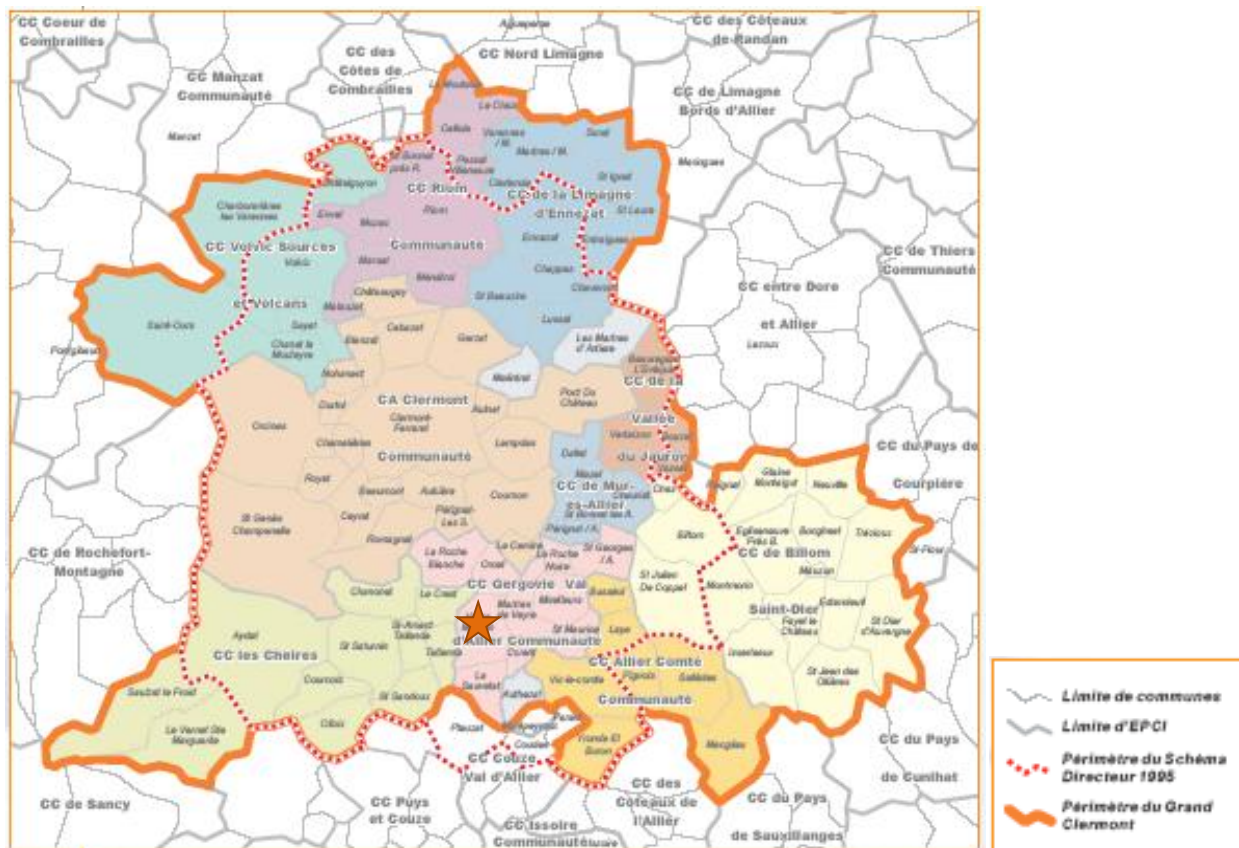
Le schéma départemental des Gens du Voyage (voir l'Organisation du territoire)

Le SAGE Allier Aval (voir les Espaces Naturels)

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont

Le SCOT s'étend sur 107 communes (dont celle du territoire de Gergovie Val d'Allier Communauté), soit un territoire vécu par 400 000 personnes. L'approbation du Grand Clermont date du 29 novembre 2011.

Document d'urbanisme et de planification, le SCOT fixe les grands choix de développement à 15 ans. Il détermine les grands équilibres entre les espaces urbains, les espaces à urbaniser et les espaces naturels.



Rappel du positionnement politique : Afin de promouvoir une métropole économe en espaces, ressources et énergies, le SCOT prône un modèle de développement urbain en archipel avec une agglomération centrale et des pôles de vie au sein d'un écrin de verdure. Cette organisation doit permettre de renforcer la proximité et la mixité entre des lieux d'habitat, d'emploi, de services, d'équipements, de commerces et de loisirs.

La commune de VEYRE MONTON se situe dans l'espace périurbain du Grand Clermont :

Les **territoires périurbains** sont composés essentiellement :

- ➔ des deux parcs naturels régionaux présentant un intérêt paysager très fort ;
- ➔ des terres de Limagne présentant une grande valeur agronomique ;
- ➔ des bourgs qui participent à l'accueil de nouveaux habitants par un développement durable et maîtrisé au regard de l'urbanisation existante.

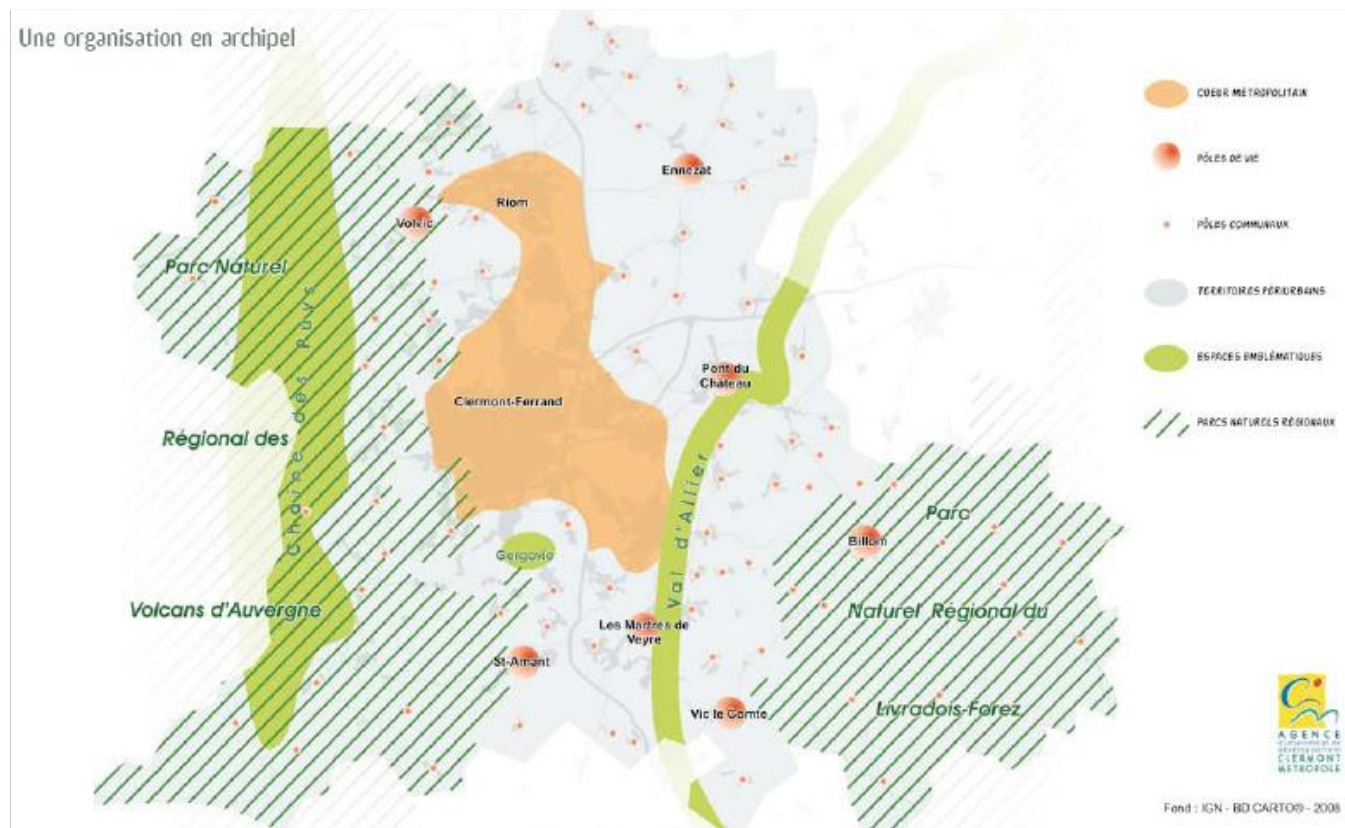
L'avenir économique de ces territoires repose sur le maintien et la valorisation d'une agriculture diversifiée (céréaliculture, élevage, sylviculture, circuits courts), d'un tissu local de TPE et d'un tourisme axé sur le patrimoine tant naturel que bâti.

Afin de réaliser un juste équilibre entre optimisation du foncier et cadre de vie agréable, les orientations du SCoT sont les suivantes :

- ➔ permettre un accueil de nouvelles populations, prioritairement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante en favorisant les opérations de renouvellement urbain, l'urbanisation des « dents creuses » et des opérations en greffe de bourg.

L'urbanisation doit tendre à diversifier l'offre d'habitat (formes urbaines, économie d'espace et d'énergie) afin de favoriser une meilleure mixité sociale, urbaine et intergénérationnelle et répondre à des contraintes environnementales croissantes ;

- ➔ limiter l'urbanisation le long des voies afin de respecter des ruptures paysagères entre les bourgs et préserver leurs noyaux traditionnels ;
- ➔ maintenir des activités économiques compatibles avec l'habitat dans les bourgs et accueillir des zones d'activités communautaires d'intérêt local, dès lors qu'une implantation en dehors d'un pôle de vie est justifiée ;
- ➔ protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers comme « trame verte » du territoire et valoriser les grands espaces paysagers, notamment ceux compris dans un Parc Naturel Régional.



Le Plan Vert du Grand Clermont, 2005.

Ce document a pour objectif la mise en place d'une gestion cohérente des espaces naturels de qualité à proximité de l'espace urbain du Grand Clermont, en prenant en compte leurs vocations écologique, paysagère et récréative. Au-delà de la stricte préservation des espaces naturels, l'ambition réside dans la mise en perspective de leur rôle déterminant au niveau du fonctionnement et de la structuration même du territoire du Grand Clermont.

Le territoire du Grand Clermont a été découpé en 7 entités territoriales d'enjeux.

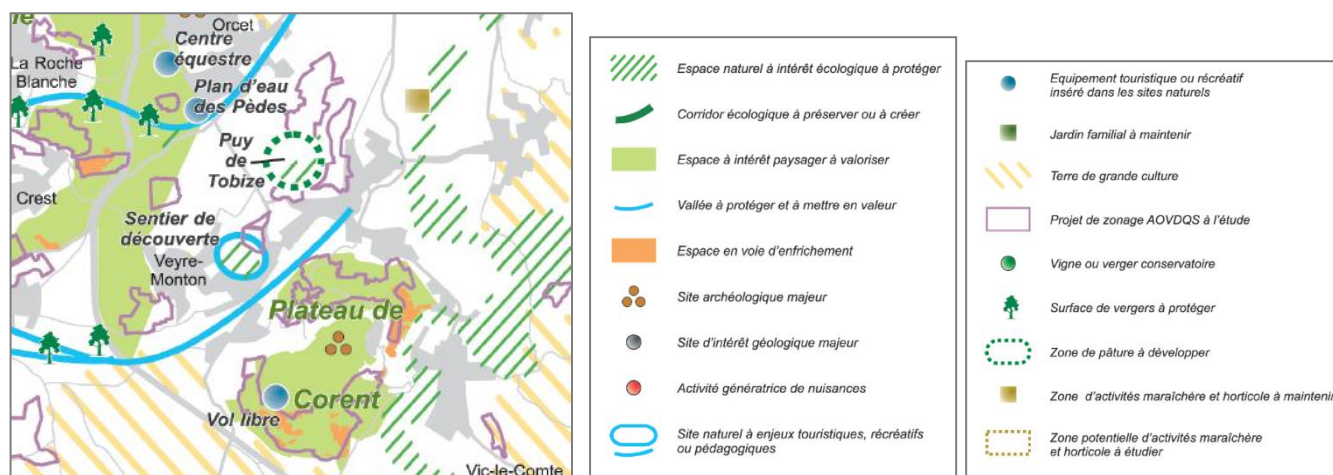
La commune de Veyre Monton se situe dans l'entité Coteaux d'Agglomération.

Les coteaux de l'agglomération constituent des espaces naturels et agricoles charnières entre la ville et des territoires plus périurbains et sont soumis à des pressions urbaines souvent importantes. Ils correspondent principalement aux buttes et plateaux insérés dans le tissu urbain avec des zones Natura 2000 et des ZNIEFF (les Côtes, Mirabel, Bourrassol, Champ Griaud, Gergovie, Bâne et Anzelle, plateau de la Serre...) et aux vallées traversant le site d'Ouest en Est (Ambène, Bédât, Tiretaine, Artière, Auzon, Veyre).

Les grands enjeux sur le territoire de Veyre Monton se résument à :

- Préserver les espaces naturels majeurs : vallée de la Veyre, partie ouest de la commune (en contact avec l'A75), puy de Corent.
- Réaffirmer la place de l'agriculture, et notamment revitaliser la filière viticole. Plusieurs secteurs sur la commune de Veyre sont pressentis comme pouvant accueillir des zones AOVDQS : pentes nord du puy de Monton, puy de Redadoux, pentes du puy de Corent.
- Développer l'attrait touristique et récréatif des espaces naturels : vallée de la Veyre, puy de Marmant,

Voir les espaces naturels.



Extrait de la carte des enjeux, coteaux d'agglomération, Plan Vert du Grand Clermont, 2005.

C/ A l'échelle intercommunale

Contrat de Rivière la Veyre

Voir Les Espaces Naturels

Le PLH Intercommunal

Voir L'Habitat

Un Plan Local d'Habitat 2009-2014 a été approuvé en 2008, à l'échelle de 3 Communautés de communes : Communautés de Communes Gergovie Val d'Allier / Mur est Allier / Allier Comté Communauté (réalisé par Etudes Actions).

Les choix qui seront faits en matière d'habitat devront être mis en œuvre, sur le plan financier, opérationnel ou réglementaire. Le PLH traduit la politique communautaire en matière d'habitat pour les 6 prochaines années au minimum. L'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre d'un PLH constituent donc un acte politique fort, permettant de conduire des actions répondant aux besoins et difficultés des habitants en matière d'habitat et accompagnant la stratégie d'aménagement et de développement du territoire.

Le scénario adopté se base sur les « tendances récentes », résidentielle, la plus forte, mais en proposant un développement plus important dans les pôles de vie et pôles équipés. Les orientations stratégiques engagées :

- encourager la diversification de l'offre de logements au profit du locatif et de l'accession abordable,
- améliorer l'habitat privé, inconfortable et vacant,
- répondre à des besoins spécifiques

Le scénario retenu, outre la réponse aux besoins locaux, vise à confirmer la vocation résidentielle forte de ce territoire dans le Pays du Grand-Clermont et de poursuivre un développement urbain sur l'ensemble des territoires et des communes, mais plus soutenu dans les communes équipées.

Les documents d'urbanisme communaux constituent le cadre réglementaire incontournable pour tout projet de construction et des outils opérationnels sont liés à leur existence : droit de préemption urbain, emplacements réservés... Leur adaptation pourra s'avérer nécessaire pour permettre et favoriser la mise en œuvre de la future politique locale de l'habitat ; dans ce cas, les communes disposeront d'un délai de 3 ans pour le faire.

La Charte architecturale et paysagère, Gergovie Val d'Allier Communauté, Sycomore, 2004

Voir Les

Paysages, Le Patrimoine architectural

L'Agenda 21 de Gergovie Val d'Allier Communauté, en cours d'élaboration (Mati conseil).

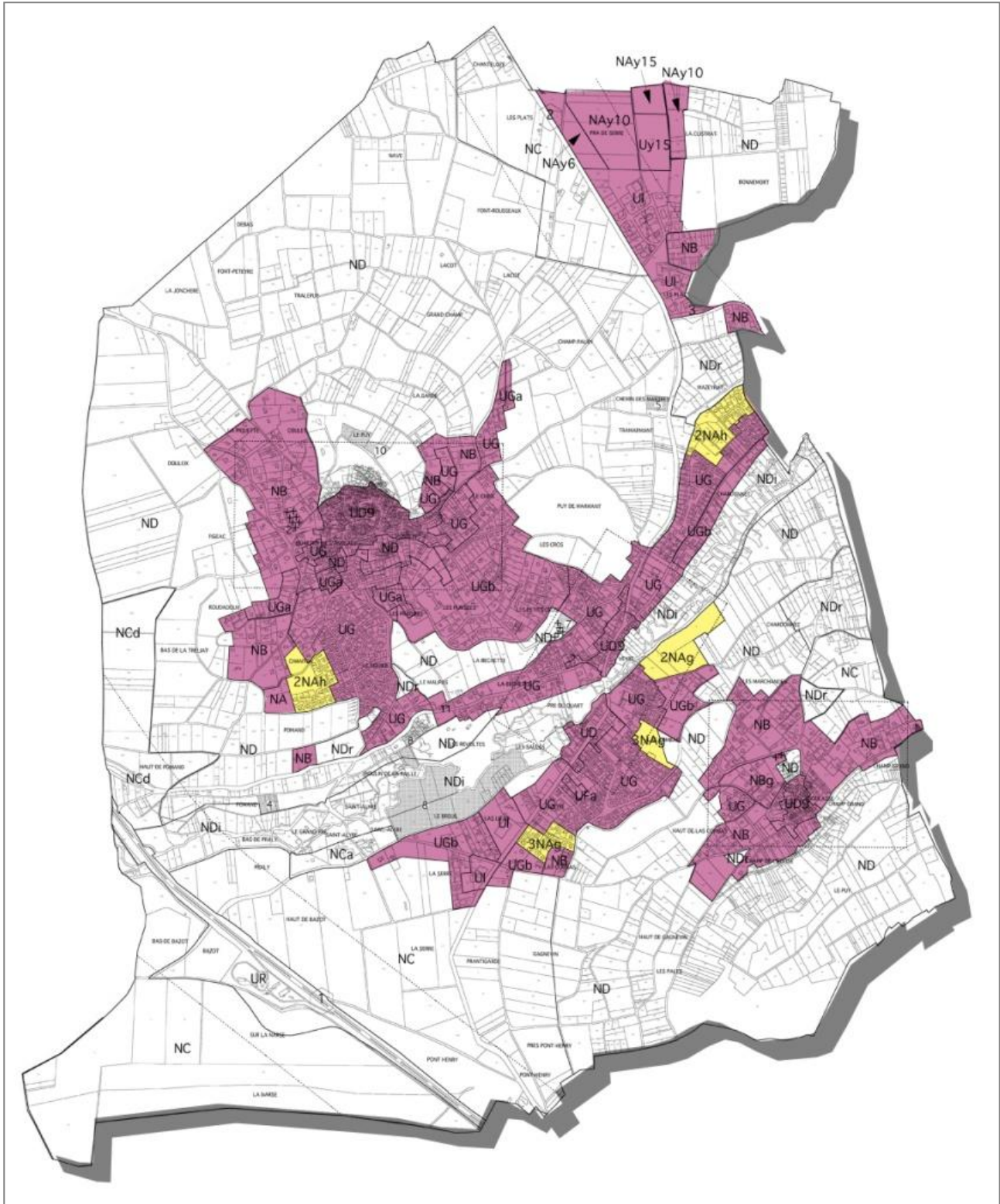
Le concept a été lancé au Sommet de la Terre à Rio en 1992, où chaque Etat présent a pris des engagements en terme de développement durable, engagements ensuite déclinés au niveau des territoires sous forme d'Agenda 21 locaux. Il s'agit d'une démarche de développement globale qui doit ensuite permettre de consolider l'engagement de la Communauté de communes dans le développement durable.

Les principaux enjeux sont :

1. Mieux gérer le foncier et l'étalement urbain	11. Maintenir l'agriculture et l'imbriquer avec l'espace urbain
2. Adapter les logements aux enjeux énergétiques et climatiques	12. Encourager à une agriculture respectueuse de l'environnement
3. Favoriser la mixité sociale et l'accès au logement pour tous	13. Favoriser la reconnaissance du territoire en tant que territoire viticole
4. Rendre les Communes exemplaires vis-à-vis du développement durable	14. Maintenir les services de proximité
5. Gérer plus durablement les déplacements	15. Développer la prise en compte du handicap
6. Préserver les ressources	16. Développer un tourisme plus durable
7. Faire prendre conscience du risque inondation	17. Développer durablement les services éducatifs
8. Faire connaître le patrimoine naturel	18. Développer les échanges intercommunautaires et supra communautaires
9. Préserver l'environnement	19. Renforcer la cohésion sociale
10. Développer durablement les entreprises et les zones d'activités	

D/ A l'échelle communale

Le territoire communal est régi par un **Plan d'Occupation des Sols**. Ce document a connu 5 modifications en 1992, 1997, 1999, 2004, 2007.



Zonage du POS actuel – les zones urbaines sont en mauve ; les zones à urbaniser sont en jaune.

E/ L'Evaluation Environnementale

La préservation de l'environnement apparaît comme un des objectifs les PLU.

La Directive européenne sur l'évaluation des incidences des Plans et Programmes sur l'environnement rend obligatoire l'évaluation environnementale des plans et programmes, et vient compléter les exigences de la Loi SRU.

Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004. Cette transposition a été complétée par la parution de 2 décrets d'application en date du 27 mai 2005.

- le décret n°2005-613 décline la notion d'évaluation environnementale des plans et programmes de manière générale et en dessine le contenu.
- Le décret n°2005-608 est relatif à l'évaluation environnementale des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement et modifie le code de l'urbanisme.

Désormais, selon l'article R.121.11 modifié, se trouvent soumis à une obligation d'évaluation environnementale :

1/ les PLU qui permettent la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements mentionnés à l'article L.414.4 du code de l'environnement ;

2/ lorsque les territoires concernés ne sont pas couverts par un SCOT ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale dans les conditions de la présente section :

- a/ les PLU relatifs à un territoire d'une superficie supérieure ou égale à 5 000 ha, et comprenant une population supérieure ou égale à 10 000 habitants
- b/ les PLU qui prévoient la création, dans des secteurs agricoles ou naturels, des zones U ou AU, d'une superficie supérieure à 200 ha
- c/ les PLU des communes situées en zone de montagne qui prévoient la réalisation d'unités touristiques nouvelles soumises à l'autorisation du préfet coordinateur de massif
- d/ les PLU des communes littorales au sens de l'article L.312.2 du code de l'environnement qui prévoient la création, dans des secteurs agricoles ou naturels, des zones U ou AU d'une superficie supérieure à 50 ha.

SECTION I

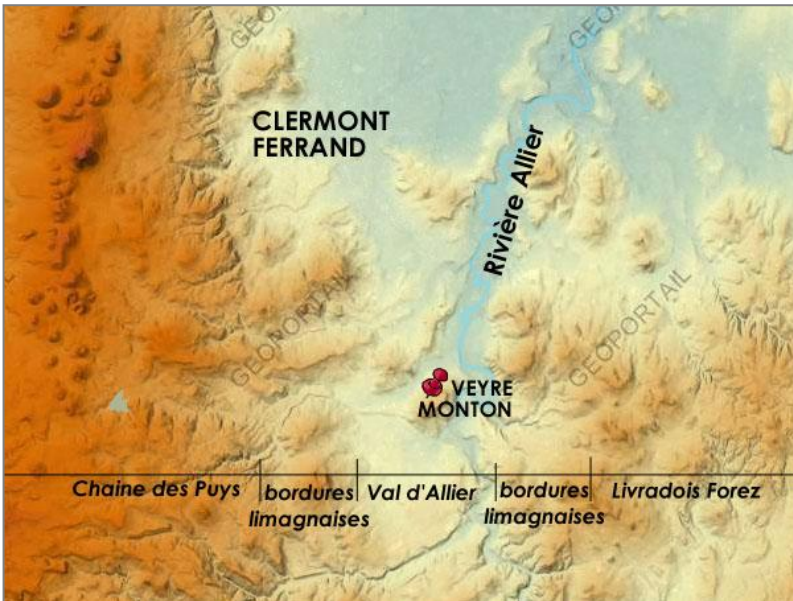
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le principe du respect de l'environnement, vise à assurer dans le cadre **du PLU de VEYRE MONTON**, « une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, des sites, des paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et nuisances de toute nature ». Article L.121-1.

L'Etat Initial de l'Environnement a pour objectif de dégager les caractéristiques essentielles de la commune de VEYRE MONTON, les enjeux environnementaux qui en découlent et qui doivent être pris en compte dans la mise en œuvre du PLU.

1 - LES ELEMENTS PHYSIQUES

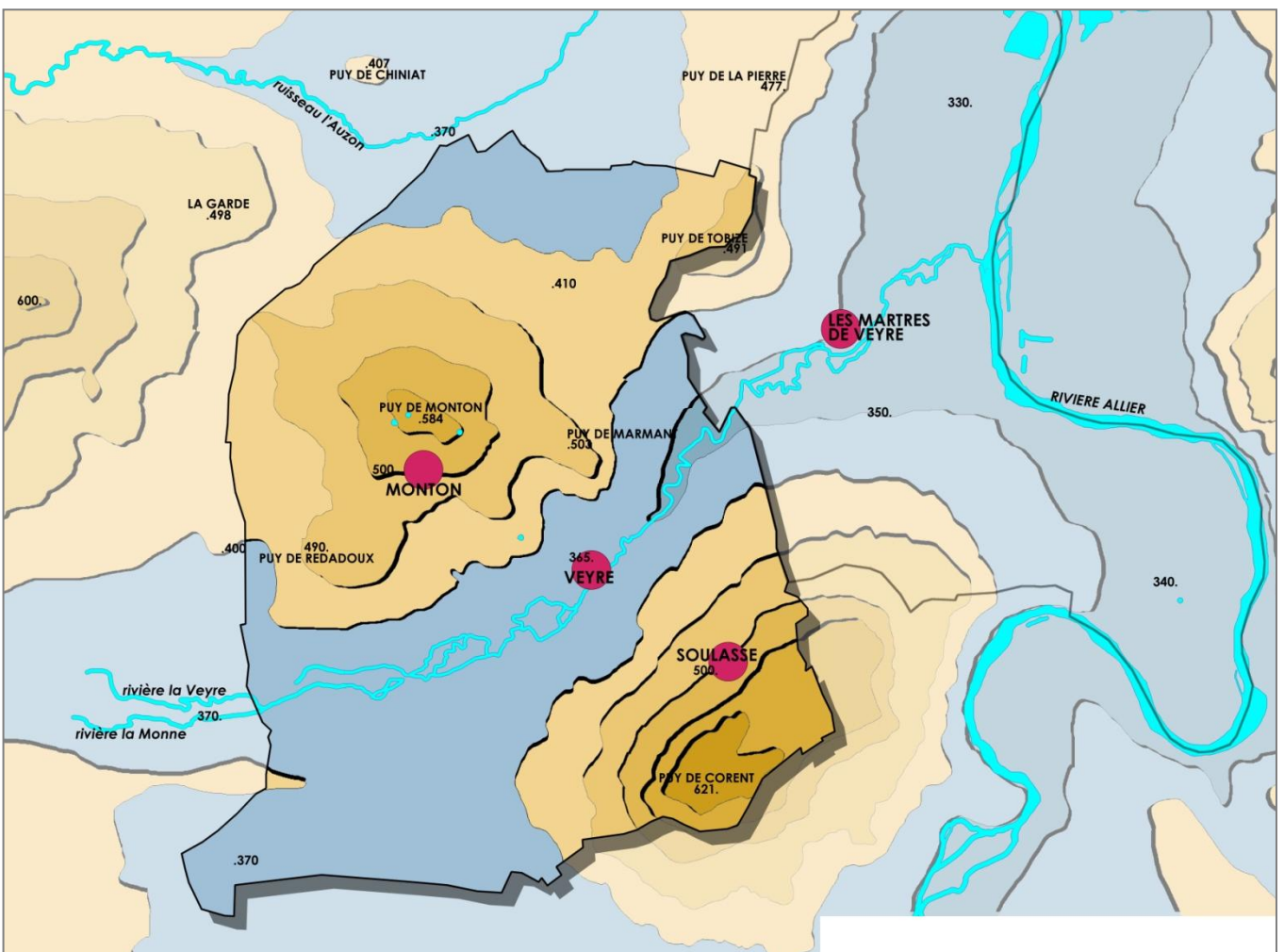
1.1 - Géographie



La commune de Veyre Monton se situe dans le Val d'Allier.

Le territoire communal s'inscrit dans une zone de buttes et plateaux, en rive gauche de la rivière Allier.

Situation générale de la commune, dans les grands ensembles géographiques (source : geoportail.fr)



Carte schématique de la topographie

De nature et d'origine différentes, ces buttes présentent un intérêt primordial.

- Le puy de Monton : une butte limitée au sud par une falaise en arc de cercle. Il est encadré de 2 autres petites buttes : Marmant et Redadoux.
- Le puy de Marmant : une ancienne cheminée volcanique dégagée par l'érosion.
- Le puy de Corent : en partie situé sur la commune, plateau associé à une ancienne coulée basaltique.
- Le Puy de Tobize constitue un prolongement à Monton.

L'altitude la plus élevée est de 621m sur le plateau de Corent.

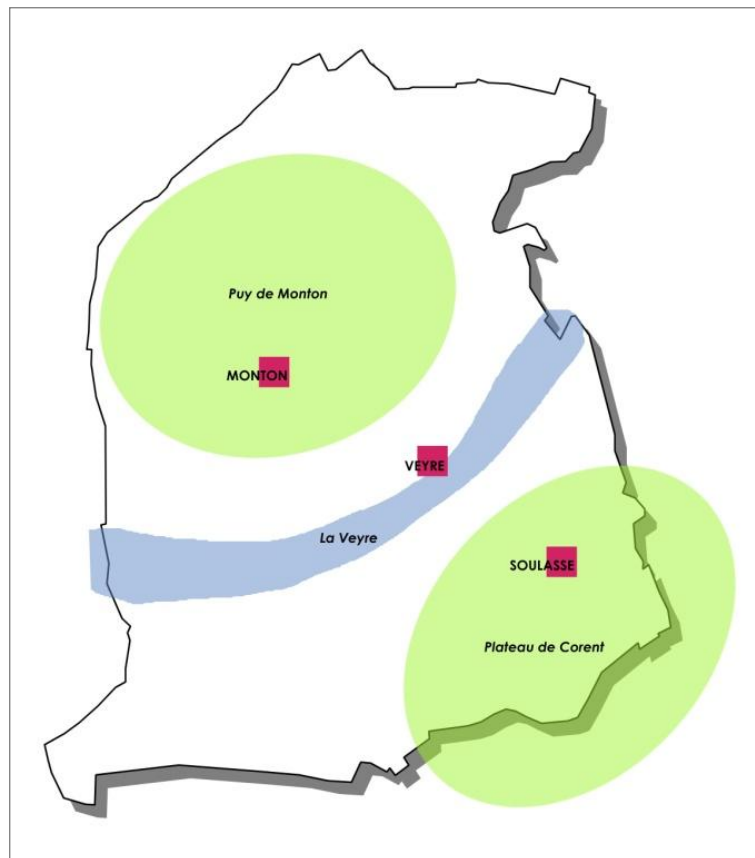
La Veyre traverse la commune, dans une vallée à fond plat, à pente très faible, facilitant ainsi un cours méandreux.

L'altitude la plus faible est de 351 m au niveau de la vallée de la Veyre.



Vue panoramique sur les buttes constituant l'ossature du territoire et des paysages de Veyre Monton, vue depuis la commune de Mirefleurs.

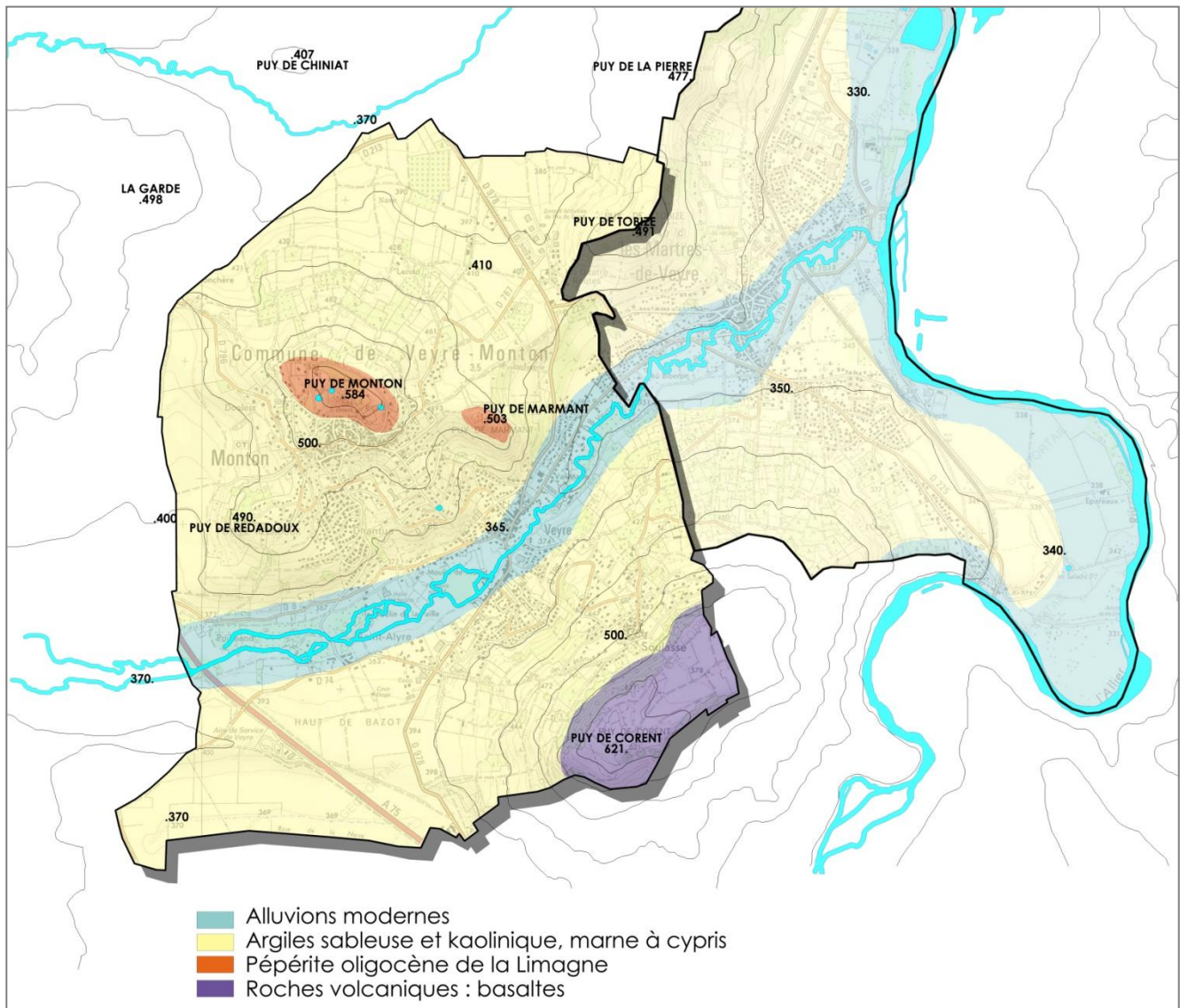
Ces éléments donnent ainsi une ossature particulière : de part et d'autre de la Veyre, se font face 2 puy (Corent et Monton) portant chacun un bourg.



Carte schématique des éléments naturels majeurs constituant le territoire communal.

1 - LES ELEMENTS PHYSIQUES

1.2 – Géologie



Carte schématique de la géologie

La commune est constituée de 4 grandes formations géologiques.

1/ Des formations volcaniques.

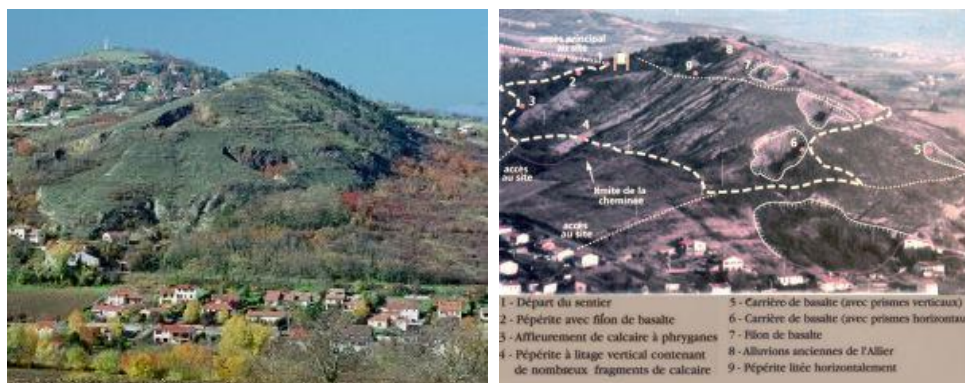
- Des « pépérites » : roches volcano sédimentaires.
 - Ex : Puy de Monton (où se trouve la Vierge monumentale).

Le neck de Monton est un relief « en muraille » qui a été dégagé de son revêtement meuble par l'érosion. Il correspond à un fragment de coulées boueuses en provenance des Monts Dore. Ce mélange est riche en blocs de lave, noyés dans une « tuf » friable, reposant sur des sables fluviaux en fond de vallée.

- ➡ matériaux employés largement dans les constructions du bourg de Monton (pavés de tufs)
- ➡ grottes creusées dans la falaise de tuf.

- Ex : Le Puy de Marmant est une ancienne cheminée volcanique remplie de basalte et de pépérites (granules de basalte noyés dans un ciment marneux).

Culminant à 503 m, de section elliptique avec un grand axe d'orientation nord-ouest, elle est nettement asymétrique, avec en partie haute des pentes de l'ordre de 50% vers l'est et le sud, beaucoup plus modérées vers le nord et l'ouest. Vers le pied du versant, les pentes s'atténuent en direction de la Veyre.



Le Puy de Marmant - http://www.sites-et-patrimoines.fr/frame_sites.htm

Le caractère dénudé de la colline dans les secteurs à forte pente, la présence de plusieurs carrières, permettent d'apprécier à la fois la nature des roches, basaltes et pépérites typiques de la Limagne, leur répartition, leurs structures et leurs relations.

➔ ces matériaux ont été employés dans les constructions. Le site a été exploité en carrière avant d'être depuis 1985, Réserve Naturelle.

- Le Puy de la Piquette, au sud ouest de Monton est également issu de pépérites.
- Des coulées boueuses de type « lahars », issues de l'activité volcanique des lointains Monts Dore, recouvrant les alluvions d'anciennes vallées fluviales.
 - Sommet du puy de Tobize
 - Sommet du puy de Monton
 - Sommet du puy de Roudadoux



Détail du lahar du puy de Monton : falaise dans laquelle ont été creusées des habitations troglodytiques.



- Des coulées basaltiques : Les plateaux basaltiques correspondent à des coulées de différentes compositions minéralogiques en fonction de leurs âges. Elles sont mises en relief par l'érosion des roches plus tendres.
 - Plateau de Corent : il s'agit d'une inversion de relief.
 - Les pentes sud est du puy de Marmant.



2/ Des formations sédimentaires souvent mêlées aux formations issues de l'altération des puy volcaniques.

Elles sont présentes sur les coteaux et leurs pentes : argiles, sables, marnes,

3/ Des formations alluviales ont modelé par la suite le territoire.

Les vallées de la Veyre et de la Monne se sont mises en place au Quaternaire. Leur faible pente, leur fond plat, leurs versants modérés sont liés à la proximité du val d'Allier et à la nature même des roches traversées :

- les marnes, roches pour certaines très riches en minéraux argileux sensibles aux variations des teneurs en eau et au gel s'altèrent facilement, gonflent en période pluviale, s'effritent en période sèche ;
- les produits d'altération glissent sur les versants en période humide et s'accumulent dans les vallées. Ces variations de volume et de propriétés physiques, amplifiées dans les niveaux les plus argileux, sont à l'origine des désordres rencontrés sur la commune : glissements de terrain, tassements différentiels affectant les chaussées, sensibilité des constructions implantées sur les versants ou avec des fondations trop superficielles.

Le territoire communal est soumis à des risques naturels. Ce faciès génère des contraintes sur le territoire de Veyre Monton.

➡ Des risques d'inondation

La Veyre traverse les zones bâties du bourg et des extensions urbaines. L'artificialisation de son lit et de ses abords, en font un milieu fragile et sensible aux fortes crues.

➡ Des risques de glissements/éboulements de terrain

Les coteaux sédimentaires traditionnellement agricoles sont soumis à la pression urbaine et aux changements d'orientations agricoles, qui favorisent les risques naturels.

1 - LES ELEMENTS PHYSIQUES

1.3 – Hydrographie

RAPPEL : Depuis le 3 janvier 1992, la loi sur l'eau et les textes d'application inscrivent la politique de l'eau dans une nouvelle perspective. "l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général".

La commune est traversée d'ouest en est par la rivière La Veyre et fait partie du bassin versant de l'Allier.

La rivière La Monne vient grossir la Veyre juste avant son entrée sur le territoire communal.

La partie nord de la commune fait partie du bassin versant de l'Auzon (ruisseau traversant la commune d'Orcet, affluent de l'Allier).

Née de la confluence de la Narse et du Labadeau, la Veyre prend naissance dans les Monts Dore. La Veyre rejoint l'Allier, au niveau des Martres de Veyre (commune voisine de Veyre Monton).

Caractéristiques :

- tracé sinueux
- de nombreux aménagements ont bouleversé sa morphologie (recalibrage, ...)
- fortes pressions anthropiques
- ripisylve souvent réduite à un cordon étroit



1 - LES ELEMENTS PHYSIQUES

1.4 – Les données sur l'Eau

Introduction

Les banques de données :

- ADES (données quantitatives et qualitatives relatives aux eaux souterraines.)
- OSUR (qualité des eaux de surface)
- HYDRO (mesures de hauteur d'eau)
- SANDRE
- BSS (données sur le sous sol)
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- Les Bulletins hydrologiques de la DIREN

Des études:

- Etude hydro biologique et écologique des rivières Veyre et Monne, de leurs abords et des milieux associés du bassin versant, Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre, 2001
- Contrat de Rivière la Veyre
- PPRI la Veyre

Les eaux souterraines

Sur la commune, 3 types d'aquifères sont présents :

- les formations volcaniques présentent une grande perméabilité. Ces formations permettent le stockage des eaux infiltrées et alimentent diverses fontaines à Monton. Cependant, elles n'offrent pas de réel potentiel de ressource en eau. *Source : schéma directeur d'assainissement, 1999.*
- Les formations de colluvions et dépôts de versants ont une perméabilité d'interstices et renferment des aquifères peu profonds.
- Les alluvions de la Veyre sont accompagnées de la nappe du cours d'eau.

Les outils :

- La banque de données ADES sur les eaux souterraines : pas de station sur la commune, ni pour la qualité, ni la quantité (les 2 piézomètres les plus proches se situent en bordure d'Allier sur la commune des Martres de Veyre). Selon les Bulletins hydrologiques de la DIREN : Les piézomètres implantés en nappe alluviale, en bordure de l'Allier, sont nettement influencés par le niveau de la rivière. Les niveaux enregistrés peuvent fluctuer au rythme des nombreux épisodes orageux et du fonctionnement du barrage de Naussac (lâchers surtout en période d'étiage).
 - Les données entre janvier et juin 2009 signalent des niveaux supérieurs aux moyennes mensuelles interannuelles.
 - Sur l'ensemble des piézomètres suivis, les cotes enregistrées en Juillet 2009 sont proches voire inférieures aux moyennes mensuelles interannuelles pour le mois considéré. *Voir en Annexes Les Cartes quantitatives*
- La banque de données du Sous Sol (établie par le BRGM) : plusieurs points de prélèvement sur la commune de Veyre Monton fournissent des indications. Données BSS

07174X0192/F1	Rte de St Sandoux	Forage à 90m de profondeur / Niveau d'eau mesuré par rapport au sol : 8 m
07174X0197/Forage	Rte de St Sandoux	Forage à 90 m de prof. En 2006 / Niveau d'eau mesuré par rapport au sol : 8 m
07174X0162/l6-PZ6	Côte de Veyre	Sondage, à 12m de prof, en 1988 / Utilisation : Piézomètre / Niveau d'eau : 7 m
07174X0156/PZ1	Côte de Veyre	Sondage à 15m de prof, en 1988 / Utilisation : piézomètre / Niveau d'eau : 2.8 m
07174X0157/l1-PZ2	Côte de Veyre	Sondage à 15m de prof, en 1988 / Utilisation : piézomètre / Niveau d'eau : 8.7 m
07174X0158/l2-PZ3	Côte de Veyre	Sondage à 12m de prof, en 1988 / Utilisation : piézomètre / Niveau d'eau : 1.6 m

Dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'assainissement en 1999, une mesure de profondeur de la nappe phréatique a été réalisée au lieu dit le Pra de Serre. La profondeur est estimée à 5m.

- Les Pesticides

Le réseau de surveillance du Groupe PHYT'EAUVERGNE a pour objectif de servir d'indicateur de la qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides en Auvergne. Créé en 1997, ce réseau comporte des points de prélèvements en eaux superficielles (rivières) et en eaux souterraines (captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable - A.E.P.). Phyt'eauvergne ne dispose de stations de mesures des pesticides sur les aquifères présents sur le territoire communal.

Les eaux de surface

Données quantitatives

La Veyre présente un écoulement discontinu et irrégulier ; ses eaux se perdent en effet dans la coulée volcanique de la Cheire d'Aydat, à la sortie du Lac, pour ressurgir au niveau de la limite St-Saturnin / St Amant Tallende. Sur la Cheire, le débit de la Veyre varie donc naturellement en fonction de zones de pertes dans des formations volcaniques et de résurgences plus ou moins localisées.

La Veyre fait partie de ces cours d'eau sur lesquels on peut constater une baisse notable du débit ; ainsi elle a tendance à se perdre de plus en plus tôt dans la Cheire, dès la sortie du Lac d'Aydat.

(Source : syndicat mixte de la vallée de la veyre, <http://www.smvv.fr>).

Source de données :

- La banque de donnée du Sous Sol : certains points de prélèvement utilisé par le BRGM sont des points d'eau, avec des données quantitatives. Aucun point ne se situe sur la commune de Veyre Monton. Les plus proches sont réalisés sur les rives de l'Allier (communes des Martres de Veyre et d'Authezat).

Données qualitatives

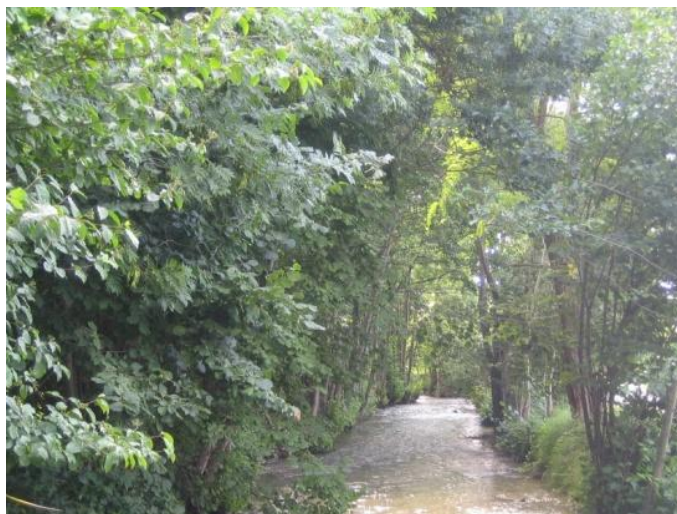
La commune de Veyre Monton ne dispose pas de qualitomètre. Les stations les plus proches se situent en aval, sur la commune des Martres de Veyre.

Eau de surface :	
Qualité / La Veyre	

Evolution :

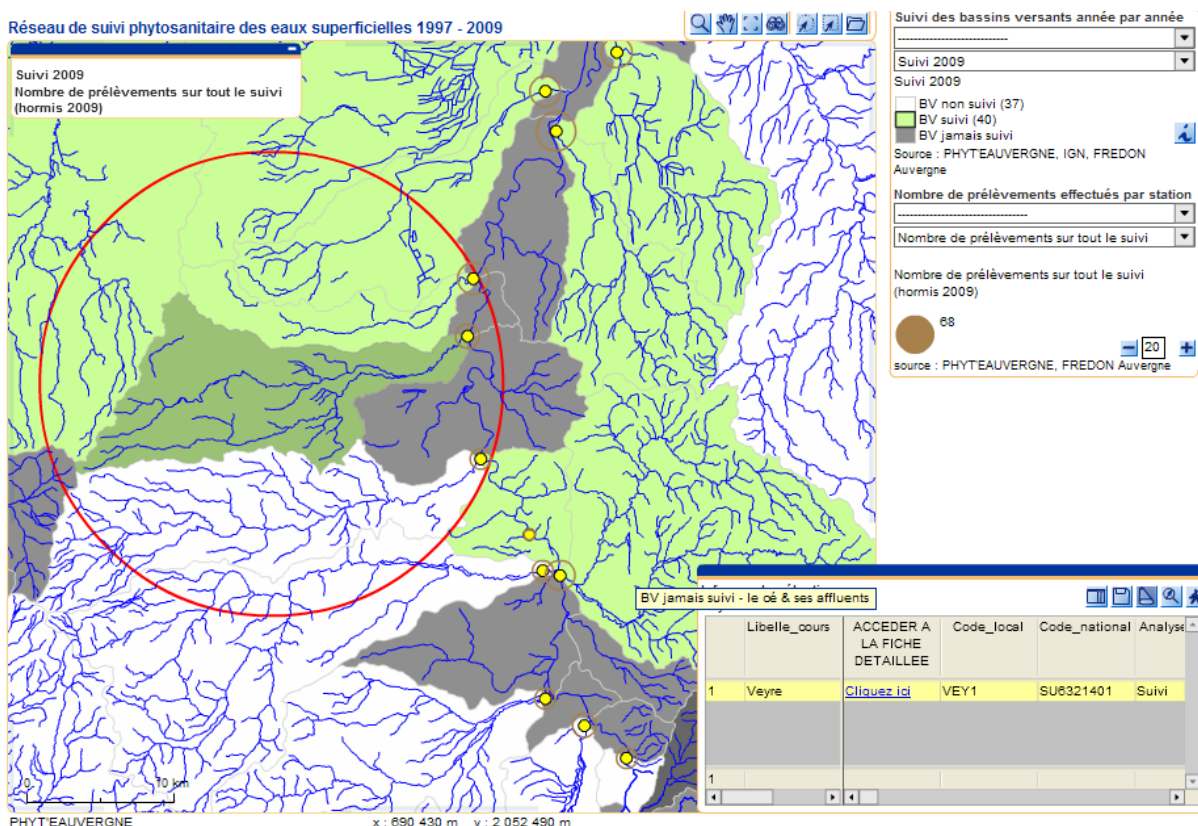
- 1994 : bonne qualité physico chimique de la Veyre et de l'Auzon. (source : Agence de l'eau Loire Bretagne).
- qualité physico chimique de la Veyre : bonne. source : contrat de rivière de la Veyre
- qualité biologique de la Veyre : passable. source : contrat de rivière de la Veyre

- Depuis l'aval de Tallende, la qualité de la Veyre est médiocre, marquant une forte dégradation de la rivière en quelques kilomètres. Cette dégradation est essentiellement liée à des rejets domestiques non raccordés.
source : contrat de rivière de la Veyre / Voir en Annexe La Carte

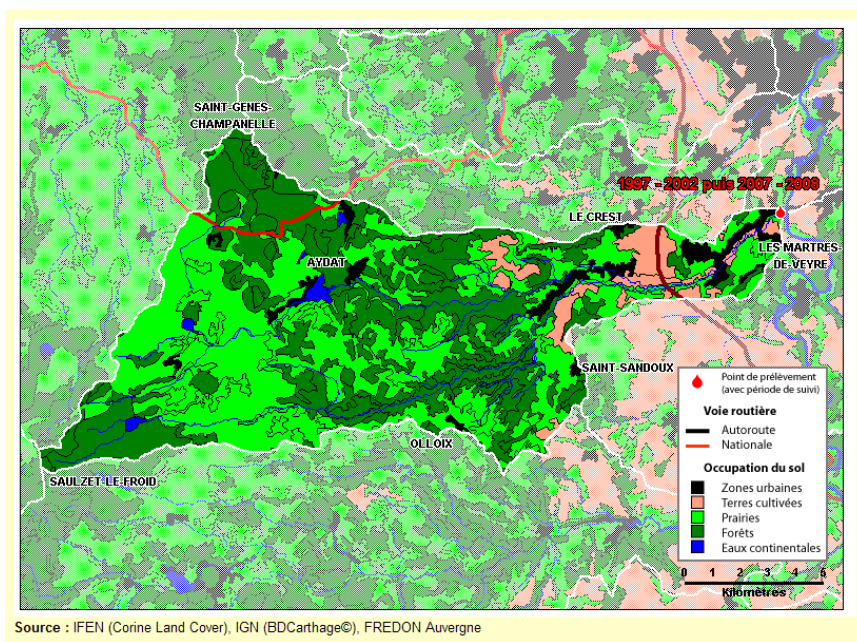


Les Pesticides

Le réseau de surveillance du Groupe PHYT'EAUVERGNE a pour objectif de servir d'indicateur de la qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides en Auvergne. Créé en 1997, ce réseau comporte des points de prélèvements en eaux superficielles (rivières) et en eaux souterraines (captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable - A.E.P.).



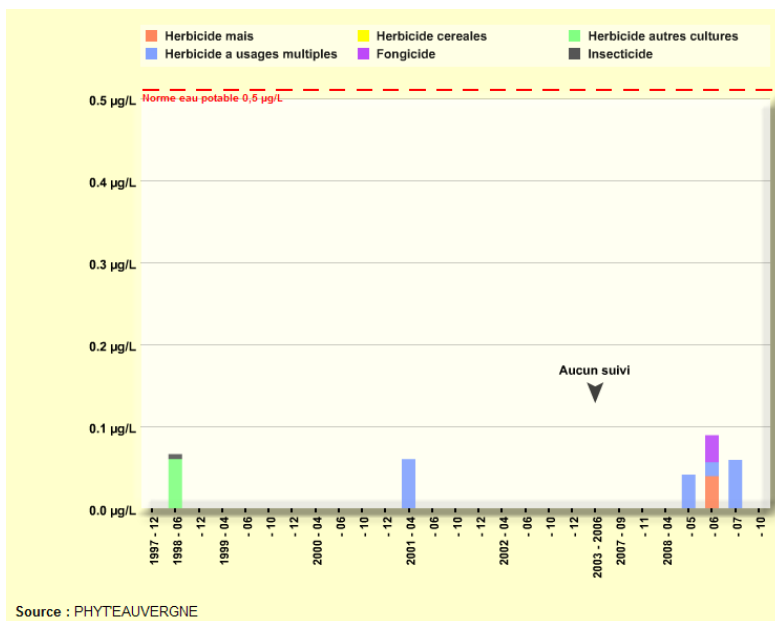
La commune de Veyre Monton se situe dans le bassin versant de la Veyre. Localisation du bassin versant – source : http://www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr/IMG/swf/Carte_web/Reseau_esu.htm



Phyt'auvergne dispose d'une station de mesure aux Martres de Veyre, en aval de Veyre Monton.

Concernant le paramètre Pesticide sur ce bassin versant, Phyt'auvergne souligne qu'il existe un doute sur le respect des objectifs environnementaux (atteinte du bon état des eaux en 2015, définis par la DCE) mais qu'une démarche territoriale intégrant un volet « pesticides » est actuellement en cours par le syndicat mixte de la vallée de la Veyre dans le cadre du Contrat de rivière Veyre – Lac d'Aydat.

Résultats :



Commentaires :

- Périodes de détection** Les périodes de printemps et de début d'été sont celles qui présentent globalement le plus de contaminations qui restent toujours à de faibles concentrations. Les autres périodes ne présentent aucune détection.
- Usages des molécules détectées** Les molécules détectées sur le cours de la Veyre sont principalement des herbicides à usages multiples pouvant être utilisés par l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires (agriculteurs, collectivités, particuliers,...).
- Nombre de molécules différentes détectées** 8 molécules différentes ont été détectées sur l'ensemble des recherches effectuées.
- Concentrations des molécules détectées** Toutes les détections ont été à des concentrations inférieures à 0,1 µg/L.
- Tendance** Les résultats disponibles ne permettent pas de mettre en évidence une évolution de la qualité de l'eau du bassin versant de la Veyre.

1 – LES ELEMENTS PHYSIQUES

1.5 – Eléments de Pédologie

La banque de données du Sous Sol (établie par le BRGM) : plusieurs points de prélèvement sur la commune de Veyre Monton fournissent des indications à caractère pédologique, permettant ainsi une meilleure prise en compte des contraintes physiques dans le cadre d'opérations d'aménagement et de construction.

Données BSS

	Point de prélèvement	Description Profondeur et Lithologie				
Côte de Veyre	07174X0148/P2 07174X0149/P3 07174X0161/15-PZ5 07174X0162/16-PZ6	De 0 à 0.2 m TERRE VÉGÉTALE De 0.2 à 2.5 m MARNE EN PLACE À STRATIFICATION SUB-HORIZONTALE SE DÉLITANT EN DÉS & BLOCS De 0 à 0.5 m REMBLAI CAILLOUTEUX De 0.5 à 6 m COLLUVIONS MARNEUSES SÈCHES JUSQU'À 3 M, HUMIDES APRÈS De 6 à null m MARNE ALTÉRÉE OCRE-VERDÂTRE, TENDRE À LA FORATION	De 0 à 0.2 m TERRE VÉGÉTALE De 0.2 à null m MARNO-CALCAIRE MARRON-BEIGE. SORT EN PLAQUETTES & BLOCS. DEVIENT GRIS-VERT EN PROFONDEUR			De 0 à 4 m COLLUVIONS MARNEUSES, VERTES, TRÈS HUMIDES & PLASTIQUES De 4 à null m MARNE ALTÉRÉE OCRE-MARRON
	07174X0163/17-PZ7 07174X0164/18-PZ8 07174X0152/P6 07174X0153/P7	De 0 à 5.5 m COLLUVIONS MARNEUSES BEIGE-CLAIR, PLATIQUES & HUMIDES De 5.5 à null m MARNE COMPACTE	De 0 à 1 m REMBLAI MARNEUX De 1 à 7 m COLLUVIONS MARNEUSES HUMIDES APRÈS 6 M De 7 à null m MARNE ALTÉRÉE MARRON	De 0 à 0.6 m COLLUVIONS MARNEUSES, HUMIDES, BEIGE CLAIR De 0.6 à null m COLLUVIONS MARNEUSES, HUMIDES, MARRON +- FONCÉ AVEC BANCS SUBHORIZONTAUX DE MARNO-CALCAIRE	De 0 à 0.6 m TERRE VÉGÉTALE De 0.6 à 1.5 m COLLUVIONS MARNEUSES GRIS VERT OU BEIGE PEU COMPACTES, HUMIDES De 1.5 à 2 m MÉLANGE PEU COMPACT, TRÈS HUMIDE DE BLOCS & COLLUVIONS De 2 à 2.7 m COLLUVIONS MARNEUSES BEIGES PEU COMPACTES De 2.7 à null m BANC DE MARNO-CALCAIRES OCRE ROUILLE SE DÉBITANT EN DÉS	
	07174X0154/P8 07174X0156/PZ1 07174X0157/11-PZ2 07174X0158/12-PZ3	De 0 à 3.1 m COLLUVIONS MARNEUSES HUMIDES AVEC GRANULES DE CALCAIRE, TRÈS COMPACT APRÈS 1 M	De 0 à 2.6 m COLLUVIONS MARNEUSES De 2.6 à 4 m PASSAGE TRÈS MOU DE COLLUVIONS MARNEUSES De 4 à 10.8 m MARNE ALTÉRÉE GRIS-VERT De 10.8 à null m MARNE EN PLACE COMPACTE	De 0 à 2.5 m REMBLAI CD 978 De 2.5 à 7.8 m COLLUVIONS MARNEUSES ET MARNE ALTÉRÉE OCRE-VERDÂTRE De 7.8 à 13 m COLLUVIONS MARNEUSES ET MARNE ALTÉRÉE OCRE-VERDÂTRE DEVENANT PLUS RÉSISTANTES AU FORAGE De 13 à null m MARNE BLEUE COMPACTE	De 0 à 0.4 m TERRE VÉGÉTALE De 0.4 à 2 m COLLUVIONS MARNEUSES BEIGE-CLAIR, HUMIDES De 2 à 2.6 m COLLUVIONS MARNEUSES VERDÂTRES De 2.6 à 3.6 m COLLUVIONS MARNEUSES BEIGE-FONCÉ, HUMIDES, PLASTIQUES De 3.6 à 5.3 m MARNE ALTÉRÉE De 5.3 à 5.8 m BANC DE MARNO-CALCAIRE De 5.8 à null m MARNE ALTÉRÉE PLUS COMPACTE	
RN9	07174X0095/B7 07174X0096/B8 07174X0094/B5	De 0 à 7 m REMBLAI DE MARNE. TERRE VÉGÉTALE De 7 à 8 m MARNE ALTÉRÉE De 8 à null m MARNE EN PLACE. ARRÊT TARIÈRE À 10.5 M	De 0 à 2.3 m COLLUVIONS, MARNE GRISE/BEIGE, HUMIDE, PLASTIQUE AVEC ÉLÉMENTS CALCAIRES De 2.3 à 2.5 m COLLUVIONS, MARNE BEIGE AVEC ÉLÉMENTS CALCAIRES ABONDANTS De 2.5 à null m MARNES, MARNE BIGARRÉE BEIGE & MARRON, HUMIDE SANS ÉLÉMENTS DURS. ARRÊT TARIÈRE À 12 M	De 0 à 10 m MARNE REMANIEE, TRÈS HUMIDE AVEC ÉLÉMENTS CALCAIRES & BASALTIQUES De 10 à 12.1 m MARNE EN PLACE, BIGARRÉE OCRE. PEU OU PAS D'ÉLÉMENTS CALCAIRES De 12.1 à null m MARNE EN PLACE, BLEUE TRÈS COMPACTE & PLASTIQUE. ARRÊT TARIÈRE À 13 M		

ENJEUX

- veiller à la préservation de la ressource en eau
- viser une amélioration de la qualité de l'eau : limiter tous les rejets d'effluents (domestique, agricole, industriel)
- respecter l'équilibre des écosystèmes aquatiques, des zones humides et de leur richesse spécifique
- protéger les sols agricoles
- Limiter les pollutions.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

- Viser une bonne qualité des eaux : optimiser le fonctionnement des équipements d'assainissement, maîtriser le rejet des eaux pluviales
- Prendre en compte les objectifs du SAGE Allier Aval et du Contrat de Rivière
- Rendre les choix de développement compatibles avec le schéma d'assainissement
- Analyser les risques potentiels pouvant générer des contraintes environnementales ou techniques dans les choix de développement
- Veiller à la préservation des zones humides
- Préserver les terres agricoles

2 – LES RESSOURCES NATURELLES

2.1 – L'Air

Introduction

Les textes réglementaires

- DIRECTIVE 2004/107/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 décembre 2004, concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant.
- DIRECTIVE 2008/50/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 mai 2008, concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.
- Depuis le 30/12/1996, la LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) reconnaît « le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ». Pour cela, elle introduit la définition de seuils (objectif de qualité, valeur limite, seuil d'alerte), précisés dans les décrets d'application relatifs au dioxyde d'azote, aux fumées noires, aux particules en suspension de diamètre inférieur à 10 µm, au dioxyde de soufre et enfin à l'ozone. Cette loi impose la mise en place d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air au plus tard le :
 - - 01/01/1997 pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants,
 - - 01/01/1998 pour celles de plus de 100 000 habitants,
 - - 01/01/2000 sur l'ensemble du territoire.
- ARRÊTÉ N°2000/SGAR/CB/N°121 portant approbation du Plan régional pour la qualité de l'Air, 2000. Le PRQA fixe des orientations et des actions visant à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique dans le but d'atteindre les objectifs de qualité, c'est-à-dire des niveaux de concentration de polluants inférieurs aux niveaux retenus comme objectifs de qualité.

Caractéristiques climatiques schématiques du Val d'Allier :

- Le val d'Allier a une situation encaissée et ainsi protégée de l'influence océanique, par la chaîne des Puys à l'ouest, donnant ainsi un effet de cuvette semi continentale.
 - Pluviométrie faible < 700 mm/an
 - Hiver souvent sec
 - Température moyenne annuelle : 11.3°C
 - Vents orientés S majoritairement, et N-NO.
- Voir en annexe.*

Le Contexte Local

Il n'existe pas de données locales sur la commune. Les stations AtmoAuvergne les plus proches sont celles de Clermont Fd agglomération et d'Issoire.

Voir en annexe les pollutions mesurées par les stations.

Les sources de données :

- Les bulletins trimestriels d'Atmo Auvergne : oct/nov/déc 2008 ; jan/fev/mars 2009 ; avr/mai/juin 2009 ;

Voir annexe, Les données.

- La qualité de l'air a été globalement bonne en 2008 sur l'agglomération clermontoise et sur le reste de l'Auvergne. En effet, l'absence d'épisodes hivernaux très froids et ensoleillés ainsi qu'une météorologie estivale médiocre ont permis de limiter la dégradation de la qualité de l'air.
 - Pour la première fois depuis 2005, aucune procédure préfectorale d'information et de recommandation de la population n'a été déclenchée, aussi bien concernant le dioxyde d'azote que l'ozone. Ainsi, la plupart des sites urbains et périurbains voient leur moyenne annuelle de dioxyde d'azote s'inscrire en légère baisse par rapport à 2007.
 - Dans l'agglomération clermontoise comme à Issoire et à Riom, les teneurs sont relativement stables depuis plusieurs années. Pour la quatrième année consécutive, la moyenne annuelle y est supérieure à la valeur limite pour la protection de la santé humaine, fixée à 44 µg/m³ en 2008.
 - Les particules PM₁₀ présentent également des moyennes annuelles en diminution sur tous les sites auvergnats, et les critères réglementaires définis pour ce polluant sont respectés sur l'ensemble des postes.
 - A l'instar de l'année précédente, l'été 2008 n'a pas été particulièrement propice à la pollution ozonée. La valeur cible pour la protection de la santé humaine est respectée sur l'ensemble des points de prélèvement.
 - Concernant l'impact sur les écosystèmes, l'objectif de qualité (AOT 40 fixé à 6 000 µg/m³ . h) est excédé en 2008 sur toutes les stations de mesure de l'ozone.
- L'étude sur les pesticides dans l'air (AtmoAuvergne, 2005)
 - Le passage des pesticides dans l'air se fait par plusieurs voies : dérive lors de l'épandage et érosion. Ces trois processus dépendent de divers paramètres (caractéristiques physico-chimiques propres au pesticide, type d'application, météorologie...) et la présence de produits phytosanitaires dans le compartiment aérien est ainsi le résultat de multiples facteurs.
 - Toutes les études menées montrent, sans exception, la présence de pesticides dans l'atmosphère, en milieu rural comme en milieu urbain.
 - De façon générale, les niveaux relevés en milieu rural sont plus importants qu'en milieu urbain. En Auvergne, la concentration moyenne des pesticides en Limagne est 1,7 fois plus élevée qu'en milieu urbain (Atmo Auvergne, 2005).
- Le PSQA

Le Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air en Auvergne a été établi en 2005 pour cinq ans. 22 actions sont réparties en trois thèmes : optimisation du dispositif fixe, surveillance à l'aide de moyens temporaires et modélisation.

Lors du Conseil d'Administration du 28 novembre 2008, un état d'avancement a été présenté. La baisse progressive de la surveillance du dioxyde de soufre, l'accroissement des mesures autour d'unités industrielles et le long des principaux axes routiers, ... font partie des actions définies dans ce programme.

- Le PRQA

Le programme de la région Auvergne approuvé par arrêté du 21 novembre 2005 comprend 21 actions. Par référence à l'organisation du plan national, elles s'inscrivent dans 7 axes structurants. Le PLU doit être compatible avec certains de ces axes.

- Protéger la santé publique en améliorant la qualité des milieux de vie que sont l'air, l'eau et les sols
- Améliorer les dispositifs de veille, de surveillance et d'alerte

De par sa position géographique, le climat de l'Auvergne est un mélange de climat semi continental tempéré par les influences océaniques à l'ouest et méditerranéenne au sud-est. Les massifs montagneux ajoutent encore la diversité aux climats de la région.

Une pluviométrie d'influence continentale : moins de 750 mm / an dans les Limagnes.

Sur les plaines et les vallées centrales (Limagne par exemple), les vents des secteurs Sud ou Nord dominant. On note des périodes de calme (a n t i c y c l o n e), qui sont favorables à l'accumulation des polluants sur les lieux d'émission, notamment dans les cuvettes et les vallées étroites.

Les paramètres (en annexe) permettent d'établir une évolution des pollutions :

- Depuis 1993, aucun site en Auvergne n'a été concerné par des pointes en dioxyde de soufre.
- La valeur de 135 mg/m³ de dioxyde d'azote est régulièrement dépassée en période hivernale sur l'ensemble des stations de mesure de la région
- L'Ozone : Les objectifs de qualité de 110 µg/m³ en moyenne sur 8 heures et de 65 mg / m³ en moyenne journalière sont fréquemment dépassés. Le seuil d'alerte (360 µg/m³) n'a jamais été atteint sur la région Auvergne, et n'est pas approché.

BILAN

Les mesures montrent que, d'une façon générale, la qualité de l'air est globalement satisfaisante en Auvergne même si, pour certaines substances (ozone - dioxyde d'azote - particules), on peut enregistrer des niveaux élevés et quelques pointes de pollution étroitement liées aux conditions météorologiques défavorables à la dispersion des polluants.

L'ozone est en passe de devenir le principal problème de la région Auvergne en matière de qualité de l'air.

Les émissions de CO₂ constitueraient pourtant un cas particulier puisqu'elles ne semblent pas amorcer de fléchissement à l'horizon 2010. Bien au contraire elles seraient en légère augmentation, notamment en ce qui concerne les rejets des sources mobiles. Il semblerait aussi que les économies d'énergie à venir ne compenseraient pas l'augmentation prévue de l'activité générale pour les dix prochaines années.

2 – LES RESSOURCES NATURELLES

2.2 – Les Sols

A/ Les Matériaux

Pour des raisons économiques, les matériaux locaux ont été utilisés pour les constructions, d'où une diversité de l'habitat ancien qui reflète celle des roches du sous-sol.

Les murs polychromes traduisent la proximité, sur le plan local, de divers types de matériaux (basalte, calcaire, pouzzolane, galets de l'Allier à proximité).

L'arkose de Limagne et la pierre de Volvic viennent d'un peu plus loin et sont utilisées généralement en pierres de taille pour les encadrements de baies, les chaînes d'angles, les parements, les corniches ou les marches d'escalier.

- Soulasse : village à dominante noire, avec des teintes rouges (pouzzolane)
- Monton : dominante chaude voire rose (arkose) dominantes, avec des teintes grises (pépérite, tuf),
- Veyre : teintes dorées, jaune ocre des pierres sédimentaires (calcaires)

Leur mise en œuvre

Les anciens murs sont faciles à identifier avec des moellons disposés lit par lit dont le nivellement en partie supérieure est assuré par l'introduction dans les interstices de pierres de taille réduite, d'éclats de roches, voire de fragments de tuile scellés par un mortier à la chaux.

Les petites dalles d'arkose utilisées pour le couronnement des murs gouttereaux se retrouvent localement sur les murs pignon. Génoises et corniches de briques coexistent au niveau local et peuvent se prolonger sur le mur pignon.



Enjeux :

- Mettre en valeur le centre bourg.
- Favoriser l'accueil et le maintien des populations dans le centre.

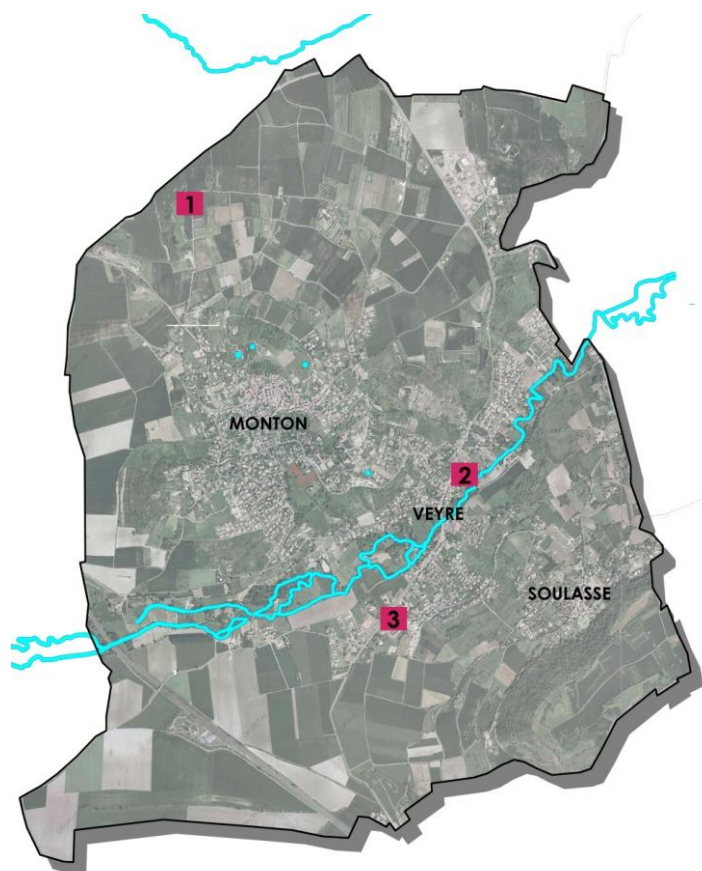
Orientations / pistes de réflexion pour le PLU :

- Dans le cadre de la Charte architecturale et paysagère, une palette chromatique a été mise en place en 2006 (Sycomore), comportant une déclinaison de teintes spécifique à chaque commune du territoire intercommunal. De plus, Gergovie Val d'Allier a mis en œuvre des opérations façades subventionnées à condition de respecter la palette chromatique.
- Rechercher des solutions pour adapter le bâti ancien aux besoins d'aujourd'hui. Faciliter le recyclage de logements vacants, en ruine, ...

B/ La pollution des sols

1/ La Banque de Données BASIAS sur l'inventaire des anciens sites industriels.

3 sites sont recensés sur la commune de Veyre Monton.



1/ Ancienne décharge communale

- lieu dit : font peteyre, Flanc nord de la colline de Veyre-Monton - Près de l'autoroute A 75
- activités : 1945-1986, Enlèvement et traitement des ordures ménagères (décharge d'O.M.; déchetterie)

2/ Ancienne station Garage PEUGEOT

- lieu : route d'Issoire.
- Activités : 1975-1985. Commerce de gros, détail, desserte de carburants, (station service de toute capacité)
- Site partiellement aménagé.
- Formation superficielle : Alluvions anciennes;
- Substratum : Argilo-calcaire
- Rivière de l'Allier à moins de 2500 m.
- Rivières de La Monne/La Veyre à moins de 100 m.
- ZNIEFF de type 2
- Monument historique à moins de 50 m.
- Réserve naturelle à moins de 300 m.

3/ Ancienne station OSINSKI - Garage Renault

- lieu : 55 route d'Issoire
- activités : 1973-1985. Commerce de gros, détail, desserte de carburants, (station service de toute capacité)
- Site actuellement en friche. Les pompes à essence ont été démantelées - Garage fermé - Visite terrain 12/97
- Formation superficielle : colluvions argilo-calcaires; Substratum : Calcaires marneux à dolomitique
- Rivière l'Allier à moins de 2500 m.
- Rivières La Monne/La Veyre à moins de 400 m.
- ZNIEFF de type 2 -
- Monument historique à moins de 800 m.
- Réserve naturelle à moins de 1 km.

<http://basias.brgm.fr/>

2/ La Banque de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Aucun site n'est recensé sur la commune de Veyre Monton.

<http://basol.ecologie.gouv.fr/>

3/ Le Registre Français des Emissions Polluantes réalisé avec l'appui technique de l'Office International de l'Eau, contribue à l'amélioration de la connaissance environnementale, à la prévention et à la réduction de la pollution et des risques pour l'environnement. Cet inventaire recense et informe en matière d'environnement ce qui concerne les émissions dans l'eau, dans l'air, dans le sol ainsi que la production et le traitement de déchets dangereux et non dangereux des installations industrielles et des élevages.

La commune de Veyre Monton n'est pas identifiée.

<http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/>

4/ L'inventaire des Installations classées

Aucun établissement n'a été signalé sur la commune de Veyre Monton.

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr>

2 – LES RESSOURCES NATURELLES

2.3 – L'Eau Potable

Introduction

L'eau, ressource indispensable à l'homme et la vie en général a longtemps été considérée comme une ressource inépuisable, pure et gratuite. Nécessaire aux activités humaines, (usages domestiques, agriculture, industrie, loisirs...), les volumes d'eau utilisés par l'homme ont décuplé depuis le début du 20^e siècle.

Aujourd'hui, la ressource en eau est soumise au développement industriel et urbain et à l'emploi massif de produits chimiques (pesticides, engrais, détergents). A travers ses utilisations, et avec l'augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse, l'eau est aujourd'hui de plus en plus rare, chère et très souvent polluée.

Rappel historique

Une galerie creusée sous le village (la « Tabarelle ») et longue de plusieurs centaines de mètres est destinée à recueillir les eaux de ruissellement. C'était pour Monton jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle le seul moyen d'approvisionnement en eau.

Gestion

Le SIVOM d'Issoire est en charge du réseau.

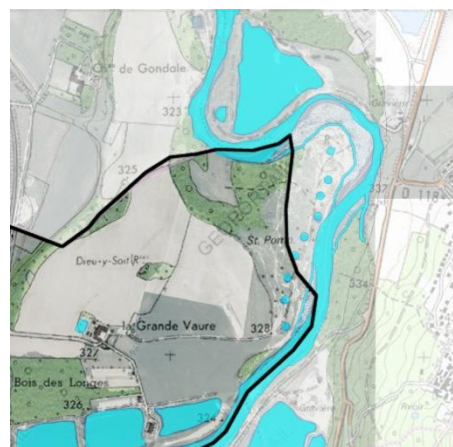
Provenance de la ressource

La commune ne dispose pas de captage.

L'eau provient de 2 captages situés à Rouillas Bas, sur la commune des Martres de Veyre (en bordure d'Allier).

Cette ressource est d'intérêt vital pour l'agglomération (une partie de l'agglomération est desservie en eau potable par les captages de l'Allier). On estime que la nappe alluviale de l'Allier fournit environ 60 % des besoins en eau potable du département du Puy-de-Dôme.

« La principale caractéristique de cette alimentation en eau est que celle-ci provient à plus de 90 % directement de la rivière. En effet, la nappe n'a qu'un faible débit, donc l'eau pompée est issue d'une réalimentation par l'Allier. La quantité d'eau est ainsi liée au débit de la rivière, alors que celle-ci a un régime hydraulique très irrégulier, pouvant passer de quelques m³/s en période d'étiage à plus de 3 000 m³/s lors de crues exceptionnelles. »
(source : le Plan Vert).



Les réseaux d'alimentation

Les sources de données : Les fiches qualité de la DDASS. Le traitement de l'eau intervient au niveau du captage. Le réseau est jugé fiable, et l'eau de bonne qualité pouvant être consommée sans restriction. Voir en annexe.

PERSPECTIVES : Les choix du PLU peuvent générer des problématiques en terme d'alimentation en eau potable d'éventuels nouveaux quartiers ouverts à la construction. Des travaux d'amélioration du réseau existant ou la création de nouveaux réseaux devront alors être projetés afin de compenser cette éventuelle incidence négative.

2 - LES RESSOURCES NATURELLES

2.4 – L'Assainissement

L'Assainissement

La commune a réalisé plusieurs études d'assainissement.

- Une étude diagnostique des réseaux en 1999.
- Un schéma directeur en 1999. Selon le diagnostic du schéma directeur d'assainissement (1999), la commune comptabilise environ 189 résidences principales non raccordées au réseau d'assainissement.
- Les données 2009 du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre estiment que 1248 habitations sont raccordées à l'assainissement collectif (indiquant ainsi que 361 habitations ne seraient pas raccordées).
- Une étude diagnostique des réseaux en 2011.

Dans le cadre de l'optimisation de la lutte contre la pollution des eaux, la commune de VEYRE-MONTON a souhaité procéder à l'actualisation de son étude diagnostique du fonctionnement de ses réseaux d'assainissement collectif. En effet, depuis la finalisation de son programme de travaux d'assainissement en 2000, la commune a réalisé de nombreux travaux ainsi que de nombreuses extensions de réseaux dues au développement péri-urbain. Et, préalablement à la réhabilitation de la station d'épuration intercommunale située aux Martres de Veyre, la commune a souhaité faire le bilan. A l'issue de cette étude, la collectivité s'appuiera sur celle-ci pour organiser, planifier et programmer les investissements en matière de réhabilitation des dispositifs de collecte.

L'Actualisation du diagnostic des réseaux d'assainissement a été réalisée par C2EA, en mars 2011.

Les réseaux

Le réseau collectif fait environ 42 km, compte 8 postes de relèvement et se rattache au réseau intercommunal. Les réseaux d'assainissement sont gérés par la commune. Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre gère le réseau intercommunal. La gestion de ce réseau est confiée par affermage à la Lyonnaise des eaux.

La commune a déjà réalisé son étude de zonage d'assainissement en 1999. Or, de nombreux travaux ont été réalisés depuis cette étude. De plus, la commune révisé actuellement son étude diagnostique des réseaux d'assainissement. Par conséquent, elle a souhaité actualiser également son étude de zonage d'assainissement afin d'avoir un document en concordance avec son P.L.U., opposable aux tiers.

Une Actualisation de l'Etude de Zonage d'Assainissement a été réalisée en octobre 2011 par C²EA.

Les réseaux d'assainissement sont gérés par la commune. Ils sont de type mixte :

- Unitaire dans le vieux bourg de Monton, chemin de St Alyre, rue des Écoles, rue des petits Cros, Avenue du Dr L Presle, Avenue de l'Occitanie (côté de la Veyre), rue Jules Verne, secteur du Champ de Foire et sur la descente de Soulasse.
- Séparatif sur le restant de la commune.

La commune dispose d'une zone artisanale : La ZA du Pra de SERRE située au Nord de la commune, qui regroupe une vingtaine d'entreprises. Cette zone est raccordée au réseau intercommunal.

Les réseaux représentent un linéaire total de 57 Kilomètres dont 15 Km de canalisations unitaires, 22 Km de canalisations d'eaux pluviales ainsi que de 20 Km de canalisations d'eaux usées.

On compte également 860 mètres de conduites de refoulement.

Ces réseaux rejoignent le réseau intercommunal qui traverse la commune le long de la Veyre (3 600 m sur la commune).

D'après le plan des réseaux établi en 1999, on note également la présence de :

- 18 déversoirs d'orage (le DO 7 ayant été supprimé lors des travaux de réhabilitation),
- 2 surverses,
- 2 dessableurs,
- 3 bassins d'orage,
- et 2 postes de refoulement (St Alyre et ZA du Pra de Serre).

Monton, Veyre ainsi que Soulasse sont raccordés à la station d'épuration intercommunale située aux Martres de Veyre.

Bilan de la situation actuelle (résultats de l'étude diagnostique des réseaux, C2EA, 2011)

Le volume total collecté par temps sec lors de notre campagne de mesures (Janvier - Février 2011) par les réseaux d'assainissement de VEYRE-MONTON était de 337 m³/j dont 49 % d'eaux claires parasites permanentes (soit 166 m³/j).

Les deux inspections nocturnes réalisées par temps sec dans la nuit du 18 au 19 janvier et du 20 au 21 janvier 2011 ont permis de sectoriser les réseaux d'assainissement et de faire ressortir les tronçons les plus drainants.

Un total de 15 tronçons drainants a été repéré. Par ailleurs, 2 fontaines connectées au réseau unitaire de Monton apportent environ 8 m³/j d'eaux claires parasites.

Le taux de collecte de la pollution exprimé en termes de volume était moyen sur l'ensemble des réseaux de Veyre-Monton (50%) et faible sur les bassins versants A et B (<40 %). Les réseaux de Veyre-Monton ne permettent donc pas une collecte optimale de la pollution.

Les mesures effectuées par temps de pluie montrent une réaction du réseau à la pluie ce qui est normal puisqu'il est en partie unitaire.

Ces réseaux communaux rejoignent le réseau intercommunal qui traverse la commune le long de la Veyre, lui-même raccordé à la station d'épuration des Martres de Veyre.

La station est de type Boues activées, dimensionnée pour traiter 24 000 EH – 1 440 Kg DBO₅/j et 5 000 m³/j, mise en service en 1981 – réhabilitée en 2010 pour traiter 32 000 EH.

Selon les données recueillies auprès du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre qui a en charge l'assainissement collectif de Veyre Monton, il existe un problème de surcharge hydraulique au niveau de la station d'épuration des Martres de Veyre. Le SMVV préconise de mettre en place des dispositifs de pré traitement et filière boue.

Charge reçue en pointe	66% de charge organique (1300 kg/jour)	Capacité nominale de 1956 kg/j
	207% de charge hydraulique (12 860 m ³ /jour)	Débit nominal de 6190 m ³ /j

Située sur les Martres de Veyre, cette station traite les eaux usées collectées auprès de plus de 20 000 habitants. Mis en service en 1979, le système de traitement en place répond aux normes de rejet ; elle assure depuis son origine un traitement de l'azote et depuis 1996, un traitement de déphosphatation physico-chimique.

La station dispose d'une capacité nominale de plus de 32 000 Eq/habitants. Actuellement, elle traite les effluents de 26 000 EH. La station n'est donc pas saturée.

Les eaux traitées sont évacuées dans l'Allier. Depuis 1997, des équipements d'auto-surveillance permettent de recueillir et d'analyser les données utiles à la maîtrise du fonctionnement de la station. Les boues issues des traitements sont valorisées en agriculture suivant les règles d'un plan d'épandage.

Bien que la majorité des eaux pluviales soient évacuées au sein de puits perdus, des débordements d'eaux pluviales étaient signalés à Monton et Soulasse (schéma d'assainissement, 1999). Plusieurs bassins d'orage ont été créés pour réguler cette problématique.

- 1 bassin d'orage au niveau de la zone de jardins potagers du centre bourg de Soulasse
- 1 bassin d'orage en contrebas des zones résidentielles de Soulasse
- 1 bassin d'orage à proximité de l'école de Monton
- 2 bassins d'orage au Pra de Serre.

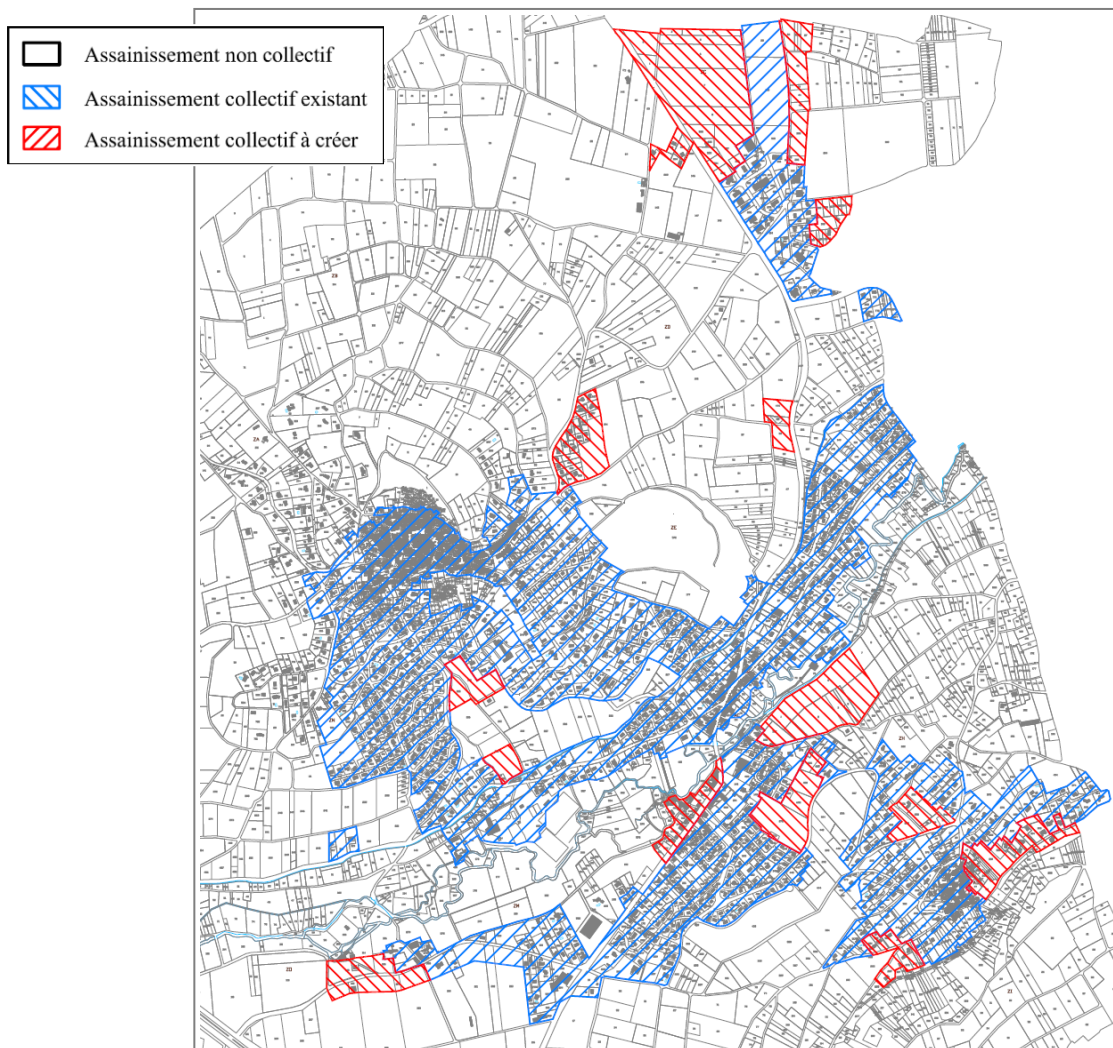


Situation des bassins d'orage sur le Pra de Serre et en contrebas de Soulasse.

Le volume des boues atteint les 653 tonnes de matière sèche, intégralement requalifiées par valorisation agronomique (épandage agricole).

Conjointement au PLU, la commune de Veyre Monton a lancé une révision de son Schéma Directeur d'Assainissement.

Un nouveau schéma réalisé par C²EA est en cours d'enquête publique.

Etude du Zonage d'Assainissement – C²EA – janvier 2012.

Il est important de signaler que tant que l'assainissement collectif n'est pas réalisé, les habitations doivent obligatoirement avoir un assainissement individuel conforme aux normes en vigueur.

Suite à l'étude diagnostique de 2011, des programmes de travaux ont été définis.

Les objectifs sont :

- de réduire les entrées d'eaux claires parasites
- de supprimer les rejets de temps sec d'eaux usées
- de limiter les entrées d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées
- d'améliorer le traitement des effluents collectés

Travaux à entreprendre en tranche 1

Descriptif	Unité	Quantité	Prix unitaire Euros HT	Montant Euros HT	Influence attendue sur le fonctionnement des réseaux
Aménagement hydraulique secteur Marie Curie : Rue des petits CROS - Pose de réseaux ϕ 200 eaux usées - Pose de réseaux ϕ 600 eaux Pluviales	ml ml	180 240	190 350	34 200 84 000	Conclusion de l'étude hydraulique d'ANTEA de 2009 : Délestage du réseau EP
Remplacement du réseau unitaire Rue Suaudrau : mise en séparatif - Pose de réseaux ϕ 200 eaux usées - Pose de réseaux ϕ 300 eaux Pluviales	ml ml	50 50	210 230	10 500 11 500	
Centre bourg de Monton : Rue Henri Burande - Pose de réseaux ϕ 300 et 500, Unitaire à Monton, y compris reprise des branchements, sur un linéaire de 310 ml - Réhabilitation du DO 4, régulièrement bouché	Ft Ft	1 1	130 000 2000	130 000 2 000	- Amélioration de l'état structurel du réseau et du transfert des effluents - Limitation des déversements au niveau du déversoir d'orage n°4, protection du milieu naturel
Avenue de l'Occitanie - Pose de réseaux ϕ 200 eaux usées pour raccorder les habitations situées entre les 2 bras de la Veyre - Pose de réseaux ϕ 200 eaux usées en fonte dans le lit de la Veyre	ml ml	60 170	400 450	24 000 76 500	- Suppression du rejet direct à la Veyre du réseau unitaire soit 30 EH
Total tranche 1				372 700	

Travaux à entreprendre en tranche 2

Descriptif	Unité	Quantité	Prix unitaire Euros HT	Montant Euros HT	Influence attendue sur le fonctionnement des réseaux
Rue Marie Curie (EP) - Déplacement de l'exutoire EP en aval immédiat du pont de la RD 8 sur 90 m - Déconnexion du bassin versant de Monton Ouest du réseau EP de la Rue Marie Curie : création d'un nouvel exutoire (au niveau du DO 21)	Ft Ft	1 1	45 000 2 000	45 000 2 000	Conclusion de l'étude hydraulique d'ANTEA de 2009 : Délestage du réseau EP
EP aval MONTON jusqu'à la Rue Jean Moulin - Collecte des EP d'une partie de Monton et de la déverse du DO 3 : pose d'un réseau ϕ 200 EP depuis la déverse du DO 3 jusqu'au réseau EP de la rue Jean Moulin	ml	230	130	29 900	
Total tranche 2				76 900	

Travaux à entreprendre ultérieurement : Hors priorité

Descriptif	Unité	Quantité	Prix unitaire Euros HT	Montant Euros HT	Influence attendue sur le fonctionnement des réseaux
Résidence Plein Soleil - Enquête préalable de branchement - Sol 1 : Remplacement du réseau unitaire existant amont, depuis la propriété privée n°344 jusqu'à la petite place, y compris reprise de branchements - Sol 2 : Pose d'un réseau ϕ 200 eaux usées depuis la propriété privée n°344 jusqu'à la petite place, y compris reprise des branchements si source captée de Las Combas -Sol 2 : Réutilisation du réseau unitaire en réseau d'eaux pluviales	ml	40	350	14 000	- Elimination de 53 m ³ /j d'ECPP sur un total de 168 soit 31 % (tronçon 14 de l'inspection nocturne)
	ml	370	440	162 800	
Chemin de St Alyre - Sol 1 : Remplacement du réseau unitaire par un réseau d'eaux usées , uniquement sur le linéaire de tronçons inspectés -Sol 2 : Remplacement du réseau unitaire par un réseau d'eaux usées jusqu'au réseau Intercommunal	ml	460	425	195 500	- Elimination de 37 m ³ /j d'ECPP sur un total de 168 soit 22 % (tronçons 2, 3, 4 et 5 de l'inspection nocturne)
	ml	760	420	319 200	
Antenne du Chemin de St Alyre - Pose d'un réseau ϕ 200 eaux usées au niveau d'une antenne du Chemin de St Alyre, y compris reprise des branchements	ml	100	400	40 000	- Amélioration de l'état structurel du réseau et du transfert des effluents
Aménagement hydraulique secteur Marie Curie - Création d'un bassin de rétention de 500 m ³ à proximité du cimetière	Ft	1	50 000	50 000	Conclusion de l'étude hydraulique d'ANTEA de 2009 : Régulation des EP
Remplacement du réseau unitaire Rue Jules Verne : mise en séparatif - Pose de réseaux ϕ 200 eaux usées - Pose de réseaux ϕ 200 eaux Pluviales	ml	35	210	7 350	- Amélioration de l'état structurel du réseau et du transfert des effluents
	ml	35	210	7 350	
Extension de réseau : Les Marchandes - Pose d'un réseau ϕ 200 eaux usées (en terrains privés)	ml	450	140	63 000	- Raccordement de 7 habitations supplémentaires, classées en zone d'assainissement collectif
Extension de réseau : Soulasse - Pose d'un réseau ϕ 200 eaux usées (sous goudron) - Pose d'un réseau ϕ 200 eaux usées (terrains privés)	ml	160	250	40 000	- Raccordement de 7 habitations supplémentaires, classées en zone d'assainissement collectif
	ml	110	140	15 400	
Extension de réseau : St Alyre - Pose d'un réseau ϕ 200 eaux usées	ml	380	200	76 000	- Raccordement de 3 habitations supplémentaires, classées en zone d'assainissement collectif + zone de développement
Total tranche Hors Priorité			Solution 1	508 600	Elimination d'environ 90 m ³ /j d'ECPP sur un total de 168 soit environ 53 %
			Solution 2	781 100	

V.4. SYNTHÈSE DES TRAVAUX PRECONNISÉS EN 2000 – ÉTUDE DIAGNOSTIQUE PRÉCÉDENTE

N° Fiche travaux	Localisation des Travaux	Nature des Trx	Principaux désordres	Rues concernées	Réalisation des Trx
Fiche 1	MONTON	- Remplacement de réseau unitaire, - Déconnexion des fosses septiques	- Réseau ancien, - Sous-dimensionnement hydraulique d'une grande partie des canalisations, - Connexion de 3 lavoirs ou fontaines au réseau d'assainissement - présence de 2 FS avant réseau	- Rue de la Victoire – rue de la Tabarelle – Place du Bartier jusqu'au DO4 - Impasse de la Citadelle, - Rue du Couvent, - Rue de la Victoire - Place du Poids de Ville - rue de l'Enfer, - Rue des Forts – rue Jean de Beaufort, - Rue de la Pavade, - Rue des Basses Cours – Côte Picot, - Rue des Faubourg – rue des Anglades, - Rue Henry Burande – rue des Jardins, - Rue des Chaumes	Non Oui Non Oui Oui Non Non Oui Non En partie
Fiche 2	MONTON BAS	Réhabilitation et remplacement de réseau EP	- Sous-dimensionnement hydraulique du réseau - Rejet d'EU dans le milieu naturel - Mauvais transfert de la pollution au niveau du Chemin de Saint Alyre	- Allée des Aubépines (EP), - Allée des Pommiers - Allée de Figuiers (EP), - Chemin St Alyre (EU), - Allée des Pommiers (EU), - EP neuf jusqu'au point de rejet dans le milieu naturel au lieu-dit « LES REVOLTES », - EP depuis l'école jusqu'au Chemin St Alyre, - Chemin St Alyre (EP), - Rue Marie Curie (EP), - Avenue de la Monne (EP), - Rue Saint-Exupéry, rue des Grands Cros et Chemin de Marmant (EP), - Rue des Écoles (EP)	Non Non Non Non Non Oui Non Non Oui En partie Oui
Fiche 3	VEYRE SOULASSE	Réhabilitation, remplacement de réseaux d'eaux pluviales, mise en séparatif, curage	- Sous-dimensionnement hydraulique, - Réseau en mauvais état, - Rejet d'EU dans le milieu naturel - Mauvais transfert de la pollution	- Chemin des Sources – rue Marie Curie (EP), - Chemin Sous Marmant et Avenue du Docteur Louis Presles (EP), - Rue Marie Curie (EU), - Lotissement Juillard (EU- EP), - Place du Champ de Foire (EU), - Avenue de l'Occitanie Aval (Rac à l'interco), - Avenue de l'Occitanie amont	Non Non Non Oui Oui Non Non Oui

L'assainissement individuel

Le restant des habitations est en assainissement individuel plus ou moins approprié. Les dispositifs d'assainissement sont plutôt anciens et pratiquement jamais entretenus. L'étude de zonage d'assainissement de 1998 avait fait l'objet d'un état des lieux (non exhaustif) du système d'assainissement de la plupart des habitations non raccordées au réseau.

Des efforts doivent être réalisés afin d'améliorer l'assainissement individuel et de respecter les normes et arrêtés en vigueur. Le diagnostic du SPANC de Veyre Monton devrait débuter en aout ou septembre 2010, par le SIVOM d'Issoire. Il semble qu'en octobre 2011, ce diagnostic n'ait pas encore été réalisé.

Il est important de noter que le traitement des eaux usées d'origine domestique doit être complet et bien réalisé, les fréquences de vidanges doivent être respectées.

La réalisation et l'entretien des dispositifs d'assainissements individuels sont ainsi les deux principaux facteurs de leur bon fonctionnement.

Les Eaux Pluviales

Compte tenu de la topographie du territoire, les zones urbaines établies sur les pentes des buttes de Monton et Soulasse sont soumises au risque de ruissellement pluvial. Ce type de risque se produit lorsque les réseaux d'évacuation ne suffisent plus, résulte d'orages intenses sur des surfaces péri-urbaines ou urbaines qui sont largement imperméabilisées.

L'urbanisation massive et mal maîtrisée est un facteur essentiel de ce risque, notamment par l'imperméabilisation du sol avec la création de surfaces étanches (toitures, aires de stationnement et voies de circulation routière).

L'impact de l'imperméabilisation est, bien évidemment, variable selon la capacité initiale du sol naturel à l'infiltration et son comportement de surface.

L'imperméabilisation se traduit par une suppression complète de l'infiltration de l'eau dans le sol. Ses effets sont les suivants :

- réduction du temps de réponse du bassin versant, en supprimant la temporisation que génère l'infiltration des premières pluies (c'est-à-dire lorsque le sol dispose de sa capacité maximale de rétention) ; la montée des eaux est plus rapide, ce qui constitue un facteur aggravant en termes de risque ;
- augmentation manifeste du débit de pointe lorsque la pluie est de courte durée, par rapport à un sol naturel qui aurait assuré l'infiltration de la totalité de la pluie ;
- net accroissement des volumes ruisselés au cours de l'événement ; pour les grands bassins versants, ceci conduit à aggraver la combinaison des apports des sous-bassins et à accroître les hauteurs de submersion dans les zones inondables, les volumes à stocker étant plus importants.

➔ L'éventuelle ouverture de nouvelles zones urbaines sur le territoire communal de Veyre Monton peut générer et accentuer cette contrainte. L'assainissement des zones urbaines et à urbaniser devra probablement être revu, pour s'orienter vers des choix techniques appropriés, et ne pas favoriser l'apparition du risque de ruissellement pluvial.

3 solutions possibles :

- limitant le débit de dimensionnement à la capacité du réseau hydrographique avant urbanisation,
- compensant l'augmentation des vitesses par un allongement des cheminements et par le maintien ou le renforcement de la rugosité,
- provoquant des débordements contrôlés dans les différentes zones cloisonnées par le tissu urbain.

Si la commune de Veyre Monton souhaite poursuivre le développement de son urbanisation, il est indispensable d'adopter une nouvelle stratégie qui repose sur :

- Une organisation multifonctionnelle et rationnelle des espaces publics sollicités pour mieux gérer les eaux pluviales
- Une organisation de l'espace qui maîtrise l'écoulement des eaux résultant des épisodes pluvieux, même exceptionnels, qui provoquent, à l'heure actuelle, des submersions du milieu urbain.

Les solutions compensatoires pourront s'orienter vers la sollicitation d'espaces publics (terrains de sport, aires naturelles inondables...), lesquels peuvent stocker des volumes très importants.

➔ Les outils techniques d'aménagement : Solutions alternatives au « tout tuyau »

- la voirie, les espaces collectifs, mais qui, par leur localisation spatiale, leur orientation, leur fonction même et leur équipement de surface, aident à acheminer l'eau via des zones prévues à cet effet.

Ces espaces urbains jouent un rôle déterminant dans les mécanismes de cantonnement des débordements. Il faut donc inonder là où c'est possible et acceptable, pour réduire les inondations là où leurs effets ne sont pas souhaitables.

- Une circulaire du 8 février 1973 préconise un minimum de 10 m² d'espaces verts par habitant. Chaque commune ou communauté peut définir une superficie réservée aux espaces libres et plantations. On peut retenir qu'une superficie de 10 à 15 % de la surface totale d'un lotissement est, ou devrait être, réservée aux espaces verts.
- Exemples : Les chaussées à structure réservoir, les puits d'infiltration, les noues, les bassins d'orage sec ou en eau, les tranchées d'infiltration, ...

- Les bâtiments publics et privés peuvent participer aux solutions compensatoires : Les toits stockants. Voir en annexe.

➔ Les emplacements réservés du PLU peuvent être l'occasion de définir des espaces réservés au ruissellement pluvial.

➔ Dans les zones urbaines, le PLU peut instituer des servitudes consistant à indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements (Article L. 123-2 – c du code de l'urbanisme).

➔ Le règlement du PLU peut comporter des mesures liées à la maîtrise du ruissellement et, plus généralement, du risque d'inondation. Selon les cas, on peut trouver dans le règlement :

- une obligation de mise à la cote des constructions par rapport à la voirie
- un débit de pointe à ne pas dépasser
- l'exigence de mesures compensatoires avec, éventuellement, « le mode d'emploi »
- l'exigence d'un recul par rapport aux ruisseaux
- la limitation de l'emprise au sol des bâtiments

Les textes réglementaires pouvant faciliter la mise en place de solutions pour le ruissellement pluvial.

Le Code de l'Environnement et le Code Général des collectivités territoriales imposent deux types de mesures :

- à l'échelle communale, les collectivités doivent procéder à la délimitation des secteurs où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement (Article L. 2224-10 du Code Général des collectivités locales + Article L. 123-1 – 11° du Code de l'Urbanisme + circulaire du 12 mai 1995 Art. 1.2) ;
- à l'échelle d'un projet d'aménagement soumis aux procédures prévues aux articles L. 214-1 à 214-6 du Code de l'Environnement, ce dernier doit s'accompagner de mesures compensatoires des impacts qu'il occasionne.

Le Zonage Pluvial :

- En application de l'article L. 2224-10 du Code Général des collectivités territoriales, les communes doivent délimiter les zones :
 - où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
 - où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement...

Ces délimitations peuvent se faire dans le cadre des plans locaux d'urbanisme. (Article L. 123-1 – 11° du Code de l'Urbanisme + circulaire du 12 mai 1995 Art. 1.2).

Source : Guide méthodologique pour la prise en compte des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, CETE sud ouest, Missions et délégations inter services de l'eau, 2002. Les solutions compensatoires en assainissement pluvial, CETE sud ouest, Missions et délégations inter services de l'eau, 2002.

ENJEUX

Freiner le ruissellement pluvial sur les coteaux de Monton et Soulasse.

Remédier aux effets négatifs de l'imperméabilisation.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

Définir une ambition démographique pour la commune, et les orientations adaptées.

Le zonage d'assainissement de la commune de Veyre Monton permet de définir des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement individuel. Ce n'est donc pas un document d'urbanisme et cela ne rend pas obligatoirement les terrains constructibles. La constructibilité des terrains dépend en effet de plusieurs paramètres tels que le paysage, l'environnement, l'agriculture, la continuité urbaine et la volonté politique de développement communal.

De plus, il est à rappeler que les ouvertures à l'urbanisation ne pourront être admises qu'à hauteur des flux de pollution qu'il est possible d'acheminer et de traiter sur les ouvrages de traitement. Si les capacités des ouvrages se trouvent dépassées, l'urbanisation nouvelle ne pourra être envisagée, qu'à la condition d'une planification des investissements à réaliser en matière d'assainissement.

2 - LES RESSOURCES NATURELLES

2.5 – Les déchets ménagers

Les déchets ménagers

Le SBA gère la collecte des déchets sur la commune et la déchèterie.

- Bacs jaunes (tri collectifs) collectés 1 fois/mois.
- Bacs vert (ordures ménagères) collectés : 2 fois/semaine.

Les déchets collectés par le SBA sont transportés au CET de Puy Long, d'Ambert, de Miremont et de Cusset (03).

« En vue d'améliorer la qualité du tri et de diminuer les erreurs de tri, le Syndicat du Bois de l'Aumône organise des suivis de collecte.

Le 27 février 2009, les éco ambassadeurs ont contrôlé Monton et une partie de Veyre. Avant le passage de l'équipe de collecte, le contenu de tous les bacs à couvercle jaune a ainsi été vérifié. Les bacs contenant de simples erreurs de tri ont été relevés et un document a été scotché sur le couvercle. Par contre, ceux présentant des erreurs de tri plus importantes qui peuvent, par leur poids, leur volume ou leur nocivité, polluer l'ensemble de la collecte ont été scotchés de telle sorte que l'équipe de collecte ne les vide pas. C'est ce qu'on appelle les « refus de collecte ».

Sur 444 bacs, moins de la moitié (42.56%) étaient conformes, 53.37 % présentaient des erreurs et 4.05 % ont été refusés.

Dès le lendemain, les éco ambassadeurs sont allés à la rencontre des foyers concernés par les erreurs afin de leur expliquer les gestes du tri à adopter et de leur remettre un nouveau guide de tri. Restons vigilants, puisque ces déchets non conformes, au lieu d'être recyclés, sont transportés en centre d'enfouissement technique, d'où un surcoût répercuté sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Lors de la collecte suivante, c'est encore 12% du contenu des bacs jaunes qui a été refusé au Centre de tri ! Parmi les erreurs les plus fréquentes, il ne faut pas mettre de sacs en plastique, de barquettes en plastique ou en polystyrène, ni de pots de yaourt dans le bac jaune. »

Mairie-Veyre-Monton 2009

Extrait site internet <http://www.mairie-veyremonton.fr>

La commune dispose de 4 points propres et a participé à la mise en place d'une campagne de sensibilisation en faveur du compostage individuel (avec le Valtom et le Sitcom).

Une déchetterie a été mise place en 2008 sur la commune de Veyre Monton, sur la RD273.

BILAN

Une amélioration du tri des déchets en 2007

Toutes les communes de Gergovie Val d'Allier Communauté sont en collecte sélective. La quantité annuelle de déchets collectés hors collecte sélective est de 214 kg/hab. en 2007 alors qu'elle était de 256 kg/hab. en 2006 sur l'ensemble du périmètre d'action du SBA. (Tonnage de déchets ménagers : 32288 en 2007, 38677 en 2006). Cette baisse de la collecte de déchets ménagers, hors collecte sélective est liée en partie à l'augmentation de la collecte sélective.

2 - LES RESSOURCES NATURELLES

2.6 – Les Energies

Rappel des directives supra territoriales :

- Le Plan Climat 2005-2012
- L'Agenda 21 de la Région Auvergne

Action #1 : UN PLAN ÉNERGIE/CLIMAT

Maîtrise de la consommation et développement des énergies renouvelables sont les deux axes prioritaires de la politique énergétique régionale. La Région propose d'adopter un plan Énergie/Climat en 2008. Ce plan permettra de définir les principaux gisements d'économie d'énergie par secteur d'activité, ainsi que l'ensemble des sources d'énergies renouvelables (bois, solaire, éolien, ...).

Action #2 : DES AIDES CONDITIONNÉES À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

À partir de 2008, la Région accompagne exclusivement la construction et la rénovation de bâtiments présentant des performances énergétiques de haut niveau. Objectif : réduire de 20 % les consommations d'énergie des bâtiments neufs et existants financés par la Région.

Constat

En Auvergne, 44 % des consommations énergétiques et 34 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique sont imputables aux secteurs résidentiel et tertiaire.

La consommation d'énergie continue à augmenter dans le secteur du bâtiment. En 2002, ce secteur a consommé 70 millions de tonnes d'équivalent pétrole, soit 43% de la consommation nationale, et a émis 120 millions de tonnes de CO₂, soit 25% des émissions nationales (source : ADEME).

L'habitat est une des priorités du Grenelle de l'environnement. L'objectif est de réduire de 20% sa consommation énergétique d'ici 2020.

Le parc immobilier de Veyre Monton est aujourd'hui vieillissant et est loin de répondre aux objectifs fixés par le projet de loi Grenelle 1. L'objectif fixé par l'Etat est de réduire de 38% la consommation énergétique des bâtiments existants d'ici 2020 avec une consommation moyenne ramenée de 230 à 150 kWh/m²/an.

L'Etat prévoit la rénovation des bâtiments publics, de l'ensemble du parc de logements sociaux et des actions spécifiques pour encourager la rénovation accélérée du parc résidentiel et tertiaire.

Selon l'ADEME, la consommation énergétique du secteur des transports a pratiquement doublé en volume entre 1973 et 2006 (+96%) et a augmenté d'environ 20% depuis 1990. Le transport routier, voyageurs et marchandises représente 80% de la consommation d'énergie de l'ensemble des transports en France.

C'est aussi le premier émetteur de CO₂ (34% des émissions de CO₂). Le transport routier représente une augmentation de 18% des émissions de CO₂ depuis 1990.

L'organisation des transports se veut aujourd'hui plus durable afin de fluidifier les échanges, de limiter les nuisances associées et de rendre la mobilité accessible à tous...

L'observatoire des énergies de l'ADUHME a réalisé en 2008 une carte d'identité énergétique de la Communauté de Communes Gergovie Val d'Allier. Voir l'étude en annexe.

- Le bilan de cette étude met en évidence une très forte dépendance énergétique de la communauté de communes de l'ordre de 84%. A titre de comparaison, la dépendance énergétique du département du Puy de Dôme est de 92%.
- Les consommations et les émissions de la communauté de communes augmentent depuis 1999.
 - Il faut noter cependant que seul le domaine de l'agriculture montre une tendance à la baisse de ses consommations.
 - Les secteurs du résidentiels et des transports restent les principaux consommateurs d'énergies et émetteurs de CO2.
- La seule production énergétique concerne le bois en individuel.

Perspectives

Comme le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) l'a affirmé pour la région Auvergne, le territoire de GVAC disposerait de ressources géothermiques abondantes et diversifiées.

De même le potentiel de développement en énergie solaire est important compte tenu des conditions géographiques et climatiques. Selon le rapport d'information du Sénat n°436, 'Energies renouvelables et développement local', Belot-Juilhard, Août 2006, la région est ensoleillée pendant la saison froide, et l'ensoleillement moyen annuel est de 1907 h/an à Clermont Ferrand pour une moyenne nationale de 1973h/an.

Parmi les points de prélèvements réalisés par le BRGM sur le territoire (dans le cadre de la banque de donnée sur le sous sol), certains avaient comme objectif, la recherche d'éventuelle utilisation de la géothermie.

➔ point 07174X0197/Forage, route de Saint Sandoux.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

En application du Plan Climat 2005-2012, le PLU pourra dans son règlement, inciter la mise en place d'énergies renouvelables.

3 - LES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET LES NUISANCES

Actualité juridique et réglementaire :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992
- Les circulaires des 24 janvier 1994 et 24 avril 1996 précisent les objectifs de l'Etat en matière de gestion des zones inondables
- La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement introduit le principe de prévention et de précaution.
- La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages vient renforcer le dispositif.

Rappel synthétique des risques recensés par le DDRM 2012.

N° Insee	Communes	Inondation			Mouvement de terrain							Industrie	TMD		Barrage	Minier								
		La commune est-elle concernée ?	Types d'aléas	Nom du ou des principaux cours d'eau	PPRI	Nbre d'événements reconnus CAT NAT	La commune est-elle concernée ?	Types d'aléas	Nbre de cavités souterraines	PPRmvt	Nbre d'événements reconnus CAT NAT		Niveau de sismicité	La commune est-elle concernée ?			Feux de forêts	La commune est-elle concernée ?	Avalanch	La commune est-elle concernée ?	Tempêt	La commune est-elle concernée ?	Type de SEVESO	PPRT
63455	Veyre-Monton	oui	T	Veyre	PPRI Veyre approuvé	5	oui	RG, CB, G, ECS	56	-	7	3	oui	non	oui	non	-	-	oui	CR	non	non	-	

3.1 – Le risque Sismique

Le DDRM de 2004 situe la commune de Veyre Monton dans la zone sismique d'aléa faible (zone 1B du décret).

La banque de données SISFrance recense plusieurs évènements sismiques ressentis sur le territoire.

Date	Heure	Localisation épicentrale	Région ou pays de l'épicentre	Intensité épicentrale	Intensité dans la commune
25 Mars 1957	7 h 46 min 10 sec	LIMAGNE (RANDAN)	AUVERGNE	6	3
14 Août 1935	12 h 59 min	LIMAGNE (PONT-DU-CHATEAU)	AUVERGNE	5	4
26 Septembre 1925	5 h 5 min	MARCHE-BOISCHAUT (CHATEAUMEILLANT-LA CHATRE)	BERRY	6,5	4
1 Mars 1881	22 h 10 min	LIVRADOIS (ST-DIER-D'AUVERGNE)	AUVERGNE	4	
8 Février 1808	4 h 32 min	VALLEE DU LOT (ESPALION ?)	QUERCY-ROUERGUE	6	

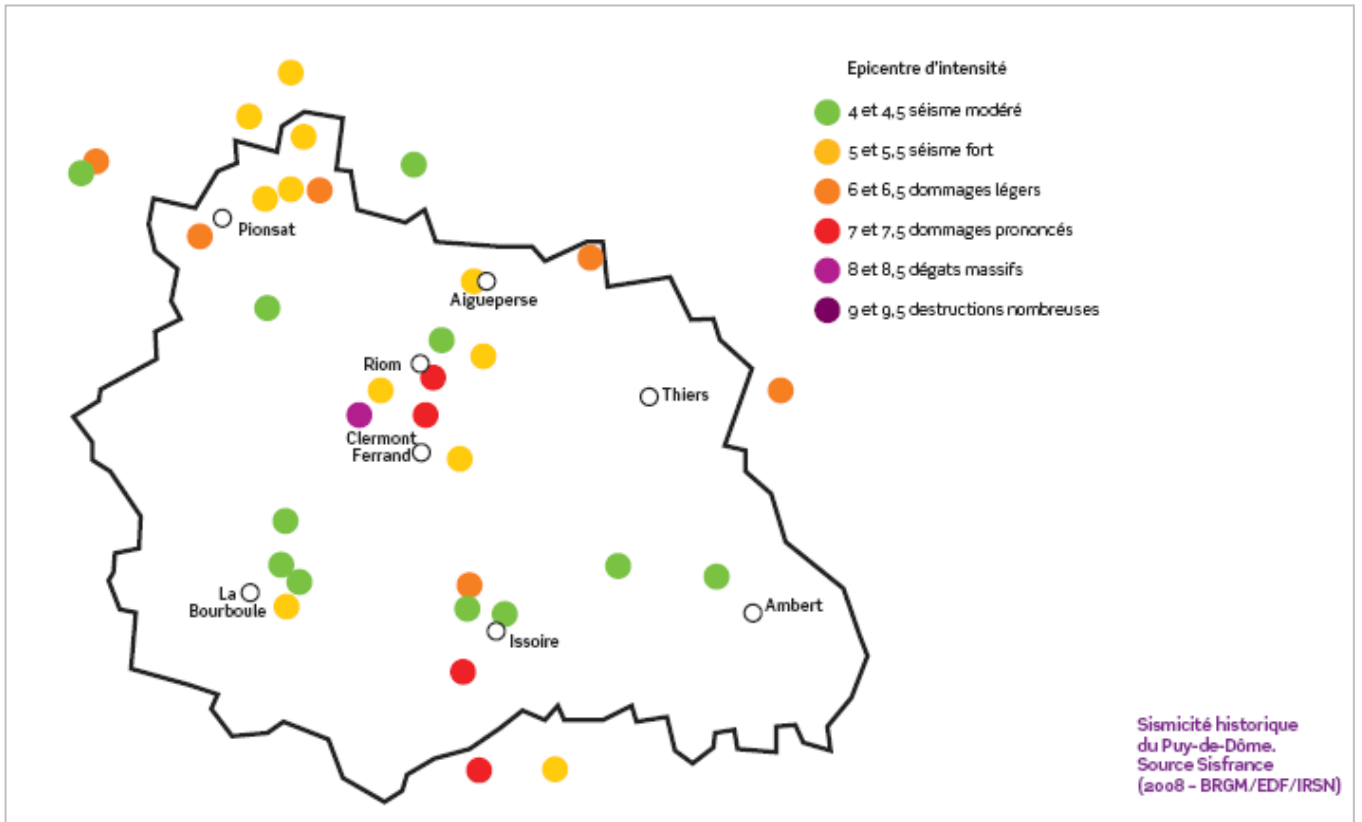
Voir en annexe, la Carte sismique. <http://www.sisfrance.net/>

La carte d'aléa sismique établie en 2005, à l'occasion du lancement du Plan Séisme, s'est traduit par les décrets n°2010-1254 du 22.10.2010 relatif à la prévention du risque sismique, et n°2010-1255 du 22.10.2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

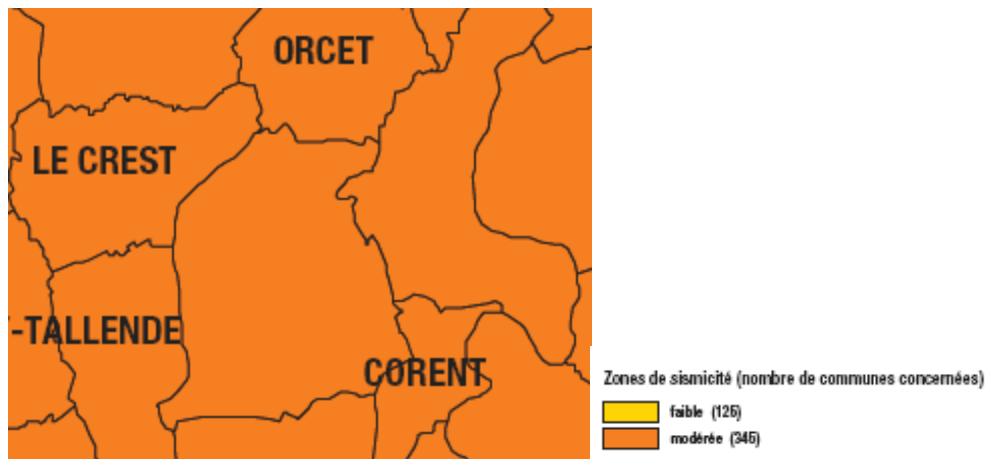
La commune de Veyre Monton se situe dans une zone d'aléa modéré.

« Rappelons que le constructeur (conception et/ou réalisation) reste pleinement responsable du non respect des règles parasismiques, ce non respect ne pouvant être assimilé à une malfaçon, mais à un manquement grave à l'obligation de moyens engageant la sécurité d'autrui. »
 (source : Mutuelle des Architectes Français, Flash actualités, n°75, février 2011).

Voir en annexe : Nouvelle carte sismique. <http://www.planseisme.fr/>



Source : DDRM 2012.



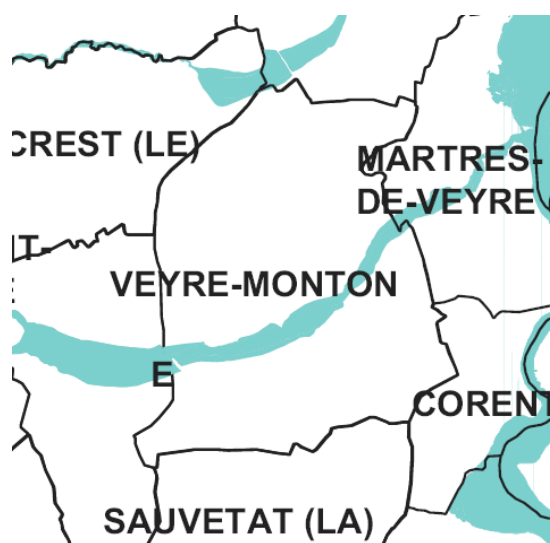
Source : DDRM 2012.

3.2 – Le risque Inondation

Introduction

Le DDRM signale que la commune de Veyre Monton est soumise au risque inondation de type torrentiel, avec une intensité d'aléa forte.

Le territoire du bassin de la Veyre, d'une superficie de 151 km², accolé à l'amont à la chaîne des Puys, s'étend jusqu'à la plaine à sa confluence avec l'Allier et peut subir des crues torrentielles graves caractérisées par une montée brutale des eaux et des vitesses d'écoulement élevées.



Source : DDRM 2012.

La commune a déjà fait l'objet de plusieurs déclarations de catastrophes naturelles concernant les inondations.

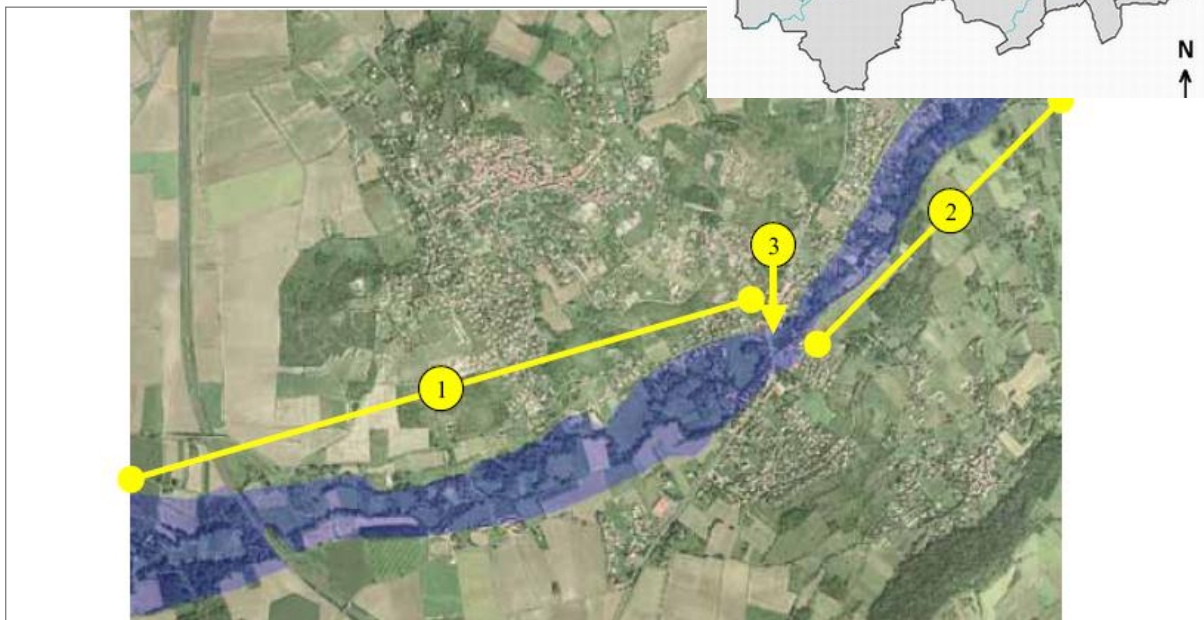
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	26/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990
Inondations et coulées de boue	09/06/1992	12/06/1992	04/02/1993	27/02/1993
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	12/09/2000	12/09/2000	12/02/2001	23/02/2001

Un certain nombre d'études a été réalisée sur les risques d'inondation :

- Etablissement d'un plan de prévention aux risques sur la vallée de la Veyre -1996- Laboratoire régional des ponts et chaussées de Clermont-Ferrand
- Étude du diagnostic du fonctionnement hydraulique des rivières Veyre et Monne et propositions d'aménagements pour réduire le risque inondation -2006- ANTEA.
- Programme de prévention contre les inondations liées au ruissellement pluvial urbain et aux crues torrentielles –SOMIVAL, 1995.

Le Plan de Prévention des Risques Inondation

Un PPRI Veyre – Monne a été approuvé le 22 décembre 2008.



Cartographie : BCEOM ; Fond de carte : ©IGN –BDORTHO®2004

De l'amont de la commune jusqu'au pont de Veyre (point 1), l'emprise de la zone inondable est large et ne recense que peu d'impacts. En revanche, dès le pont de Veyre (point 2), l'emprise diminue, signifiant une concentration des écoulements, puis s'élargit à nouveau plus à l'aval.

Les impacts sur les personnes et les biens :



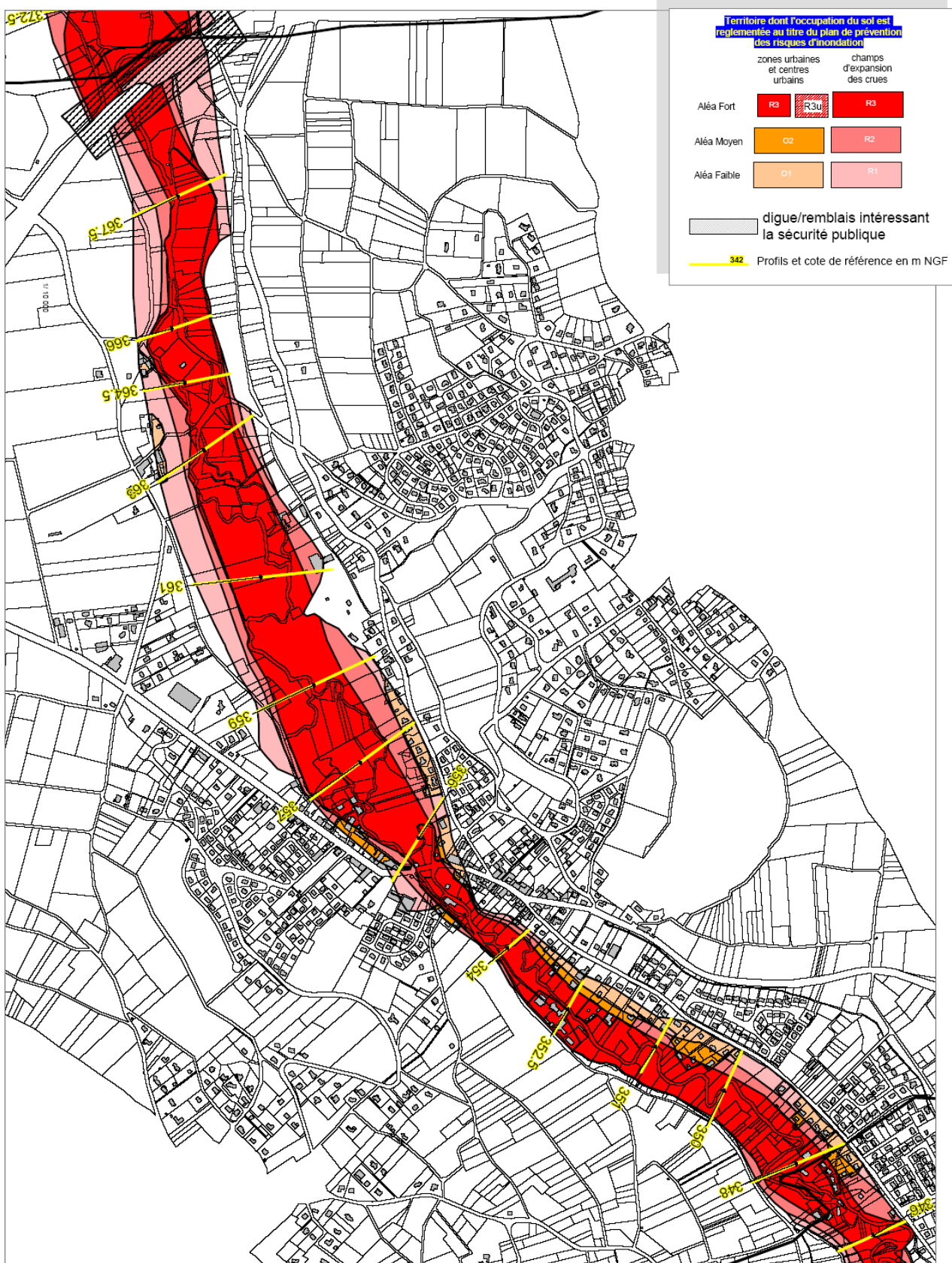
Photo 9 : caserne des pompiers en zone inondable

- **Secteurs urbanisés :** Plus en aval, une caserne de pompiers (point 3) ainsi que plusieurs pavillons sont également dans le champ de la zone inondable. Les principaux impacts en rive droite concernent la station d'épuration, une école pour enfants handicapés ainsi que plusieurs constructions à vocation résidentielle.
- **Secteurs faiblement ou pas urbanisés :** Quelques bâtiments épars sont concernés majoritairement en rive droite du cours d'eau. Les impacts en rive gauche concernent une salle des sports et quelques équipements sportifs.

Extrait du PPRI Veyre, Rapport de Présentation.

- La zone d'aléa fort correspond essentiellement aux secteurs de grand écoulement avec des hauteurs d'eaux supérieures à un mètre ou bien à des vitesses importantes supérieures à un mètre par seconde.
- Les zones d'aléa moyen et faible représentent les secteurs d'expansion voire de stockage des crues avec caractéristiques moindres :

- pour l'aléa moyen, des hauteurs d'eau comprises entre 0,50 m et 1 m ou des vitesses d'écoulement comprises entre 0,5 m/s et 1 m/s ;
- pour l'aléa faible, des hauteurs d'eau inférieures à 0,50 m et des vitesses d'écoulement inférieures à 0,50 m/s.



Extrait du PPRI Veyre, Zonage.

Le règlement du plan de prévention des risques du bassin de la Veyre définit 2 familles de mesures réglementaires :

- des mesures obligatoires de prévention, de protection et de sauvegarde (titre 2 du règlement),
Dans ce cadre, une des mesures sur les Martres de Veyre est de réaliser des études de réduction de la vulnérabilité dans un délai de 5 ans à compter de l'approbation du PPRI, afin de définir des mesures de mise de sécurité. En effet, sur ces secteurs urbanisés, des risques importants existent pour la population. Ces études devront analyser finement les impacts sur les personnes et les biens afin de proposer des mesures de prévention, de protection ou d'alerte des populations concernées.
- des prescriptions constructives sont définies pour les zones inondables selon 3 aléas (faible, moyen, fort).

Le POS actuel a mis en place un zonage adapté à ce risque : zone NDi le long de la rivière.

Orientations / Pistes de réflexion pour le PLU

- Conformité des choix du PLU avec le PPRI.
- Maintenir les capacités de stockage et donc d'écrêtement des crues des zones inondables.

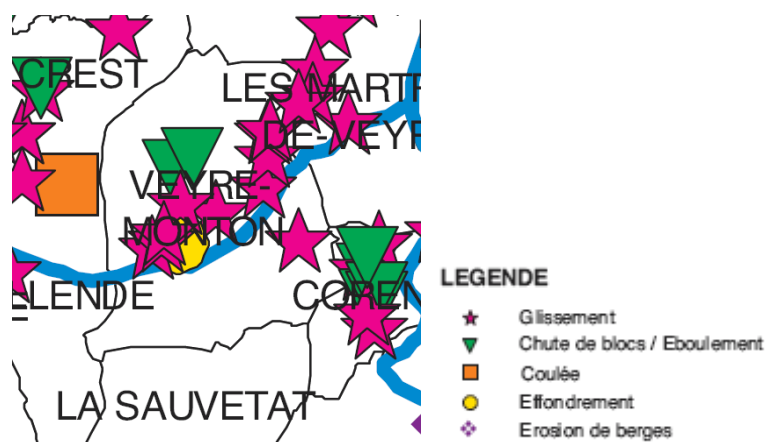
Les champs d'expansion des crues sont les secteurs non urbanisés ou peu urbanisés et peu aménagés, où peut être stocké un volume d'eau important (terres agricoles, espaces verts, terrains de sport, parcs de stationnement...). La préservation des champs d'expansion des crues est primordiale dans la mesure où ils jouent un rôle déterminant en réduisant momentanément le débit à l'aval et permettent de ne pas aggraver les risques pour les zones contiguës.

- Limiter le ruissellement pluvial urbain : conserver des espaces naturels perméables, limiter les emprises au sol des projets de construction, assurer le retour aux exutoires naturels susceptibles d'absorber les surplus en eau.

A l'intérieur de la zone définie inondable, des mesures de gestion spécifiques doivent être prises, tenant compte de l'ancienneté du bâti, de la densité et de la continuité des constructions, voire de la mixité des usages. → Règlement du PPRI.

3.3 – Les risques Mouvement, Effondrement de terrain

La commune est soumise à un aléa fort de mouvement de terrain (source : DDRM).

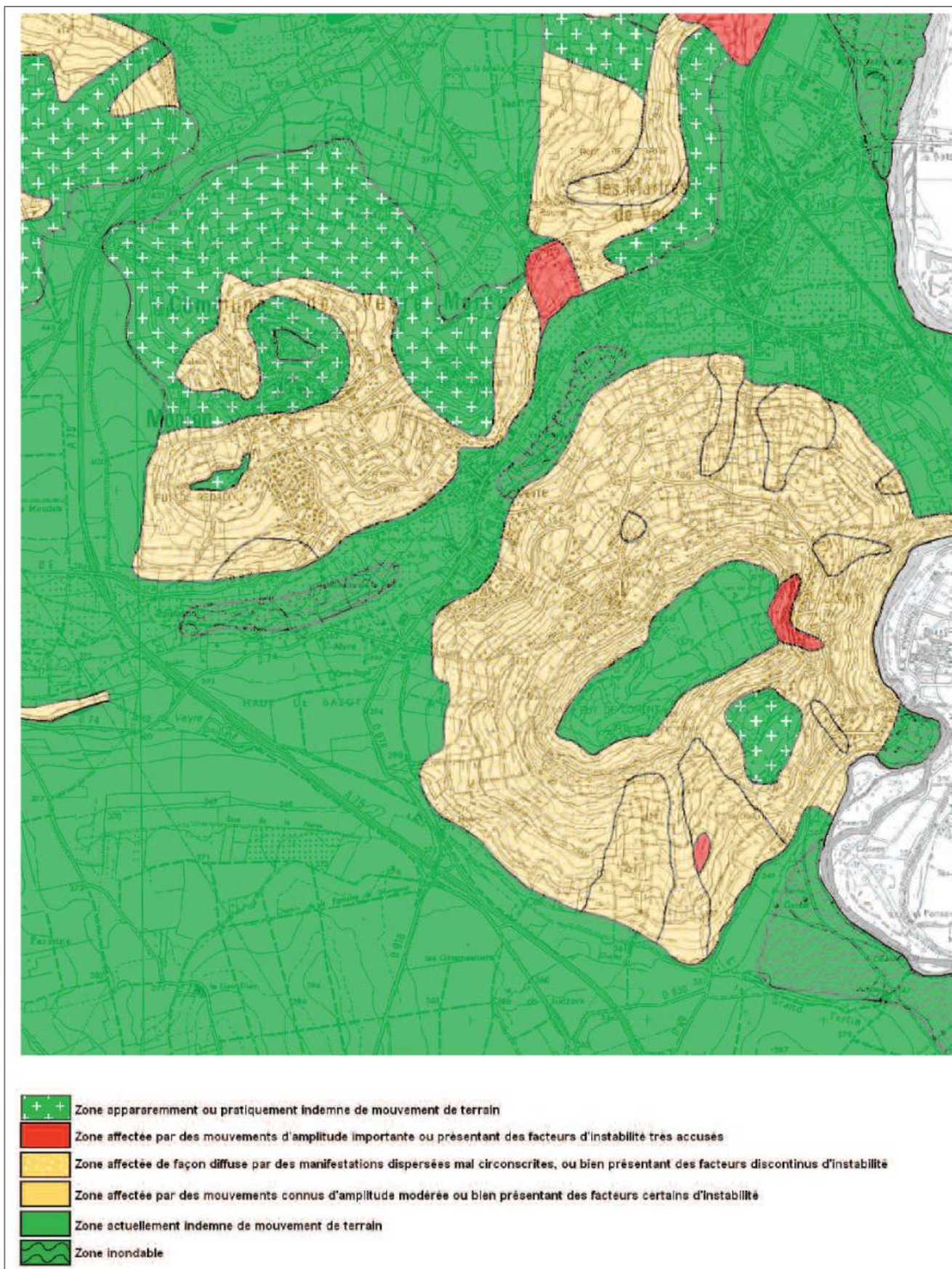


Source : DDRM 2012.

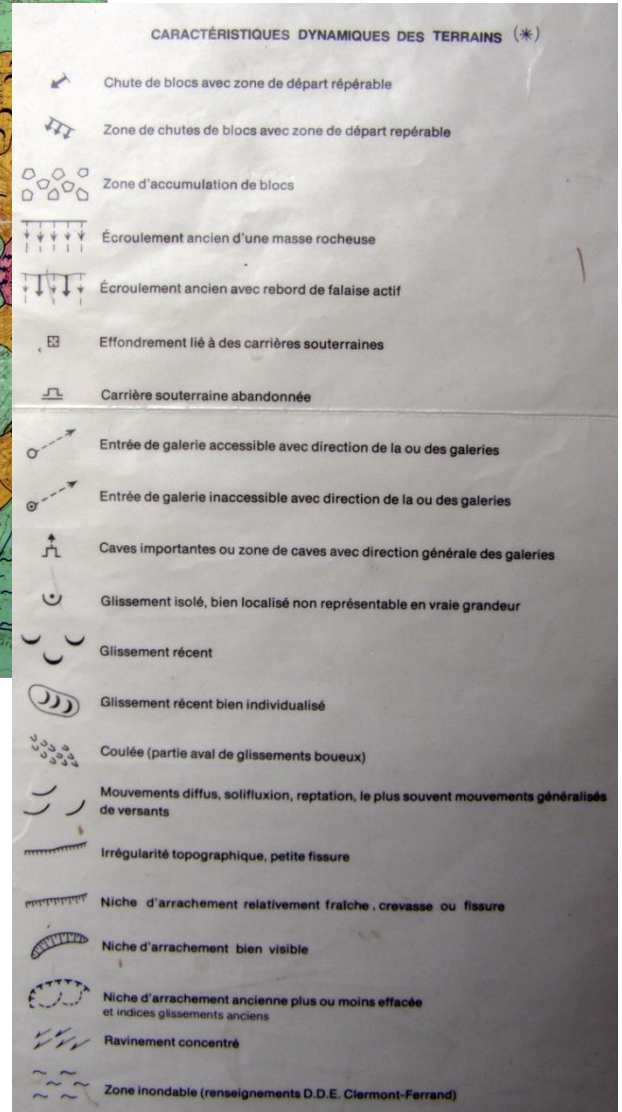
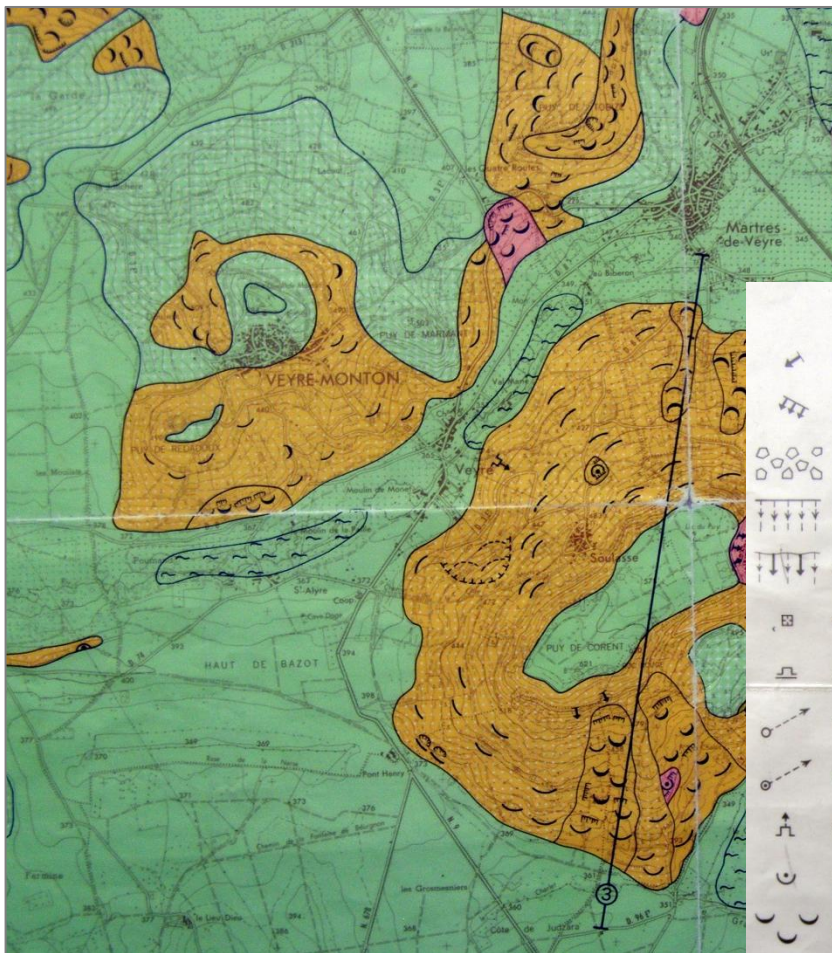
La commune a fait l'objet de plusieurs déclarations de catastrophes naturelles concernant ce risque.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	26/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990
Inondations et coulées de boue	09/06/1992	12/06/1992	04/02/1993	27/02/1993
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	12/09/2000	12/09/2000	12/02/2001	23/02/2001

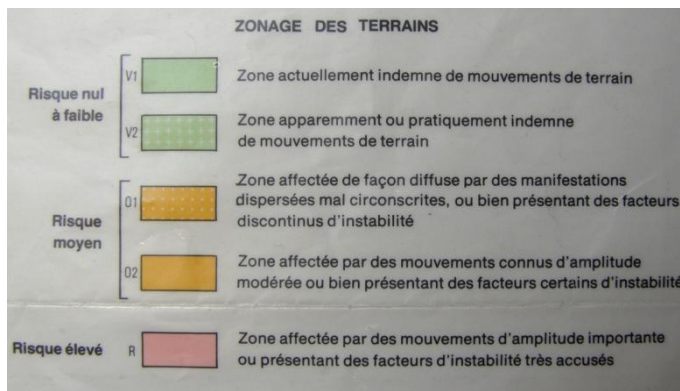
La Carte Zermos (Zones Exposées aux Risques de Mouvement des Sols) incite à la prudence tout constructeur ou aménageur.



Carte Zermos (carte des Zones Exposées à des Risques liés aux Mouvements du Sol et du sous-sol).



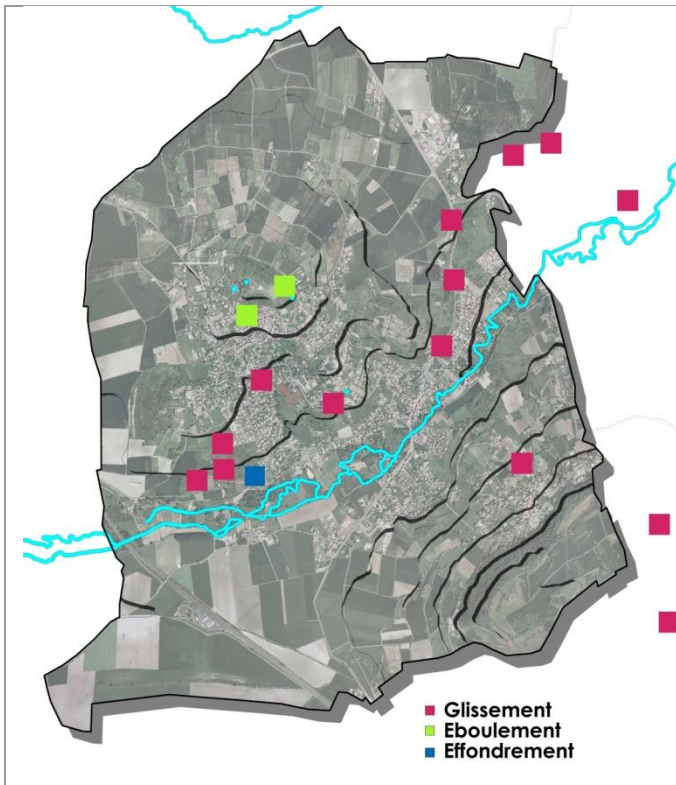
Carte schématique Zermos sur les différents types de mouvements.



La Banque de Données BDMvt recense 13 incidents sur la commune de Veyre Monton, de type éboulement et glissement.

Ce risque se concentre essentiellement sur les bas de versants, aux formations mêlant dépôts de versants et roches sédimentaires. Les causes de ce risque potentiel :

- modification des orientations agricoles / remembrement ⇒ campagne d'arrachement des haies
- grandes parcelles céréalières ⇒ érosion des terres / coulées de boue favorisées.
- De plus, ce type de risque peut venir alimenter le risque inondation.



1/ n°10300130 - Type mouvement : Chute de blocs / Eboulement - Date début : 07/03/1794

Phénomène : Nouveau ; Etat mouvement : Stabilisé

Domage Personnes : 1 mort

Domage Biens : 1 maison individuelle

Cause : naturelle (pluie ? fonte des neiges ?)

2/ n°21000007 - Type mouvement : Chute de blocs / Eboulement - Date début : 01/05/1992

Lieu dit : Falaise de la Vierge

Volume : 10 ; Pente : 50 ; Phénomène : Nouveau

Domage Biens : habitat individuel

Cause : naturelle (du fait de la géologie : basalte sur marne, et de la présence d'une cavité)

3/ n°10300311 - Type mouvement : Effondrement

Date début : 21/02/1999

Lieu dit : Bourg de Veyre-Monton

Diamètre : 3 ; Profondeur du vide = 1.50 m

Domage Biens : aménagement, véhicule

4/ n°10300155 - Type mouvement : Glissement Date début :

01/09/1988

Lieu dit : Route de Veyre parcelle 201

Longueur : 100 ; Profondeur rupture : 4 ; Pente : 8

5/ n°10300156 - Type mouvement : Glissement Date début :

06/04/1996

Lieu dit : Monton parcelle 539

Pente : 8 ; Commentaire : parcelle 150m x 100m

6/ n°10300129 - Type mouvement : Glissement - Date début :

01/12/1994

Lieu dit : Chemin Saint-Alyre-lotissement des Coquelicots

Phénomène : Inconnu ; Etat mouvement : Inconnu

Profondeur rupture : 5 ; Volume (m3) : 2000 ; Pente : 8

Cause : naturelle et anthropique (pluie, terrassement)

7/ n°10300136 - Type mouvement : Glissement

Date début : 01/01/1900

Lieu dit : D978 - face à la décharge municipale

Largeur de départ(m) : 32 ; Profondeur rupture : 2

Pente : 15 ; Cause : naturelle et anthropique

8/ n° 21000003 - Type mouvement : Glissement

Date début : 01/01/1978

Phénomène : Réactivé ; Etat mouvement : Stabilisé

Vitesse moyenne : Rapide ; Profondeur rupture : 6

Volume (m3) : 10000 ; Pente : 8

9/ n°21000005 - Type mouvement : Glissement

Date début : 01/05/1987

Lieu dit : Côtes de Veyre, CD978

Phénomène : Nouveau ; Etat mouvement : Stabilisé

Vitesse moyenne: Modérée ; Volume(m3):15000 ; Pente :10

10/ n°21000006 - Type mouvement : Glissement

Date début : 24/01/1992

Lieu dit : Puy de Redadoux, CD786

Phénomène : Nouveau ; Etat mouvement : Stabilisé

Vitesse moyenne : Lente ; Volume(m3) : 5000 ; Pente : 20

11/ n°21000009 - Type mouvement : Glissement

Date début : 01/10/1994 ; Lieu : CD753

Phénomène : Nouveau ; Etat mouvement : Stabilisé

Vitesse moyenne : Lente

Volume (m3) : 18000 ; Pente : 8

12/ n°21000309 - Type mouvement : Glissement

Date début : 01/12/1994

Lieu dit : chemin Saint-Alyre ; Volume (m3) : 2000

13/ n°21000354 - Type mouvement : Glissement

Date début : 01/07/1974

Lieu dit : RN9 et CD225 aux Martres de Veyre

Phénomène : Réactivé ; Etat mouvement : En cours

Compte tenu de la topographie du territoire, la commune est soumise à des risques de ruissellement.

Les secteurs concernés sont les bas de versants. Dans ce sens, il faut :

- Limiter le ruissellement pluvial urbain : conserver des espaces naturels perméables, limiter les emprises au sol des projets de construction, assurer le retour aux exutoires naturels susceptibles d'absorber les surplus en eau.
- Limiter les débits et volumes d'écoulement : maintien et création de des zones de stockage naturelles, freinage des vitesses d'écoulement (en évitant d'artificialiser les cours d'eau).



Veyre, Monton, Monton : L'urbanisation des pentes sous-tend une imperméabilisation plus forte des sols (surface des constructions, voirie), facilitant ainsi des ruissellements pluviaux plus importants.

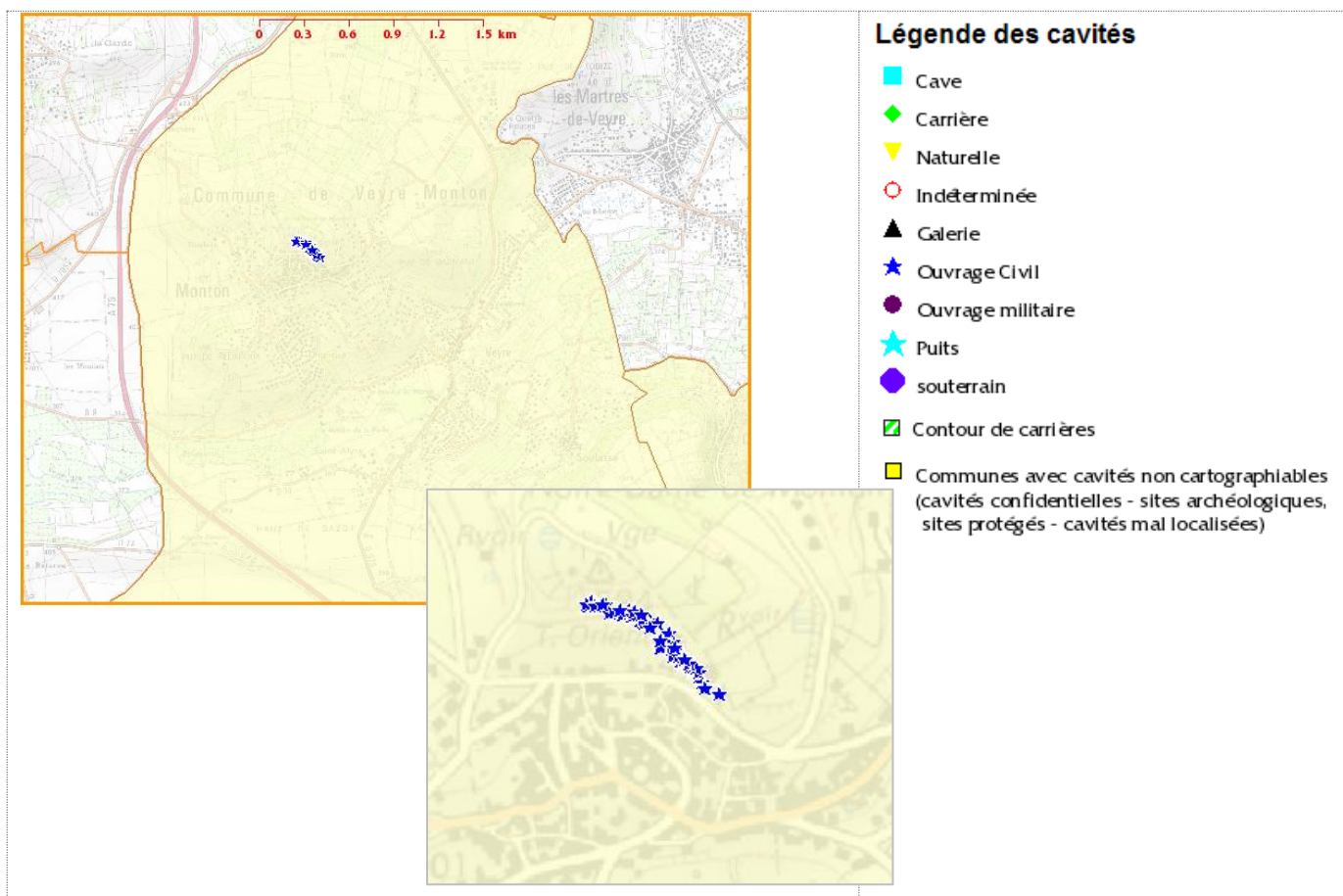
La Banque de Données BDCavités recense les risques d'effondrement et la présence de cavités souterraines susceptibles de générer ce risque.

Plusieurs sites sont repérés sur la commune de Veyre Monton au niveau des grottes de Monton : ouvrages civils.

BASE DE DONNEES NATIONALE DES CAVITES SOUTERRAINES				
Commune : VEYRE-MONTON (63455)				
Type de cavité : Tous				
Nombre de communes concernées : 56				
Identifiant	Nom	Type	Département	Commune
AUVAA0001039	Caves de Monton	cave	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001072	Habitat troglodyte de Monotn - Grotte 19	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001057	Habitat troglodyte de Monotn - Grotte 2	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001073	Habitat troglodyte de Monotn - Grotte 20	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001075	Habitat troglodyte de Monotn - Grotte 21'	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001076	Habitat troglodyte de Monotn - Grotte 22	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001078	Habitat troglodyte de Monotn - Grotte 24	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001081	Habitat troglodyte de Monotn - Grotte 25	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001071	Habitat troglodyte de Monotn - Grotte 8	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001079	Habitat troglodyte de Monotn - Grotte 9	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001055	Habitat troglodyte de Monotn - Grotte d	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001056	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 1	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001087	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 10	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)

AUVAA0001088	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 10'	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001086	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 11	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001091	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 12	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001058	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 13	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001060	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 14	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001065	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 15	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001067	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 16	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001069	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 17	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001074	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 21	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001077	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 23	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001082	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 26	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001083	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 27	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001085	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 28	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001084	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 29	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001059	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 3	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001106	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 30/31	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001089	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 32	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001090	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 33	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001092	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 34	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001093	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 35	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001094	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 36	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001095	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 37	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001096	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 38	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001097	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 39	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001098	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 39'	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001061	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 4	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001062	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 4'	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001099	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 40	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001101	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 42	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001102	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 43	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001080	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 44	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001103	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 45	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001104	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 46	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001105	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 47	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001063	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 5	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)

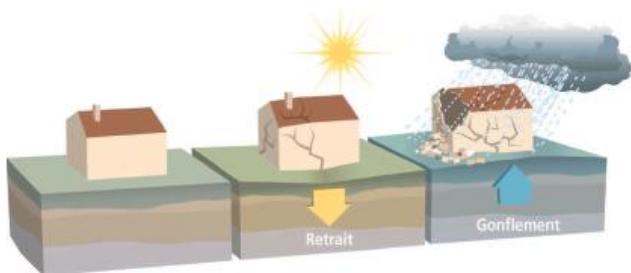
AUVAA0001066	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 5'	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001064	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 6	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001068	Habitat troglodyte de Monton - Grotte 7	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001052	Habitat troglodyte de Monton - Grotte a	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001053	Habitat troglodyte de Monton - Grotte b	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001054	Habitat troglodyte de Monton - Grotte c	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001070	Habitat troglodyte de terrain - Grotte 18	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)
AUVAA0001100	Habitat troglodyte de terrain - Grotte 41	ouvrage civil	Puy-de-dome - (63)	VEYRE-MONTON(63455)



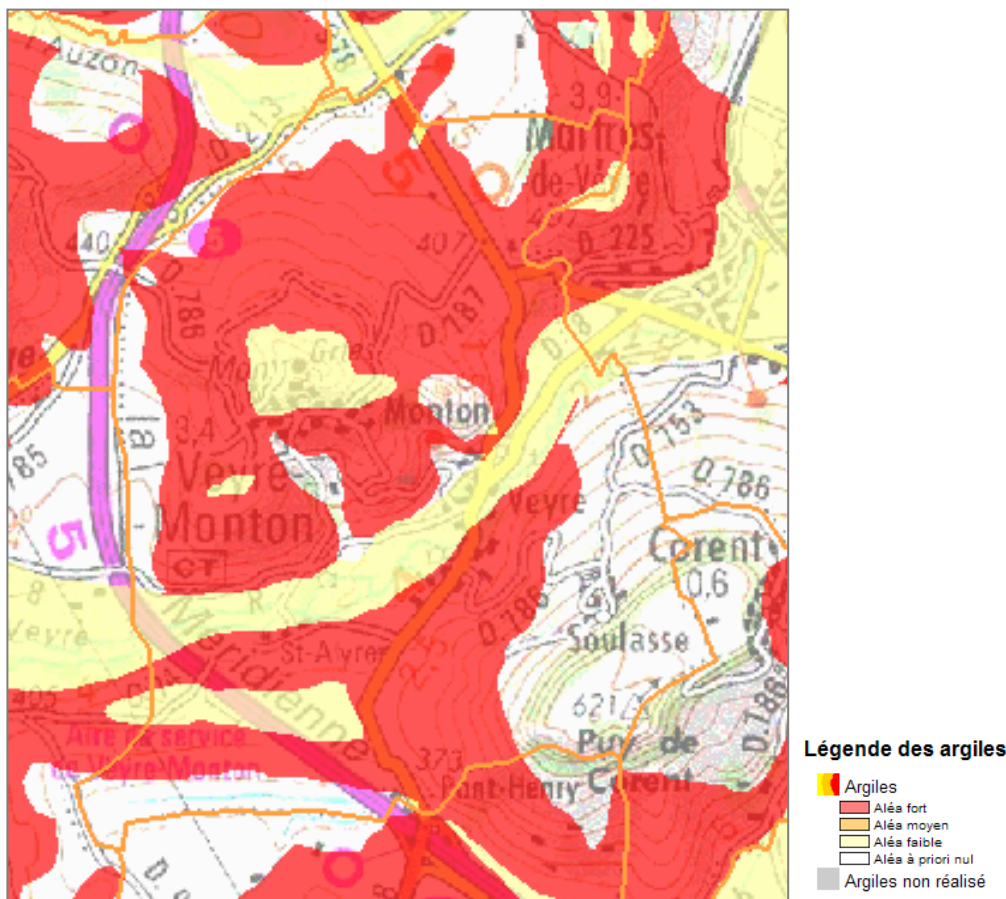
Le recensement du risque Gonflement / Retrait d'Argiles (banque de donnée ARGILE).

Pourquoi les sols gonflent-ils et se rétractent-ils ?

Le matériau **argileux** présente la particularité de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Dur et cassant lorsqu'il est asséché, un certain degré d'humidité le fait se transformer en un matériau **plastique** et malléable. Ces modifications de consistance peuvent s'accompagner, en fonction de la structure particulière de certains minéraux argileux, de variations de volume plus ou moins conséquentes : fortes augmentations de volume (phénomène de gonflement) lorsque la teneur en eau augmente, et inversement, rétraction (phénomène de retrait) en période de déficit pluviométrique marqué.



La commune a déjà fait l'objet de déclaration de catastrophes naturelles concernant ce type de risque. Elle est concernée par des aléas faibles à fort. L'aléa fort concerne une large partie des zones construites (Monton, les pentes nord de Veyre, Les Plats ...). **Du fait de la lenteur et de la faible amplitude des déformations du sol, ce phénomène est sans danger pour l'homme.**



Source : BRGM, argiles.fr

Source : DDRM 2012.

3.4 – Le risque Feu de Forêt

Le DDRM signale que la commune de Veyre Monton est soumise à un risque très faible de feu de forêt.



Source : DDRM 2012.

3.5 – Les risques technologiques

Les DDRM 2004 et 2012 signalent que la commune de Veyre Monton est soumise à deux types de risques technologiques :

- Le territoire est traversé par des canalisations de gaz à haute pression.
- Un risque lié au transport de matières dangereuses (d'aléa faible). Le DDRM 2012 rappelle ce risque lié à la présence de l'autoroute.

Le DDRM 2012 ne signale aucun risque sur la commune lié aux industries.



Pas de risques liés aux industries - Source : DDRM 2012. / Risque lié au gaz – source : DDRM 2012.



Source : DDRM 2012.

3.6 – Rappels du SCOT du Grand Clermont

Sur la carte des risques établie par le SCOT du Grand Clermont, des risques de mouvements de terrain sont identifiés. D'une manière globale, à l'échelle de la commune, l'aléa est jugé faible ou mal connu. Cependant, un petit secteur d'aléa moyen à élevé se localise au sud du bourg de Monton, à proximité de la rivière.

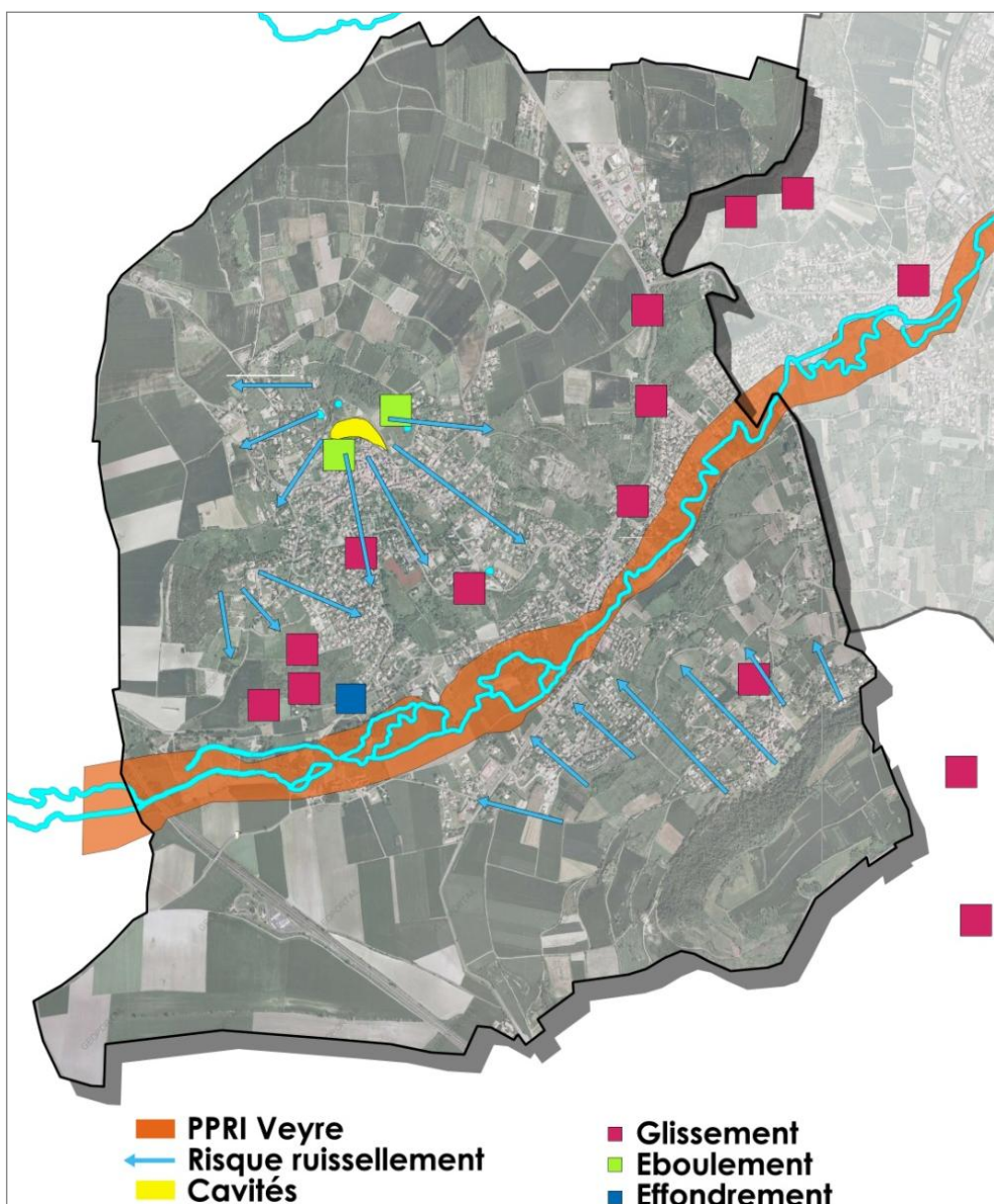
Concernant ces risques, le DOG arrête les orientations suivantes :

- adapter les prescriptions afin d'éviter que l'urbanisation n'aggrave le risque de déstabilisation des terrains ;
- adapter les choix de techniques de construction utilisées pour prévenir les dégâts matériels ;
- maintenir les activités (agriculture, forêts de pentes...) contribuant à limiter ces risques.

Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances



Source : DOG du SCOT, 2011, p55.



Carte synthétique des risques naturels

ENJEUX

- Protection des personnes et des biens contre les risques.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

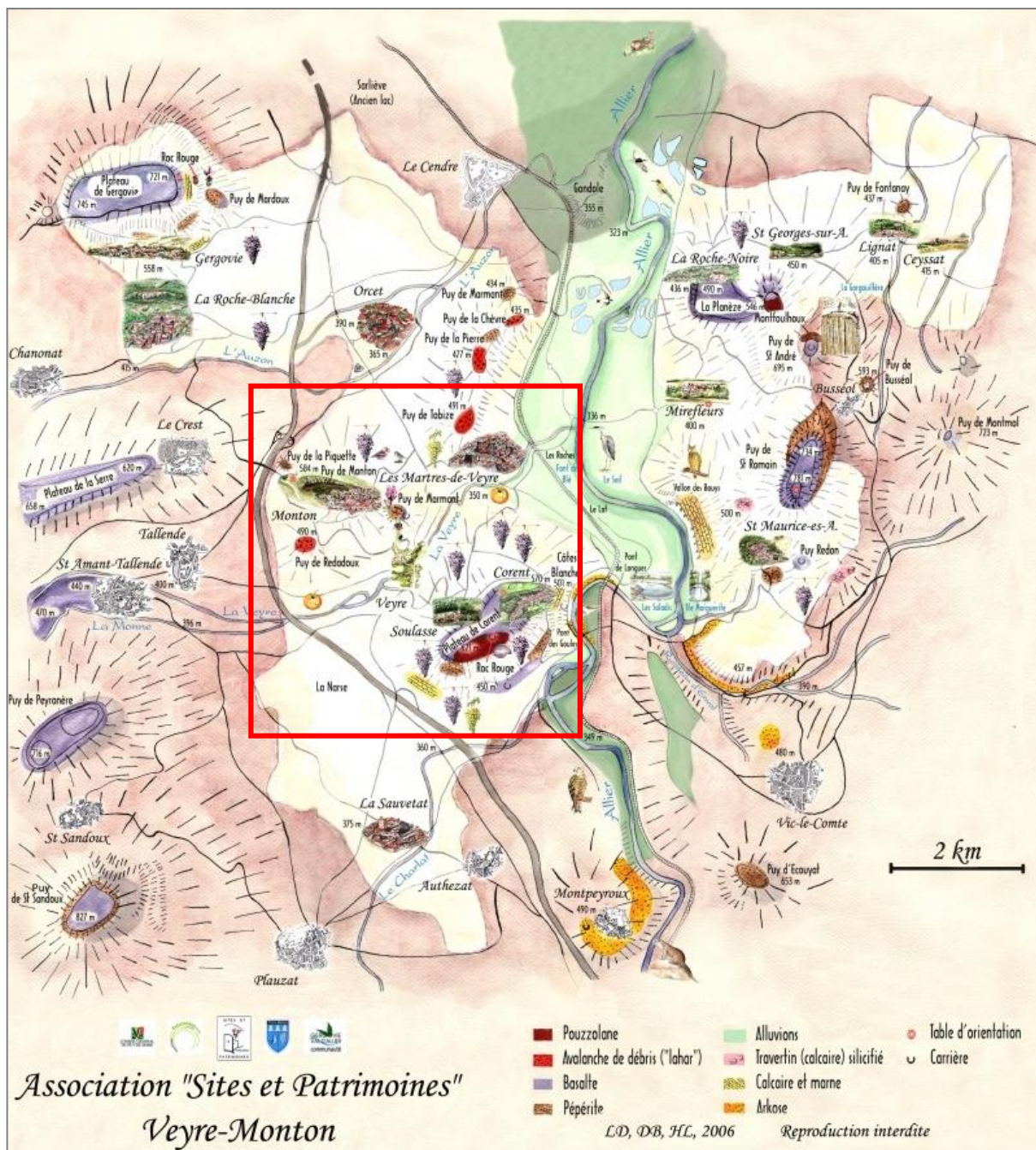
La protection contre les risques impose des contraintes sur le tissu urbain existant, tant sans sa requalification que dans sa densification.

- Gérer le risque inondation. Limiter les constructions et interventions en zone inondable et dans le lit majeur des cours d'eau. Le règlement du PLU pourra proposer des mesures réglementaires pour la protection contre les risques : recul, côtes d'implantation, ...
- Le PLU doit tendre à assurer un espace minimum au ruisseau pour maintenir les capacités de stockage des zones inondables

4 – LES MILIEUX NATURELS

Introduction

A l'échelle intercommunale, le territoire offre un patrimoine naturel riche, qui s'exprime au travers d'une large palette de roches et d'édifices volcaniques, de milieux naturels spécifiques (pelouses sèches sur certains puy comme celui de Marmant), et d'une faune riche liée à la présence de l'Allier.



<http://www.sites-et-patrimoines.fr>

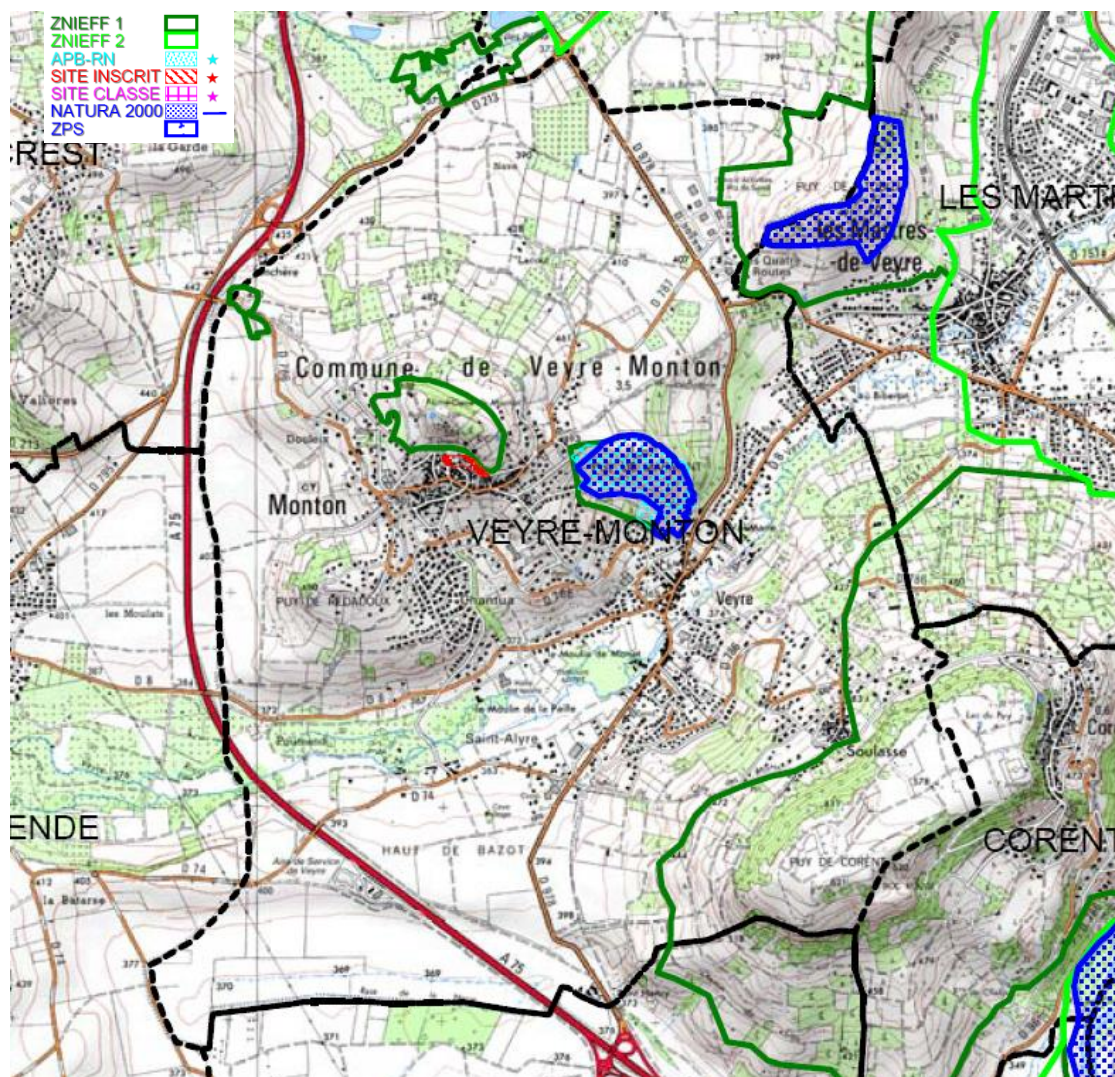
4 – LES MILIEUX NATURELS 4.1 – Les Zonages Naturels

Liste des Zonages 'Nature'

Vallées et côteaoux xéothermiques des Couzes et des Limagnes	Natura2000
RN régionale puy de Marmant	Réserve Naturelle régionale
PUY DE MARMANT	ZNIEFF de type 1
ROSELIERE DU CREST	ZNIEFF de type 1
PUY DE CORENT	ZNIEFF de type 1
NOTRE DAME DE MONTON	ZNIEFF de type 1
BUTTE DE JONCHERE	ZNIEFF de type 1
PUY DE TOBIZE	ZNIEFF de type 1
COTEAUX DE LIMAGNE OCCIDENTALE	ZNIEFF de type 2

Liste des Zonages 'Sites et Paysages'

Grottes de Monton	Site Inscrit
-------------------	--------------



Source : DREAL Auvergne, réactualisation janvier 2012.

Les ZNIEFFs

Les ZNIEFF consistent en un inventaire scientifique national. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national, et non pas une mesure de protection juridique.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Note : durant l'élaboration du PLU, l'inventaire ZNIEFF de la DREAL auvergne a connu une vaste campagne de modernisation, modification. La version modernisée de l'inventaire Régional des ZNIEFF est à présent disponible sur le site de la DREAL dans une version non encore définitivement validée au niveau national (mise à jour aout 2011).

Seules les ZNIEFF de type I ont fait l'objet de réactualisation à ce jour. Les ZNIEFF de type II devraient être examinées durant l'année 2010 conformément au guide méthodologique.

Les propositions des ZNIEFF type I ont été validées par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne (CSRPN) en 2008 mais n'ont pas fait encore l'objet d'analyse au niveau national par le Muséum National d'Histoire Naturel conformément à la circulaire n°91-71 du 14 avril 1991.

Plusieurs ZNIEFF supplémentaires ont été créées sur la commune de Veyre Monton. Ainsi une réactualisation du Diagnostic du PLU de Veyre Monton a été effectuée.

La ZNIEFF de type 2 « Coteaux de la Limagne Occidentale »

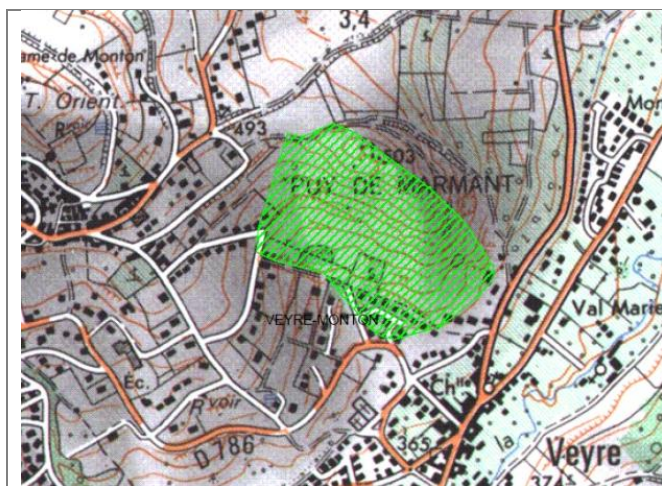
Cette zone large couvre l'ensemble des coteaux encadrant le val d'Allier.

La ZNIEFF « Puy de Marmant », n°0018-0004

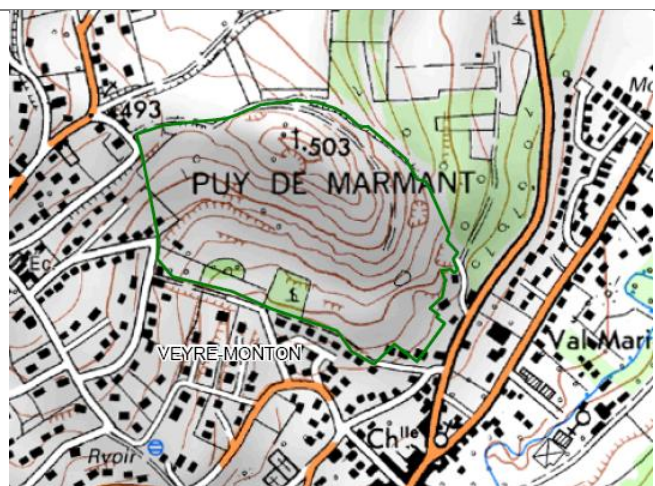
Ce site (ZNIEFF de 1^{ère} génération) couvre 16 ha exclusivement la commune de Veyre Monton.

Le Puy de Marmant est une ancienne cheminée volcanique remplie de basaltes et de pépérites. Il est considéré comme un haut lieu géologique.





Périmètre de la ZNIEFF avant 2009.



Nouveau périmètre de la ZNIEFF après réactualisation.




Il est à noter que lors de la refonte de l'inventaire ZNIEFF par la DREAL, le périmètre de la ZNIEFF a été modifié.

- Il s'élargit à l'ouest et vient se caler aux limites urbanisées.
- Au nord-est, il englobe désormais l'ensemble du puy.
- Au sud, les limites ont été reculées afin de ne plus prendre en compte les constructions résidentielles qui se sont installées sur les marges du site, en contrebas du puy.

Le substrat géologique et la couverture végétale du Puy de Marmant :

- Le puy de Marmant se singularise par la diversité de son substrat géologique (basalte et pépérite en partie haute, marne et colluvion en partie basse, favorables au développement des espèces calcicoles) et par celle de ses sols, fonction de l'exposition et de la pente des versants (affleurement de basalte et de pépérite, sols squelettiques ou discontinus sur ces mêmes roches ravinées, éboulis de fond de carrière, sols plus profonds sur le versant nord ou au pied du versant sud, là où les colluvions recouvrent les marnes).
- La couverture végétale est elle même très diversifiée avec des secteurs boisés (pinède, bois de robiniers), des zones embroussaillées où dominent les épineux (fruticées), des pelouses à dominance de graminées sur les sols profonds, des pelouses très sèches à dominance d'espèces à forte lignification sur le versant sud. La coexistence, sur ces dernières, d'espèces aux fleurs très colorées à floraisons simultanées (astragale rose, hippocrépis jaune, héliantheme blanc) est à l'origine, en mai, d'un patchwork de coloris. La présence, sur un même site, d'espèces à floraisons décalées dans le temps (potentille printanière, héliantheme, liseron) est à l'origine d'une pelouse "caméléon" dont le coloris varie, avec le temps, du jaune au blanc puis au rose.

Les Habitats naturels	Les Espèces animales	
<p>Milieux déterminants (Corine Biotopes)</p> <ul style="list-style-type: none"> N°3 : Landes, fruticées, pelouses et prairies <p>Autres milieux (Corine Biotopes)</p> <ul style="list-style-type: none"> N°62 Falaises continentales et rochers exposés N°65 Grottes N°86.41 Carrières 	<p>Animalia Insecta (Insectes)</p> <p><i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p><i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)</p> <p><i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p><i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)</p> <p><i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)</p> <p><i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p><i>Epirrhoe rivata</i> (Hübner, 1813)</p> <p><i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p><i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)</p> <p><i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p><i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)</p> <p><i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)</p> <p><i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p><i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758</p> <p><i>Polyommatus bellargus</i> (Rottemburg, 1775)</p> <p><i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)</p> <p><i>Setina irrorella</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p><i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p><i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p><i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)</p>	<p>Animalia Aves (Oiseaux)</p> <p><i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758</p> <p>reproducteur</p> <p><i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)</p> <p>reproducteur</p> <p><i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831</p> <p>reproducteur</p> <p><i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)</p> <p>passage ou migration</p> <p><i>Monticola saxatilis</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p>passage ou migration</p> <p><i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)</p> <p>reproducteur</p> <p><i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)</p> <p>reproducteur</p> <p><i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p>reproducteur</p> <p><i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)</p> <p>reproducteur</p> <p><i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)</p> <p>reproducteur</p> <p><i>Sylvia communis</i> Latham, 1787</p> <p>reproducteur</p>
Les espèces végétales		
<p>Plantae Equisetopsida ()</p> <p><i>Achillea millefolium</i> L., 1753</p> <p><i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753</p> <p><i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773</p> <p><i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753</p> <p><i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759</p> <p><i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753</p> <p><i>Artemisia campestris</i> L., 1753</p> <p><i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753</p> <p><i>Asperula cynanchica</i> L., 1753</p> <p><i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753</p> <p><i>Ballota nigra</i> L., 1753</p> <p><i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812</p> <p><i>Bromus erectus</i> Huds., 1762</p> <p><i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753</p> <p><i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792</p> <p><i>Carlina vulgaris</i> L., 1753</p> <p><i>Cerastium pumilum</i> Curtis, 1777</p> <p><i>Chondrilla juncea</i> L., 1753</p> <p><i>Cichorium intybus</i> L., 1753</p> <p><i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772</p> <p><i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten. subsp. <i>vulgare</i></p> <p><i>Clematis vitalba</i> L., 1753</p>	<p><i>Clinopodium vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i></p> <p><i>Consolida regalis</i> Gray subsp. <i>regalis</i></p> <p><i>Coronilla minima</i> L., 1756</p> <p><i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775</p> <p><i>Crepis pulchra</i> L., 1753</p> <p><i>Crepis setosa</i> Haller f., 1797</p> <p><i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914</p> <p><i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L., 1774</p> <p><i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805</p> <p><i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753</p> <p><i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821</p> <p><i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv. subsp. <i>crus-galli</i></p> <p><i>Echium vulgare</i> L., 1753</p> <p><i>Elytrigia intermedia</i> (Host) Nevski subsp. <i>intermedia</i></p> <p><i>Epilobium dodonaei</i> Vill., 1779</p> <p><i>Erigeron canadensis</i> L., 1753</p> <p><i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789</p> <p><i>Erophila verna</i> (L.) Chevall., 1827</p> <p><i>Eryngium campestre</i> L., 1753</p> <p><i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753</p> <p><i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753</p> <p><i>Falcaria vulgaris</i> Bernh., 1800</p>	<p><i>Festuca ovina</i> L., 1753</p> <p><i>Filago arvensis</i> L., 1753</p> <p><i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768</p> <p><i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren. & Godr., 1847</p> <p><i>Galeopsis ladanum</i> L., 1753</p> <p><i>Galium glaucum</i> L., 1753</p> <p><i>Galium mollugo</i> L., 1753</p> <p><i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759</p> <p><i>Geum urbanum</i> L., 1753</p> <p><i>Grimmia crinita</i> Brid.</p> <p><i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753</p> <p><i>Helleborus foetidus</i> L., 1753</p> <p><i>Hieracium pilosella</i> L., 1753</p> <p><i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng. subsp. <i>hircinum</i></p> <p><i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753</p> <p><i>Homalothecium lutescens</i> (Hedw.) H.Rob.</p> <p><i>Hornungia petraea</i> (L.) Rchb., 1838</p> <p><i>Inula conyza</i> DC., 1836</p> <p><i>Koeleria vallesiana</i> (Honck.) Gaudin, 1808</p> <p><i>Lactuca viminea</i> (L.) J.Presl & C.Presl, 1819</p> <p><i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753</p> <p><i>Linum tenuifolium</i> L., 1753</p>

<i>Lonicera etrusca</i> Santi, 1795	<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.	<i>Sedum acre</i> L., 1753	
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	<i>Sedum album</i> L., 1753	
<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	<i>Sedum rupestre</i> L. subsp. <i>rupestre</i>	
<i>Medicago monspeliaca</i> (L.) Trautv., 1841	<i>Senecio viscosus</i> L., 1753	
<i>Melica ciliata</i> L., 1753	<i>Seseli montanum</i> L., 1753	
<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv., 1812	
<i>Melissa officinalis</i> L., 1753	<i>Silene nutans</i> L., 1753	
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799	
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf., 1840	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	
<i>Nigella damascena</i> L., 1753	<i>Syntrichia ruralis</i> (Hedw.) F.Weber & D.Mohr	
<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	<i>Taraxacum campyloides</i> G.E.Haglund, 1948	
<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	
<i>Papaver argemone</i> L., 1753	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	
<i>Papaver dubium</i> L., 1753	<i>Thymus serpyllum</i> L., 1753	
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	<i>Tortella tortuosa</i> (Hedw.) Limpr.	
<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	<i>Trinia glauca</i> (L.) Dumort., 1829	
<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb., 1832	<i>Ulmus glabra</i> Huds. subsp. <i>glabra</i>	
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	<i>Xanthoselinum alsaticum</i> (L.) Schur subsp. <i>alsaticum</i>	
<i>Rosa canina</i> L., 1753		
<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771		

La flore des pelouses sèches.

- Les pelouses sèches (habitats relictuels) correspondent à des formations herbacées, rases, surtout composées de vivaces, associées à de rares buissons, sans arbre. Elles se contentent de sols pauvres. La faible densité de la végétation, sa répartition inégale, laissent souvent apparaître le sol ou le substrat rocheux, d'où une végétation en mosaïque. Les pelouses sèches se développent dans les secteurs à faible pluviométrie (moins de 600 mm par an en Limagne), sur des pentes accentuées favorisant le ruissellement.
- Elles occupent des espaces bénéficiant d'un ensoleillement important, à l'origine d'une élévation (2 à 3°) de la température moyenne, en l'occurrence les versants de collines ou de vallées encaissées exposés au sud et abrités du vent. Le cortège floristique présente des affinités méridionales avec nombre d'espèces montrant de remarquables caractères d'adaptation à la sécheresse (forte lignification, racines très développées, feuilles réduites, poils nombreux...).
- Les espèces sub-méditerranéennes (plusieurs sont protégées) sont nombreuses, telles l'astragale de Montpellier, l'hélianthème des Apennins, le fumana rampant, espèces à enracinement profond et puissant, capables de résister au déchaussement, bien représentées sur les pépérites ravinées où s'observent également de petits buissons de chèvrefeuille d'Etrurie. Le liseron cantabrigue colonise le versant sud est. La mélisse ciliée, l'inule des montagnes s'observent dans les pelouses sèches développées sur éboulis, alors que les pelouses de graminées, plus denses, à brachypode penné, brome dressé et phléole, ainsi que les lisières de la fruticée, recèlent plusieurs espèces d'orchidées parmi lesquelles l'ophrys bécasse, l'orchis pourpre, le loroglosse à odeur de bouc.
- Les carrières constituent des milieux où se développent les orpins et l'alysson, voire la germandrée, tandis que l'épilobe à feuille de romarin colonise les éboulis au pied des parois.

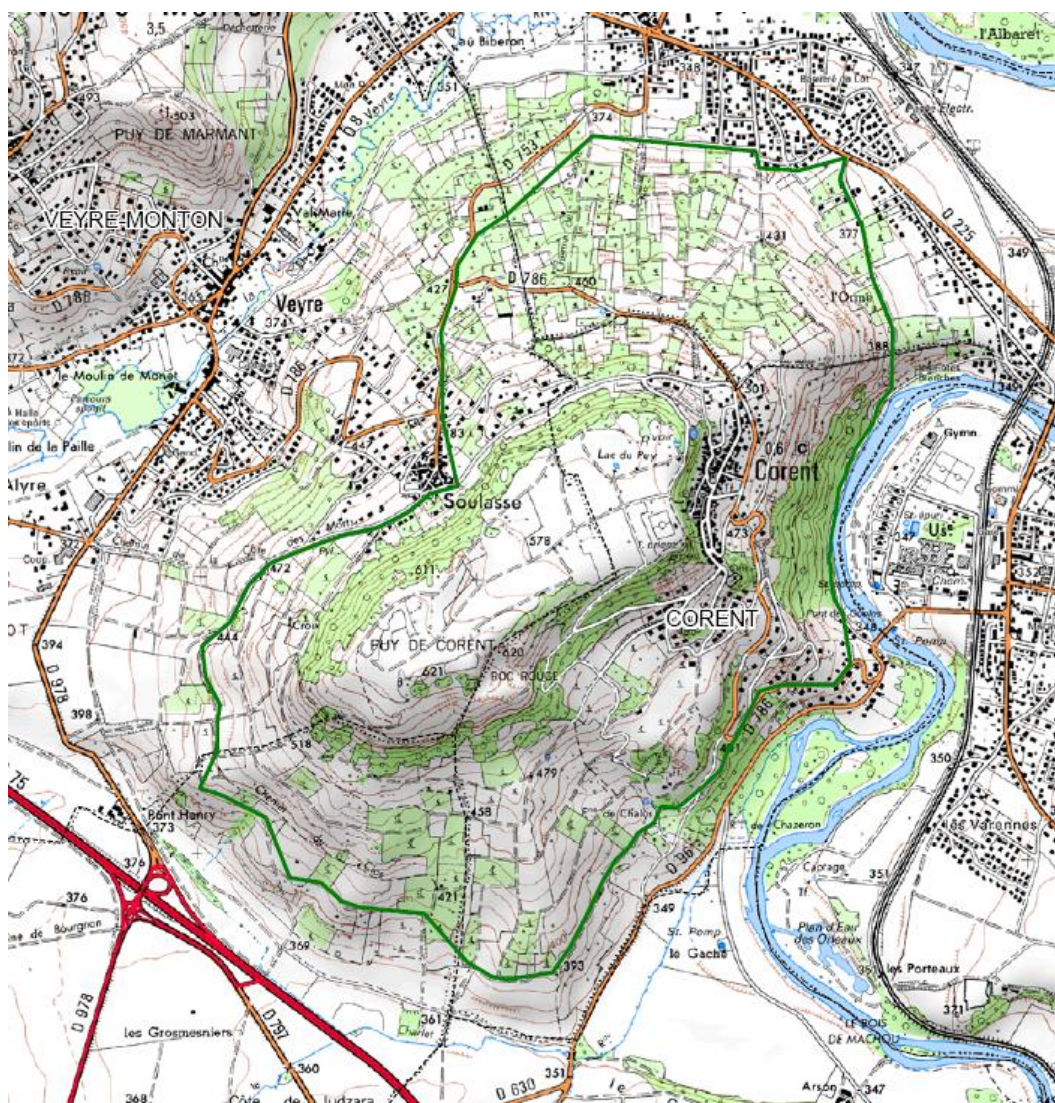
La gestion des pelouses sèches.

Le plan de gestion établi par le CEPA (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne) a pour objectifs la conservation des milieux et des espèces, le maintien et l'extension des pelouses très sèches et des pelouses sèches à graminées, mais aussi celui des espèces caractéristiques de ces milieux. Le débroussaillage manuel localisé de la fruticée épineuse à prunellier, aubépine, églantier, épine vinette, cornouiller, fusain (l'embroussaillage entraîne, entre autres, la disparition des orchidées) permet de recréer des pelouses et de réintroduire le pâturage. Le fauchage régulier des aires à brachypode, celui saisonnier des aires à brome, contribue à éviter la prolifération de ces espèces dominantes.

Le pâturage ovin extensif contrôlé, autorisé pendant certaines périodes de l'année avec un effectif déterminé, est l'alternative retenue ici avec création de parcs clôturés, installés sur les pelouses à graminées et pâturage épisodique des autres secteurs à l'exception des pelouses très sèches beaucoup trop sensibles au piétinement. La création de sentiers piétonniers balisés poursuit le même objectif. Il s'agit d'éviter que les visiteurs en se dispersant perturbent les équilibres biologiques et activent l'érosion.

La ZNIEFF « Le Puy de Corent », n°0018-0039C

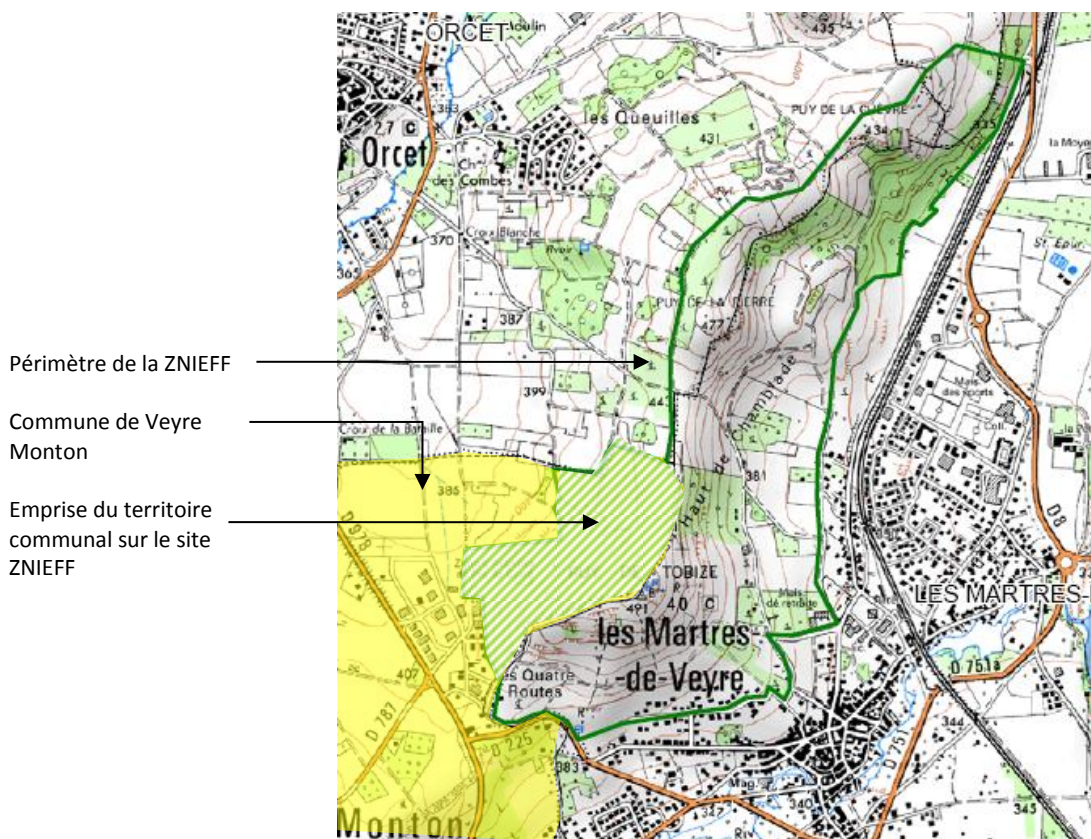
Le site concerne 4 communes et fait partie des nouvelles ZNIEFF.



La ZNIEFF « Puy de Tobize », n°0018-0038C

Ce site couvre 4 communes et fait partie des ZNIEFF 2nde génération. Sur Veyre Monton, l'emprise du site concerne les pentes du Puy de Tobize, dont le sommet se situe entre Veyre Monton et Les Martres de Veyre.

Les menaces qui pèsent sur ce site sont essentiellement liées à l'urbanisation du secteur. Les bas de pentes du puy de Tobize, sur la commune de Veyre Monton, sont concernés par la présence d'une petite zone d'activité (qui projette de s'étendre au nord) et un quartier d'habitat résidentiel. L'enjeu pour le site est la préservation des habitats et espèces présents sur le site. L'urbanisation doit être limitée voire interdite.



Périmètre de la ZNIEFF

Commune de Veyre Monton

Emprise du territoire communal sur le site ZNIEFF

La ZNIEFF « La Roselière du Crest », n°0018-0039C

Ce site couvre Le Crest et touche légèrement Veyre Monton. Il fait partie des ZNIEFF 2nde génération.

La commune de Veyre Monton est effleurée par une petite partie de la ZNIEFF, en limite communale nord, en contact direct avec la RD213. Les terrains concernés sont à vocation agricole (terres labourables). L'essentiel de la zone humide s'étend en direction d'Orcet, depuis la frange arborée (visible sur la photo) qui accompagne le passage d'un petit cours d'eau.

L'enjeu pour le site est la préservation de la vocation agricole et naturelle du secteur.

La roselière de la Vernède, en bordure de l'Auzon, est une zone humide.

Il s'agit d'une phragmitaie sèche poussant dans un ancien verger. Végétation de bords de lacs formée de roseaux (Phragmites); cette ceinture se trouve entre la scirpaie et la cariçaie.

Elle est longée par un ruisseau permanent, bordée par des arbres (haies, bosquets) et cernée par les cultures.

Si la diversité végétale n'est pas le point fort de la roselière, la diversité animale y reste très forte.

Ce site naturel reste atypique en Limagne où les grandes cultures ont eu raison de bon nombre de milieux humides, dont les roselières, perçues comme insalubres et occupant de la bonne terre agricole...



La ZNIEFF « La butte de Jonchère », n°0018-0040C

Cette nouvelle ZNIEFF établie lors de la modernisation de l'inventaire, concerne les communes du Crest et de Veyre Monton. La quasi-totalité du site se situe sur la commune de Veyre Monton.

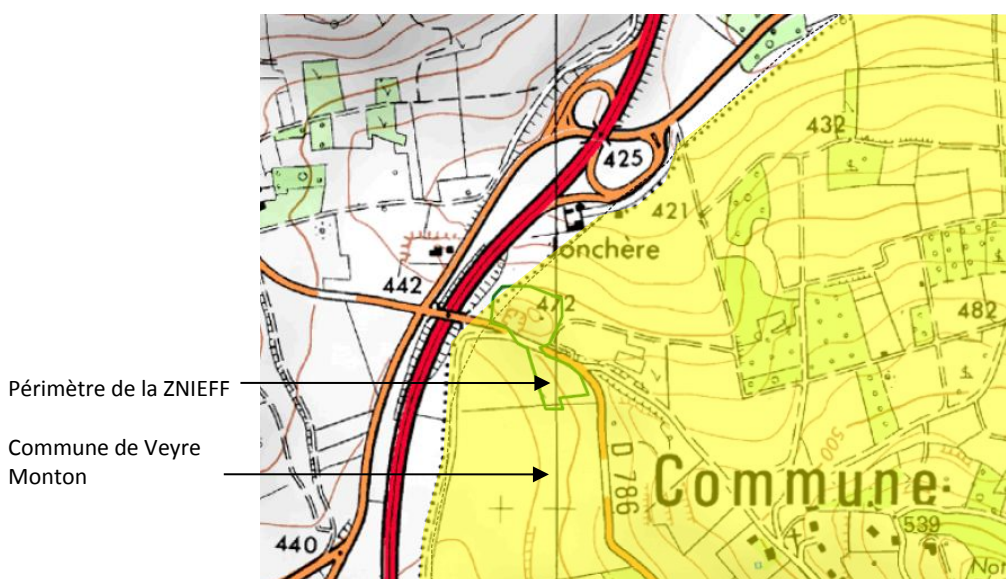
Le site constitue une petite enclave naturelle coincée contre des infrastructures routières d'importance, notamment l'A75.

Cette petite butte très rocheuse a été identifiée notamment pour la présence de pelouses à orpins.

Il s'agit de pelouses rases à hautes selon les faciès, assez peu ouvertes (70-90 % de recouvrement herbacé). L'orpin est un des espèces « indicatrices » de ce type d'habitat.

Ce type d'habitat naturel a une valeur écologique forte :

- habitat extrêmement relictuel, réduit aujourd'hui à un petit nombre de sites de surface restreinte ;
- flore : pas de plantes remarquables recensées sur les pelouses répertoriées ;
- faune : milieu favorable à des espèces remarquables (Alouette lulu, Oedicnème, Pie-grièche écorcheur), associé aux milieux ouverts voisins (prairies, cultures).



Vue sur la butte de la Jonchère et sur la butte de Monton, depuis le giratoire du Crest.



La ZNIEFF « Notre Dame de Monton », n°0018-0041C

Elle se concentre sur le sommet de la Butte de Monton. Elle fait partie des nouvelles ZNIEFF dites de 2nde génération.

La butte de Monton a été identifiée comme ZNIEFF de part la présence de la Buffonie à grosse graines (*Bufonia paniculata*). Il s'agit d'une espèce protégée et réglementée.

Description : Plante annuelle, à racine grêle ; tiges de 10-25 cm., herbacées ; feuilles très ténues, presque filiformes ; fleurs blanchâtres, en panicule étroite, à pédicelles scabres ; sépales étroitement lancéolés, longuement acuminés, à 3 nervures parcourant la moitié ou les deux tiers du sépale et confluentes bien au-dessus du sommet ; pétales d'un tiers plus courts que le calice ; 2-3 étamines, à filets égalant le sixième des sépales ; graines un peu tuberculeuses sur le dos, à peine chargrinées sur les faces.

Habitat : Champs et coteaux arides.



Vue depuis Soulasse sur Monton et le Puy de Dôme en arrière-plan.

La Réserve Naturelle du Puy de Marmant

Les Réserve Naturelle Volontaire concernent des domaines privés. Celle du puy de Marmant, créée en 1985, s'étend sur 3 ha. Elle est la seule du Grand Clermont.

Le site est géré par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et l'ONF. L'objectif majeur de la protection de ce site est de freiner l'érosion des sols, facilitée et augmentée par les activités humaines (moto cross en particulier). Cependant, afin de laisser le site accessible au public, un sentier balisé a été réalisé. L'association des sites et patrimoine de Veyre Monton travaille à sa mise en valeur.

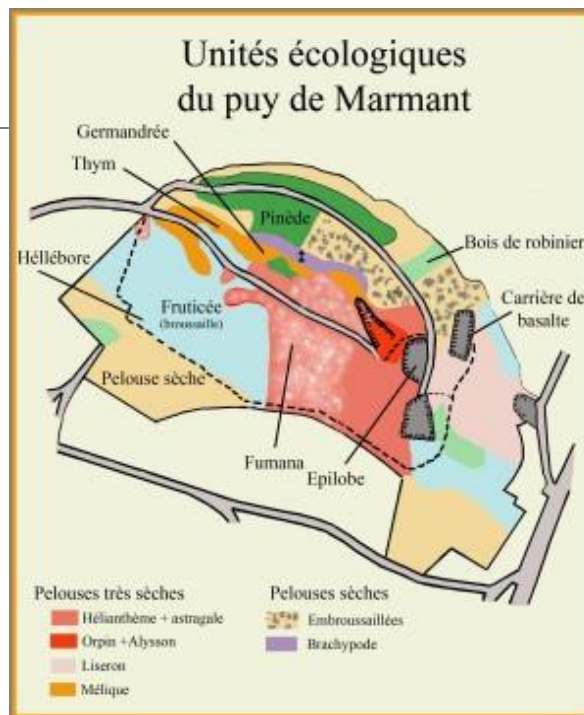
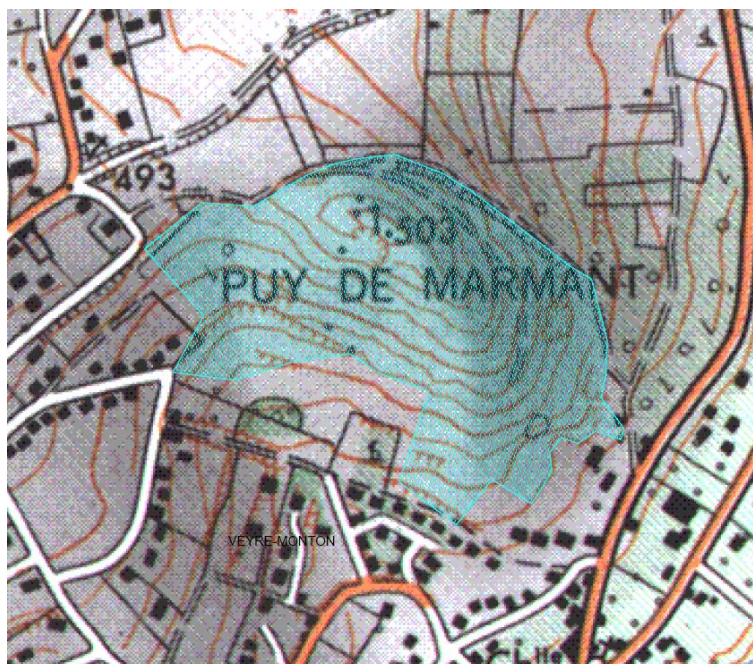
En 2009-2010, une réactualisation des zonages naturels a été opérée par la DREAL Auvergne. Le Puy de Marmant porte désormais le terme de **Réserve Naturelle Régionale**.

La surface déclarée pour ce site est de 13.87 ha. Cet agrément est donné pour 6 ans et renouvelable par tacite reconduction. La gestion du site est confiée à la commune de Veyre Monton.

Le Puy de Marmant représente un intérêt géologique (pépérites : mélange compact de lave et de marnes), paysager et floristique. La forte pente, la bonne exposition au soleil et le fait que la forêt n'ait pas pu s'installer font de ce site un petit désert qui se couvre de fleurs au printemps (hélianthèmes des appenins, astragales).

La Réserve Naturelle induit une réglementation :

- Interdiction de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux et de les emporter en dehors de la réserve.
- Campement et autres formes d'hébergement interdits.
- Toute activité d'exploitation de carrière est interdite.
- Les travaux publics ou privés de nature à modifier l'état ou l'aspect de la réserve est interdit.
- Interdiction d'abandonner, déposer, jeter ... tous matériaux de quelque nature que ce soit.
- Circulation des véhicules à moteur interdite.

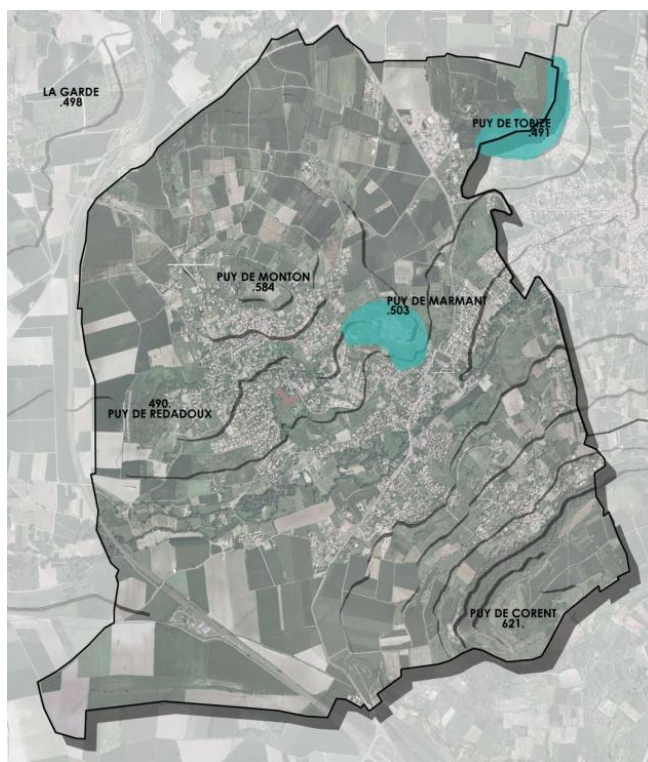
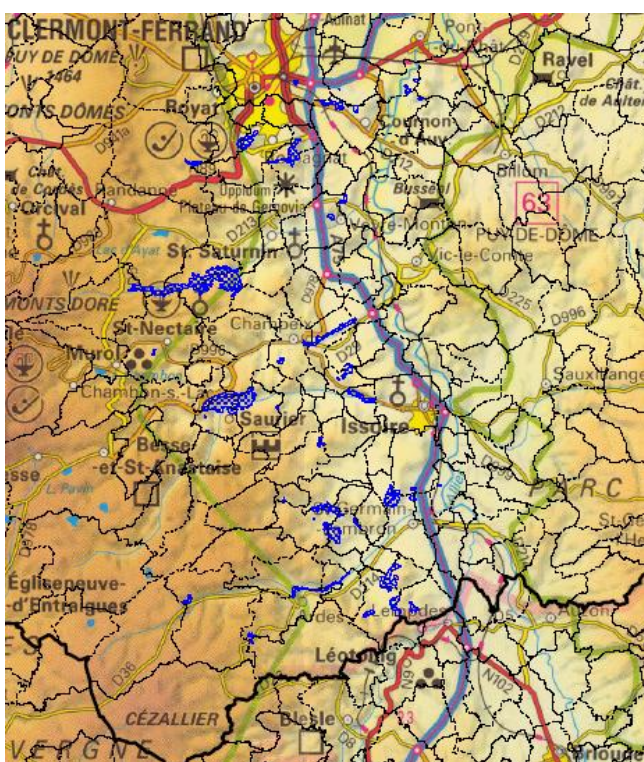


Natura 2000

Le Site Natura 2000 « Vallées et Coteaux xéothermiques des Couzes et Limagne », très vaste, couvre une surface totale de 2329 ha très contrastée puisqu'il englobe 40 zones distinctes, comprises dans un espace très vaste qui va de la plaine de Limagne, au sud de Clermont-Ferrand, jusqu'à 1000 m d'altitude, à l'amont des "couzes", les rivières qui descendent du massif du Sancy vers la rivière Allier.

Au sein de ce large site, 3 grands types d'unités naturelles peuvent être distingués :

- des gorges encaissées (Monne, couzes : Pavin, Ardes et Chambon),
- des buttes calcaires et volcaniques et des sources salées.
- La présence de rivières explique l'importance de la faune aquatique dans la liste des espèces animales (saumon, écrevisse à pattes blanches, loutre, etc.).



La commune de Veyre Monton est concernée par 14 ha : sommets des puits de Marmant et de Tobize (partagé avec la commune des Martres de Veyre).

Description du site : Très grande diversité de pelouses sèches et de milieux rocheux. ➡ Voir la description de la ZNIEFF.

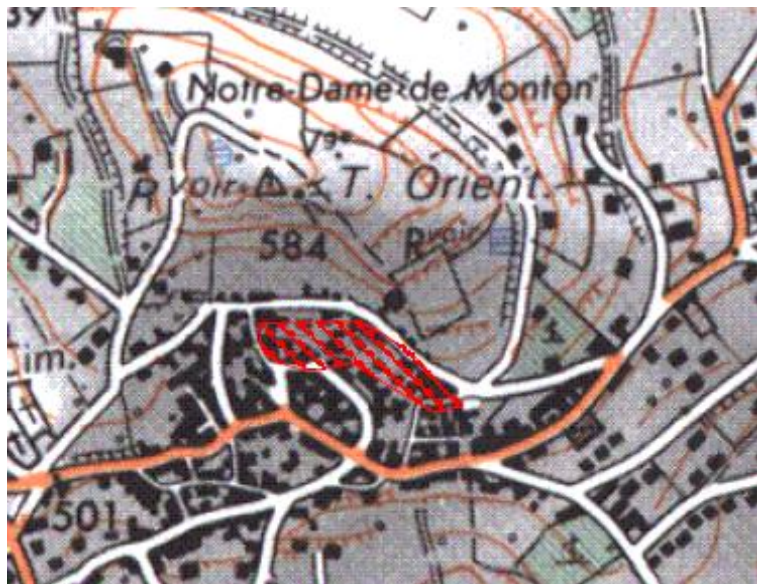
La démarche Document d'objectifs (DOCOB) est entamée sur ce site. Elle a été validée en 2001. Elle est actuellement en cours de révision.

Menaces :

La déprise agricole sur les coteaux et les buttes trop accidentés pour les engins modernes a entraîné un embroussaillage et un début de boisement. Pour sauver les pelouses sèches, il faudrait un retour du pastoralisme, un pâturage et un fauchage adaptés. Par ailleurs, l'extension du vignoble devra préserver des îlots de biodiversité.

Les Zonages Sites et Paysages

Les Grottes de Monton sont site inscrit.



Carte postale ancienne - Habitat troglodyte vers la fin du XIXème siècle - http://www.sites-et-patrimoines.fr/frame_sites.htm

Le SAGE Allier Aval

La commune de Veyre Monton fait partie du SDAGE Loire Bretagne adopté en 1996 et du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau ALLIER AVAL. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a pour vocation de coordonner au niveau local, l'ensemble des actions des pouvoirs publics envers les usagers de l'eau afin de parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Les études en cours pour le SAGE Allier Aval établissent les problématiques de gestion :

- Une ressource en eau potable suffisante mais fragile : La rivière Allier et sa nappe d'accompagnement constituent la principale ressource en eau potable de la population mais celle-ci est particulièrement vulnérable aux pollutions accidentelles et diffuses.
- Une qualité des eaux de surface à améliorer : Dans la plaine alluviale, la qualité de l'eau de l'Allier et de ces affluents reste encore affectée par des rejets domestiques et industriels. Les têtes de bassin versant ont des eaux de bonne qualité mais sont sensibles aux pollutions diffuses.
- Des étiages sévères pour les affluents de Limagne : Les affluents de l'Allier peuvent présenter une faiblesse des étiages notamment dans la plaine de la Limagne. Cette situation est aggravée par les prélèvements agricoles et peut nécessiter la mise en place de mesures de restriction.
- Les crues : Les affluents de l'Allier connaissent des crues torrentielles qui peuvent créer des dommages aux bourgs traversés.

Les principaux enjeux du SAGE pour la gestion de l'eau sont :

- La gestion qualitative de la ressource en eau : maîtriser les pollutions pour mieux satisfaire les différents usages et préserver la qualité des milieux,
- La gestion concertée de l'espace alluvial : concilier les activités économiques de la plaine avec la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier étroitement liée à la préservation des milieux et de la ressource en eau,
- La gestion de la ressource en eau de la chaîne des Puys : préserver cette ressource de qualité mais fragile.

Le Contrat de Rivière sur la Veyre

Doté d'une double compétence dans la gestion de l'eau, le SMVV (syndicat mixte de la vallée de la Veyre) est présent sur un large territoire. Il est la structure porteuse du Contrat de Rivière "Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat" qui a débuté sa phase opérationnelle depuis mai 2005.

Depuis sa création en 1981, l'outil 'Contrat de Rivière' a pour objectif de fédérer des acteurs autour d'une initiative locale. Ses évolutions en font aujourd'hui un véritable outil de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques .

Les objectifs s'articulent autour de 3 axes :

- le volet A : Vise la restauration de la qualité des eaux superficielles grâce à des actions d'amélioration de l'assainissement domestique et grâce à la maîtrise des pollutions d'origine agricole.
- le volet B : Met en oeuvre des actions de restauration et d'entretien des berges, du lit et des zones humides. Des actions de prévention contre les inondations sont aussi prévues. Enfin, de nombreuses initiatives concernent le lac d'Aydat et notamment la lutte contre son eutrophisation accélérée.
- le volet C : Assure la coordination et l'animation nécessaires à la mise en oeuvre de toutes ces actions. Ce volet regroupe aussi les actions de sensibilisation du plus grand nombre pour assurer le seul relais efficace à ces actions : la mobilisation de tous pour une gestion durable de l'eau.

Le SMVV est actuellement en cours d'élaboration d'un Contrat Territorial "Vallée de l'Auzon" qui pourrait débuter en 2010.

Préambule : Définitions

<u>Continuum écologique</u>	C'est l'ensemble des milieux favorables à un groupe d'espèces. Il est composé de plusieurs éléments continus (sans interruption physique) incluant un ou plusieurs cœurs de nature, les zones tampons et les corridors partiellement ou temporairement utilisés par le groupe d'espèces.
<u>Corridors écologiques</u>	Ce sont des liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce permettant sa dispersion et sa migration. Leur physionomie est souvent classée en 3 types : <ul style="list-style-type: none"> - structure linéaire (haies, bords de chemins, rives et cours d'eau, etc.), - structure en « pas japonais » liée à la présence d'éléments relais ou îlots-refuges (mares, bosquets, etc) - et matrice paysagère.
<u>Zones tampon</u>	Ces espaces sont situés autour des cœurs de nature ou des corridors. Ils les préservent des influences et impacts négatifs.

Le maintien de la connectivité entre les écosystèmes favorise leur fonctionnalité, source d'aménité et de services rendus pour la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des sols etc. Par ailleurs, le maintien d'éléments paysagers favorables à la connectivité des milieux naturels répond aussi à une demande sociale de naturalité. En effet, ils peuvent être associés aux fonctions récréationnelles des paysages et maintenir en même temps la valeur esthétique et patrimoniale des territoires. Ils peuvent également être utilisés dans les milieux urbains pour permettre une pénétration de la nature, ou encore offrir des voies pour les transports doux.

Les directives territoriales

Le Projet de Loi relatif à la mise en œuvre des Grenelles de l'Environnement :

« La présente loi fixe les objectifs, définit le cadre d'action et précise les instruments de la politique mise en oeuvre par la collectivité nationale pour lutter contre le changement climatique, élaborer des stratégies d'adaptation, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés et contribuer à un environnement respectueux de la santé. Elle assure la transition de la France vers une nouvelle économie compétitive, dont le nouveau modèle de développement respecte l'environnement et allège les besoins en énergie, en eau et autres ressources naturelles. »

La Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement a été voté le 3 août 2009 (Grenelle1).

Les articles 20 à 27 intéressent particulièrement le territoire de VEYRE MONTON dans le cadre de la préservation de trames bleue et verte.

Article 20 : Arrêter la perte de biodiversité passe par des mesures de protection, de conservation, de restauration des milieux et par la constitution d'une **trame verte et bleue**, outil d'aménagement du territoire qui permette de créer une continuité territoriale. ...

Article 21 : ... L'élaboration de la trame verte et bleue associera l'Etat, les collectivités territoriales et les parties prenantes concernées sur une base contractuelle. La trame verte est constituée, sur la base de données scientifiques, de grands ensembles naturels et d'éléments de connexion les reliant ou servant d'espaces tampons. ... A l'issue d'un audit général qui aboutira en 2009, les modalités d'insertion de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, dans les schémas d'infrastructures, et les conditions de sa prise en compte par la fiscalité locale seront précisées. ...

Article 24 : ... La trame verte sera complétée par la trame bleue, son équivalent pour les eaux de surface continentales et leurs écosystèmes associés, permettant de préserver et de reconstituer la continuité écologique des milieux nécessaire à la réalisation de l'objectif 2015 ...

Les Corridors Ecologiques sur la commune

Identifier le réseau écologique d'un territoire, c'est savoir accompagner les transformations du paysage, pour éviter une fragmentation supplémentaire ou irrémédiable liée à l'aménagement, à l'urbanisation de l'espace. Connaître le réseau écologique d'un territoire, c'est aussi préserver la biodiversité.

D'une manière générale, le réseau écologique se compose du :

- continuum forestier / bocager
- continuum aquatique / zones humides
- continuum agricole / prairie
- de contraintes. Le réseau écologique est soumis à des contraintes et obstacles favorisant une fragmentation : L'urbanisation, le développement des voies de communications, les modifications des pratiques agricoles, la banalisation des espaces sont les principaux facteurs responsables de la disparition de certains habitats naturels et de leurs fragmentations.

A/ Le continuum forestier/bocager et le continuum agricole/prairie

La commune de Veyre Monton est ponctuée de plusieurs buttes, de nature et d'origine différentes, présentant un intérêt primordial.

- *Le puy de Monton : une butte témoin limitée au sud par une falaise en arc de cercle, site d'un habitat troglodytique, est inscrit à l'inventaire depuis 1987.*
- *Le puy de Marmant : une ancienne cheminée volcanique dégagée par l'érosion, avec des pelouses sèches développées sur les basaltes ou pépérites ravinées, est classé "réserve naturelle volontaire" depuis 1985.*
- *Le puy de Corent : en partie situé sur la commune, plateau associé à une ancienne coulée basaltique, fut le siège d'un oppidum arverne.*

La vocation agricole traditionnelle a fortement régressé ces dernières décennies, sous la pression urbaine. Ces paysages agricoles concernent aujourd'hui des micro secteurs, en danger, cernés par les plaques urbaines, notamment

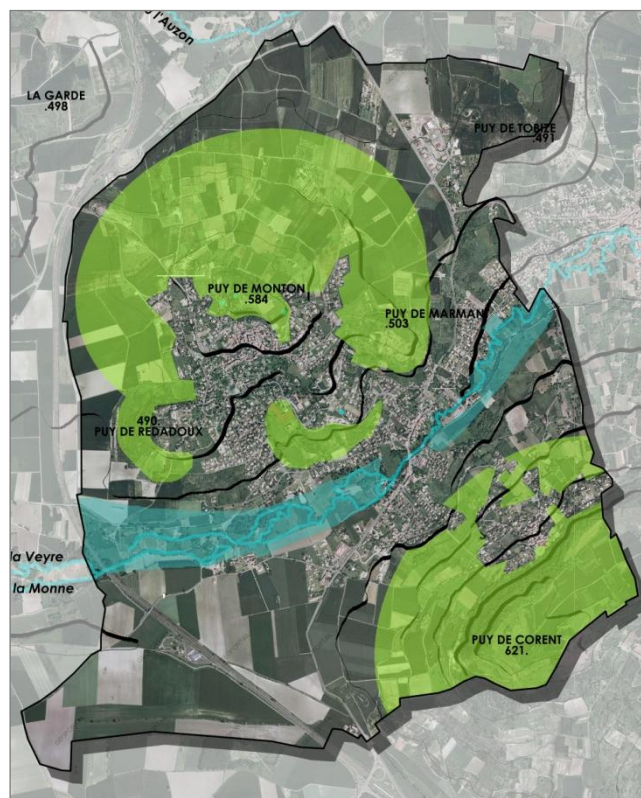
- les pentes sud de Monton
- et les pentes nord de Corent.

Les espaces restés encore naturels doivent être préservés comme des poumons verts :

- pentes nord de Monton
- pentes ouest de Corent
- puy de Marmant (de part sa réserve naturelle volontaire).

Les grandes directives supra territoriales (charte GVA Communauté, Plan Vert du Grand Clermont, futur SCOT du Grand Clermont) ont également l'ambition de préserver ces buttes. Voir en annexe.

Carte schématique représentant l'emprise des « poumons verts » encore épargnés de l'urbanisation.



La commune de Veyre Monton ne possède pas véritablement de boisement proprement dit. L'emprise végétale est réduite, mais la palette est riche, mêlant différents types de végétation.

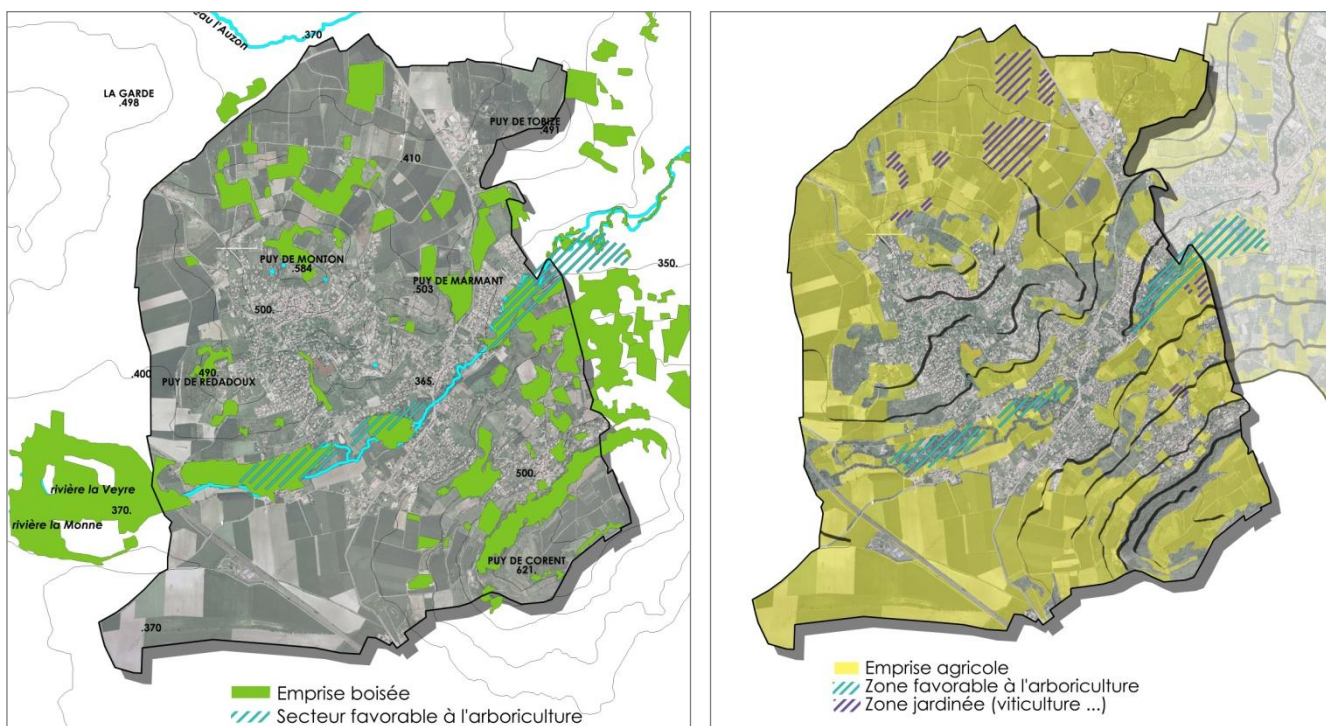
- Les boisements sont rares et très limités : ceinture boisée du plateau de Corent, ripisylve de la Veyre,
- Quelques bosquets sur les pentes ou petits bois, composés de chênes, pins sylvestre.
- La plaine alluviale est propice à l'arboriculture.
- L'abandon de certaines parcelles agricoles (vigne, verger) ont conduit à la mise en place de friches, présentant différents stades d'évolution. Les espèces pionnières de ces secteurs sont le robinier, le merisier, le prunellier, l'érable,

Il est à noter que la commune possède tout de même une réglementation de boisement depuis 1982.

Les espaces agricoles se réduisent. Ils se concentrent sur les pentes nord de Monton et la partie Ouest de la commune ; la partie Est de la commune étant très fortement soumise à l'urbanisation. Les plaques urbaines de Veyre Monton et des Martres de Veyre sont connectées entre elles.

A l'exception de la Narse (autour de l'autoroute), les espaces agricoles sont plutôt très morcelés, ce qui peut d'ailleurs induire des problématiques de gestion.

➔ dans ce cadre, la charte GVA Communauté et le Plan Vert du Grand Clermont préconisent de tendre à réunir les parcelles viticoles, pour une meilleure gestion (projet de zonage AOVDQS), plutôt sur les pentes visibles depuis l'autoroute (enjeu touristique).



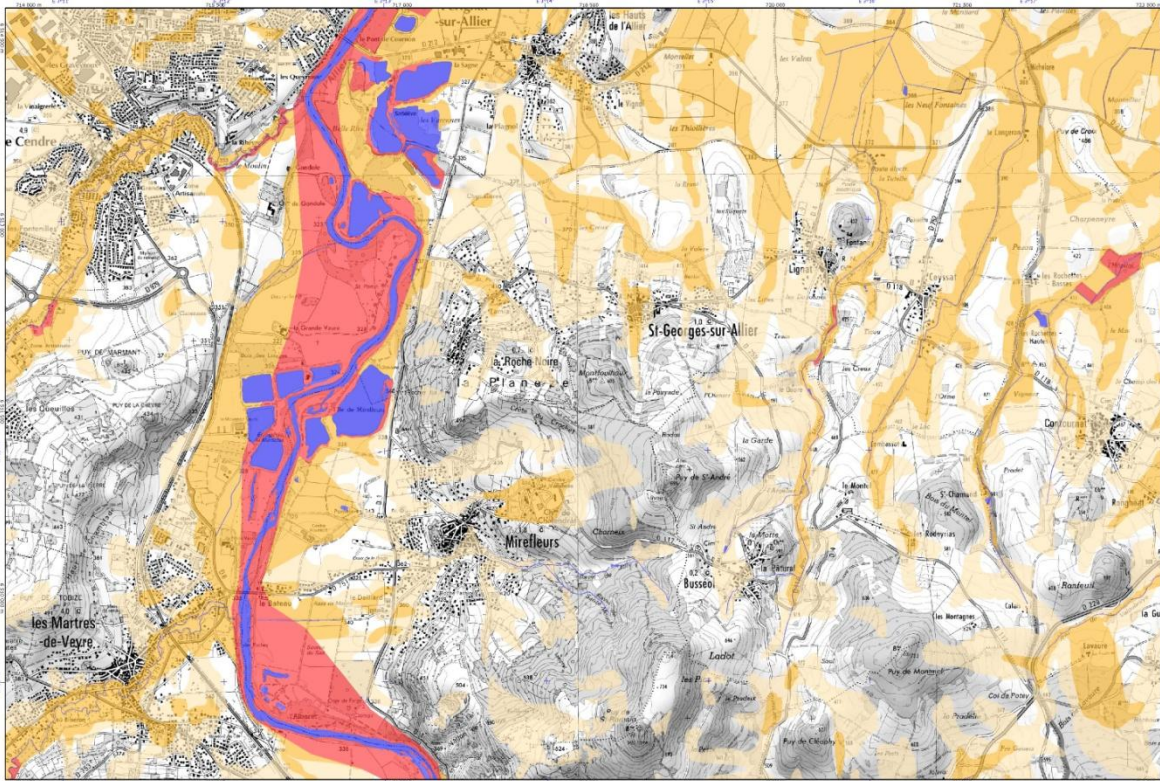
B/ Le continuum aquatique/zones humides

Un projet de voie verte le long de la Veyre. Ce projet est en cours de réalisation sur la commune des Martres de Veyre. L'objectif est de redonner des espaces pour la libre circulation de la Veyre et de réaliser des cheminements doux le long de la rivière.

Il pourrait être intéressant de le poursuivre en amont sur la commune de Veyre Monton.

Le SAGE Allier Aval a réalisé une Prélocalisation des Zones Humides.

PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'ALLIER AVAL



SAGE ALLIER AVAL

Feuille J4

ENVELOPPES DE PROBABILITE DE PRESENCE DE ZONES HUMIDES

- Enveloppe des inventaires et photointerprétation
- Enveloppe de probabilité forte
- Enveloppe de probabilité moyenne
- Zones en eau : Cours d'eau et plans d'eau
- Limite SAGE Allier aval

Fond de carte : en noir et blanc SCAN 25 IGN®

Grille : Coordonnées métriques Lambert 93 / RGF93 - Coordonnées Géographiques Lat Lon WGS 84

Partenaires financiers

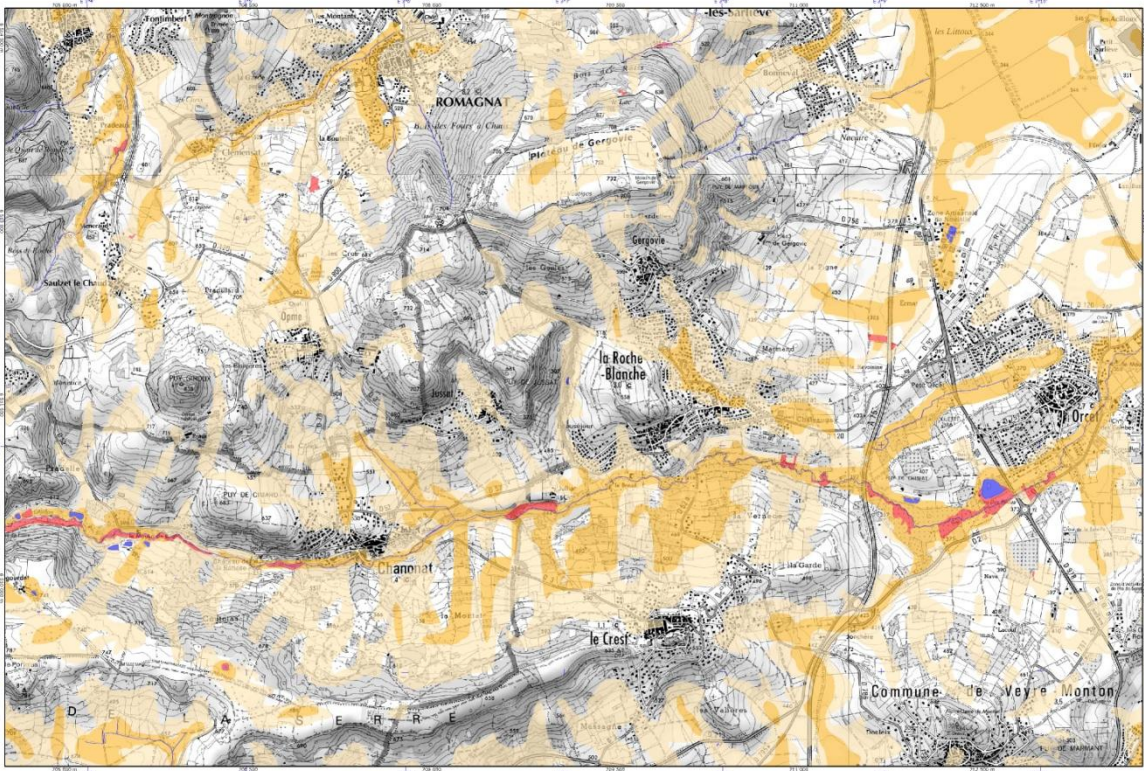
Maître d'ouvrage : PUBLIC LOIRE

Réalisation : TTI



TTI Production - Edition Décembre 2011

PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'ALLIER AVAL



SAGE ALLIER AVAL

Feuille J3

ENVELOPPES DE PROBABILITE DE PRESENCE DE ZONES HUMIDES

- Enveloppe des inventaires et photointerprétation
- Enveloppe de probabilité forte
- Enveloppe de probabilité moyenne
- Zones en eau : Cours d'eau et plans d'eau
- Limite SAGE Allier aval

Fond de carte : en noir et blanc SCAN 25 IGN®

Grille : Coordonnées métriques Lambert 93 / RGF93 - Coordonnées Géographiques Lat Lon WGS 84

Partenaires financiers

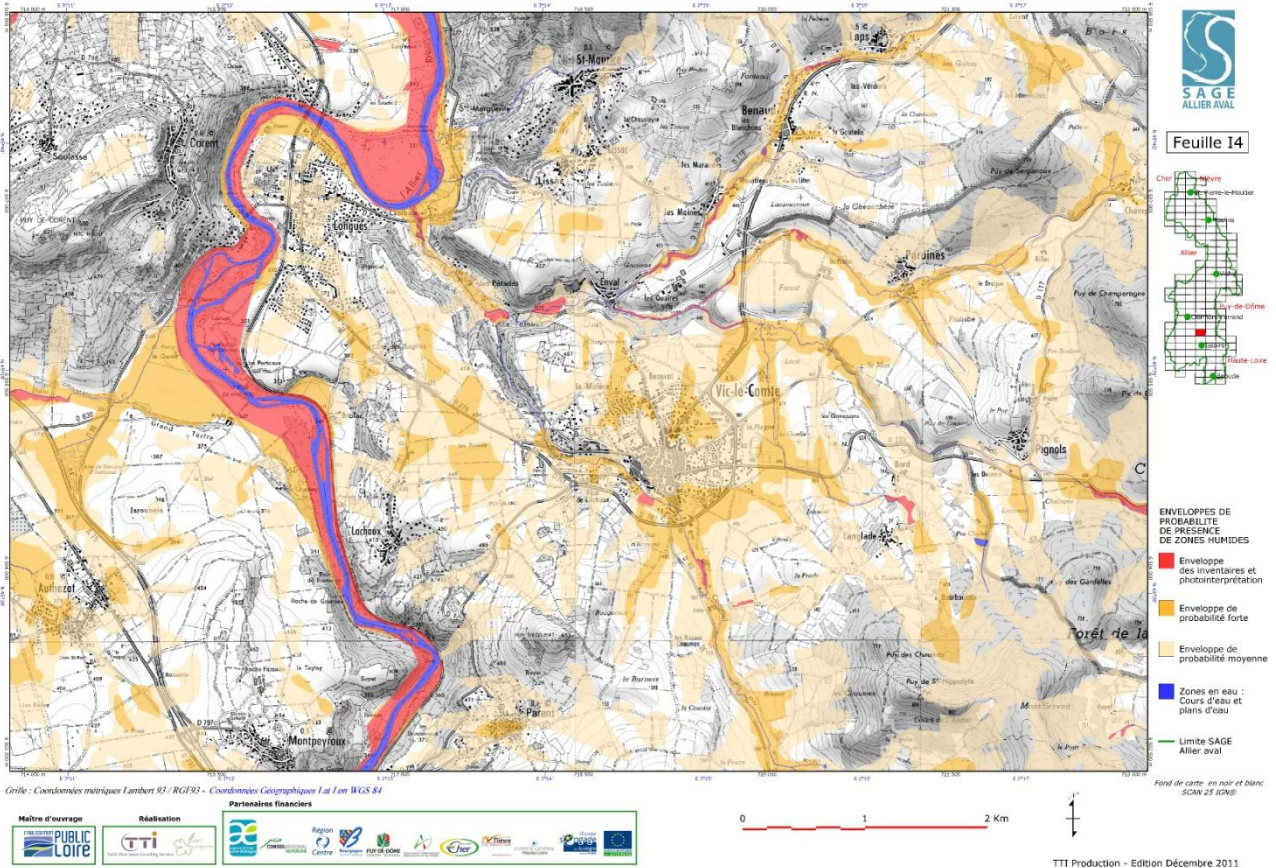
Maître d'ouvrage : PUBLIC LOIRE

Réalisation : TTI

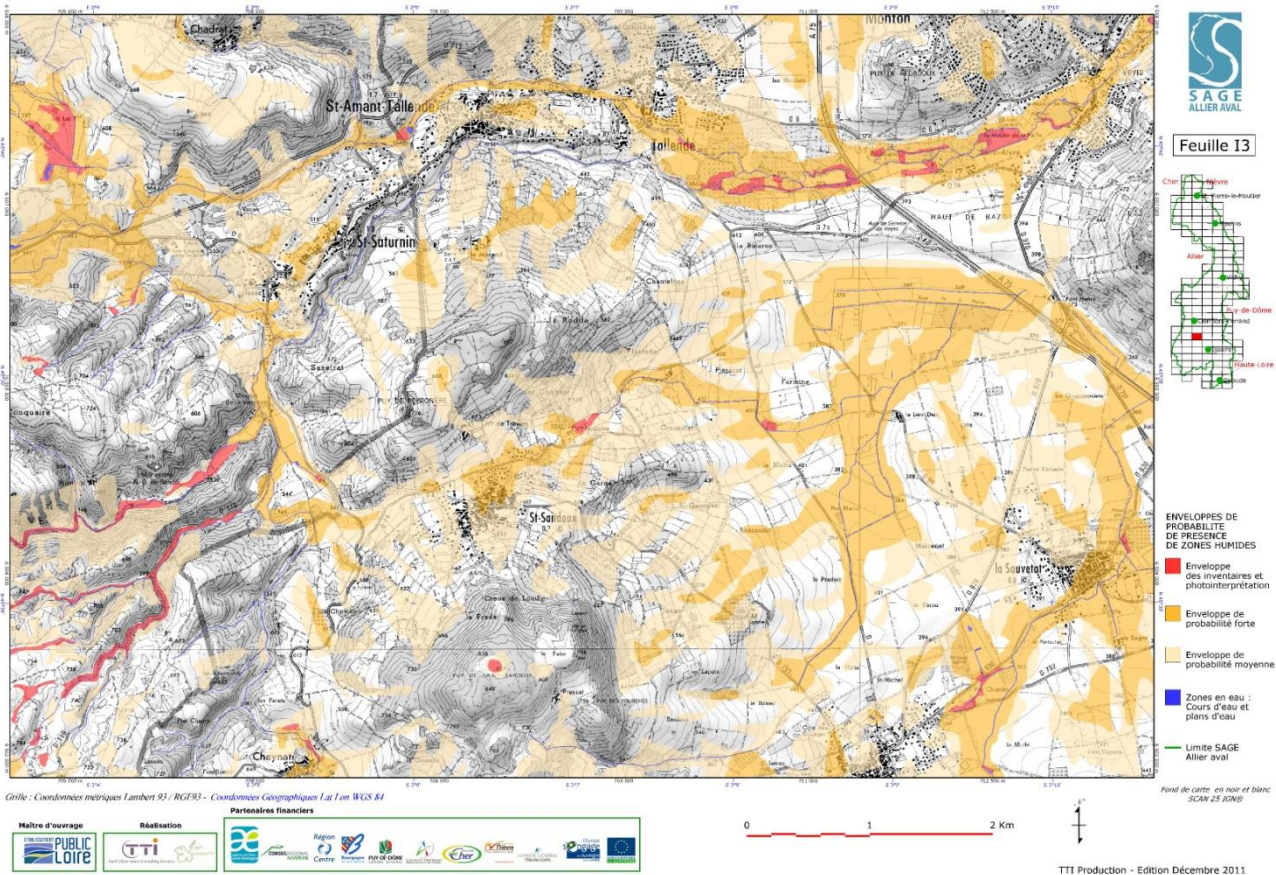


TTI Production - Edition Décembre 2011

PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'ALLIER AVAL



PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'ALLIER AVAL



C/ Les contraintes

L'urbanisation du territoire communal est très forte. La création de zones pavillonnaires témoigne de la recherche de la qualité des paysages de la part des nouveaux habitants. Plus ou moins détachés du bourg, ces satellites s'étalent sur les coteaux.

Les paysages naturels et agricoles apparaissent comme des poches vertes coincées entre les nombreuses plaques urbaines. Ces dernières très étendues le long des axes principaux sont maintenant en connexion avec les extensions urbaines des communes voisines (Longues, Veyre Monton).

Depuis la pression urbaine exercée sur le territoire communal et intercommunal depuis au moins les années 1970, les espaces naturels s'amenuisent à vue d'œil. Sur la commune de Veyre Monton, les extensions bâties grignotent les pentes, morcelant les espaces naturels qui apparaissent aujourd'hui comme des « poumons verts » isolés et en sursis.

Il est donc indispensable de réfléchir à la place que l'on veut laisser à la nature, et définir des sites à préserver, ce qui sous entend une maîtrise de l'urbanisation, tant dans son étalement que dans sa densification.

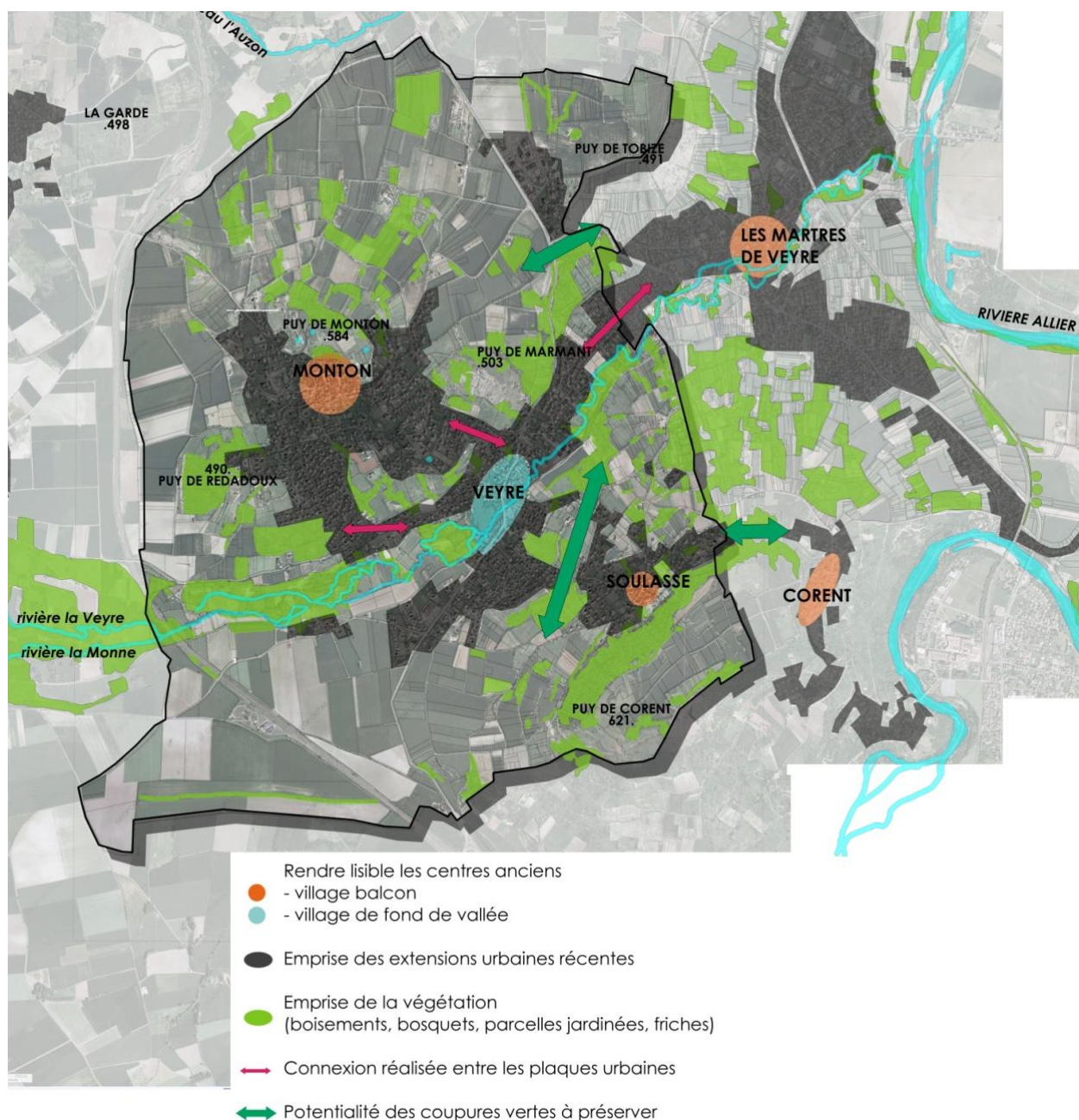


Schéma de principe pour une réflexion pour un équilibre entre pression urbaine et qualité des paysages identitaires.

ENJEUX

Un des enjeux du SCOT et du Grenelle est de protéger et valoriser les espaces naturels, vecteurs d'identité et d'attractivité. ➔ la vallée de la Veyre est un corridor écologique à préserver.

La richesse écologique et la variété des milieux naturels différents apportent au territoire communal une valeur ajoutée non négligeable. Ce potentiel constitue un enjeu tant pour le cadre de vie, que pour l'économie, à partir du moment, où la préservation de ces secteurs sensibles reste une priorité.

- Retrouver des corridors écologiques

Orientations / Pistes de réflexion pour le PLU :

- Conforter la coulée verte de la Veyre, en préservant des espaces naturels, des emprises pour les jardins potagers, en mettant en place des cheminements doux, ...
- Favoriser la mise en place de corridors écologiques entre les coteaux et la vallée. Eviter que les plaques urbaines créent une « barrière » hermétique.

5 - LES PAYSAGES

5.1 – Les unités paysagères

RAPPEL DES LOIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES

- loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages.
- la convention européenne du paysage du 1 mars 2004, ratifiée en France le 13 octobre 2005
« le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des population : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien », « le paysage constitue un élément essentiel du bien être individuel et social ; et sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun »
- La loi d'orientation agricole et la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoires, promulguées en 1999, confirment le rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages.

Repères historiques sur l'évolution des paysages

Au 18^e siècle, le territoire de Veyre Monton (et des communes voisines comme les Martres, Corent, ...) est réputé pour son vin et ses fruits.

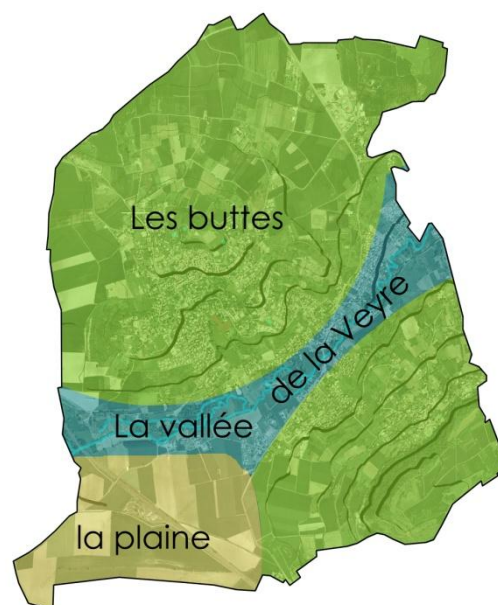
- Le vignoble recouvre une grande partie des terres cultivables, coteaux et plaines. La vigne est à son apogée durant le 19^e siècle, et caractérise notamment l'architecture des bourgs.
- Les prairies en fond de vallon, bien irriguées, abritent les vergers. Les eaux de la Veyre alimentaient des biefs, appelés « béals », utilisés pour irriguer les prés et les vergers, sous la conduite du « garde pradier ». Ces eaux faisaient également fonctionner plusieurs moulins qui produisaient de la farine et de l'huile.
- On cultive également le chanvre qui permet de fabriquer du fil, de la toile, des cordes.

Ces diverses cultures nécessitaient une main-d'œuvre importante et la population comptait de nombreux journaliers. En complément de ces activités agricoles, on trouvait des tonneliers et des tisserands.

L'impact paysager de Veyre Monton s'est considérablement transformé en quelques décennies. La perception visuelle que l'on a de l'ensemble est moins lisible, et plus floue. La présence des nombreux lotissements, qui s'étalent en plaques, autour des centres anciens, entraîne un effet « d'aplanissement » du relief.

Les paysages sur le secteur communal et intercommunal sont en pleines mutations, et sont devenus des espaces très urbanisés.

L'enjeu majeur du territoire communal d'un point de vue paysager, est d'accompagner les mutations : maîtriser les pressions urbaines, préserver les espaces naturels, retrouver des « poumons verts » au sein des plaques urbaines.



Cette unité paysagère couvre une grande partie Nord et Sud du territoire.



Ensemble des buttes constituant l'ossature et les paysages du territoire. Vue panoramique depuis la commune de Mirefleurs.

Des reliefs d'origine sédimentaire ou volcanique : les points hauts du territoire.

- Le puy de Monton au nord : une butte témoin limitée au sud par une falaise en arc de cercle, site d'un habitat troglodytique, est inscrit à l'inventaire depuis 1987.
- Le puy de Marmant à l'est : une ancienne cheminée volcanique dégagée par l'érosion, avec des pelouses sèches développées sur les basaltes ou pépérites ravinées, est classé "réserve naturelle volontaire" depuis 1985.
- Le puy de Corent au sud : en partie situé sur la commune, plateau associé à une ancienne coulée basaltique, fut le siège d'un oppidum arverne. Ce site archéologique majeur, fréquenté dès le néolithique, est l'objet, depuis une quinzaine d'années, de fouilles qui se sont intensifiées récemment.

Ces versants étaient traditionnellement occupés par des cultures traditionnelles (vignes, vergers).

- La culture de la vigne est présente sur les coteaux de Limagne depuis l'époque Gallo-romaine, mais c'est au XIXe siècle qu'elle se développe plus particulièrement. L'Auvergne est alors la 3ème région productrice de vin en France. L'épidémie de phylloxéra des années 1894 à 1899 marqua le déclin de cette véritable monoculture. Les modifications des orientations agricoles ont progressivement modifié ces pentes : progression des cultures, abandon des petites cultures vivrières, apparition des friches.
- Des paysages agricoles en déshérence : Le paysage formé par la tradition viticole, puis par le pastoralisme, est aujourd'hui en déshérence, suite au quasi-abandon des pratiques de pâturage et à la pression de l'urbanisation, qui a colonisé une partie des coteaux. Seules quelques parcelles à vocation céréalière ponctuent les pentes.
- Aujourd'hui, on assiste à une véritable renaissance des Côtes d'Auvergne, grâce au dynamisme des viticulteurs indépendants et de la Cave Saint VERNY.



Vignes sur les pentes de Corent



Les pentes est du Puy de Corent sont marquées par une forte vocation agricole, et participent pleinement à valoriser la commune, notamment par une certaine polyculture. Les pentes douces sont consacrées aux terres labourées (céréaliculture), les haies permettent dynamisent les pentes, les pentes plus fortes conservent des reliquats de vignes ; la partie supérieure du puy est abandonnée à la forêt.



Pentes de Corent, en contrebas de Soulasse.

Certains espaces agricoles abandonnés font l'objet de reconquête naturelle. Les espaces se couvrent de végétation arbustive, formant une mosaïque de milieux divers. Evolution de ce type de milieux naturels :

- Les pelouses sont progressivement remplacées, par des formations buissonnantes composées d'Aubépine, Prunellier, Eglantier, Cornouiller sanguin, Chèvrefeuille, Amandier et Merisier. Cette végétation, bien qu'elle porte atteinte au patrimoine naturel représenté par les pelouses, constitue un paysage très agréable lorsque les buissons sont en fleurs, notamment dans un contexte de paysages urbains.
- Quelques formations boisées sont présentes. On observe des taillis représentant divers stades de progression vers la chênaie, qui constitue l'évolution naturelle de la végétation de ces coteaux. Le Chêne est concurrencé à certains endroits par le robinier. Son expansion à partir des bosquets subsistants risque d'entraîner une modification importante du milieu (menace pour le patrimoine naturel, et risque de fermeture des paysages).



Pentes de Corent où la friche s'étend.

Cette évolution des paysages va générer une baisse de la biodiversité. Cependant, le phénomène n'est pas entièrement néfaste à la diversité biologique. Elle augmente pendant les premières années d'abandon des parcelles, grâce à la diversification des milieux.

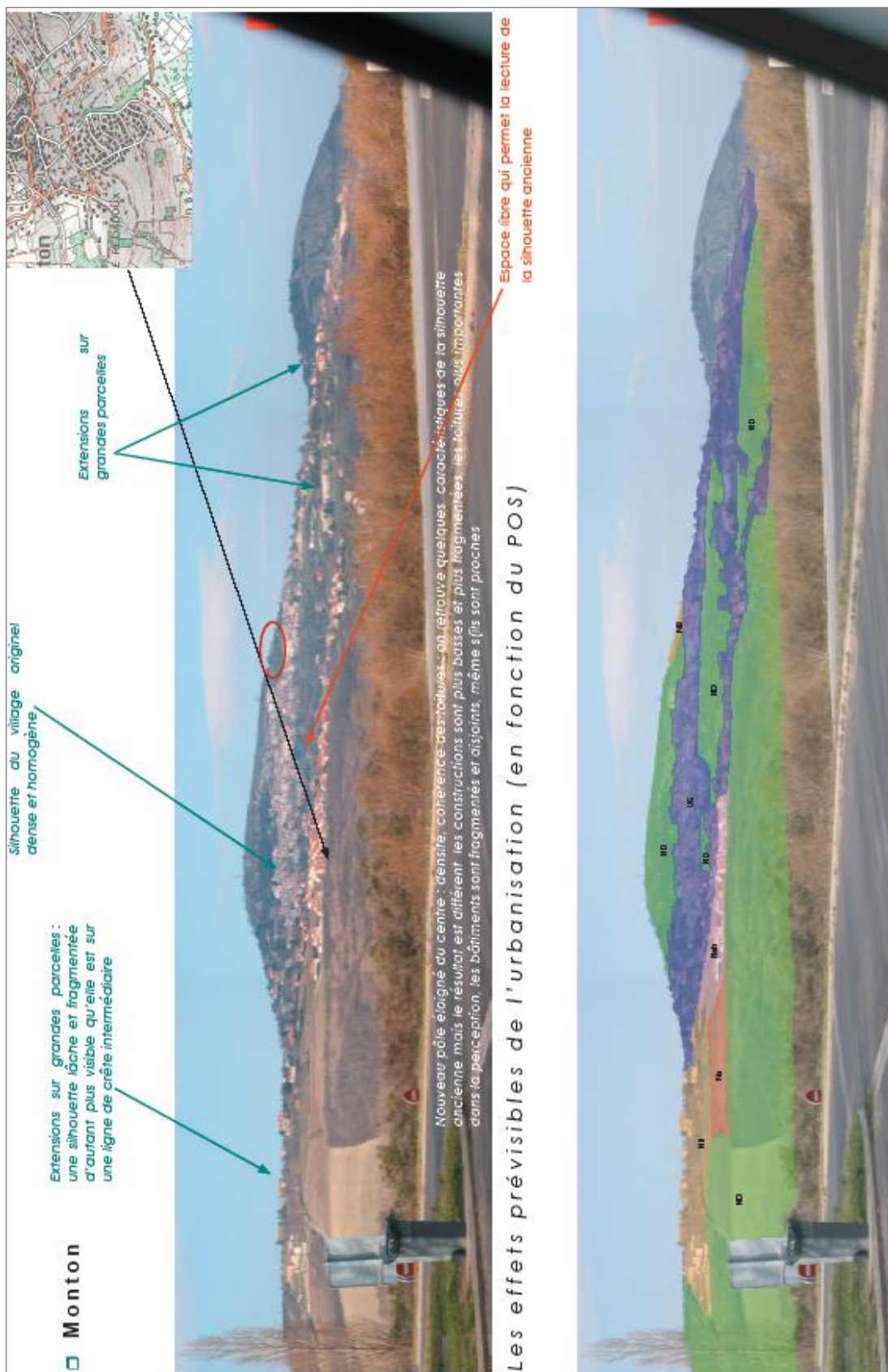
Les bourgs de Monton et de Soulasse présentent une forte densité, où les espaces verts sont rares et très limités. Les rares poumons verts existant permettent une aération du tissu.

- A ses pieds, la falaise calcaire est percée de grottes aménagées qui constituent un ensemble troglodytique encore habité à la fin de la guerre de 14-18. Au cœur du bourg, les ruelles étroites autour de l'église fortifiée et les maisons tassées les unes contre les autres sont typiques d'une organisation urbaine défensive.
- Sur le versant nord-ouest du plateau de Corent, le village de Soulasse présente la particularité d'un habitat à flanc de colline et une curiosité par la diversité de ses portes. Entre Monton et Veyre se dresse le Puy de Marmant réputé pour sa richesse botanique.



Les pentes subissent une forte pression foncière. Les extensions urbaines ont gagné rapidement les versants bien exposés, sous forme de grandes plaques bâties.

- L'urbanisation s'est réalisée de manière concentrique autour de l'ancien fort. La pression foncière des dernières décennies s'est exprimée par l'apparition de larges plaques urbaines grignotant les pentes. Le résultat donne un urbanisme dilué, où les centres anciens, notamment le fort de Monton, sont noyés et ne deviennent plus lisibles dans le paysage.
- La création de zones pavillonnaires témoigne de la recherche de la qualité des paysages de la part des nouveaux habitants. Les plaques urbaines s'étendent en tâche d'huile sur les pentes des coteaux.
 - Les pentes du Puy de Corent présentent pourtant, encore aujourd'hui, un visage agricole traditionnel (vignes, vergers). La gestion de ces reliquats de cultures et de la progression des friches constitue une problématique majeure dans un contexte d'accompagnement des mutations paysagères.
 - Les pentes des puys de Monton et du Redadoux ont déjà été grignotées par la pression foncière. Le bas des pentes est totalement urbanisé. ➔ une réflexion doit s'engager pour préserver les terres agricoles en sursis.
 - Le Puy de Tobize est en partage avec la commune des Martres de Veyre. Les menaces et enjeux sont communs. Une réflexion doit s'engager sur la gestion du Puy de Tobize, dont l'enjeu est de préserver cet espace de respiration entre les plaques urbaines continues des Martres et de Monton. L'agrandissement de la ZA au nord de la commune de Veyre Monton ne doit pas non plus entacher le site.
- Les extensions urbaines grignotent les coteaux de manière lâche, et tendent à créer un effet d'étalement en tâche d'huile. Une réflexion doit s'engager sur le devenir de ce processus, qui, poussé à son extrême, fait apparaître une interconnexion de ces différentes plaques entre elles. Exemple : lotissements entre Veyre Monton et Les Martres de Veyre, où les limites communales ne se font plus sentir. Ou, au contraire, faut-il préserver des «poches vertes», devenues rares, entre les quartiers résidentiels ?



extrait du diagnostic de la charte architecturale et paysagère de GVA Communauté (Sycomore, 2004).

Enjeux :

Accompagner les mutations paysagères du territoire liées à la pression urbaine et à la déprise agricole.

Préserver les ensembles naturels majeurs : Plateau de Corent, Puy de Monton et notamment ses pentes nord.

Orientations / Pistes de réflexion pour le PLU :

Il est impératif de protéger des milieux naturels (voir les espaces naturels).

- Le plan vert : les coteaux de Tobize et de Corent sont des espaces naturels à intérêt écologique.
- La Charte préconise de laisser inconstructible les pentes nord du puy de Monton.
- Maintenir la couronne boisée du plateau de Corent.
- Il serait intéressant de préserver des zones de friche, tout en les entretenant et en les régénérant régulièrement. Cela permettrait de conserver des facteurs de diversité paysagère appréciés des habitants. Ce type de gestion semble difficilement envisageable sur l'ensemble des coteaux, mais il serait concevable de manière localisée.

Les coteaux constituent des lieux de rapport entre les habitants et la nature, des espaces de respiration privilégiés qu'il faut préserver et aménager de façon à pouvoir accueillir cette population dans de bonnes conditions et dans le respect des milieux. Au-delà de la protection des espaces naturels et du développement de l'offre d'espaces récréatifs, l'accessibilité aux coteaux est également un enjeu pour l'attractivité du territoire.

Envisager une réflexion sur la lisibilité des villages balcon (Monton, Soulasse) et sur l'impact des éventuelles extensions urbaines.

- La charte architecturale et paysagère préconise de maintenir des coupures vertes entre les plaques bâties, notamment entre Soulasse et Veyre, et entre Soulasse et Corent. *Voir en annexe.*

Privilégier les zones plates pour les extensions.

Conserver la vocation agricole pour maîtriser l'étalement urbain et préserver la qualité des paysages identitaires.

- Notamment sur les pentes nord du Puy de Monton. Ce secteur pourrait être préservé de toute urbanisation. La charte architecturale et paysagère préconise de limiter l'urbanisation y compris par des bâtiments agricoles.
- Limiter le mitage sur le puy de Redadoux. (Réf. charte)

Maintenir les cheminements doux : notamment sur le plateau de Corent (en lien avec les communes voisines de Corent et des Martres de Veyre).

Le SCOT envisage d'établir une « bande verte » de 500m de part et d'autre de l'A75, afin de laisser des vues dégagées sur le grand paysage. (Effet vitrine pour le territoire, réf.charte).

4 - LES PAYSAGES

5.3 – La Vallée de la Veyre

La Veyre traverse le territoire communal d'ouest en est pour se jeter dans l'Allier. Les abords de la vallée ont connu ces dernières décennies de très fortes modifications dans ses paysages.

Les motifs paysagers :

- large de quelques centaines de mètres, la vallée de la Veyre présente un fond plat, un cours sinueux, encadré d'une ripisylve plus ou moins ténue.
- les abords présentent une occupation agricole adaptée : prairies, vergers, jardins potagers
- La vallée de la Veyre est un « fil naturel » qui relie le territoire. Elle crée une « coupure verte », offre des espaces de « respiration paysagère » au contact de l'urbanisation. Elle traverse le bourg de Veyre.



Ses valeurs :

- Traversant d'ouest en est le territoire communal, la Veyre crée un couloir de respiration entre les plaques urbaines. Elle constitue un des rares « réservoirs de nature » présent sur la commune.
- Les abords de la rivière et les parcelles de la plaine alluviales offrent des images identitaires, notamment avec l'arboriculture et les potagers.





Au pied de la colline s'étend le village de Veyre au caractère plus moderne, abritant de nombreux services commerciaux et artisanaux le long de l'ancienne route nationale qui conduit vers le soleil.

La traverse de Veyre supporte un flux de circulation important, et le bourg affiche une fonction économique. La rivière ne se sent plus et les percées visuelles sur ce cours d'eau sont rares. De plus, les biefs et les éléments architecturaux liés à la présence de la Veyre sont peu mis en valeur (lavoir, moulin).

Un des enjeux paysagers est de retrouver des connexions, au moins visuelles, entre le village et la rivière ; afin que l'image du bourg ne se résume pas à la vocation économique du bourg, mais participe à sa mise en valeur et son attractivité.

Perspectives et menaces :

- Un cours d'eau fortement artificialisés : la Veyre est située dans des zones très urbanisées et subissant des pressions humaines parfois énormes.
- Risque de disparition des micro paysages de qualité : secteurs des jardins potagers et vergers en bordure de la Veyre.

Ces cultures encore présentes contribuent à conserver une image jardinée et animent le paysage. Les vergers et vignes apparaissent comme des "salons de nature" et constituent des images de références territoriales.

Leur préservation contribue à conserver l'identité de la commune et à dynamiser les « plaques » urbaines dans un contexte périurbain et un milieu rural.

Outre l'ambiance particulière de ce secteur, cette occupation du sol en bordure de cours d'eau, se prête particulièrement à ce secteur inondable.



Le fond de vallée, en amont du bourg de Veyre, est marqué par une activité arboricole très forte. Les abords de la rivière, des deux côtés, affichent cette identité jardinée.

Enjeux :

- Préserver les terres agricoles.
- Préserver la coulée verte.

Orientations / Pistes de réflexions pour le PLU.

- limiter l'étalement urbain dans le fond de vallée
- préserver l'activité agricole du fond de vallée.
 - Un zonage naturel permettant le maintien des activités agricoles et favoriser le maintien de l'arboriculture.
- Maintenir et conforter les cheminements doux le long de la rivière.



Vue depuis Monton sur la plaine traversée par l'autoroute.

Le secteur de la Narse affiche une vocation agricole.

Traditionnellement, une partie de ces terres étaient travaillées pour la culture du chanvre. Le changement d'orientations agricoles s'est traduit par une intensification des cultures céréalières.

► on peut noter dans ce cadre, que l'action 8 de l'Agenda 21 de la Région Auvergne préconise le développement de la filière chanvre.

« Cette culture, historiquement présente dans la région, offre un bilan écologique et économique favorable. Ainsi, la production de 1 m² de béton de chanvre stocke 35 kg de CO₂ alors que celle d'un mur bloc béton avec isolant rejette 28 kg de CO₂. Après avoir réalisé jusqu'en juin 2008 un état des lieux du secteur de l'éco-construction, la Région aidera au montage de l'écofilière chanvre en Auvergne. »



Vue depuis les pentes ouest de Monton, sur la plaine et l'autoroute.

Des vues plongeantes depuis ces reliefs sur les zones urbaines et les grands ensembles naturels environnants.

Ces grandes lignes de relief conditionnent les perceptions paysagères qui sont panoramiques. Les différentes accumulations de colluvions sur les pentes de ces puys, aux profils doux sous l'effet de l'érosion différentielle, articulent les vues des coteaux. Les bourgs de Monton et Soulasse ont profité de ces ondulations pour s'implanter et bénéficier des meilleures orientations.

D'où que l'on vienne, la colline de Monton s'impose à la vue. La statue monumentale de la Vierge qui la couronne permet de situer la commune au premier coup d'œil.



Vue depuis Soulasse sur Monton et le Puy de Dôme en arrière plan.

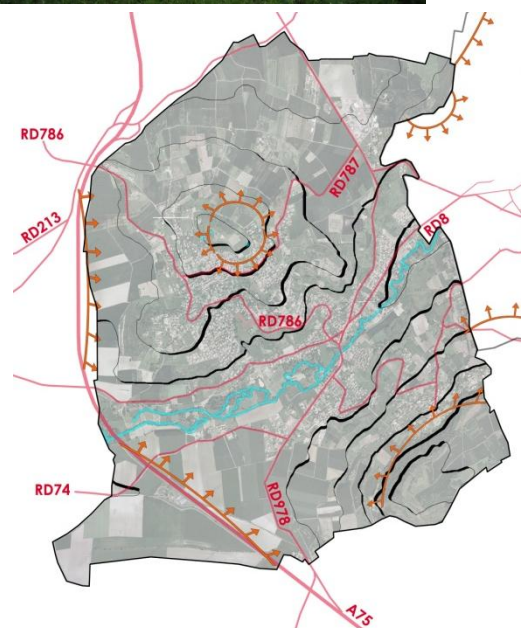


Vue depuis Soulasse. Les jardins potagers, les micro vergers et la végétation arborée en contrebas du bourg de Soulasse créent une transition verte marquant l'entrée au bourg.

Les perceptions principales se font depuis 3 sites :

- Puy de Monton où se situe la Vierge monumentale
- Pentes et plateau de Coirent
- L'A75.

Localisation des points de vues majeurs.



Perceptions depuis le puy de Monton

C'est sur le plateau qui domine Monton (Puy de la Vierge) que la vue s'étend sur un panorama exceptionnel, un des plus beaux d'Auvergne, comme le voyageur en rencontre rarement. La table d'orientation située sur le Puy de la Vierge nous permet de voyager à l'intérieur de ce panorama gigantesque.

Il offre une vue sur la vallée de l'Allier (avec les vallées adjacentes et les volcans de la Limagne) dans son cadre de montagnes (Dômes, Dore, Livradois et Forez).

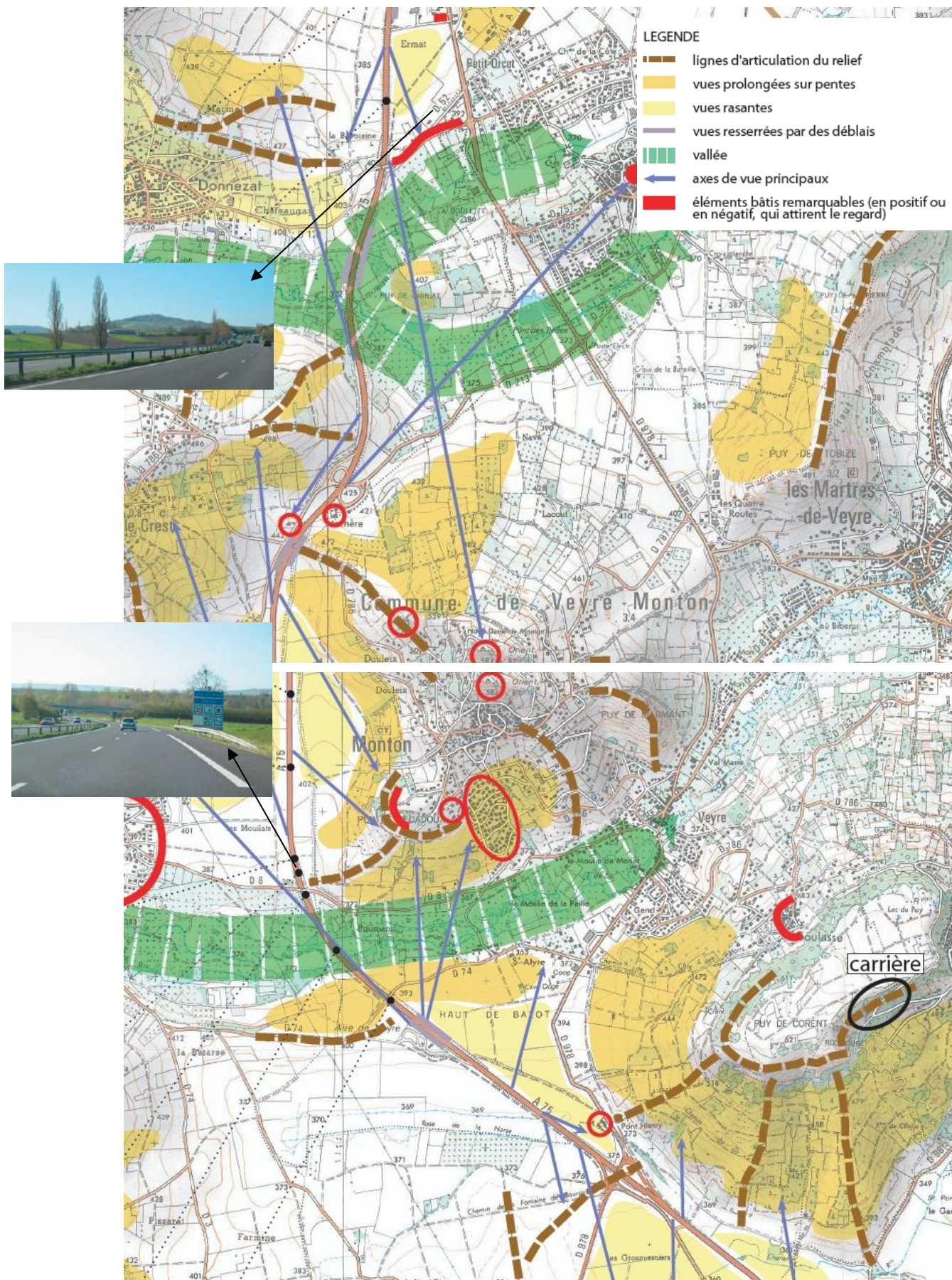
Le Puy de Monton panorama (à voir depuis la table d'orientation située sur le Puy)

- La Face orientale nous fait découvrir, le Puy d'Anzelle, le Puy de Bane, Le Puy de Mur, le Puy Saint André, le Puy Saint Romain, les Puys de la Comté Serpanoux et Champeyrogne, Corent. Les cités et villages d'Orcet, Cournon, le Cendre, Pont du Château, Dallet Mezel, Pérignat es Allier, La Roche Noire, Mirefleurs, Chalendrat, Le Château de Busséol, Les Martres de Veyre, Saint Maurice es Allier.
- La face méridionale : De Corent à Saint Sandoux. Le plateau de Corent, celui de Montpeyroux, au-delà, Saint Yvoine, Authezat, Plauzat, le plateau de Pardines avec Chadeleuf, le puy de Montcelet etc. ...
- La Face occidentale : de Saint Sandoux au Puy de Dôme. Vue sur les Monts Dore et les Dômes, la vallée de la Veyre . Le Puy d'Olloux, Saint Saturnin, Saint Amant Tallende, le plateau de la Serre, Chadrat, le Mont Redon



Vue en direction du sud, depuis Monton : au premier plan, le puy de Marmant.

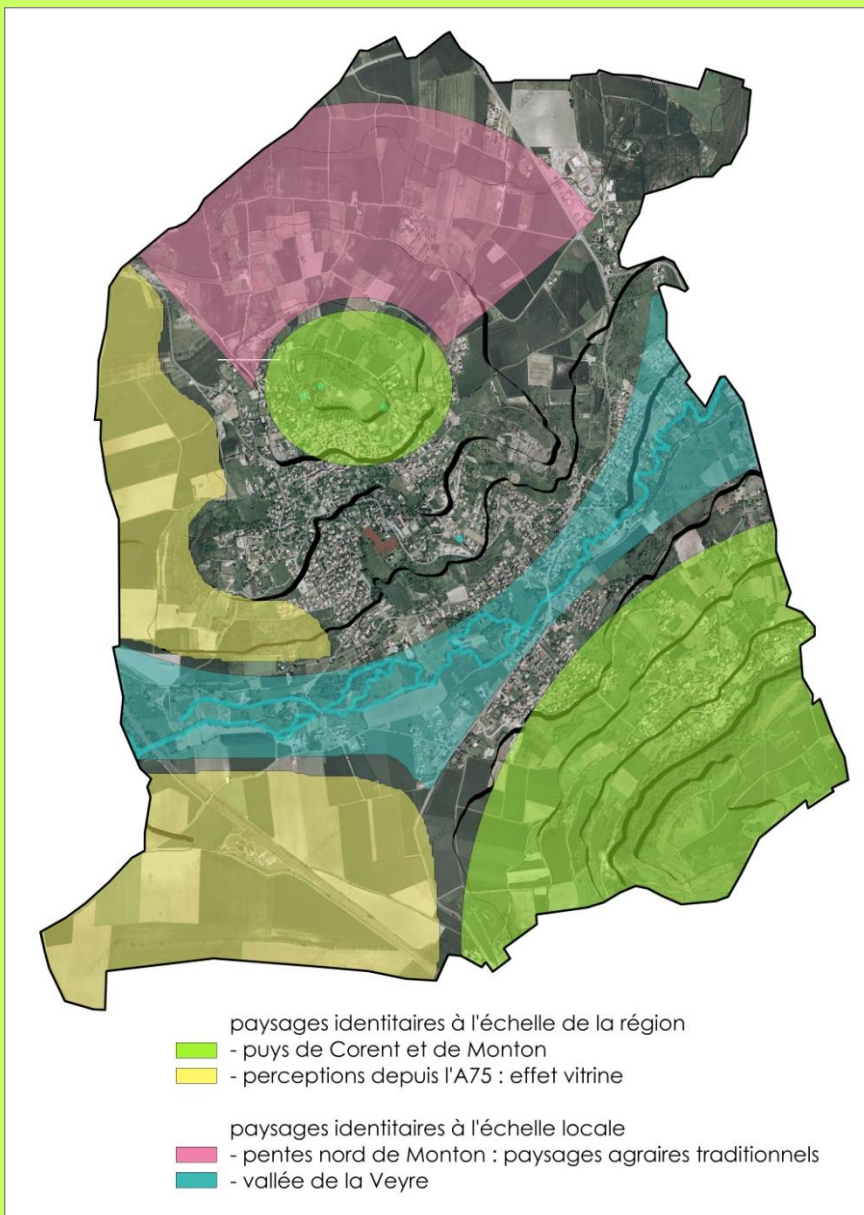
Perceptions depuis l'A75



Extrait du diagnostic de la charte architecturale et paysagère de Gergovie Val d'Allier Communauté, Sycomore, 2004.

ENJEUX

Préserver les poumons verts du territoire. ➔ La Veyre est porteuse tant d'enjeux paysagers, que d'enjeux écologiques.
Accompagner les mutations paysagères en contact avec la pression urbaine.



Carte schématique des enjeux paysagers

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

Améliorer la perception de la rivière la Veyre ➔ notamment en cœur de bourg de Veyre.

Préserver les espaces en bordure de rivière ➔ jardins, potagers, prés ouverts, ...).

Préserver le patrimoine paysager du territoire mêlant l'identité des villages balcons et les paysages variés des coteaux. ➔ Le PAB de 1998 préconisait la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur le centre historique du Monton et ses abords. Le secteur d'intervention pourrait être augmenté des silhouettes lointaines du bourg de Monton, depuis Veyre et Soulasse.

SECTION 2

ENVIRONNEMENT URBAIN

1 - LES VOIES DE COMMUNICATION

Les infrastructures majeures

Les voies communales rayonnent environ sur 28 km. Leur état général est jugé bon.

Le territoire communal est longé à l'ouest par le tracé de l'A75. Cette proximité et la présence de 2 échangeurs autoroutiers (au nord et au sud de la commune) facilitent l'attraction de la commune. De plus, l'A75 permet un effet vitrine sur une bonne partie du territoire de Veyre Monton.

L'A75 irrigue le territoire de la communauté de communes de Gergovie Val d'Allier, et permet un accès rapide et efficace à Clermont-Ferrand. Sa gratuité a sans doute beaucoup favorisé l'urbanisation du secteur Sud et Sud-Est de Clermont Ferrand.

Rappel : le secteur de Gergovie Val d'Allier se situe au niveau de la 2^e couronne de Clermont Fd. Ce territoire se caractérise par une vocation périurbaine et résidentielle très forte. Seuls 16% des actifs travaillent au sein de la Communauté de Communes.

- Le nombre de déplacements entre les communes de la 1^{ère} et de la 2^{ème} couronne de l'agglomération est en augmentation entre 1992 et 2003.
- Entre 2001 et 2006, le point de comptage au niveau de la D213 à Veyre-Monton (sortie autoroute) montre une augmentation de plus de 1000 véhicules. Le trafic est en constante augmentation.

Tableau 2 : Moyenne de véhicules par jour aux points de comptage A75 (source : Recensement de la circulation 2006, DDE et CG Puy-de-Dôme)

Situation point de comptage	Véhicules / jour
Après sortie n°3 (Au niveau de Cournon)	66 757
Après sortie n°4 (Au niveau de Le Cendre)	46707
Après sortie n°5 (Au niveau de Veyre-Monton)	36445
Après sortie n°6 (Au niveau de La Sauvetat)	35354

source : Agenda 21, GVA Communauté, 2008



TRAFIC	
3658	Comptage permanent
671	Poste secondaire compté en 1997
RÉSEAU ROUTIER	
	Autoroutes
	Routes nationales
	Routes départementales

Source : Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air fournit des indicateurs sur le trafic moyen journalier annuel. Extrait du PRQA, Annexe, 2000.

Les contraintes urbaines

La commune de Veyre Monton est concernée par les dispositions de l'article L.111.1.4 du code de l'urbanisme dit Amendement Dupont, du fait du classement en routes à grande circulation de :

- A75
- RD979

par décret du 3 juin 2009, modifié par le décret du 31 mai 2010.

- L'article L111.1.4 vise à éviter une urbanisation incontrôlée le long des axes soumis à de fortes pressions immobilières ou économiques; en s'attachant aux espaces actuellement non urbanisés. Ayant pour but la qualité du cadre de vie, l'article permet de gérer la transition entre les zones urbanisées d'une commune et son paysage rural environnant immédiat.

L'article dit amendement Dupont n'est pas une réponse en soi aux problèmes de chaque commune, mais incite à une démarche que la commune doit personnaliser selon le programme et les objectifs du projet qu'elle envisage.

En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 75 ou 100 m de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière.

Cette interdiction ne s'applique pas aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ; aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ; aux bâtiments d'exploitation agricole ; aux réseaux d'intérêt public. Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes.

La marge de recul instituée (75 ou 100 m) n'a pas pour effet de stériliser les espaces bordant les infrastructures routières. Bien au contraire, l'aménagement qualitatif de ces espaces situés aux abords immédiats de l'agglomération doit être stratégique, puisqu'ils vont être le support d'une nouvelle urbanisation et la nouvelle "vitrine" de la ville ou du bourg. Cette bande de recul permet aux projets urbains de prendre en considération le paysage environnant et l'intégration harmonieuse des infrastructures. L'inconstructibilité de cette bande vise l'intégration paysagère de ces zones transitoires. L'espace ainsi libéré permet soit de maintenir une activité agricole existante, soit d'en créer une, facilitant l'intégration des infrastructures routières.

Les pollutions sonores

La prise en compte du bruit dans l'urbanisme est fondée sur le principe de prévention qui vise notamment à isoler les activités bruyantes et limiter les usages du sol dans les secteurs bruyants.

En application de la Loi Bruit, plusieurs voies traversant le territoire communal sont concernées.

- L'A75 est classée en catégorie 1. La largeur affectée par le bruit est de 300m de part et d'autre de l'axe de la voie. Sur la commune de Veyre Monton, cette largeur affectée par le bruit couvre des terres agricoles. Les zones urbaines ne sont pas touchées.
- La RD225 est classée en catégorie 3, avec une largeur de 100m.
- La RD978, classée en catégorie 2. La largeur affectée par le bruit est de 250m de part et d'autre de la voie.

ENJEUX

Protéger les personnes contre les nuisances sonores.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

- ➔ Éviter d'installer des populations dans des zones soumises à des bruits excessifs,
- ➔ Éviter d'implanter des sources de bruit à proximité de bâtiments ou de zones sensibles afin de préserver la santé des populations,
- ➔ Les futurs bâtiments sensibles au bruit devront présenter une isolation acoustique renforcée.
- ➔ Le PLU peut définir des emplacements réservés destinés à l'implantation d'écrans acoustiques.

Les infrastructures internes

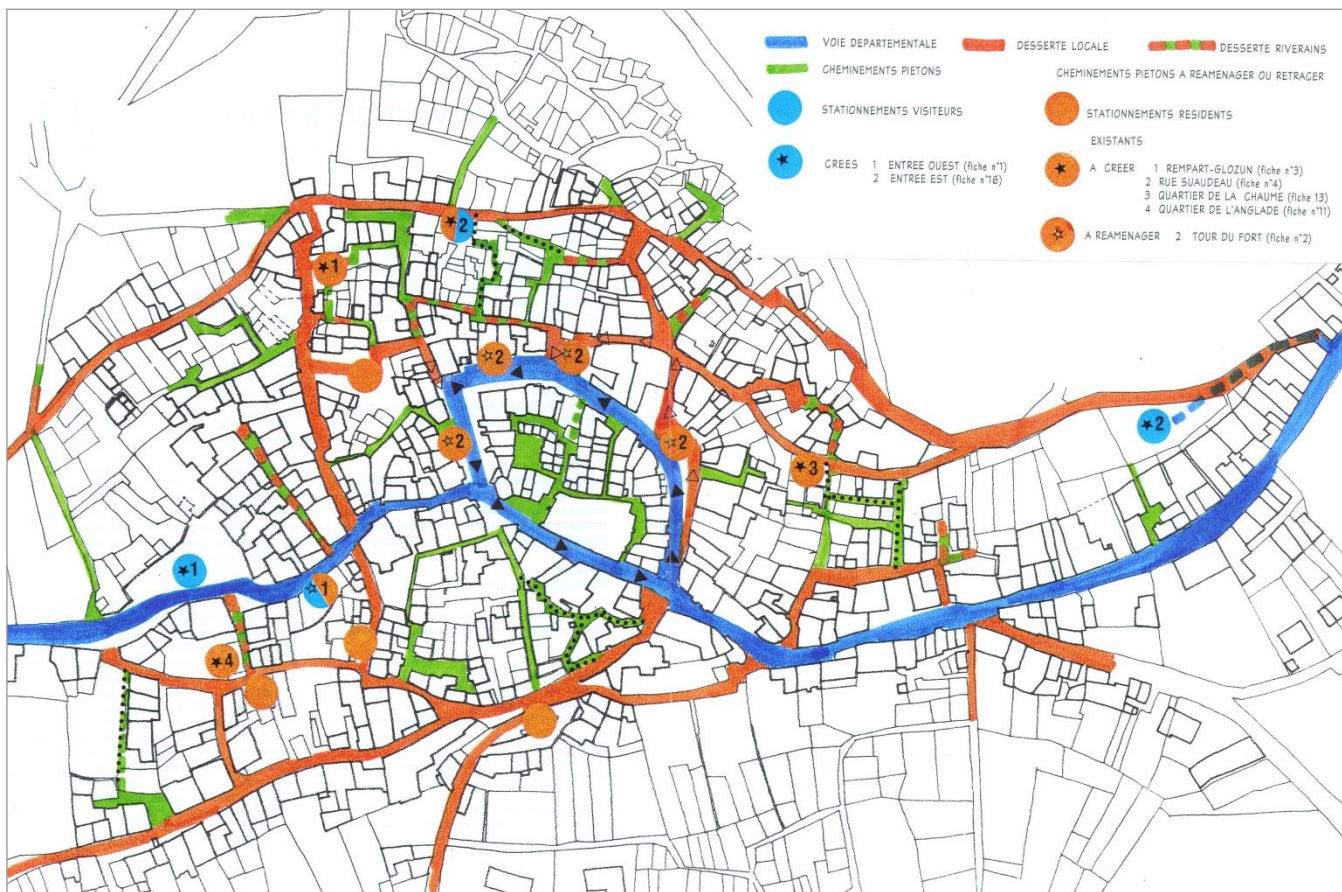
Les évolutions urbaines du territoire (développées dans le chapitre suivant) ont influencé également la voirie qui fait apparaître plusieurs éléments.

- A Monton, plusieurs rues (Forts, Remparts, Citadelle, Basses cours, Guichet, Bailly) rappellent le passé médiéval attesté par la présence d'anciennes tours (Tour du Bailly, Tour des remparts) jalonnant les enceintes extérieures, tandis que l'emplacement des anciennes portes est marqué par les traces (amorces d'arcs) laissés sur les immeubles voisins.
- Les voies en cœur de bourgs (Monton, Soulasse) se caractérisent par leur étroitesse, leur sinuosité parfois, contraintes par un relief très prononcé (plus de 10% pour certaines d'entre elles). Le maillage est serré, rendant très difficile la circulation actuelle, mais développant les liaisons internes.
- Les extensions pavillonnaires affiche un maillage plus lâche mais ne présentant quasiment pas de liaisons internes, ne générant pas facilement le développement des modes doux et n'incitant pas à la réduction des déplacements.



Rue à Soulasse, récemment réaménagée. / Monton

La voirie de ces 2 bourgs n'est pas adaptée à la circulation. La commune ne dispose pas de Plan de Déplacement Urbain. Cependant, un plan de circulation a été réalisé sur Monton (dans le cadre du PAB, 1998).



Extrait du PAB 1998, fiche action n°30 « Plan de Circulation sur Monton », M.Astier, C.Charbonnel, C.Chazelle.

La morphologie des bourgs de Monton et Soulasse laisse peu de place aux espaces publics.

La densité des noyaux urbains génèrent des contraintes pour le bâti, en terme d'ensoleillement, de stationnements, de surfaces (peu de terrains attenants), ... Cette complexité provoque des délaissements : démolition totale ou partielle de bâtiments, en vue de reconstruire ou de créer des espaces publics. Ces nouveaux espaces sont de tailles très réduites, et souvent appropriés pour les stationnements.



Soulassse : dent creuse urbaine réhabilitée en stationnement / Soulassse : petit délaissé conquis par des garages.

Dans le cadre du PAB de 1998, des aménagements d'espaces publics ont été réalisés, visant ainsi une mise en valeur des bourgs et une amélioration du cadre de vie :

- Monton : entrée ouest, remparts au nord ouest, rue suaudeau, rue des faubourgs, place du Cheix, quartier de l'Anglade, ruelles du fort,
- Soulasse : traverse, place Montjoly, place Gardon, placette des Granges,

Contrairement aux bourgs de Monton et Soulasse, le bourg de Veyre dispose d'une voirie conçue pour la circulation. Cet axe de circulation majeur du territoire communal (proximité d'un échangeur routier et fonction commerciale de Veyre) sous-tend des problématiques en terme de nuisances sonores et de sécurité).

- L'entrée sud-ouest de Veyre (RD978) est marquée par un urbanisme récent, aéré, mêlant activités économiques et vocation d'habitat.

La configuration des bourgs anciens ne facilite pas le stationnement. Les logements en cœur de bourgs ne disposent pas dans leur majorité, de stationnements ou garage privé. La problématique du stationnement peut constituer un enjeu fort, surtout dans un contexte où l'équipement automobile des ménages est en constante augmentation.

Les déplacements

Des migrations quotidiennes vers les emplois de la métropole clermontoise :

Le territoire connaît un déficit d'emplois par rapport au nombre d'actifs qui y résident :

- on compte 0,32 emploi pour 1 actif.
- 82 % des actifs sortent du territoire pour travailler, en dépit des pôles d'emploi locaux de La-Roche-Blanche, Les-Martres-de-Veyre et Veyre-Monton.

Ce déficit d'emplois sur le territoire se traduit par des migrations alternantes très importantes, principalement vers l'agglomération de Clermont-Ferrand. La dépendance de la commune de Veyre Monton (en particulier, et du territoire intercommunal en général) envers la métropole clermontoise va en s'accroissant, notamment en raison du renforcement de la fonction résidentielle, les nouveaux actifs qui s'installent sur Veyre Monton ayant et conservant leur emploi dans la métropole.

De plus, le taux de motorisation des ménages est en augmentation.

En 2008 :

- Plus de 96% des ménages ont une voiture.
- Près de 65% des ménages disposent de 2 voitures ou plus. Cet indicateur témoigne de l'enjeu de cette problématique.

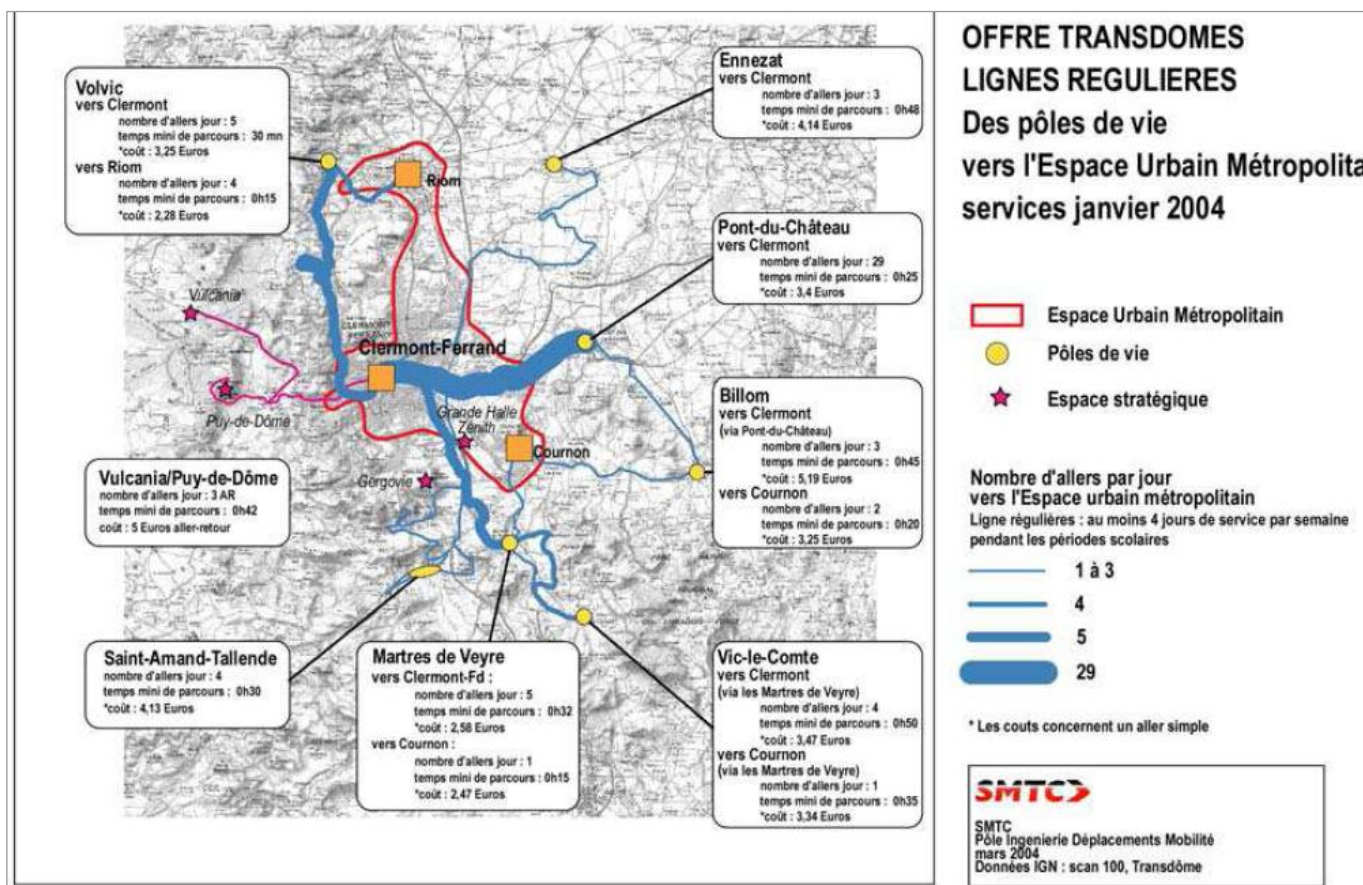
1/ Les transports collectifs

Le réseau des transports urbains de l'agglomération clermontoise s'arrête aux limites du territoire communal (Le Cendre). Les Martres de Veyre est le seul nœud modal, secondé par des nœuds extérieurs (Vic le Comte, Le Cendre, Pont du Château) constituant un recours possible à la voiture.

a/ Les Bus

Outre les transports scolaires, un service régulier de cars avec des liaisons matin, midi et soir est assuré pour Clermont Ferrand.

- Liaisons Monton - Clermont-Ferrand
 - Départs Monton Jean-Moulin : 6h50 - 8h00 - 14h05 (du L au V)
 - Départs Monton entrée ouest : 6h52 - 8h02 - 14h07 (du L au V)
 - Retours pour Monton : Au départ de la gare routière Clermont Ferrand, 11h05 - 17h05 (du L au V), 18h25 (du L au S)
- Liaisons Veyre - Clermont-Ferrand
 - Départ Veyre : 7h05 (du L au S) - 8h40 (du L au V)
 - Retours pour Veyre : Au départ de la gare routière Clermont Ferrand, 12h15 (Me, S), 16h (du L au V), 17h30 (L, M, J, V), 18h13 (du L au V)



b/ Le Train

La gare la plus proche est celle des Martres de Veyre, située à 5 km. La gare propose des trajets Riom / Vic le Comte.

Environ 40 trains circulent en semaine entre 5h et 23h.

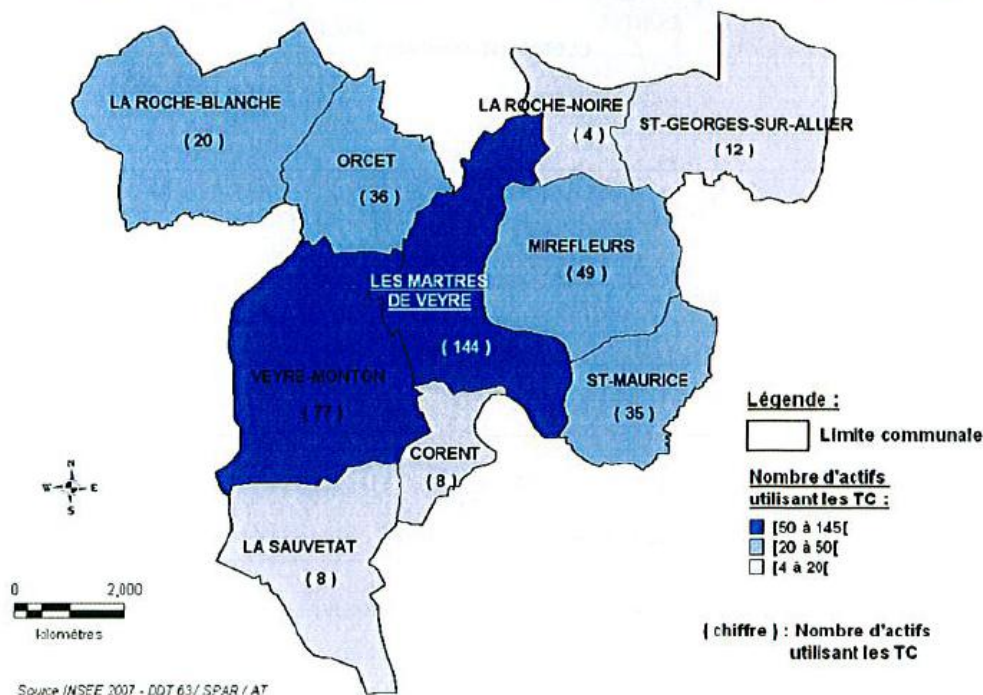
Au total, chaque jour, du lundi au vendredi, 65 trains s'arrêtent aux Martres et 34 les samedis, dimanches ou jours de fête.

Temps de trajet : environ 20 min.

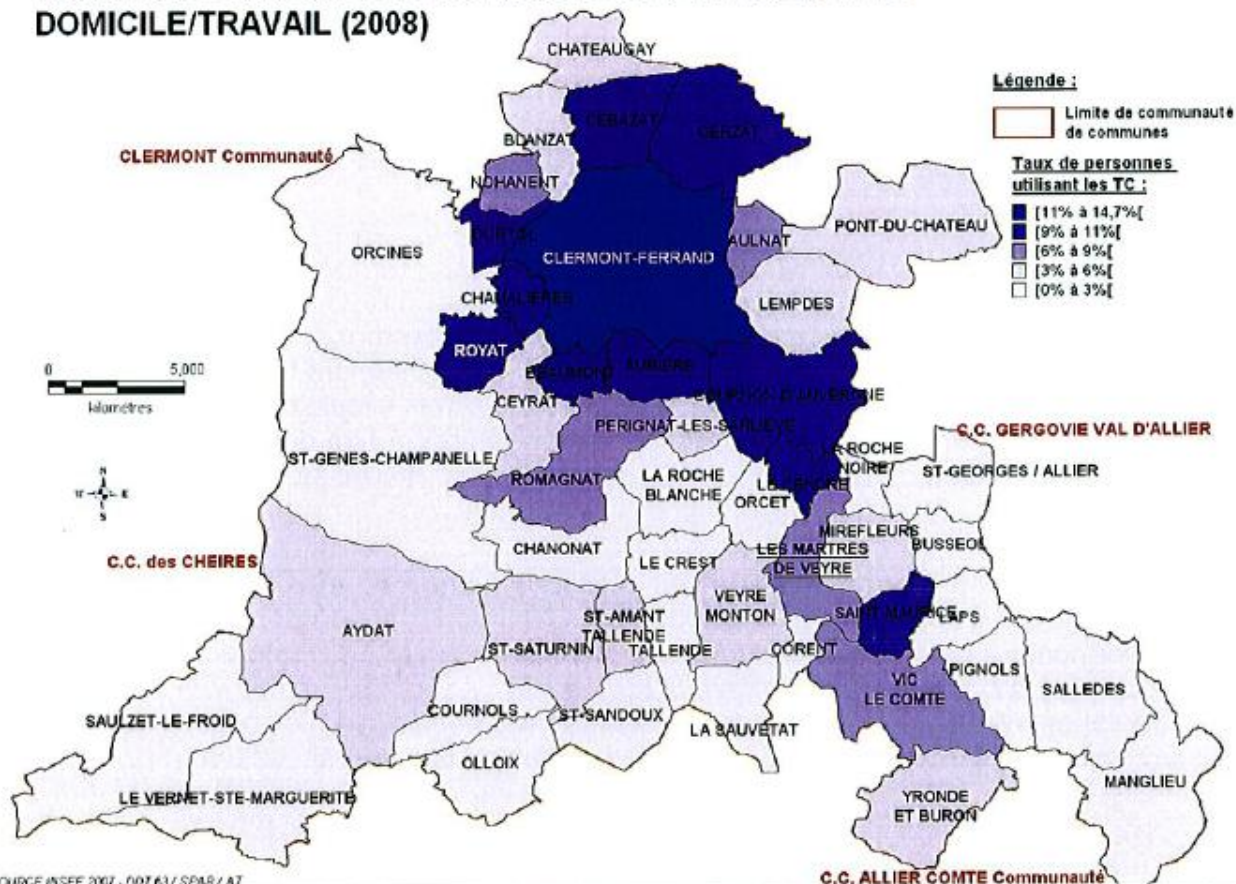
Conclusion

La commune de Veyre Monton est la seconde commune de GVA communauté, qui utilise le plus les transports en commun. Ce taux d'utilisation des TC est supérieur à la moyenne de la communauté de communes de Gergovie Val d'Allier (4%).

UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN EN 2008 SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GERGOVIE VAL D'ALLIER



TAUX D'UTILISATION DES TC DANS LES DEPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL (2008)



Périmètre d'étude : les communautés de communes de Clermont, des Cheires, de Gergovie Val d'Allier et Allier Comté

Source : Note d'Enjeux, DDT63, 2011.

Le PDU (Plan de Déplacement Urbain) du Grand Clermont a défini des actions pour améliorer l'offre ferroviaire, promouvoir l'inter modalité en organisant le rabattement vers la gare, protéger le centre bourg et maîtriser l'étalement urbain.

Un des enjeux du futur SCOT du Grand Clermont (et du Grenelle) est de miser sur les transports collectifs dans une logique d'inter modalité. ➔ notamment avec l'ambition de transformer la gare des Martres de Veyre en véritable pôle intermodal. Veyre Monton ne peut que bénéficier de cet atout.

2/ Les transports individuels : Une desserte reposant principalement sur les infrastructures routières.

La voiture particulière est le mode de transport majoritairement utilisé, notamment pour les migrations domicile-travail. La desserte du secteur est fortement structurée par l'A75 (la commune de Veyre Monton dispose de 2 accès autoroutiers, à hauteur du Crest/Monton, et à proximité de Veyre et Soulasse), et la RD 978.

Des problèmes de saturation du réseau routier sont constatés aux heures de pointe, accentués pendant la période estivale pour l'A75.

La majorité des déplacements s'effectue en voiture. Le volume de déplacements est en constante augmentation, parallèlement à l'équipement automobile des ménages.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2008	%	1999	%
Ensemble	1 357	100,0	1 243	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	1 112	82,0	991	79,7
Au moins une voiture	1 298	95,7	1 169	94,0
- 1 voiture	417	30,8	402	32,3
- 2 voitures ou plus	881	64,9	767	61,7

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Il est à souligner la mise en place sur la commune d'une initiative intéressante : le covoiturage. Cette alternative d'ordre privée participe à la réduction des déplacements et des émissions de gaz à effet de serre.

➔ Le rond point de la Jonchère au nord ouest du territoire (sur la commune du Crest) constitue un lieu stratégique proche d'un échangeur autoroutier.

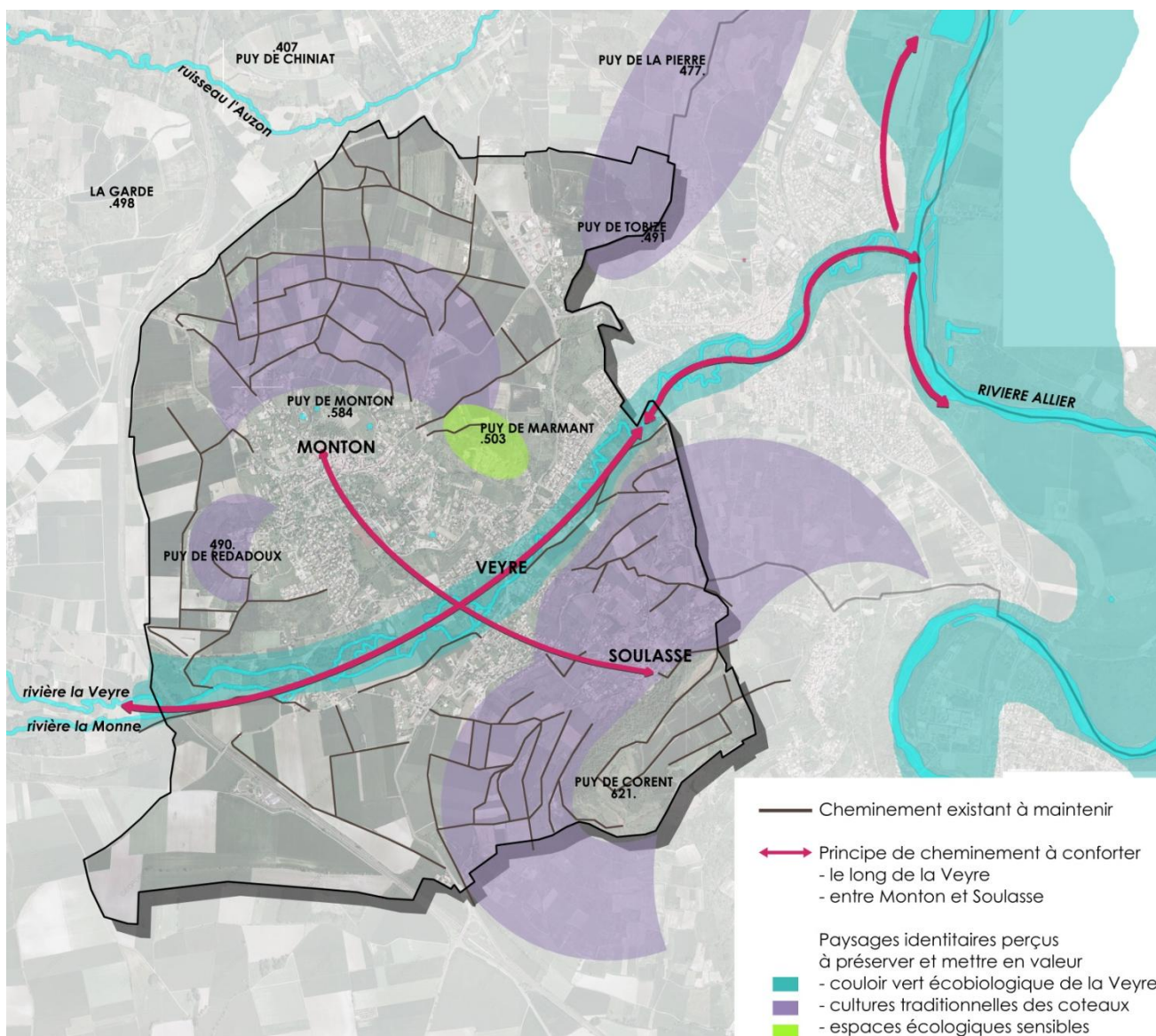
➔ Un second lieu de co voiturage, d'initiative plus privée, se situe au sud de la commune, à proximité de l'échangeur autoroutier, à Pont Henry.

3/ Les cheminements doux

De nombreux cheminements irriguent la commune.

- A Monton, des sentiers depuis le cœur de bourg mènent au Puy de Monton.
- Des cheminements le long de la Veyre.

La commune ne s'inscrit pas dans un schéma de pistes cyclables.



Carte schématique de principe de développement des cheminements doux.

ENJEUX

Réduire les déplacements et les effets de gaz à effet de serre.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

Favoriser les modes doux.

- ➡ en maintenant les cheminements doux existants.
- ➡ en développant des cheminements doux. Ex : le long de la Veyre ; pour créer un maillage de cheminements permettant une liaison Monton / Soulasse ; ...
- ➡ en créant des pistes cyclables. Ex : le long de la RD978 (traverse de Veyre),
- ➡ en aménageant les espaces publics pour une amélioration du confort piéton (végétalisation, accotements piétons, ...). Ex : traverse de Veyre,

2 - L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

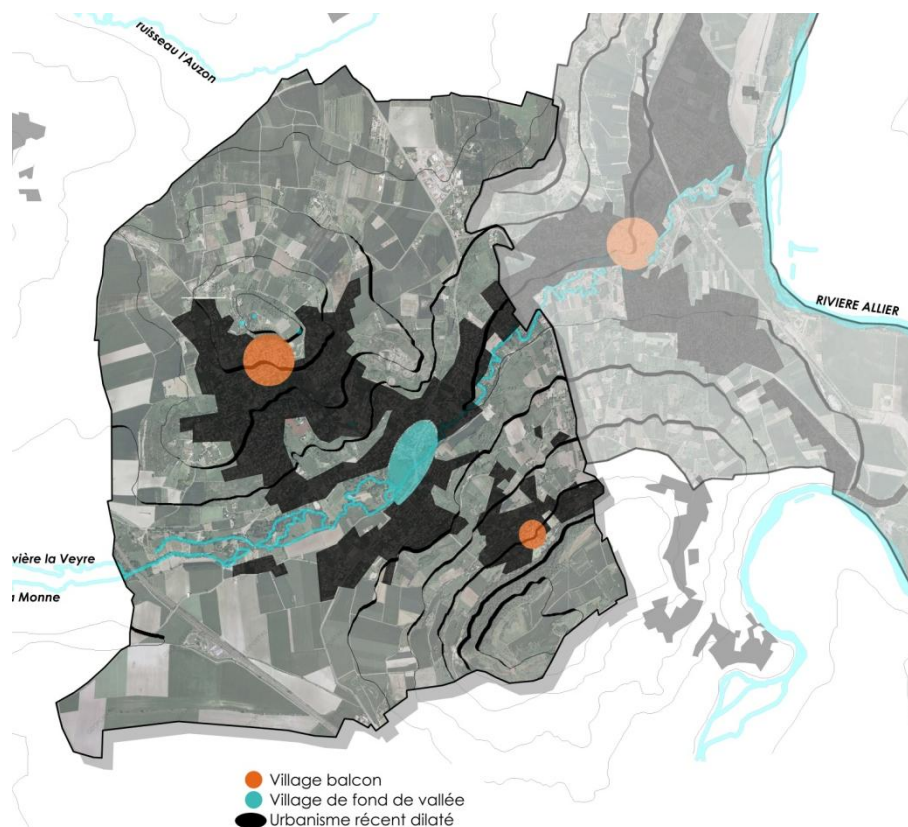
2.1 – Introduction

Evolution morphologique du territoire

La commune de Veyre Monton s'inscrit dans la Communauté de Communes Gergovie Val d'Allier. Ce secteur situé dans la 2^e couronne de Clermont Fd, est soumis à une forte pression urbaine depuis les années 1970.

L'organisation des implantations humaines sur la commune fait apparaître deux modèles :

- Une position protégée à mi pente, dans les replis du relief, pour les bourgs de Monton et Soulasse.
- Une position ouverte, de plaine, pour le bourg de Veyre.



Carte schématique d'organisation de la trame bâtie.



Vue depuis les pentes de Corent sur les pentes urbanisées de Monton et sur le fond de la vallée de la Veyre. Le Puy de Marmant constitue la seule poche naturelle d'un secteur très urbanisé.

Evolutions urbaines :

- Ces bourgs anciens, d'origine médiévale, présentent un urbanisme groupé. La densité du bâti s'exprime par un maillage de voies étroites, et, un bâti serré et élevé (R+3 en moyenne).
- L'évolution des bourgs de Monton et Soulasse a conservé cette morphologie urbaine. Les faubourgs créés en continuité affichent à peu près les mêmes caractéristiques que les centres historiques, à savoir la densité et des hauteurs de construction. Quelques différences résident dans le volume des constructions (plus grandes), et la largeur des voiries (plus accueillantes pour la circulation).
- Les dernières mutations urbaines concernent les extensions périphériques post 20^e siècle qui se traduisent par un urbanisme dilaté, grignotant les pentes, où la densité est, comparativement aux bourgs, très faible et consommatrice d'espaces : des parcelles vastes, de forme carrée, des constructions basses dépassant rarement le R+2, jamais de mitoyenneté).



Pentes de Corent



Quartiers urbains en fond de vallée. Ces extensions ont fini par rejoindre les extensions urbaines de la commune voisine des Martres de Veyre, créant ainsi un ruban urbain continu.

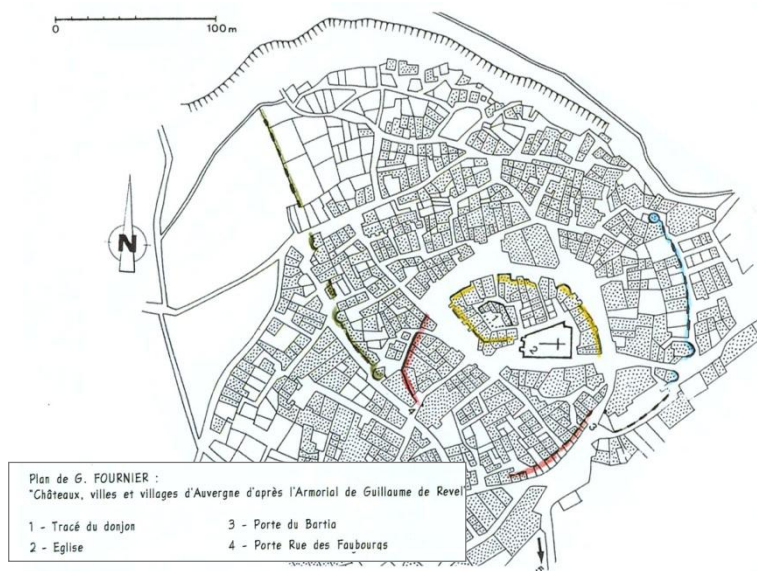
ENJEUX

Il est à noter que certaines extensions modernes de la commune sont en contact avec celles de sa commune voisine (Les Martres de Veyre). Cette particularité est à prendre en considération pour une bonne appréhension du secteur, notamment par une réflexion conjointe sur les deux communes, ce qui permettra d'établir des orientations de développement et d'aménagement plus appropriées et plus cohérentes.

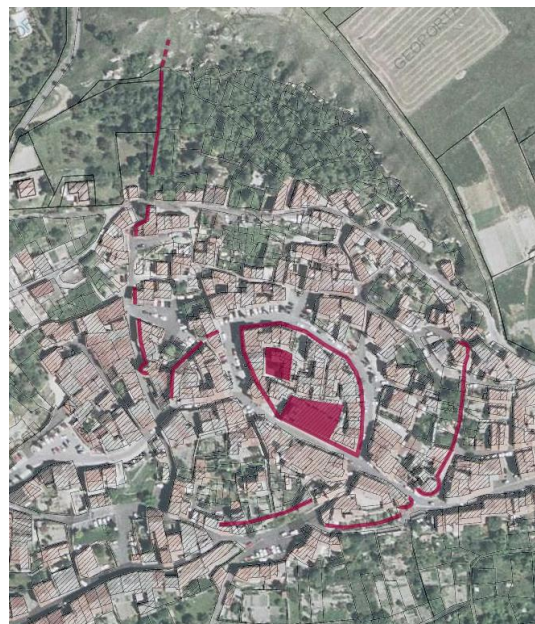
2 - L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

2.2 – Monton

Morphologie urbaine



Christine CHARBONNEL-CASTANIE, Michel ASTIER, Claude CHAZELLE - Novembre 1997



L'origine du bourg de Monton a une vocation défensive. Implanté sur les pentes sud du puy de Monton, le noyau originel est établi dès le 15^e siècle. La forteresse principale se compose alors :

- d'un donjon carré (1)
- d'une église (2)
- d'une enceinte flanquée de tours et entourée de fossés.

Cœur historique de Monton caractéristique par ses ruelles et placettes, ce quartier médiéval correspond au site de l'ancien village avec un château signalé dès le 11^e siècle et une église (ou chapelle).

La Place des Forts marquerait l'emplacement de l'ancien donjon.

La rue Jean de Beaufort, à laquelle on accède à partir des forts en passant sous une voûte au sud de l'église, fait référence à un membre de la famille seigneuriale qui a régné à Monton du 14^e au 17^e siècles.

Aux 16^e-18^e siècles : le village évolue.

- Transfert du cimetière en 1703.
- Comblement des fossés au milieu du 18^e siècle.
- Ouverture du fort sur l'extérieur. Le caractère défensif de l'enceinte s'efface peu à peu. Les maisons vigneronnes s'installent et s'appuient sur le mur.
- Reconstruction de l'église en 1771 par l'architecte Fournier.
- Construction du presbytère en 1868.

Le quartier des Forts affiche un urbanisme contraint : le dénivelé très prononcé, l'espace restreint ont conduit à élever un habitat en hauteur.

L'urbanisation s'est réalisée de manière concentrique autour de l'ancien fort. La pression foncière des dernières décennies s'est exprimée par l'apparition de larges plaques urbaines grignotant les pentes. Le résultat donne un urbanisme dilué, où les centres anciens, notamment le fort de Monton, sont noyés et ne deviennent plus lisibles dans le paysage. ➔ Dans le cadre du

PAB réalisé en 1998, le quartier du fort a fait l'objet d'une remise en valeur, et des aménagements ont été effectués visant une amélioration du cadre de vie et une requalification du bourg.

- Des stationnements sont créés dans des dents creuses à Monton.
- Acquisition de certains bâtiments en vue de réaliser des nouveaux logements (communaux et privés) : quartier des faubourgs, quartier de la Chaume, quartier des remparts,

Menaces : Les extensions urbaines grignotent les pentes sud du puy de Monton, de manière lâche, et tendent à créer un effet d'étalement en tâche d'huile. A ce jour, le POS actuel permet de maintenir quelques coupures vertes entre les plaques bâties de Monton.

➔ La Charte Architecturale et Paysagère de GVA Communauté émet des préconisations en matière de développement urbain.



Source : Extrait des préconisations de la charte architecturale et paysagère de Gergovie Val d'Allier, Sycomore, 2004.



Monton. A l'époque moderne, des démolitions de bâtiment ou d'îlot entier, ont permis de créer des espaces publics. Ces derniers sont pour la plupart de petites tailles et dévolus aux stationnements. Certains espaces de plus grandes dimensions peuvent soulever la problématique d'économie du foncier. Des réflexions peuvent s'engager pour évaluer les besoins en stationnement et les besoins en logement, et initier des projets mixtes alliant ces 2 problématiques.

Enjeux :

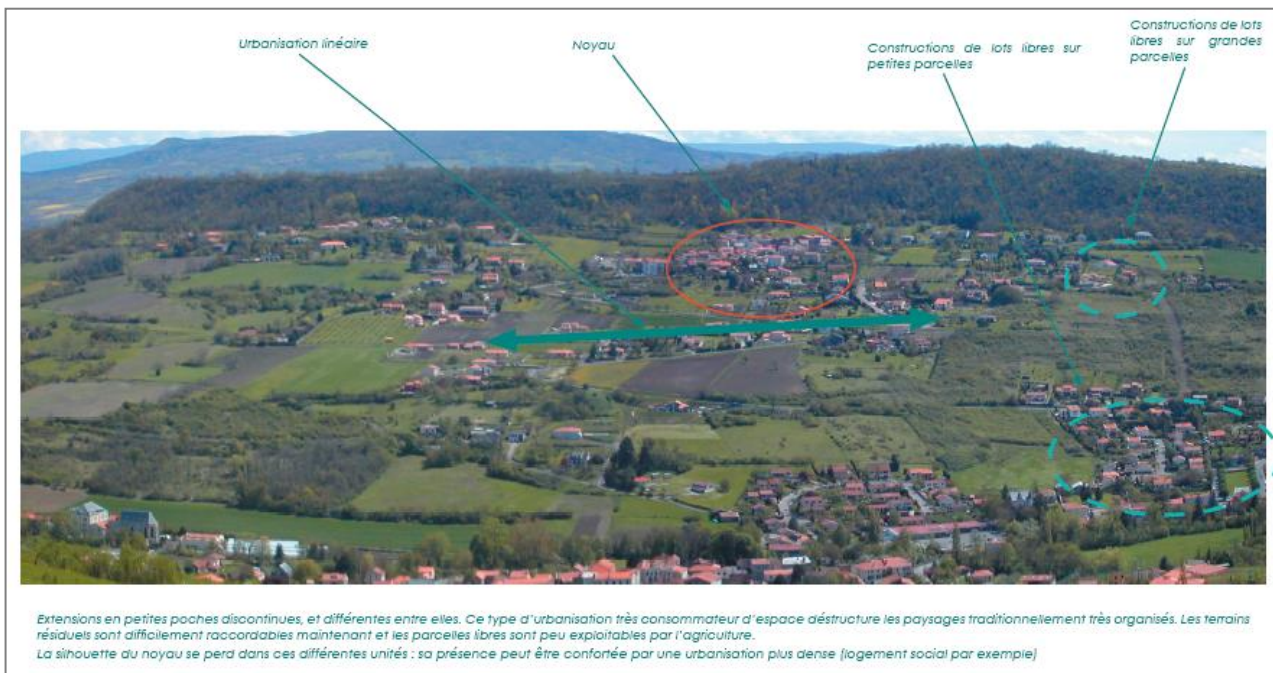
- Conforter le bourg centre.
- Accompagner les mutations paysagères du territoire liées à la pression urbaine et à la déprise agricole. Une réflexion doit être engagée sur la nécessité d'ouvrir de nouvelles zones urbaines et sur la localisation de ces éventuelles zones. La commune doit se fixer une ambition démographique.
- Préserver les ensembles naturels majeurs : Puy de Monton et notamment ses pentes nord.

Orientations / Pistes de réflexion pour le PLU :

- Envisager des opportunités foncières dans le centre bourg, afin de répondre aux exigences environnementales et aux directives territoriales en matière d'économie des sols.
- Envisager une réflexion sur la lisibilité du bourg ancien de Monton et sur l'impact des éventuelles extensions urbaines.
- Conserver la vocation agricole pour maîtriser l'étalement urbain et préserver la qualité des paysages identitaires.
 - Notamment sur les pentes nord du Puy de Monton. Ce secteur pourrait être préservé de toute urbanisation. La charte architecturale et paysagère préconise de limiter l'urbanisation y compris par des bâtiments agricoles.
 - Limiter le mitage sur le puy de Redadoux. (Réf. charte)

Evolution :

- Le noyau ancien fut probablement une ancienne seigneurie, rattachée à Monton au 14^e siècle. Les vestiges médiévaux sont limités au cœur de bourg. Les constructions rayonnent autour d'une place centrale et de sa fontaine.
- Le village s'est développé de manière concentrique au départ de 3 voies.
- Les extensions urbaines grignotent les coteaux de manière lâche, et tendent à créer un mitage des pentes nord du puy de Corent.



Source : Extrait du diagnostic de la charte architecturale et paysagère de Gergovie Val d'Allier, Sycomore, 2004.

Enjeux :

- Accompagner les mutations paysagères du territoire liées à la pression urbaine et à la déprise agricole.
- Préserver les ensembles naturels majeurs : Plateau de Corent.

Orientations / Pistes de réflexion pour le PLU :

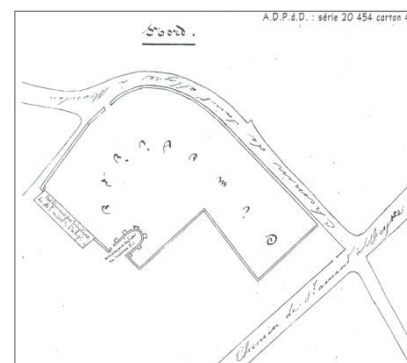
- Maintenir la couronne boisée du plateau de Corent. Outre la qualité paysagère, elle crée une limite naturelle à l'urbanisation.
- Envisager une réflexion sur l'évolution des extensions urbaines.
 - La charte architecturale et paysagère préconise de maintenir des coupures vertes entre les plaques bâties, notamment entre Soulasse et Veyre, et entre Soulasse et Corent. Voir en annexe.
 - Au sein des zones bâties de Soulasse, quelles orientations de développement envisager ? remplir les dents creuses ou en épargner quelques unes (comme poumons verts), maintenir la densité actuelle des nouveaux quartiers ou tendre vers une densité plus forte (facilitant ainsi la mixité sociale et des formes architecturales différentes, répondant notamment aux principes du développement durable), ... ?
- Maintenir les cheminements doux : notamment sur le plateau de Corent (en lien avec les communes voisines de Corent et des Martres de Veyre).

L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

2.5 – Les hameaux isolés

Saint Alyre

Il s'agit d'un hameau dont l'occupation semble très ancienne, regroupant plusieurs bâtiments autour d'une église dont l'existence est attestée depuis au moins le 10^e siècle. La plupart des bâtiments civils existe toujours, mais a été remanié dès le 19^e siècle (pigeonnier devant le chœur). Le site autour de l'édifice accueillait autrefois le cimetière. Actuellement, la vocation de ce hameau est surtout agricole. Certaines constructions récentes s'implantent de manière isolée et déconnectée du hameau. Elles concernent souvent des maisons d'agriculteurs construites en zone NC.



Orientations / Pistes de réflexion pour le PLU

Le site doit être préservé pour des raisons archéologiques et historiques.

Pont Henry

Situation : à l'extrême sud du territoire et à proximité de l'échangeur routier.

Evolution : ce groupement existe depuis au moins le 18^e siècle. Situé sur l'ancienne route Clermont/Issoire, il développait une vocation commerciale (péage, cabarets, relais de poste, ...).

Actuellement, cet ensemble a une vocation agricole.

ENJEUX

Un des enjeux du futur SCOT de Clermont Fd est de mener une politique d'habitat ambitieuse qui favorise la diversité sociale et générationnelle et la diversité des types d'habitat.

Le SCOT vise également à lutter contre l'étalement urbain.

Un Agenda 21 est en cours d'élaboration à l'échelle de GVA Communauté. En terme d'urbanisme et d'habitat, les principaux enjeux définis tendent à :

- Mieux gérer le foncier et l'étalement urbain
- Adapter des logements aux enjeux énergétiques et climatiques
- Favoriser la mixité sociale et l'accès au logement pour tous
- Rendre les communes exemplaires vis-à-vis du développement durable.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

Permettre de maintenir les populations en place et d'en accueillir de nouvelles. Cette orientation doit trouver un équilibre avec celle de préserver l'équilibre environnementale et les espaces naturels, et doit ainsi se traduire par de nouvelles formes d'urbanisation : rechercher une densité plus forte tout en maintenant un cadre de vie de qualité. ➔ Exemples : mitoyenneté des constructions individuelles, petits collectifs, ... opérations d'aménagement de qualité,

Tendre à inverser la tendance actuelle d'une surconsommation des espaces.

Bilan

Le PAB réalisé en 1997 soulignait déjà une problématique majeure : la population a doublé en un siècle environ, mais la surface occupée par l'urbanisation moderne a été multipliée par 20, par rapport à l'occupation traditionnelle des bourgs. L'urbanisation s'est fortement étendue depuis plus de 30 ans, modifiant ainsi ses paysages et son image.

➔ Plusieurs actions du PAB de 1998 portent sur les perspectives urbaines de la commune, notamment pour une redéfinition de l'article UD 11 du POS actuel, jugé peu adéquate à la situation.

Perspectives : le PLH

Le PLH intercommunautaire prévoit d'ici 2015, une croissance comparable (avec 150 nouveaux ménages par an sur Gergovie Val d'Allier), générant ainsi une demande de logements.

➔ Sur la commune de Veyre Monton, les estimations visent la construction de 31 nouveaux logements par an en moyenne, sur 6 ans, dont 120 logements dans les zones NAg.

Soit au total : 186 logements en moyenne entre 2008 et 2015.

HYPOTHÈSE : même tendances 90-99	GVA
accr. nb habitants par an	190
accr. nb. ménages par an	150
renouvellement RP	2
reconquête vac et RS	6
besoin de construction nouvelles RP	146
ménages 2015	8 980
population 2015	21 400

source : PLH, diagnostic, 2006.

Une réflexion doit ainsi s'engager sur les solutions les plus adaptées pour répondre à cette hypothèse de croissance. Le PLH préconise évidemment de s'appuyer sur une reconquête du parc existant et un renouvellement du parc de résidences principales existant.

➔ Ainsi, les orientations du PLU s'attacheront à préserver et conforter les bourgs anciens.

On note au sein des bourgs, la présence de certaines parcelles à enjeux : des ruines ou des granges (où la vocation première est abandonnée) peuvent constituer des pistes de réflexion pour la réalisation de nouveaux logements.

Soulasse



Perspectives : le SCOT

Un des objectifs majeurs du SCOT est d'économiser l'espace : **Favoriser une urbanisation plus compacte et plus rassemblée sur les polarités urbaines**

Pour limiter la consommation de foncier, tout en répondant au défi démographique et aux besoins de construction de logements, il est indispensable de promouvoir la ville des proximités qui vise un équilibre entre renouvellement urbain et expansion maîtrisée. Il s'agit ainsi de mobiliser les territoires urbains déjà constitués (cœur métropolitain et pôles de vie) dans leur capacité de renouvellement, de mutation et de densification ou de prévoir des extensions urbaines en recherchant systématiquement la proximité des équipements, des commerces, des services et des transports collectifs. Les bourgs des espaces périurbains participeront, à leur mesure et en fonction de leur spécificité, à l'accueil de nouvelles populations.

La commune de Veyre Monton fait partie des espaces péri urbains mais jouxte le pôle de vie des Martres de Veyre défini par le SCOT.

Une des priorités est d'améliorer l'efficacité foncière afin d'économiser l'espace.

Afin de limiter la consommation et le morcellement d'espaces naturels et agricoles et d'éviter l'accroissement des déplacements, le SCOT favorise les politiques urbaines qui privilégient le renouvellement et la densification et qui inscrivent les extensions urbaines dans le prolongement des centres.

Si ce principe d'économie de l'espace doit s'appliquer à l'ensemble des activités et des équipements, les efforts doivent porter prioritairement sur l'habitat dans la mesure où il représentait, entre 1995 et 2005, 61% de la consommation foncière et que 30% des logements se sont implantés dans les territoires périurbains.

Cette volonté d'économie de l'espace s'accompagne d'un objectif de limitation de l'urbanisation dispersée en milieu rural, notamment sur les espaces emblématiques et sur les territoires des deux parcs naturels régionaux.

Le SCOT préconise une amélioration de l'efficacité foncière en réduisant, à l'horizon de 2025, d'au moins 20% la surface de terrain moyenne par logement individuel. Il préconise de porter la densité moyenne pour les opérations nouvelles d'habitat réalisées en extension ou en renouvellement urbain à **700 m² en moyenne de surface pour 1 logement individuel, pour les espaces péri urbains.**

OBJECTIFS DU SCOT DU GRAND CLERMONT approuvé le 29 novembre 2011	
PRODUCTION DE LOGEMENTS	EFFICACITE FONCIERE
Répartir les logements selon l'organisation en archipel : à hauteur de 15% dans les espaces péri urbains.	Densité des nouveaux logements : 700m ² pour les territoires péri urbains.
Nombre de logements autorisés par EPCI : Pour Gergovie Val d'Allier Communauté : 1760 logements dont 1031 logements au maximum dans les territoires périurbains. Rappel : GVA Communauté comprend 10 communes dont Les Martres de Veyre identifié au SCOT comme Pole de vie. Soit 1031 logements à répartir entre les 9 communes restantes.	Surfaces maximales de terrain pour la construction de logements en extension, dents creuses et renouvellement urbain : Pour GVA Communauté : 109 ha pour les 10 communes
Nombre de logements supplémentaires réalisés en renouvellement urbain ou sur les dents creuses : Pour GVA Communauté : 345 logements autorisés pour les 10 communes.	

Les disponibilités urbaines du POS

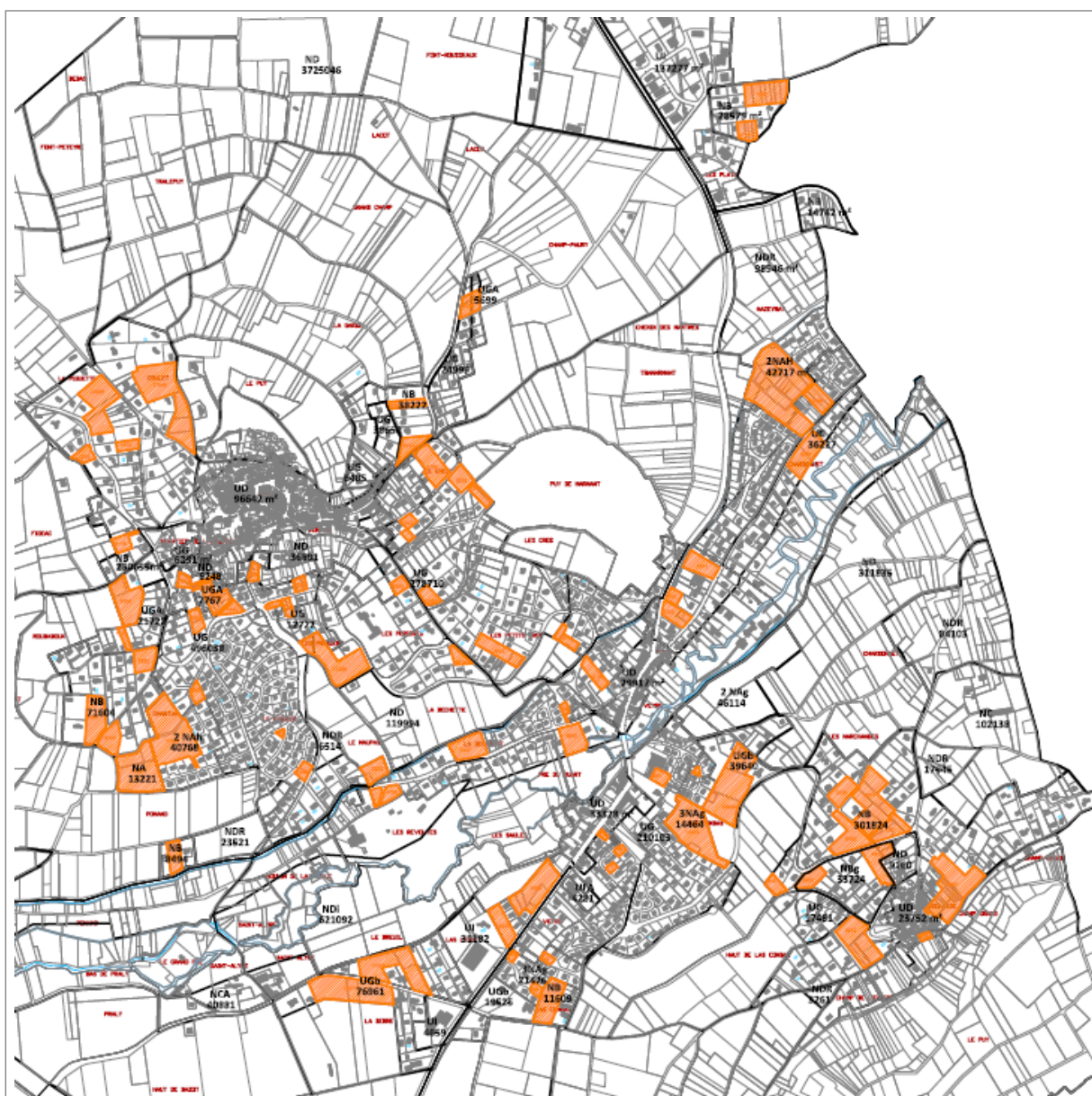
De plus, dans le cadre de la recherche d'une économie de foncier et la mise en place des préconisations en faveur du Développement Durable et des Grenelles de l'Environnement, il est intéressant de déterminer les potentialités foncières nécessaires.

La carte suivante sur les potentialités urbaines a été réalisée avec plusieurs supports : cadastre actuel, zonage du POS en vigueur, photographie aérienne (géoportail). La superposition de ces éléments permet d'analyser à une première échelle les dents creuses urbaines repérées dans les zones urbaines et à urbaniser.

Les zones de centres anciens sont très denses et ainsi considérés comme saturés. Les éventuelles parcelles libres relèvent d'une étude au cas par cas. Une analyse plus fine pourra toutefois être engagée, en cohérence avec le terrain et les derniers permis de construire qui peuvent ne pas encore apparaître sur le cadastre.

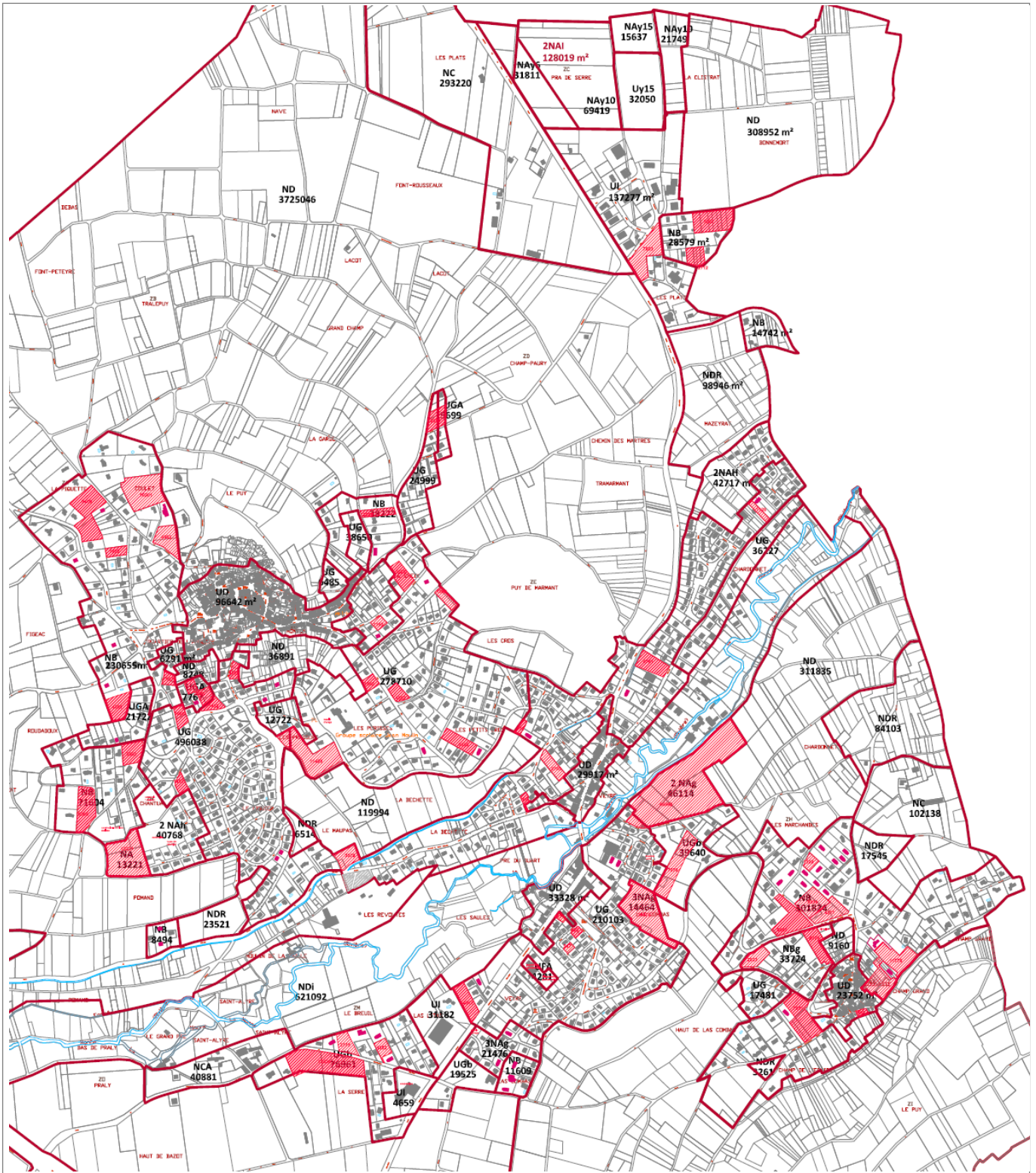
➔ Voir les zooms de la carte en annexe.

Carte de simulation des potentialités urbaines actuelles (février 2010)



Le POS actuel laisse apparaître plusieurs zones « vides », équivalent environ à 28 ha.

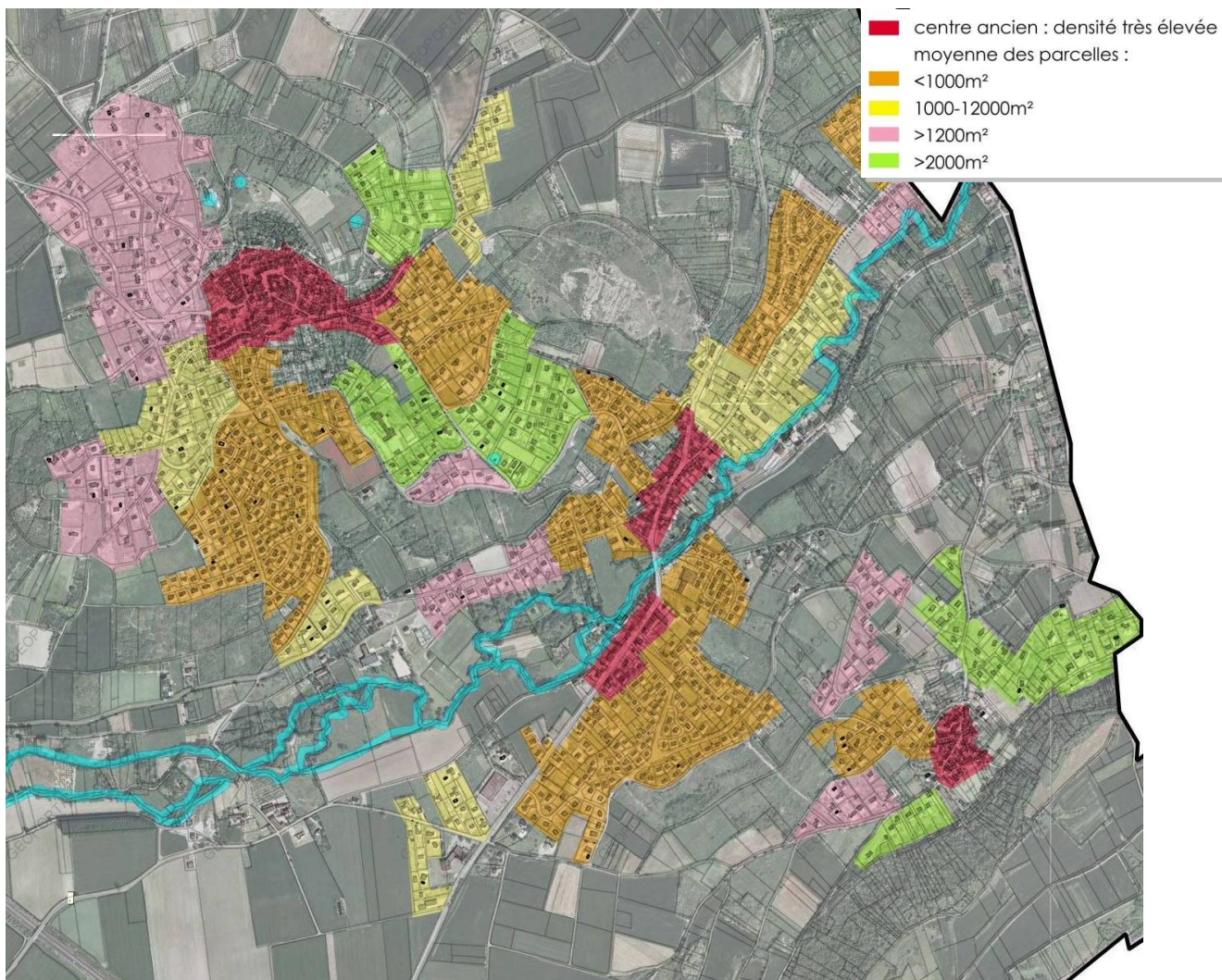
Carte de simulation des potentialités urbaines actuelles
(réactualisées en septembre 2011, du fait de nouvelles constructions)



Du fait de l'implantation de nouvelles constructions durant l'élaboration du PLU, une réactualisation des dents creuses a été rendue utile. En septembre 2011, Le POS actuel laisse apparaître plusieurs zones « vides », équivalent environ à un peu moins de 25 ha.

POS (ha)	Dents creuses estimées du POS	
ZONES URBAINES		
UD	18.36	Pas de dents creuses estimées. Les éventuelles opportunités doivent être réfléchies dans le cadre d'ilot urbain entier.
UF	0.42	Saturée
UG, UGb	129.90	7.8 ☞ Monton : 3.68 et Veyre : 4.12
ZONES A URBANISER		
NA	1.32	- Monton : 1.32
2NAG	4.61	- Veyre : 4.69.
3NAG	3.59	- Veyre : 1.44
2NAH	8.34	Saturée. Les dernières constructions sont en cours.
NB, NBg	73.94	9.69 ☞ Monton : 4.34 ; Soulasse : 4.38 ; Les Plats : 0.97

La commune de Veyre Monton affiche plusieurs types de quartiers résidentiels, aux densités très différentes et plus ou moins consommateur d'espaces.



Carte schématique sur la densité des extensions récentes

La carte des potentialités urbaines par rapport au POS permet d'extrapoler un scénario de développement.

	POS / 2006-2009	SCENARIO 2020
Estimation du nombre de logements	Potentialités urbaines : 249735 m ²	sur la base moyenne théorique de surface par construction définie par le SCOT du Grand Clermont (700 m ²), et l'estimation des disponibilités urbaines actuelles (249 735 m ²), le potentiel de constructions individuelles neuves peut être établi à 356 logements.
Estimation de la population	Nombre moyen d'occupant par logement : 2.5	Prévision à 2.3.
	Nombre d'habitants en 2006 : 3349	→ 356 logements x 2.3 hab par logement = 820 habitants supplémentaires , ce qui porterait la population communale en 2020 à 4169 habitants.

Données mises à jour en septembre 2011, suite à une rectification des potentialités urbaines du POS.

ENJEUX

Trouver un équilibre entre développement urbain et préservation de l'environnement.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

La commune doit se fixer une ambition démographique et doit redéfinir sa politique foncière.

Les ouvertures à l'urbanisation ne pourront être admises qu'à hauteur des flux de pollution qu'il est possible d'acheminer et de traiter sur les ouvrages de traitement. Si les capacités des ouvrages se trouvent dépassées, l'urbanisation nouvelle ne pourra être envisagée, qu'à la condition d'une planification des investissements à réaliser en matière d'assainissement.

L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

2.7 – Les Zones d'Activités

Les Zones d'Activités d'intérêt communautaire sont au nombre de 7 sur le territoire, dont 1 sur Veyre Monton : Le Pra de Serre.

La Zone d'activités de Pra de Serre

La zone d'activités du Pra de Serre accueille des artisans et commerçants qui participent à la vie locale de la commune et du territoire de Gergovie Val d'Allier Communauté.



Vue depuis Monton en direction du puy de Tobize, en contrebas duquel s'est développée la zone d'activités.

1/ Caractéristiques

- vocation : artisanale, industrielle et commerciale
- année de création : 1988
- surface totale : 80700 m² (1^{ère} et 2^{ème} tranches) + 16 ha (3^{ème} tranche)
- surface disponible : 50000 m² fin 2007
- taxe professionnelle : 14.34 %
- taxe locale : 5.00 %

2/ Equipements

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • embranchement ferré : non • eau potable : oui • eau industrielle : oui • assainissement : oui • électricité : oui • gaz naturel : non | <ul style="list-style-type: none"> • haut débit : oui • aménagements paysagers : possible • signalétique : possible • transports en commun : non • services communs : non • Autre service : restaurant à 200 m |
|--|--|

3/ Approche paysagère

- La zone est perceptible depuis l'extérieur.
- Les 2 entrées sont peu lisibles du fait de l'accumulation d'enseignes.
- Les clôtures de chaque entreprise sont fonctionnelles.
- La première extension de la zone a été réalisée selon une étude paysagère.
- Des styles architecturaux variés mais quelques bâtiments présentent une certaine qualité.

4/ Approche urbaine

- Se trouve quelque peu déconnecté des quartiers à vocation habitat.
- Le plan de l'ensemble de la zone est en damier. L'organisation se fait autour de 2 entrées.

Un schéma de développement des zones d'activités sur GVA Communauté a été réalisé en 2004. L'étude préconise pour la ZA du Pra de Serre :

- La mise en place d'une structure paysagère en relation avec l'enveloppe de la zone et les perceptions lointaines.
- La conservation et la valorisation de la structure paysagère existante dans les zones d'extension projetées.
- L'amélioration du traitement des espaces publics et privés.

Ce schéma de développement envisage l'agrandissement de la Zone d'activités du Pra de Serre, en 2 tranches, d'une surface de 180 000m² supplémentaires. Ces travaux d'extension en cours permettront de recevoir d'autres entreprises qui souhaitent se développer dans un secteur idéalement situé à proximité du réseau autoroutier.

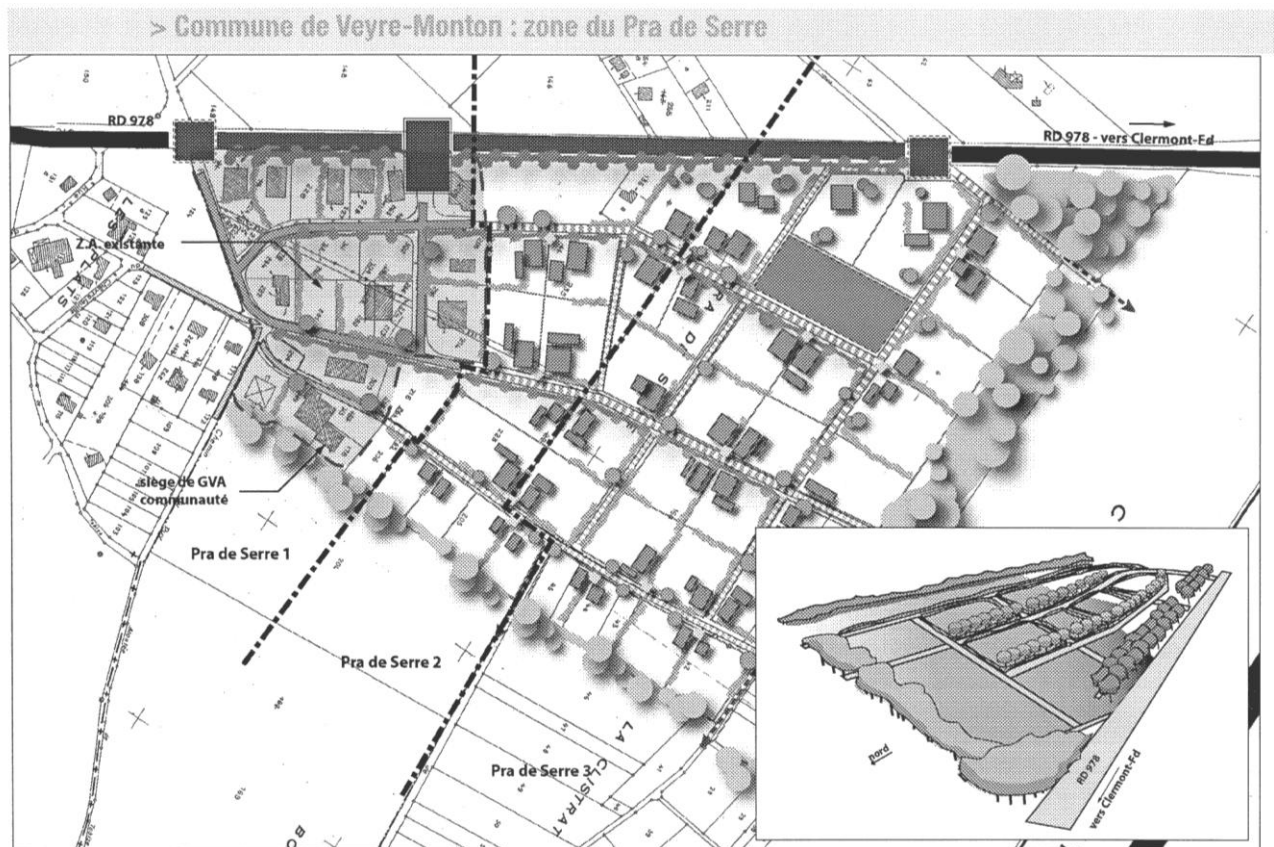


La Zone d'activités et son extension sont prévues au POS actuel.

Les phases 1 et 2 sont réalisées.

L'extension de la Zone d'activités est entamée. Les aménagements et les premiers établissements se sont installés durant l'élaboration du PLU. L'objectif du PLU est donc de confirmer le schéma de développement des ZA de GVA Communauté.





Etude pour un Schéma intercommunal de développement des zones d'activités - INTERIEUR RUE Architecture : K. Enghas & J. D. Prieur Architectes DPLG - Atelier ARCADE : Emmanuel Prieur Paysagiste DPLG - FS Conseil - Décembre 2004 -PAGE III/96-

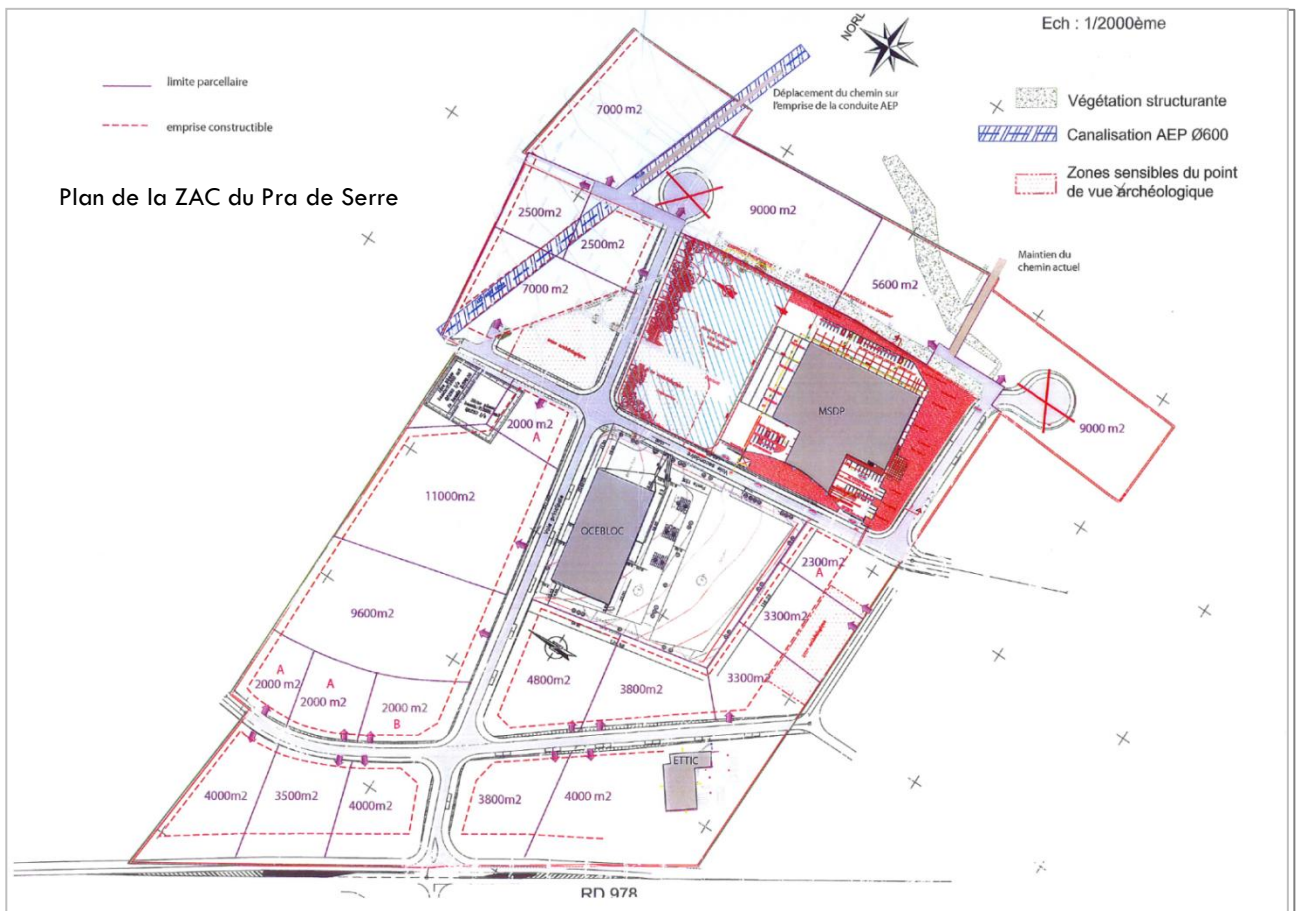


Schéma d'aménagement du Pra de Serre – Phase 3 – à titre indicatif.



La ZA du Pra de Serre :

- est en grande partie déjà réalisée,
- répond au schéma de développement des ZA de GVA Communauté ;
- est inscrite au SCOT du Grand Clermont.

Extrait de Google Maps ©2013.

EPCI	Localisation	Vocation	Nbre d'hectares (non aménagés)	Échéance de réalisation	
				phase 1	phase 2
Gergovie Val d'Ailler	Pra de Serre 3 - 2 ^e tranche (Veyre-Monton)	Industrie / Éco-activités / Tertiaire	13	13	
	Le Daillard 2 (Mirefleurs)	Artisanat	6	6	
	La Novialle (La Roche Blanche)	Petite industrie / Tertiaire / Artisanat	16		16

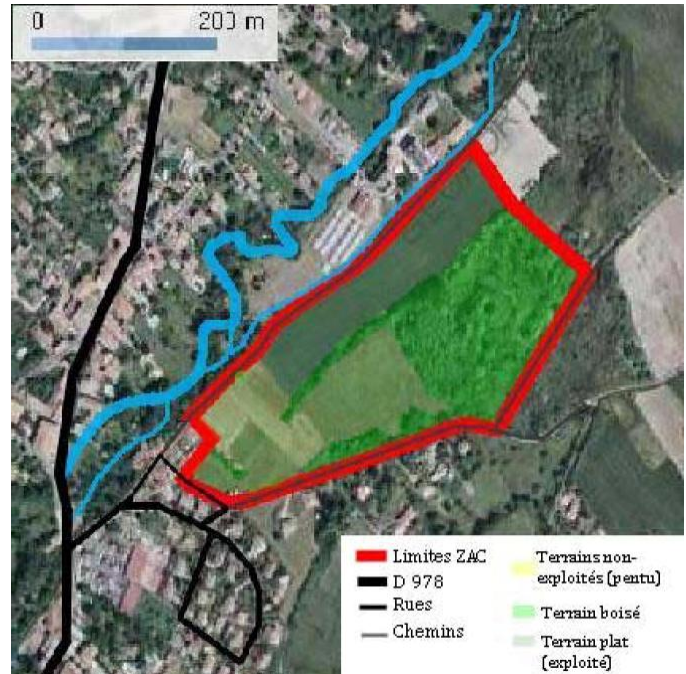
Source : SCOT du Grand Clermont, DOG, p11.

Les projets en cours sur le territoire

La ZAC des Chardonnets



Localisation sur le POS actuel



Carte schématique

Etat des lieux :



Champ rectiligne vue du Sud

La partie basse du territoire qui longe le Chemin de Veyre-Monton à Vic le Comte est long champ rectiligne verdoyant qui semble être entretenu (cultivé?). Il est délimité au Nord/Est par un champ de terre battu, au Nord Ouest par le chemin, au Sud Ouest par une haie d'arbustes et au Sud Est par une parcelle non entretenue.



Champ rectiligne vue du nord

La haie qui délimite ce champ rectiligne coupe également le territoire de la ZAC en deux.

Au-dessus de cette haie se trouvent deux autres paysages. Au Nord, une partie boisée dense et au Sud Est, un autre champ de forme plus carré, en pente (en descente vers la rivière) qui trouve sa limite sud par le Chemin des Caves bordé d'une haie d'arbres.



Enfin, au Sud, Sud-ouest on trouve deux grandes parcelles transversales qui rejoignent les deux chemins. Elles sont assez pentues, et peu entretenues. A l'intersection des deux parcelles se trouve une bouche d'égout marquant la présence du réseau d'assainissement de la ville sur ces parcelles.



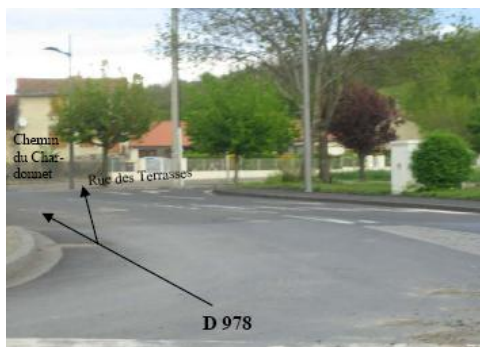
Ce territoire dans sa globalité ne comporte pas de grandes contraintes végétales seuls quelques arbustes persistent le long du chemin ou en milieu de terrain. Néanmoins, demeure la haie transversale au terrain ainsi que la parcelle boisée du Nord Est.



Deux accès au site sont possibles :



- Entrée Est, par le Chemin du Chardonnet, en longeant la Veyre. Entrée qui présente l'avantage d'être plane mais l'inconvénient d'être très étroite à cause d'une grange accolée au chemin.
- Entrée Ouest par le haut du terrain, Chemin des Caves en passant par la rue des Terrasses. Entrée qui présente l'avantage d'être plus large mais les inconvénients de devoir traverser une zone d'habitation et d'être en pente.



Les perceptions depuis et sur la ZAC :



ENJEUX
 Le futur SCOT de Clermont Fd a pour ambition de maîtriser et réorganiser les zones d'activités économiques.

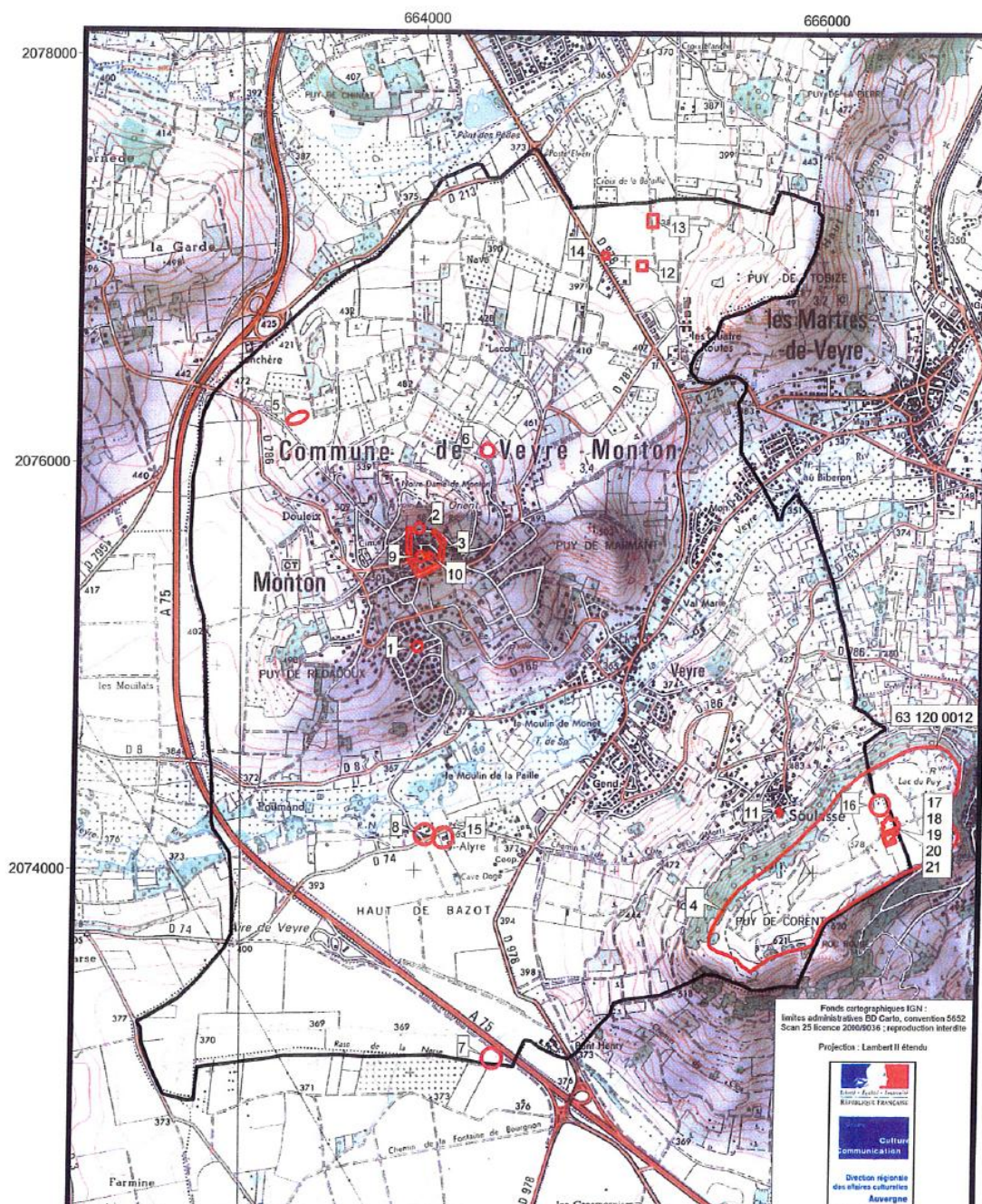
3 - LE PATRIMOINE BATI

Le patrimoine archéologique

Le Service Régional d'Archéologie de la DRAC Auvergne a recensé 22 entités archéologiques sur la commune de Veyre Monton. Il est à signaler que cette liste ne constitue qu'un état actuel des connaissances. D'autres entités archéologiques peuvent être enfouies.

Carte de localisation des Entités Archéologiques (EA) recensées dans la base Patriarche pour la commune de Veyre-Monton (63-455)

(état des connaissances 24/06/09)



EA n° 63 120 0012 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63120001AH

Nom usuel : PLATEAU DE CORENT

Lieu-dit :

<u>Localisation :</u>	
X centroïde =	666163 Type de géométrie :
Y centroïde =	2074080 polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Néolithique	Néolithique	occupation

Mobilier : industrie lithique : hache polie

EA n° 63 455 0001 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63455001

Nom usuel : RUE DU ROUDADOU

Lieu-dit : MONTON

<u>Localisation :</u>	
X centroïde =	664000 Type de géométrie :
Y centroïde =	2075100 cercle
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	

Mobilier : statue (fragment)

EA n° 63 455 0002 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63455002

Nom usuel : HABITATS TROGLODYTES

Lieu-dit : AU DESSUS DU VILLAGE

<u>Localisation :</u>	
X centroïde =	664000 Type de géométrie :
Y centroïde =	2075680 cercle
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	I habitat troglodytique

Mobilier : Néant

EA n° 63 455 0003 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63455003

Nom usuel :

Lieu-dit : MONTON

Localisation :	
X centroïde =	664032 Type de géométrie :
Y centroïde =	2075466 ligne
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Bas moyen-âge	Bas moyen-âge	rempart
		tour

Mobilier : Néant

EA n° 63 455 0004 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63455004

Nom usuel : OPPIDUM DE CORENT

Lieu-dit : PUY DE CORENT

Localisation :	
X centroïde =	666163 Type de géométrie :
Y centroïde =	2074080 polygone
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Second Age du fer	Second Age du fer	I oppidum

Mobilier : Néant

EA n° 63 455 0005 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63455005

Nom usuel : LS 8 DE MILLS

Lieu-dit : JONCHERE

Localisation :	
X centroïde =	663384 Type de géométrie :
Y centroïde =	2076218 polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Moyen-âge classique ?	Epoque moderne ?	

Mobilier : céramique : tuile

EA n° 63 455 0006 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63455006

Nom usuel : LS 9 DE MILLS

Lieu-dit : AU NORD-EST DE LA VIERGE

Localisation :	
X centroïde =	664330 Type de géométrie :
Y centroïde =	2076065 polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Moyen-âge classique ?	Epoque moderne ?	

Mobilier : céramique ; tuile

EA n° 63 455 0007 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63455007

Nom usuel : LS 1 DE MILLS ; CLASSE C (d'après P. Vallat)

Lieu-dit : RASE DE LA NARSE

Localisation :	
X centroïde =	664400 Type de géométrie :
Y centroïde =	2073075 cercle
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Haut-empire ?	Haut-empire ?	bâtiment
		enclos quadrangulaire
		habitat

Mobilier : tuile ; moellon ; céramique ; sigillée

EA n° 63 455 0008 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63455008

Nom usuel : EGLISE SAINT-ALYRE

Lieu-dit : SAINT-ALYRE

Localisation :	
X centroïde =	664050 Type de géométrie :
Y centroïde =	2074175 cercle
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Haut moyen-âge ?	Epoque moderne ?	cimetière
		église

Mobilier : Néant

EA n° 63 455 0009 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63455009

Nom usuel : ANCIEN CHÂTEAU DE MONTON

Lieu-dit : MONTON

Localisation :	
X centroïde =	664010 Type de géométrie :
Y centroïde =	2075540 cercle
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Moyen-âge classique	Bas moyen-âge ?	1 château fort
		1 tour carré(e)

Mobilier : Néant

EA n° 63 455 0010 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63455010

Nom usuel : EGLISE DE MONTON

Lieu-dit : MONTON

Localisation :	
X centroïde =	664054 Type de géométrie :
Y centroïde =	2075546 polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Moyen-âge classique	Epoque moderne	cimetière
		église

Mobilier : Néant

EA n° 63 455 0011 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : 63455011

Nom usuel : EGLISE DE SAINT-AGRICOL ET SAINT-VITAL

Lieu-dit : SOULASSE

Localisation :	
X centroïde =	665829 Type de géométrie :
Y centroïde =	2074296 polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Moyen-âge classique	Epoque contemporaine	cimetière
		église

Mobilier : Néant

EA n° 63 455 0012 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : ZA Pra de Serre III, site 1

Lieu-dit :

Localisation :	
X centroïde =	665089 Type de géométrie :
Y centroïde =	2076980 polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Néolithique ancien	Néolithique ancien	occupation

Mobilier : céramique

EA n° 63 455 0013 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : ZA Pra de Serre III, site 2

Lieu-dit :

Localisation :	
X centroïde =	665140 Type de géométrie :
Y centroïde =	2077201 polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Age du bronze ?	Age du bronze	occupation
		1 fossé
		1 fosse circulaire
		2 foyer

Mobilier : céramique

EA n° 63 455 0014 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : ZA Pra de Serre, site 3

Lieu-dit :

Localisation :	
X centroïde =	664903 Type de géométrie :
Y centroïde =	2077029 polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Gallo-romain	Gallo-romain	parcellaire
		1 mur terre pierre

Mobilier : amphore

EA n° 63 455 0015 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : CLASSE C (d'après P. Vallat)

Lieu-dit : SAINT-ALYRE

Localisation :	
X centroïde =	664140 Type de géométrie :
Y centroïde =	2074160 cercle
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Haut-empire	Bas-empire	habitat ?

Mobilier : tuile ; moellons ; brique ; tubulure ; céramique ; sigillée

EA n° 63 455 0016 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel :

Lieu-dit : Puy-de-Corent

Localisation :	
X centroïde =	666340 Type de géométrie :
Y centroïde =	2074335 cercle
Fiabilité de la localisation =	localisation approximative

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	fosse
		1 enclos circulaire

Mobilier : Néant

EA n° 63 455 0017 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : fouilles M. Poux

Lieu-dit : Puy de Corent

Localisation :	
X centroïde =	666390 Type de géométrie :
Y centroïde =	2074171 polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. connue et limites supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Haut-empire	Bas-empire	fosse
		1 fanum
		1 puits
		1 sanctuaire païen

Mobilier : céramique

EA n° 63 455 0018 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Fouilles M. Poux

Lieu-dit : Puy de Corent

<u>Localisation :</u>	
X centroïde =	666393 Type de géométrie :
Y centroïde =	2074173 polygone
Fiabilité de la	loc. connue et limites
localisation =	supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Second Age du fer	Second Age du fer	1 colonnade
		1 enclos quadrangulaire
		1 entrée aménagée monumental(e)
		1 sanctuaire païen
		2 bâtiment torchis bois
		4 fosse carré(e)

Mobilier : céramique ; amphore ; vaisselle en bronze ; fibule ; épée ; arme ; bouclier ; pointe de flèche ; monnaie ; restes osseux humains ; faune

EA n° 63 455 0019 Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Fouilles M. Poux

Lieu-dit : Puy de Corent

<u>Localisation :</u>	
X centroïde =	666399 Type de géométrie :
Y centroïde =	2074235 polygone
Fiabilité de la	loc. connue et limites
localisation =	supposées

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Second Age du fer	Second Age du fer	empierrement
		fosse
		palissade
		trous de poteau (ensemble de)
		1 atelier métallurgique bronze ?
		1 cave
		1 habitat groupé
		10 bâtiment

Mobilier : céramique ; céramique décorée ; amphore ; anneau ; fibule ; perle ; restes osseux humains ; faune

EA n° 63 455 0020

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : Fouilles M. Poux

Lieu-dit : Puy de Corent

Localisation :	
X centroïde =	666399 Type de géométrie :
Y centroïde =	2074240 polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. inc. dans une emprise connue

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Age du bronze final	Premier Age du fer	fosse
		niveau d'occupation
		occupation
		trou de poteau

Mobilier : céramique ; céramique décorée ; métal ; alène ; couteau ; épingle**EA n° 63 455 0021**

Fait référence à l'ancien n° DRACAR : Néant

Nom usuel : fouilles M. Poux

Lieu-dit : Puy-de-Corent

Localisation :	
X centroïde =	666389 Type de géométrie :
Y centroïde =	2074179 polygone
Fiabilité de la localisation =	loc. inc. dans une emprise connue

Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Vestiges
Néolithique	Néolithique	occupation
		2 palissade curvilinéaire ?

Mobilier : industrie lithique ; céramique ; hache polie ; pointe de flèche

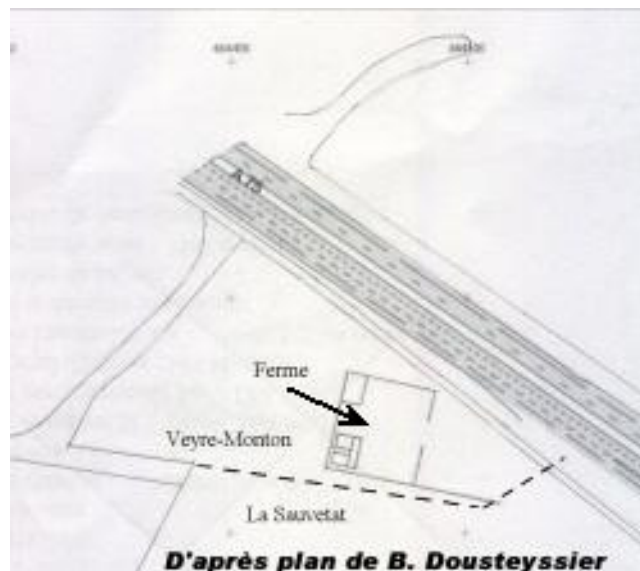
Quelques exemples :

Ferme gallo-romaine de la narse :

A proximité immédiate de l'autoroute, cette ferme a été repérée par le CERAA (Centre d'Etude et de Recherche d'Archéologie Aérienne) lors d'une mission réalisée en 1997.

Deux bâtiments, l'un à vocation probablement agricole d'environ 100 m², l'autre à usage d'habitation de près de 140 m², occupent les angles d'une cour de 1560 m². Le mobilier céramique indique que ce site (plus de 3100 m²) a été occupé du 1^{er} siècle au début du 3^{ème} siècle après J. C.

http://www.sites-et-patrimoines.fr/frame_territoire.htm



Au cours d'une mission aérienne réalisée en 1997 par le Centre d'Etudes et de Recherches d'Archéologie Aérienne (CERAA), un site a été photographié sur la commune de Veyre-Monton, au lieu-dit La Narse. Il a été interprété par les inventeurs comme une villa. Il a été prospecté au sol par une équipe du CERAA (1997) puis par P. Vallat (1998) dans le cadre de sa thèse sur l'occupation du sol des Limagnes des Buttes (Vallat 2002).

Le site a une orientation générale NNE-SSO. Une vaste cour de 41 x 38 m (1560 m²) est entourée par un mur d'enceinte dont la porte semble se situer à l'est. Le mur sud de la cour se prolonge est visible sur exactement le double de la longueur du mur nord, soit 76 m, sans que l'on puisse expliquer son utilité. Il est vraisemblable que l'autoroute ait détruit une partie du site.

A l'intérieur de la cour, deux bâtiments sont parfaitement visibles. Dans l'angle nord, un bâtiment quadrangulaire (12,8 x 8 m) s'appuie sur deux côtés du mur d'enceinte de la cour. Aucun cloisonnement « en dur » ne semble exister. Dans l'angle sud, un second bâtiment est présent, bien détaché du mur d'enceinte. Il s'agit d'un édifice à galerie de façade avec trois pièces quadrangulaires à l'arrière. Il s'étend sur près de 140 m² (13 x 10,6 m). Il est décentré par rapport à l'axe de l'entrée présumée. Le site s'étend sur un peu plus de 3100 m² d'après les vestiges reconnus en prospection aérienne. Les prospections au sol ont livré de nombreuses tuiles et du mobilier céramique en faible quantité. Le site est occupé du 1^{er} s. au début 3^{ème} s. ap. J.-C.

Revue archéologique du Centre France, tome 45-46, 2006-2007. / <http://racf.revues.org/>

Une galerie creusée sous le village (la « Tabarelle ») et longue de plusieurs centaines de mètres est destinée à recueillir les eaux de ruissellement. C'était pour Monton jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle le seul moyen d'approvisionnement en eau.

Pour les anciens Montonnais, c'est un espace couvert, voûté (l'arc en façade en arkose est encore visible au pied du mur de soutènement de la rue Jean de Beaufort) avec deux bassins alimentés par des aqueducs bâtis, l'un en provenance de la citerne de la place de l'église, l'autre en provenance du secteur du monument aux morts.

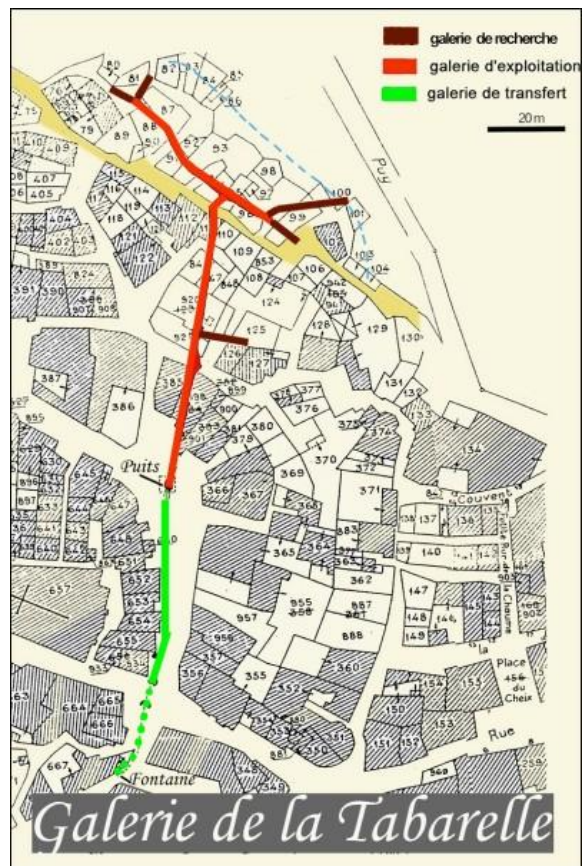
Pour un technicien, c'est un bel ouvrage de génie civil avec:

- puits d'accès de 6 m de profondeur,
- galeries d'exploitation maçonnées de 1 m de largeur moyenne, 2 m de hauteur (localement 3,5 m avec double voûte) en amont du monument aux morts, avec plafond légèrement voûté et plancher bétonné de 1 m de hauteur entre monument aux morts et boulangerie,
- galeries de recherche à géométrie complexe encombrées de produits meubles non évacués,
- deux bacs "réservoirs décanteurs" de l'ordre de 2 m de profondeur, l'un maçonné, l'autre creusé dans la marne.

La citerne de Monton s'étend largement sous la chaussée et son axe de voûte est à moins de 80cm de la surface. Jadis réserve d'eau anti-incendie, d'une capacité de l'ordre de 200m³, soit disant alimentée à partir des toits mais n'est plus utilisée à cette fin.

Superbe ouvrage d'art, il s'agit d'une pièce voutée entièrement dallée de 9m de long sur 5 à 7m de largeur, avec une hauteur de 4,20m à l'axe de la voûte. Le plafond fissuré porte de magnifiques stalactites. Les variations du niveau de l'eau ont été "enregistrées" sur les parois.

Les accessoires de pompage sont encore présents de même que le dispositif de trop plein coté église (la pente du plancher s'effectue dans cette même direction). La canalisation d'alimentation n'est plus visible.

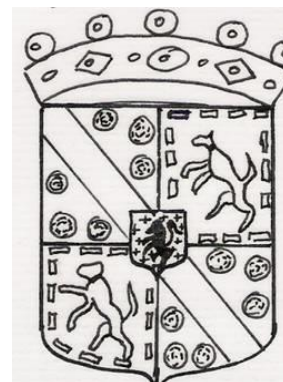


Le Puy de la Piquette La Borne armoriée

Si l'on suit la route du Crest, après le Puy de la Piquette, au carrefour de la route de Tallende, à droite sur le terre-plein juste après le pont qui traverse l'autoroute, se trouve une borne Seigneuriale de grand intérêt, celle des Montboissier-Beaufort-Canilhac.

Triangulaire, elle délimitait trois Seigneuries les Seigneurs du Crest et de Tallende ont été mutilés et effacés, dans la troisième face, on reconnaît le blason des BEAUFORT-CANILHAC avec les douze roses et les deux lévriers rampants, la borne est antérieure à 1511, l'écu des Montboissier n'y figurant pas.

<http://www.notredamedemonton.fr>



LE PATRIMOINE BATI

Le Patrimoine Majeur

La commune de Veyre Monton ne dispose d'aucun édifice protégé au titre des Monuments historiques. Cependant, les cœurs de bourgs, entre autres, conservent des monuments architecturaux très intéressants.

L'ancien couvent de Monton

Cette bâtisse située sur un point haut du bourg, présente des vitraux et des cheneaux en lave.

Le fort de Monton

Le centre ancien est marqué par la présence d'un ancien fort villageois. Une réhabilitation récente de ce secteur permet une lisibilité de cette morphologie urbaine constituée d'une trame bâtie très dense, d'une enceinte et de tours défensives, des ruelles étroites et pentues. Des vestiges de l'ancien château édifié pendant la guerre de 100 ans sont encore visibles, notamment la « tour du bailli » récemment restaurée et transformée en salle d'exposition.

Les rues ont conservé le nom des anciens quartiers : impasse de la citadelle, rue des remparts, rue des forts, rue des basses cours, rue des faubourgs,

Les immeubles de l'époque médiévale ont été profondément transformés (extensions, surélévation...) à partir du début du XVIII^e siècle, à quelques exceptions près. Encadrements de baies moulurées ou chanfreinées, linteaux en accolade, baies à meneaux témoignent de l'activité des villages du XIV^e au XVI^e siècles. Ils sont particulièrement nombreux à La Sauvetat où la structure du fort a été conservée et se retrouvent sur la quasi-totalité des immeubles. A Monton, aux Martres-de-Veyre, à Mirefleurs, Orcet, il existe encore de nombreux témoins de cette époque au sein même du fort, ou à proximité immédiate de celui-ci, en relation avec un immeuble particulier, ou dispersés, en réemplois.



Les entrées d'échoppe de Monton

Elles sont encore nombreuses au centre de l'ancien village alors que seuls quelques témoins isolés subsistent dans les autres bourgs. Concentrées à proximité de l'église, nombre d'entre elles ont été modifiées, mais deux ont gardées leur authenticité.



Dans le cadre du PAB réalisé en 1998, des aménagements et des restaurations ont été effectués en cœur de bourg avec comme objectif majeur leur requalification et leur mise en valeur.

- Tour du fort de Monton



L'église Sainte Anne de Monton

Le cartulaire de Sauxillanges dans un document daté entre 1028 et 1049 nous apprend que Louis, Seigneur de Monton, cède une terre située dans le village de Monton pour que l'on y construise une église en 1030.

Cette église qualifiée de chapelle *Capella de Monte* en 1096, avait un chapelain en 1149, c'est un curé commun avec la paroisse de St Alyre. Il s'appelait Arnoul.

En 1773, les habitants de Monton présentent une requête à l'intendant d'Auvergne pour restaurer et agrandir leur église ; ils recommencèrent en 1751 et en 1768. Enfin le terrain fut acheté et les travaux entrepris en 1779.

La nouvelle église fut construite sur l'emplacement allongé de l'ancienne chapelle. L'église fut terminée en 1789.

Durant la période révolutionnaire, l'église de Monton fut fermée et désaffectée, elle fut livrée au culte de la déesse « Raison » du pays (la maison de celle-ci existe toujours aujourd'hui ; elle se trouve place de l'église.

En 1793 la municipalité demande au district si elle peut utiliser l'église pour lire au peuple les lois de l'assemblée, sous prétexte que cette lecture attire autant de monde « comme on se pressait autrefois dans l'église pour entendre des hébraïsmes inintelligibles ». Il existe donc un anticléricalisme populaire qui s'est développé.

Le procureur de la commune, BARBARIN propose de détruire les croix plantées sur le territoire.

La même année un arrêtée de COUTHON ordonne la démolition des cloches du département du Puy de Dôme.

L'église a été entièrement rénovée en 2007. Elle conserve à l'intérieur des vitraux de qualité, dont certains ont été réalisés par des maîtres verriers de Clermont Fd : Chatain, Thibaud.

http://www.notredamedemonton.fr/le_village.htm



L'église de Soulasse

L'église d'origine semble avoir été construite au 11^e siècle et dédiée à Saint Agricol et Saint Vital.

Un édifice plus moderne est construit sur le même emplacement au 19^e siècle.



L'église de Veyre

L'édifice est construit en 1859. un presbytère vient compléter l'ensemble en 1871.

L'église de Saint Alyre

La présence de cet édifice est attestée depuis au moins le 10^e siècle. Il ne reste que le chœur de cette ancienne église (paroissiale jusqu'à la Révolution) dédiée à Saint Alyre.



La Vierge monumentale

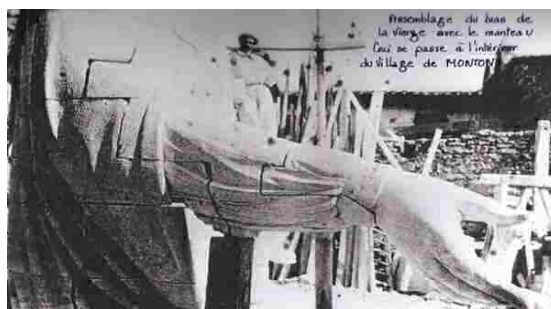
Elle fut érigée à la suite d'une mission prêchée en 1863 par les Pères Capucins Flavien et Théodore.

Un maître verrier de Clermont Emile Thibaud s'adjoignit au groupe, c'est lui qui indiqua un statuaire de Nantes Mr BELLOC, celui-ci présenta un certain nombre de maquettes l'une d'elle fut retenue à la fin de 1864. La statue serait exécutée en pierre de Beaucaire .

La Vierge de Monton est une des statues les plus hautes de France. Sans rivale en Auvergne, elle n'est dépassée dans le Centre de la France que par Notre Dame de France au Puy en Velay, qui mesure 23 m.

Les deux socles ont la même dimension, 7mètres ; la statue du Puy mesure 16 mètres ; celle de Monton 14mètres. Le socle géant de N.D. de Monton est aménagé en petite chapelle, elle mesure au total 21 mètres et pèse 220 tonnes ; il faut noter que son bras droit pèse à lui seul 4 tonnes. La statue repose sur un piédestal de 7m de haut qui sert de chapelle. Il est de forme octogonale, sa base est plus vaste que son sommet ; quatre de ses faces sont ornées d'un portail de deux colonnes avec base et chapiteaux ; elles encadrent la porte et supportent un arc trilobé. Une corniche aux moulures plates court autour du sommet de la chapelle et la sépare d'une base octogonale sans aucune décoration et d'une calotte sphérique qui supporte la vierge

La dernière restauration date de 2005.



Les habitats troglodytiques

En bordure de la plateforme, porteuse de la statue de la vierge et du parking attenant, la falaise curviligne à regard sud et sud-ouest, entaillée de quelques ravines, est percée d'une soixantaine de cavités. Dispersées sur la quasi totalité de la longueur de la falaise, localisées entre les ravines, les grottes présentent une répartition étagée. Localement, elles sont disposées sur quatre niveaux avec des façades en retrait d'un niveau à l'autre.

Toute la façade de la montagne, une falaise d'origine calcaire, est percée de nombreuses cavités (des grottes troglodytes encore habitées au début du 20^{ème} siècle) qu'on aperçoit aux pieds de la statue. Le dernier habitant des grottes, un tisserand par ailleurs chanteur et joueur d'ophicléide, y logea jusqu'en 1914.

L'histoire des habitations troglodytes est probablement liée à celle du village médiéval protégé pendant la guerre de Cent ans par les enceintes externes qui s'étendaient jusqu'au pied de la falaise. Leur intérêt a été reconnu au niveau national puisqu'elles ont été inscrites à l'inventaire en 1986 (voir Sites et Patrimoines)

Les portes et les fenêtres de ces grottes ont souvent été maçonnées, les fenêtres souvent réparties sur trois ou quatre niveaux superposés, des cheminées, des placards taillés dans la roche sont encore visibles. L'accès aux étages supérieurs se faisant par d'étroits escaliers extérieurs.

Aucun modèle type ne se dégage. Les grottes les plus profondes (jusqu' à 13,50 m) situées pour la plupart au pied de la falaise, sont constituées de deux ou trois cellules creusées en enfilade qui diffèrent par leurs dimensions (plus étroites et moins hautes à l'arrière) et peuvent être séparées par une cloison naturelle. Les grottes unicellulaires de section sensiblement carrée ou rectangulaire présentent communément des renforcements le plus souvent dans les parois latérales, qui se présentent comme des annexes du local principal. L'épaisseur des planchers dépasse toujours 40 cm.

La superficie des grottes les plus spacieuses ne dépasse pas 50 m². La hauteur du plafond est généralement comprise entre 1,70 m et 2,80 m avec des variations notables (jusqu' à 50 cm) au sein d'une même cellule. Les plafonds horizontaux ou en anse de panier très aplatie sont la règle sauf un niveau des annexes qui présentent souvent un plafond plus bas en arc. Deux grottes montrent une fraction de plafond en semi coupole, l'une construite, l'autre taillée.

L'armorial de Revel montre, dès le milieu du XV^e siècle, des ouvertures aménagées au front de la falaise entre les ravines, suggérant l'existence à l'arrière de locaux dépourvus de couverture. L'ensemble des grottes est situé à l'intérieur de l'enceinte villageoise. Cet habitat troglodytique pourrait dater du milieu du XIV^e siècle, période de troubles au cours de laquelle les villageois venaient se réfugier derrière les remparts qu'ils construisaient. La dernière grotte est abandonnée au début du XX^e siècle.

Les grottes sont un site inscrit et s'étend sur moins un hectare.

La mise en valeur des grottes est en cours de réalisation (sous l'impulsion du PAB, 1998).



Habitat troglodytique vers la fin du XIX^{ème} siècle - http://www.sites-et-patrimoines.fr/frame_sites.htm

LE PATRIMOINE BATI

3 – L'architecture traditionnelle

L'architecture traditionnelle

Les maisons en hauteur

Elles caractérisent ces villages balcon groupés, et très denses.

- Construites sur des parcelles étroites,
- Elles se développent en hauteur (R+2+combles).
- La façade n'offre généralement qu'une travée.
- Contrainte : faible ouverture en façade, le seuil débouchant directement sur la voie sans espace intermédiaire, la petite taille, l'absence de terrain attenant, ... peuvent rendre difficile leur réhabilitation.



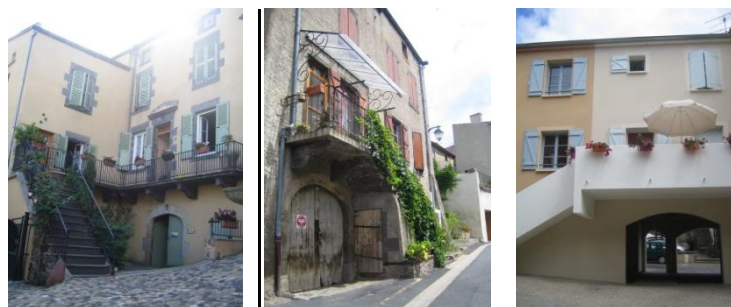
Veyre : alignement de maisons en hauteur. / Soulasse, Monton : Certaines constructions présentent des angles arrondis, rappelant l'architecture des forts médiévaux et l'allure des pigeonniers.

Les maisons vigneronnes

Le vieux bourg est constitué de ruelles étroites avec de pittoresques maisons de vigneron entassées autour de l'église. Il faut noter que souvent plusieurs étages de caves assez remarquables sont creusés sous ces habitations étroitement imbriquées. La viticulture a indéniablement influencé l'architecture villageoise.

- La maison vigneronne typique s'étire sur 3 niveaux (R+1 à R+2) : au Rez-de-chaussée, le cuvage ; au premier étage, l'habitation accessible par un escalier extérieur couvert; au deuxième étage, le grenier ou le pigeonnier.
- Base carrée ou rectangulaire.
- Valeur : ce type de maison est un facteur d'identité locale.
- Contrainte : la petite taille et l'absence de terrain peuvent rendre difficile leur réhabilitation.

Le caractère vigneron des cœurs de bourgs est souligné par l'abondance des entrées de cave et de cuvage ouvertes sur la voie publique.



Soulasse / Monton / Monton : maisons vigneronnes réhabilitées.

Les bâtiments agricoles

De nombreuses granges, étables ou remises, se trouvent dans les cœurs de bourgs, notamment Monton et surtout Soulasse, où ces bâtiments peuvent se succéder en alignement sur toute une rue.

- Valeur : ils servent de lien en entre les unités bâties.
- Contrainte : de nombreuses granges sont transformées en habitation, ou en annexe/garage.

Les maisons carrées

Il s'agit de maisons de notables (commerçant, notaire, médecin, gros propriétaire, ...) affichant une certaine notoriété sociale.

- Façade de 2 à 3 travées
- R+2 à R+2+combles
- La symétrie des ouvertures est recherchée. Hiérarchisation des ouvertures en fonction des étages.
- Toiture à 4 pans.
- Valeur : éléments de référence.
- Contraintes : de part leur symétrie et régularité, notamment dans les ouvertures, ces constructions sont très sensibles et peuvent être rapidement altérées par des rénovations maladroites.



Veyre



Saint Alyre

La réhabilitation concerne essentiellement les logements anciens des centres bourgs de Monton, Soulasse et Veyre.

Plusieurs outils favorisent le recyclage des logements existants, et par extension, de mettre en valeur les noyaux villageois :

- L'ANAH : D'une manière générale (à l'échelle du PLH intercommunautaire), ces opérations de rénovation sont à l'initiative de propriétaires privés (bailleur et occupant). Il est à souligner qu'elles concernent pour une part, d'adaptations au handicap ou au vieillissement.
- Opérations façades et toitures. Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la charte architecturale et paysagère, Gergovie Val d'Allier Communauté lance un programme d'aide à la restauration des façades et des toitures, avec l'aide des Conseils Général et Régional.

Les objectifs de la collectivité sont de permettre la préservation des caractéristiques architecturales des centres anciens des communes, en incitant les particuliers, par le biais d'un conseil architectural et d'une aide financière, à procéder aux travaux précédemment cités.

Cette opération façade est porteuse d'enjeux forts :

- En termes de grand paysage : conforter la présence des silhouettes anciennes dans le grand paysage, véritable livre d'histoire du territoire.

Aujourd'hui ces silhouettes anciennes ont tendance à être noyées dans les extensions pavillonnaires.

Préserver leur cohérence chromatique en vues lointaines est un moyen de les faire «exister». C'est à dire ne pas les fragmenter par des couleurs trop différentes entre elles .

- Améliorer le cadre de vie des bourgs

Rajouter de la couleur ne peut que redonner une vie à ces bourgs souvent ternes.

Pourtant cela doit être fait à bon escient, en pensant toujours que la maison fait partie d'un contexte et que l'harmonie doit se travailler en fonction de ce contexte.

- Ne pas préparer une banalisation dont on se lasserait demain Aujourd'hui une des tendances serait de remettre de la couleur vive pour se démarquer des couleurs anciennes ainsi cela conduirait à banaliser les villages et à leur faire perdre leur identité.

Une Etude Chromatique a été réalisée pour l'Opération Façades, pour GVA Communauté, par SYCOMORE (Eliane AUBERGER), en décembre 2006. Des palettes chromatiques sont définies pour chaque bourg.

1/ le bourg de MONTON

Ce bourg bénéficie de nombreuses restaurations et rénovations qui changent son ambiance chromatique. La couleur sombre des roches fait vibrer fortement les couleurs des façades.

- Conserver un équilibre entre façades enduites et façades non enduites, la pierre doit rester présente sur les bâtiments secondaires, mais les façades principales doivent être enduites. Les façades anciennes avaient des couleurs plus vives qu'aujourd'hui. Celles-ci restent positionnées dans des espaces moins visibles. Les pastels dominent largement même dans les rénovations.
 - Préserver cet équilibre, ce qui n'empêche pas de faire remonter les couleurs sur certains espaces privilégiés : partie en recul des places (non visibles en silhouettes). Le bourg offre une très belle silhouette vue depuis l'autoroute.
 - Conserver une cohérence chromatique pour la silhouette, se démarquer des ensembles pavillonnaires qui sont plus colorés. Les nombreux espaces verts aménagés ouvrent sur le paysage et animent les couleurs du village.
- Le bourg est visible d'en haut: les toitures jouent un rôle très important.

POINTS STRATÉGIQUES définis par l'étude :

- Place du Glouzon (présence d'une maison colorée)
- Bâtiments qui participent à la Silhouette : bâtiments sur rues des Anglades et Jean de Beaufort et du Cheix
- Les îlots très denses autour de l'église qui peuvent accepter plus de couleurs s'ils ne sont pas visibles de loin

VEYRE MONTON - MONTON

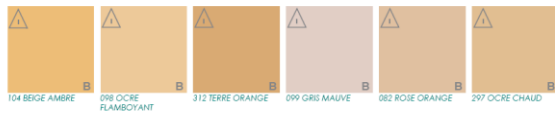
VEYRE MONTON - MONTON

COULEURS FACADES

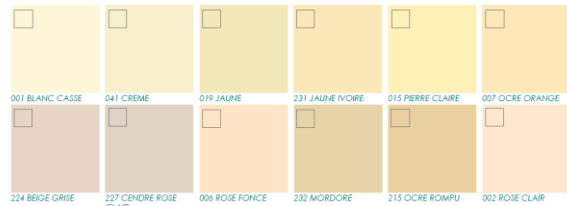
COULEURS STANDARDS POUVANT ETRE UTILISEES EN «PRODUIT PRET A L'EMPLOI», OU EN ENDUIT A LA CHAUX. CONSEILS NECESSAIRES POUR HARMONISER LES COULEURS ENTRE ELLES



COULEURS MOINS STANDARDS, UTILISER PREFERENTIELLEMENT EN BADIGEON, ÉTUDE AU CAS PAR CAS



COULEURS A N'UTILISER QUE SUR CERTAINES ARCHITECTURES TYPÉES À CONDITION QUE LA NUANCE RÉPONDE AUX USAGES EN COURS AUX ÉPOQUES DE RÉFÉRENCE. CONSEIL NÉCESSAIRE ET ÉTUDE CAS PAR CAS



LEGENDE

- Étude au cas par cas
- Conseil nécessaire
- B** Emploi en badigeon
- Éviter les produits prêts à l'emploi pour cette nuance
- Ty** Couleurs applicables à n'utiliser que sur certaines architectures typées à condition que la nuance réponde aux usages en cours aux époques de référence, conseil nécessaire-étude cas par cas



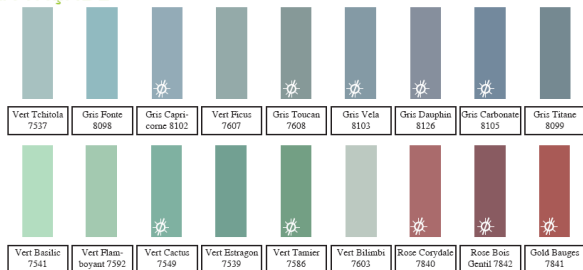
Pour les façades, nuances extraites du nuancier Weber et Brouin. Cela ne constitue en rien une prescription de ces produits. Des nuances similaires peuvent être prises dans d'autres nuanciers (par exemple / Parex, Perbé, Chaux de St Astier, Strassville ... etc) ou bien en badigeon de chaux ou en couleurs minérales. Références dans la gamme Pantone pour les autres couleurs. L'impression peut modifier les nuances.

VEYRE MONTON - MONTON

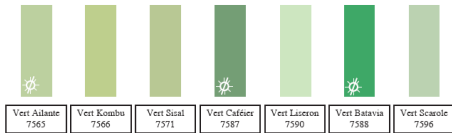
VEYRE MONTON - MONTON

MENUISERIES

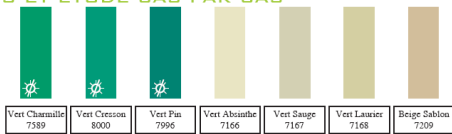
COULEURS STANDARDS, CONSEILS NECESSAIRES POUR HARMONISER LES COULEURS AVEC CELLES DE LA FAÇADE



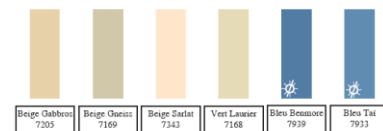
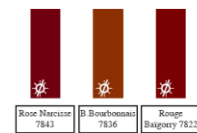
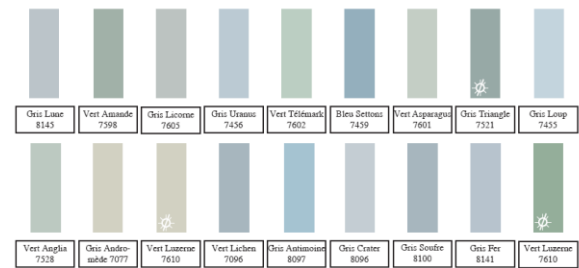
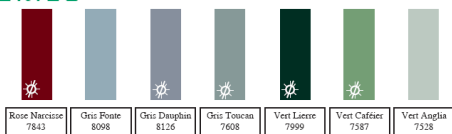
COULEURS MOINS STANDARDS, CONSEILS NECESSAIRES ET ÉTUDE CAS PAR CAS



COULEURS PLUS DELICATES, A N'UTILISER QUE DANS DES CAS PARTICULIERS, CONSEILS NECESSAIRES ET ÉTUDE CAS PAR CAS



FERRONNERIES



Ce programme indique une plus forte sensibilité aux UV (selon des indices de sensibilité au-dessus de 20% et dont le coefficient d'absorption du rayonnement solaire est très faible).

2/ le bourg de SOULASSE

La pierre rouge très foncée joue un rôle important dans les couleurs à l'entrée du bourg.

- Conserver ces grands murs aux formes massives tels que. Certaines constructions ont été refaites et ont apporté de la lumière dans ce village autrefois assez sombre et terne.
- Il est proposé de continuer dans la même veine mais avec modération en conservant un équilibre entre les couleurs pastel et les couleurs saturées. On relève des traces de maisons décorées avec bandeaux et liserés.
- Reprendre ces principes sur des couleurs chaudes.
- Ne pas dégager les pierres d'angles quand elles en sont pas taillées pour cela.

ÉLEMENTS À METTRE EN VALEUR

- La silhouette du village qui se perd dans le pavillonnaire par l'emploi de couleurs claires et lumineuses
- Laplace Montoly
- Les abords de l'église
- Chercher une cohérence tout au long de la rue principale.

VEYRE MONTON - SOULASSE

COULEURS FACADES

COULEURS STANDARDS POUVANT ETRE UTILISEES EN «PRODUIT PRET A L'EMPLOI», OU EN ENDUIT A LA CHAUX. CONSEILS NECESSAIRES POUR HARMONISER LES COULEURS ENTRE ELLES

027 PIERRE GRISEE	020 BEIGE CLAIR	017 PIERRE FONCEE	029 JAUNE ROMPU	030 OCRE CLAIR	086 OCRE ROSE
011 BLANC BLEUTE	016 TON PIERRE	005 PIERRE ROSEE	026 ROSE BEIGE CLAIR	091 GRIS PERLE	025 JAUNE OCRE
012 BRUN	010 BEIGE OCRE	044 BRUN CLAIR	039 GRIS BLEUTE CLAIR	049 OCRE ROUGE	

COULEURS MOINS STANDARDS, UTILISER PREFERENTIELLEMENT EN BADIGEON, ÉTUDE AU CAS PAR CAS

103 ORANGE FLAMBOYANT	304 OCRE DORE	297 OCRE CHAUD	082 ROSE ORANGE	098 OCRE FLAMBOYANT	104 BEIGE AMBRE	312 TERRE ORANGE	099 GRIS MAUVE	080 TON BRIQUE	309 OCRE

COULEURS À N'UTILISER QUE SUR CERTAINES ARCHITECTURES TYPÉES À CONDITION QUE LA NUANCE RÉPONDE AUX USAGES EN COURS AUX ÉPOQUES DE RÉFÉRENCE, CONSEIL NÉCESSAIRE ET ÉTUDE CAS PAR CAS

257 VIOLENE CLAIR	245 MAUVE CLAIR	201 BLEU REFROIDI	204 BLEU DOUX

LEGENDE

- Étude au cas par cas
- Conseil nécessaire
- Emploi en badigeon
- Éviter les produits prêts à l'emploi pour cette nuance
- Couleurs réservées à utiliser que sur certaines architectures typées à condition que la nuance réponde aux usages en cours aux époques de référence, conseil nécessaire et étude cas par cas

Pour les façades, nuances extraites du nuancier Weber et Broutin. Cela ne constitue en rien une prescription de ces produits. Des nuances similaires peuvent être prises dans d'autres nuanciers (par exemple / Parex, Perbé, Chaux de St Astier, Strassville ... etc) ou bien en badigeon de chaux ou en couleurs minérales. Références dans la gamme Pantone pour les autres couleurs. L'impression peut modifier les nuances.

VEYRE MONTON - SOULASSE

112 Gergovie Val d'Allier Communauté – Opération Façades- Étude chromatique
Eliane AUBERGER/SYCOMORE – Préconisations et Mise en scène - Décembre 2006

113 Gergovie Val d'Allier Communauté – Opération Façades- Étude chromatique
Eliane AUBERGER/SYCOMORE – Préconisations et Mise en scène - Décembre 2006

VEYRE MONTON - SOULASSE

MENUISERIES

COULEURS STANDARDS, CONSEILS NÉCESSAIRES POUR HARMONISER LES COULEURS AVEC CELLES DE LA FAÇADE

COULEURS MOINS STANDARDS, CONSEILS NÉCESSAIRES ET ETUDE CAS PAR CAS

COULEURS PLUS DELICATES, A N'UTILISER QUE DANS DES CAS PARTICULIERS, CONSEILS NÉCESSAIRES ET ETUDE CAS PAR CAS

--	--	--	--	--	--	--

FERRONNERIES

--	--	--	--	--	--	--

VEYRE MONTON - SOULASSE

COULEURS STANDARDS, CONSEILS NÉCESSAIRES POUR HARMONISER LES COULEURS AVEC CELLES DE LA FAÇADE

COULEURS MOINS STANDARDS, CONSEILS NÉCESSAIRES ET ETUDE CAS PAR CAS

--	--	--

COULEURS PLUS DELICATES, A N'UTILISER QUE DANS DES CAS PARTICULIERS, CONSEILS NÉCESSAIRES ET ETUDE CAS PAR CAS

--	--	--	--	--	--

Ce pictogramme indique une plus forte sensibilité aux UV (le taux d'incidence de l'ensemble lumineux est supérieur à 50% et/ou le coefficient d'absorption du revêtement est inférieur à 0,40).

Gergovie Val d'Allier Communauté – Opération Façades - Etude chromatique
Elisane AUBERGER/SYCOMORB – Préconisations et Mise en scène - Décembre 2006

114 Gergovie Val d'Allier Communauté – Opération Façades - Etude chromatique
Elisane AUBERGER/SYCOMORB – Préconisations et Mise en scène - Décembre 2006

115 Gergovie Val d'Allier Communauté – Opération Façades - Etude chromatique
Elisane AUBERGER/SYCOMORB – Préconisations et Mise en scène - Décembre 2006

3/ Le bourg de VEYRE

Village en longueur cerné par l'urbanisation pavillonnaire.

Les aménagements de sols qui ont été réalisés apportent des couleurs plus douces et plus complexes que l'enrobé.

Très belles constructions bourgeoises, bien proportionnées avec pour certaines volets, balcons et portails.

- Préserver l'harmonie de ces constructions. Les équilibres des couleurs actuelles sont satisfaisants.

Quelques éléments singuliers comme la chapelle qui en fait ne se démarquent guère.

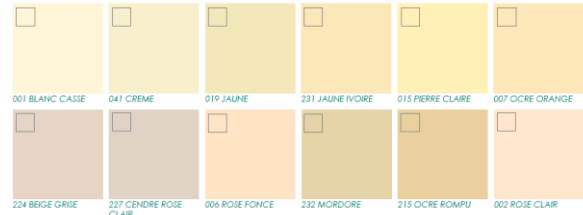
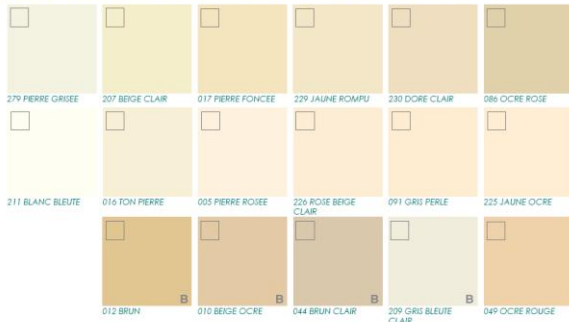
- Mettre en valeur la chapelle
- Eviter de casser l'harmonie actuelle, rester dans des tons assez doux, sauf pour des éléments particuliers.

ÉLÉMENTS À METTRE EN VALEUR

- La chapelle
- Eventuellement les éléments secondaires en briques

COULEURS FACADES

COULEURS STANDARDS POUVANT ETRE UTILISEES EN «PRODUIT PRET A L'EMPLOI», OU EN ENDUIT A LA CHAUX. CONSEILS NECESSAIRES POUR HARMONISER LES COULEURS ENTRE ELLES



COULEURS MOINS STANDARDS, UTILISER PREFERENTIELLEMENT EN BADIGEON, ETUDE AU CAS PAR CAS



COULEURS A N'UTILISER QUE SUR CERTAINES ARCHITECTURES TYPÉES A CONDITION QUE LA NUANCE REPONDE AUX USAGES EN COURS AUX ÉPOQUES DE RÉFÉRENCE, CONSEIL NECESSAIRE ET ETUDE CAS PAR CAS



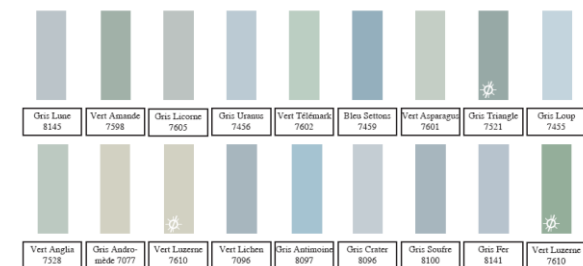
Pour les façades, nuances extraites du nuancier Weber et Broulin. Cela ne constitue en rien une prescription de ces produits. Des nuances similaires peuvent être prises dans d'autres nuanciers (par exemple / Parex, Perbé, Chaux de St Astier, Strassville ... etc) ou bien en badigeon de chaux ou en couleurs minérales. Références dans la gamme Pantone pour les autres couleurs. L'impression peut modifier les nuances.

LEGENDE

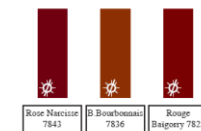
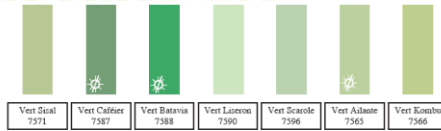
- Etude au cas par cas
- Conseil nécessaire
- B** Emploi en badigeon
- Eviter les produits prêts à l'emploi pour cette nuance
- Ty** Couleurs appliqués à utiliser que sur certaines architectures typées à condition que la nuance répondent aux usages en cours aux époques de référence, conseil nécessaire et étude cas par cas

MENUISERIES

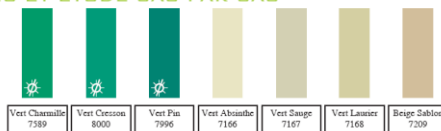
COULEURS STANDARDS, CONSEILS NECESSAIRES POUR HARMONISER LES COULEURS AVEC CELLES DE LA FAÇADE



COULEURS MOINS STANDARDS, CONSEILS NECESSAIRES ET ETUDE CAS PAR CAS



COULEURS PLUS DELICATES, A N'UTILISER QUE DANS DES CAS PARTICULIERS, CONSEILS NECESSAIRES ET ETUDE CAS PAR CAS



FERRONNERIES



Ce pictogramme indique une plus forte sensibilité aux UV
L'absence d'un pictogramme indique une sensibilité standard (à 50%
selon le coefficient d'absorption du revêtement sélectionné voir tableau)

Les noyaux anciens des 3 centres bourgs sont contraints par des difficultés spécifiques du territoire :

- La structure des bâtiments : difficulté de restructurer ou réaménager certaines constructions anciennes compte tenu de leur étroitesse (maison vigneronne, maison en hauteur).
- La densité des noyaux urbains génèrent des contraintes en terme d'ensoleillement, de stationnements, de surfaces (peu de terrains attenants), ... ➔ Menace : Cette complexité provoque des délaissements : démolition totale ou partielle de bâtiments, en vue de reconstruire ou de créer des espaces publics (tailles très réduites, et à vocation de stationnements).

ENJEUX

Préserver le patrimoine architectural des bourgs.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

Le PAB de 1998 préconisait la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur le centre historique du Monton et ses abords. Le secteur d'intervention pourrait être augmenté des silhouettes lointaines du bourg de Monton, depuis Veyre et Soulasse.

L'Architecture actuelle

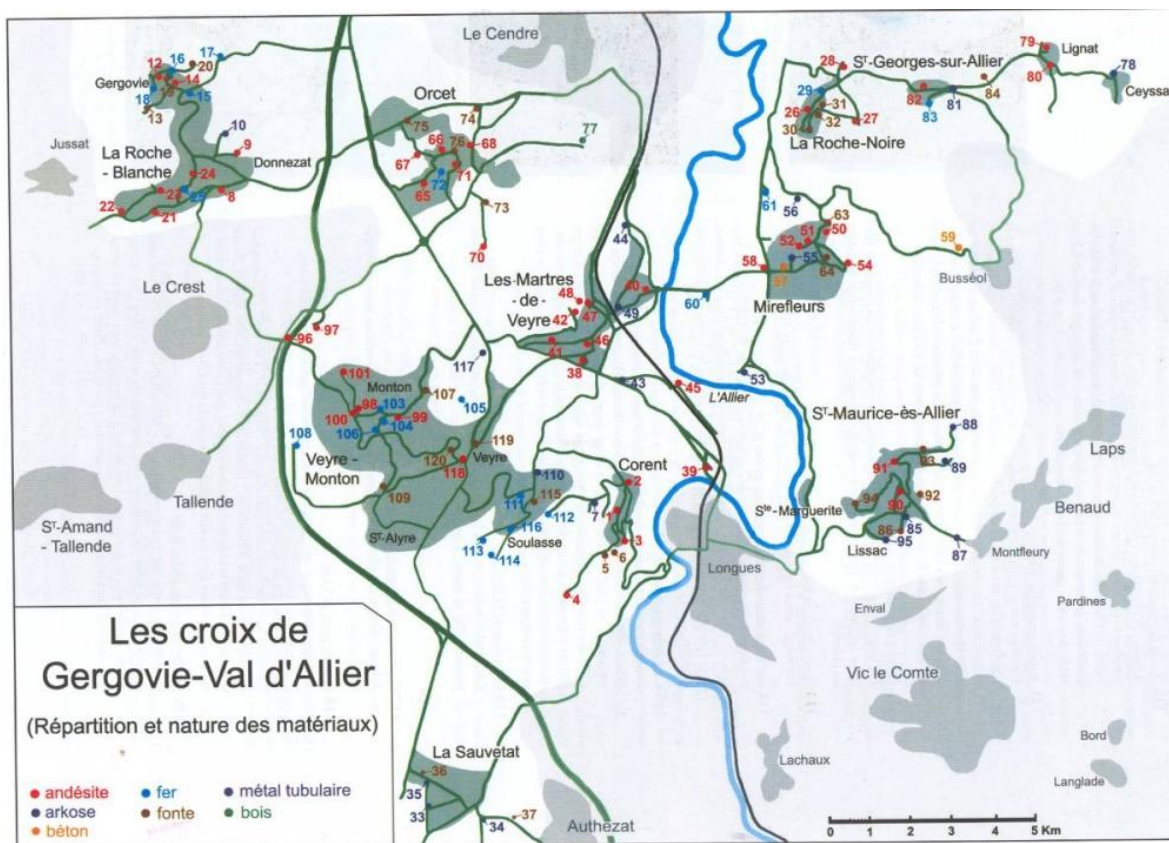
Les extensions urbaines en périphérie des bourgs, réalisée depuis la seconde moitié du 20^e siècle, se caractérisent par un type d'habitat (habitat pavillonnaire, répondant aux besoins actuels) et reflètent les différents styles architecturaux de ce type d'habitat.



Les éléments du Petit Patrimoine Rural

Les 3 bourgs disposent d'éléments du petit patrimoine rural.

- Les fontaines et lavoirs se succèdent en enfilade sur les pentes des bourgs.
Celles de Monton, alimentées par des galeries aux tracés inconnus creusées au pied de la butte sont alignées en limite sud de l'ancien bourg.
Tant à Monton qu'à Soulasse les bassins sont associés à des structures voûtées avec facade et fond maçonnés.
- Des pigeonniers.
- 25 croix.
 - Les croix de pierre avec croisillon complexe. Exemple : croix de cimetière de Monton.
 - Les croix en pierre à long fût. Ex : croix de chemin à Marmant.
 - Les croix de pierre avec les saints locaux. Ex : croix St Roch.
 - Les croix en fer forgé. De nombreux exemples à Soulasse, Monton, St Alyre, ...
 - Une croix monumentale en fer forgé, devant l'église de Monton.



http://www.sites-et-patrimoines.fr/frame_patrimoine.htm



Les orientations du SCOT du Grand Clermont

Le SCOT définit des secteurs sensibles à l'urbanisation et propose des prescriptions.

- pérenniser des points de vue et des panoramas : situés aux abords des principaux axes et ponts routiers ou aux sommets des puys ou des buttes, ces points de vue offrent des perspectives en direction des espaces naturels majeurs du Grand Clermont (Chaîne des Puys, coteaux, Val d'Allier, Bas Livradois), du coeur métropolitain ou des silhouettes bâties intéressantes. Le DOG fixe pour orientation de les pérenniser et de les valoriser, notamment, en favorisant l'ouverture du paysage (boisement) et en portant une attention forte aux vues remarquables situées aux abords des axes routiers ou en entrées d'agglomération.
- autoriser la seule réhabilitation et extension des constructions existantes, ainsi que les constructions nouvelles liées à des activités agricoles dans la stricte mesure où elles sont intégrées à l'environnement ;
- respecter les coupures entre bourgs, hameaux et écarts dans les territoires périurbains.
- le DOG vise à maîtriser l'évolution des fronts urbains sur l'ensemble des communes du Grand Clermont.



Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine

Patrimoine paysager	Patrimoine bâti
Haut-lieu à protéger et à valoriser	Patrimoine majeur à valoriser
Site paysager remarquable à protéger et à valoriser	Patrimoine remarquable à réhabiliter
Espace d'intérêt paysager à protéger et à valoriser	Bourg de la Chaîne des Puys à requalifier
Espace de reconquête paysagère	Silhouette de village du PNR Livradois-Forez à préserver
Espace à maintenir ouvert ou boisement à maîtriser	Maîtrise de l'urbanisation
Vallée remarquable à protéger et à valoriser	Coupure d'urbanisation
Trame végétale en zone urbaine à créer ou à renforcer	Coupure verte du PNR Livradois-Forez
Panorama et point de vue majeurs à pérenniser	Secteur sensible de maîtrise de l'urbanisation
Grande perspective paysagère à préserver	Urbanisation diffuse ou linéaire à stopper
Lézoux	Coeur métropolitain

Source : DOG du SCOT, 2011, p.71.

SECTION 3

LES RESSOURCES HUMAINES ET ECONOMIQUES

DEMOGRAPHIE

Le contexte supra communal

La croissance démographique du Puy-de-Dôme se renforce. Ce dynamisme, porté par une amélioration de l'attractivité, se concentre dans un couloir central gagné par l'étalement urbain.

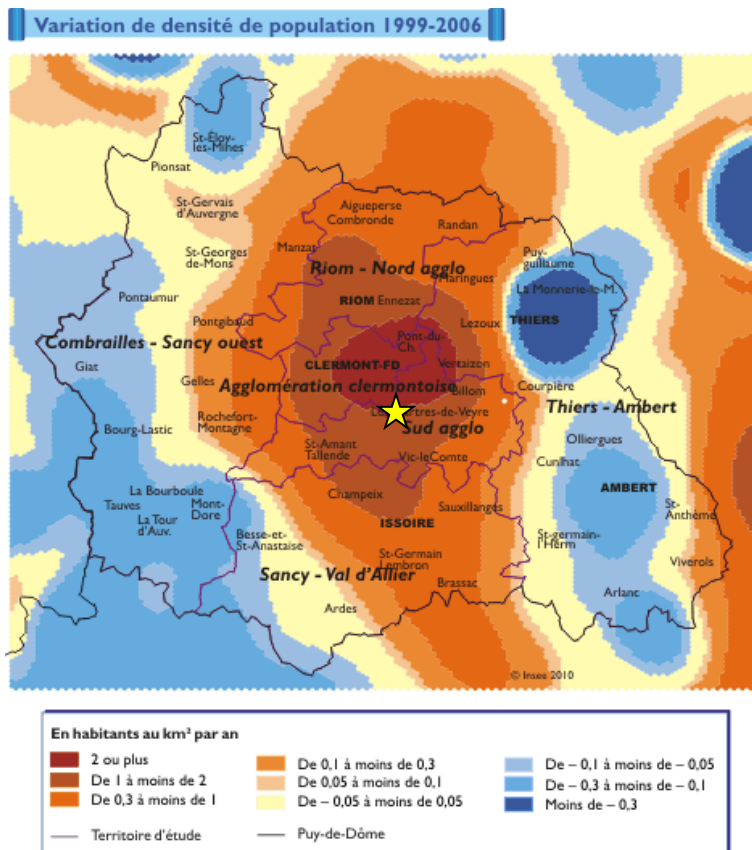
La mise à disposition des données du recensement 2006 a mis en évidence une nette amélioration du bilan démographique du Puy-de-Dôme. Entre 1999 et 2006, le rythme annuel de croissance de sa population est en effet quatre fois plus important que celui constaté entre 1982 et 1999. Signes du dynamisme démographique, l'excédent migratoire ainsi que l'accroissement naturel se sont tous deux renforcés.

(Source :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=10&ref_id=16326)

La commune de Veyre Monton se situe dans le territoire Sud-agglo.

Le secteur Sud Agglo constitue la première couronne périphérique à l'agglomération Clermontoise, et subit de fortes pressions urbaines depuis plusieurs décennies. Il s'agit d'un secteur amené à se conforter dans le cadre du SCOT du Grand Clermont.



Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2006
<http://www.insee.fr/auvergne> - Insee Auvergne - La Lettre n° 61

Gergovie Val d'Allier Communauté regroupe 11 communes et se caractérise par :

- 3ème communauté de communes la plus peuplée du Puy de Dôme, après Clermont Communauté et Riom Communauté.
- Un espace péri urbain aux fortes densités
 - 226 hab/km², contre 76 hab/km² pour le département du Puy de Dôme.
 - 2^e couronne de Clermont Fd, proximité de l'A75 ➔ territoire attractif.
- Une forte explosion démographique depuis les années 1970. cependant, un tassement démographique semble s'opérer sur le secteur depuis les années 2000. les estimations réalisées en 2005 montrent que la croissance de la population se serait accélérée par rapport à la période précédente, sans toutefois dépasser celle de la période 1982-90. GVA Communauté aurait gagné environ 480 habitants en 6 ans (entre 1999 et 2005). (source : PLH, diagnostic, 2006).
- Une population plutôt jeune composée de jeunes familles avec enfants. Cependant, certaines communes comme Veyre Monton semblent connaître un vieillissement plus prononcé. (source : PLH, 2006).

Le contexte local

A la fin du 19^e siècle, la commune comptait 1825 habitants. Elle connaît ensuite une chute démographique importante, en raison de la crise du phylloxéra, des guerres mondiales et du dynamisme industriel de Clermont Fd.

Depuis les années 1980, la commune connaît à nouveau une croissance forte, dépassant les 3000 habitants en 10 ans.

La commune se stabilise durant la période 1999-2008 (-0.4%). A l'échelle intercommunale, elle est la seule commune à ne pas continuer sa progression. Les recensements de 2004 et 2007 confirment cette tendance : **la commune de Veyre Monton perd des habitants et en comptabilise 3 349 en 2006.** En 9 ans, la commune a perdu 93 habitants, soit près de 10 personnes/an.

Les données Insee (publiées en 2011) annoncent une stabilisation avec 3 349 habitants en 2008.

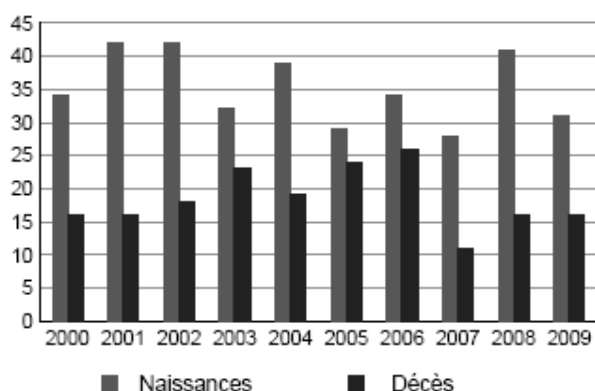
	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population	1 187	1 652	2 572	3 381	3 442	3 349
Densité moyenne (hab/km ²)	98,0	136,4	212,4	279,2	284,2	276,5

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Caractéristiques de la population :

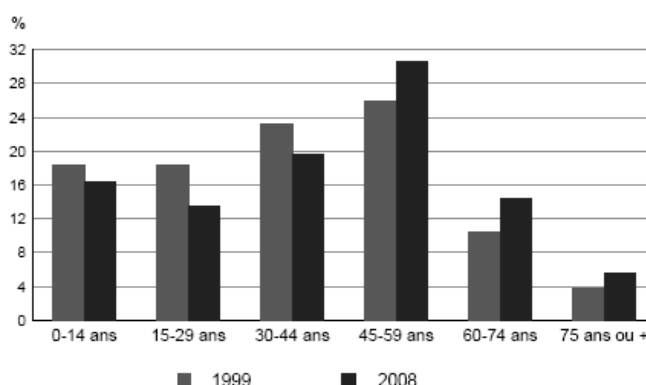
- Le renouvellement des populations s'effectuent d'avantage par le solde naturel. Le taux de natalité est largement plus fort que le taux de mortalité. Le solde migratoire ne participe plus au renouvellement des populations depuis les années 1990.
- Une population vieillissante. La part des 45-59 ans constitue la tranche d'âge dominante.

POP G1 - Naissances et décès



Source : Insee, État civil.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Les ménages :

- Contrairement à la baisse démographique que connaît la commune depuis quelques années, le nombre de ménages continue d'augmenter.

Alors que la commune a perdu 93 habitants en 9 ans, elle connaît un gain de 139 ménages supplémentaires sur la même période. **Veyre Monton compte en 2008, 1355 ménages.**

- Les ménages avec famille(s) constituent la catégorie qui accuse la plus forte baisse depuis 1999. Les couples avec enfant(s) ne représentent plus que 36% des ménages en 2008, contre plus de 48% en 1999.
- Le nombre croissant de ménages s'explique par la forte augmentation des ménages d'une personne, des couples sans enfant et des familles monoparentales.
- Le phénomène de desserrement des ménages est très marqué sur la commune, qui compte désormais moins de 2.5 habitants par ménage.

FAM T1 - Ménages selon la structure familiale

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2008	%	1999	%	2008	1999
Ensemble	1 355	100,0	1 216	100,0	3 337	3 367
Ménages d'une personne	241	17,8	159	13,1	241	159
- hommes seuls	93	6,9	80	6,6	93	80
- femmes seules	148	10,9	79	6,5	148	79
Autres ménages sans famille	29	2,1	12	1,0	61	26
Ménages avec famille(s)	1 085	80,1	1 045	85,9	3 034	3 182
dont la famille principale est :						
- un couple sans enfant	514	38,0	375	30,8	1 045	790
- un couple avec enfant(s)	489	36,1	592	48,7	1 802	2 197
- une famille monoparentale	82	6,0	78	6,4	187	195

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations complémentaires.

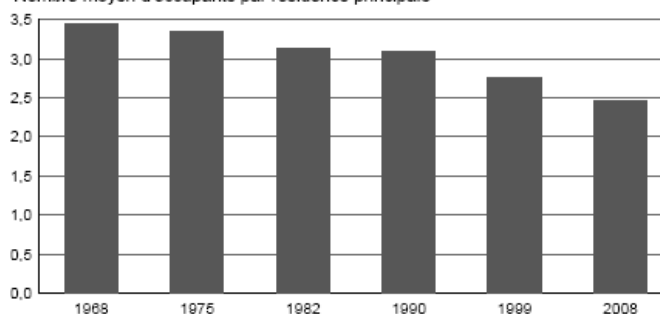
Perspectives

Selon le PLH, les prévisions démographiques de la région Auvergne annoncent sur un déclin d'ici 2015. Voir en annexe l'Aire urbaine de Clermont Fd.

Seule l'aire urbaine de Clermont Fd serait épargnée : avec une augmentation du nombre de ménages, mais une réduction de la taille des ménages.

L'hypothèse retenue dans le PLH est que le territoire peut et va poursuivre sa vocation d'accueil.

Nombre moyen d'occupants par résidence principale



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

HYPOTHÈSE : même tendances 90-99	GVA
accr. nb habitants par an	190
accr. nb. ménages par an	150
ménages 2015	8 980
population 2015	21 400

	taille moy. ménages	habitants / an	ménages / an
1990-1999	2,69	251	184
1999-2005	2,59	433	240
2005-2015	2,36	296	248

source : PLH, diagnostic, 2006.

La communauté de communes Gergovie Val d'Allier est caractérisée par une surreprésentation des 40-55 ans, qui dans une prospective de 10-15 ans, auront entre 60 et 80 ans. Si l'on applique les tendances nationales, on aurait en 2020 60 % de plus de 60 ans.

L'enquête réalisée a montré que 75 % des personnes interrogées (les 40-59 ans) ne sont pas originaires du territoire mais souhaitent y rester : il y a un fort attachement au territoire, pour des ménages qui y habitent depuis 15 ou 20 ans. Les personnes interrogées sont conscientes du problème que posera l'entretien de leurs grands pavillons avec jardin, et savent que la perte d'autonomie rendrait difficile voire impossible la vie dans leur logement actuel. Des attentes sont exprimées :

- programmes locatifs mixtes dans les communes avec des appartements adaptés aux soins à domicile
 - Structures d'accueil pour personnes en perte d'autonomie. L'EHPAD est bien perçu, il a réconcilié les personnes enquêtées avec la maison de retraite
 - Petites structures, avec maîtresse de maison
 - Solutions d'accueil de jour ou temporaire qui permette un entrée progressive en structure
- Extrait : Diagnostic, PLH, 2006.

L'attraction des pôles de Veyre Monton (et des Martres de Veyre) est marquée comme lieu de résidence envisagé, témoignant de l'importance accordée aux questions des commerces et du transport.

➔ Dans ce cadre, la commune de Veyre Monton a pour projet la mise en place d'un EHPAD public, (80 lits).

Projections démographiques

Prospectives démographiques des territoires du Puy-de-Dôme

D'ici 2031, si les mouvements de périurbanisation se maintiennent, les taux de croissance de la population des territoires d'étude situés dans ce couloir devraient être identiques à ceux enregistrés entre 1999 et 2006.

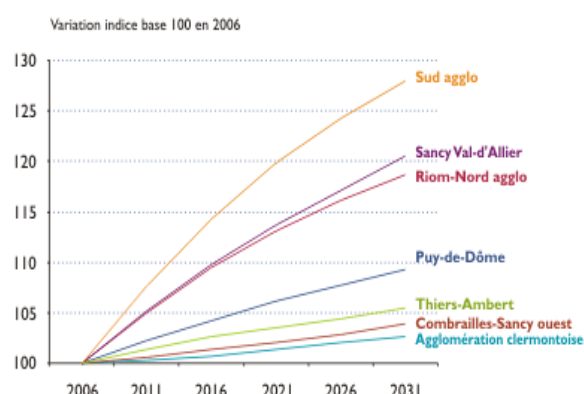
(Source : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=10&ref_id=16326)

Dynamisme démographique des territoires d'études

Territoires d'étude	Variation 2006-2031		Taux de variation annuel de la population		
	Absolue	Relative	Projeté 2006-2031	Observé au recensement	
				1999-2006	1982-1999
Puy-de-Dôme	57 600	+ 9,2 %	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 0,1 %
Agglomération clermontoise	7 600	+ 2,7 %	+ 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,1 %
Combrailles-Sancy ouest	2 200	+ 3,8 %	+ 0,2 %	0,0 %	- 0,9 %
Riom-Nord agglo	14 500	+ 18,5 %	+ 0,7 %	+ 0,9 %	+ 0,7 %
Sancy-Val d'Allier	11 600	+ 20,4 %	+ 0,8 %	+ 0,9 %	- 0,1 %
Sud agglo	16 900	+ 27,9 %	+ 1,1 %	+ 1,5 %	+ 1,4 %
Thiers-Ambert	4 800	+ 5,4 %	+ 0,2 %	0,0 %	- 0,3 %

Sources : Insee, Recensements de la population - Projections de population : Omphale 2010

Projections de population



La poursuite du desserrement des ménages

D'après les récentes projections de l'INSEE Auvergne pour le territoire du Grand Clermont, la réduction de la taille des ménages devrait encore être importante dans les années à venir, en raison à la fois de phénomènes sociologiques globaux (mise en couple plus tardive, séparations) et de la pyramide des âges (forte augmentation des personnes âgées et faiblesse de la génération en âge de procréer).

Les projections de l'INSEE prévoient une taille de 2,10 personnes par ménage en 2015 à l'échelle du SCOT du Grand Clermont, pour une taille en 2005 de 2,25. (source : DOG du SCOT, 2010).

☞ Les réflexions engagées pour le PLU à hauteur de 2020-25 doivent prendre en considération cette baisse. Pour Veyre Monton, on peut considérer que cet indicateur va perdre 1 point. Le nombre de personnes par ménage est estimé à 2.3 pour Veyre Monton en 2020.

L'évolution de la structure des ménages a une incidence sur la demande locative de logements et la demande de logements adaptés à des besoins spécifiques.

Rappel du positionnement politique du SCOT.

Les élus du Grand Clermont souhaitent relever le défi démographique en se fixant l'objectif d'accueillir au moins 50 000 nouveaux habitants d'ici 2025. Cet objectif est sensiblement plus élevé que le scénario le plus favorable de l'Insee (+ 40 000 habitants), fondé sur le prolongement des tendances observées entre 1999 et 2005, elles-mêmes plus favorables que celles observées entre 1990 et 1999. Il est le minimum à atteindre pour viser le statut de métropole nationale et européenne.

ENJEUX

Maintenir les populations en place. En accueillir de nouvelles.

Renverser les dernières tendances de baisse démographique.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

Se fixer une ambition démographique.

L'évolution de la structure des ménages a une incidence sur la demande locative de logements et la demande de logements adaptés à des besoins spécifiques.

Atteindre une diversité sociale et générationnelle. ➔ notamment en diversifier l'offre de logements.

Contexte supra communal

La commune de Veyre Monton se situe dans la 2^e couronne du Grand Clermont et appartient à Gergovie Val d'Allier Communauté. Les communes de ce secteur connaissent une pression importante et constante depuis la moitié des années 1970 environ.

Les ménages sont en général constitués de familles avec de jeunes enfants aux revenus moyens à supérieurs. Ils trouvent dans ce secteur à moins de 20 minutes de Clermont Fd, un compromis entre proximité et qualité de l'environnement.

Ce secteur se caractérise par :

- Un territoire résidentiel : seuls 16% des actifs travaillent au sein de la Communauté de communes.
- Un parc de logement déséquilibré
 - 94% de logements individuels
 - peu de logements locatifs pour une demande forte
 - un parc récent : un stock de maisons récentes qui facilitent le renouvellement de la population. On note un rythme de construction soutenu depuis les années 1990, tournant autour de 1.6 à 1.7% par an.

Le pré diagnostic des zones pilotes d'habitat du Grand Clermont (Agence Clermont Métropole, 2004) met en évidence un certain nombre d'enjeux sur ce secteur en croissance et en proche périphérie.

- Préserver l'environnement qualitatif, notamment dans le cas de nouvelles constructions.
- Diversifier la production vers une offre de locatifs et locatifs sociaux.

L'étude propose des produits habitat à décliner :

	Objectifs à privilégier dans les territoires cohérents	Accession	Locatif	Produits investisseurs	Niches	Réhabilitation
4	Marché en forte croissance Privilégier l'offre locative pour accompagner la décohabitation des jeunes et des anciens aux revenus les plus modestes.	Petits collectifs en centre bourg : petites tailles (5 à 10 logements) du T2 au T4.	Maisons individuelles groupées en locatif social. Petits collectifs locatifs sociaux.		Maisons individuelles de plain-pied (seniors).	Dans les centres bourgs : opérations en acquisition –amélioration et démolition reconstruction.

Extrait de l'étude

Un Plan Local d'Habitat a été mise en place sur 3 communautés de communes : Gergovie Val d'Allier, Allier Comté, Mur es Allier.

Instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) définissent les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à assurer, entre les communes et les quartiers, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

La démarche d'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat a été engagée conjointement dans les trois communautés de communes de Allier-Comté-Communauté, Gergovie-Val-d'Allier et Mur-ès-Allier. La démarche d'élaboration des 3

programmes d'actions a été poursuivie en commun, certaines actions étant communes et d'autres spécifiques. Un programme d'actions rassemblant les actions envisagées dans les 3 communautés de communes a été remis en octobre 2007.

L'hypothèse retenue dans le PLH est que le territoire peut et va poursuivre sa vocation d'accueil. Le besoin en nouveaux logements se base sur la reconquête du parc existant et renouvellement du parc des résidences principales existant.

Les orientations définies pour 2008-2015 visent à :

- Encourager la diversification de l'offre de logements au profit du locatif et de l'accession abordable.
- Améliorer l'habitat privé, notamment inconfortable et vacant.
- Répondre aux besoins spécifiques.

HYPOTHÈSE : même tendances 90-99	GVA
accr. nb habitants par an	190
accr. nb. ménages par an	150
renouvellement RP	2
reconquête vac et RS	6
besoin de construction nouvelles RP	146
ménages 2015	8 980
population 2015	21 400

Source : PLH, diagnostic, 2006

Synthèse des choix résidentiels en fonction des caractéristiques des ménages :

Le tableau suivant (issu du PLH) permet d'illustrer les choix résidentiels possibles en fonction des caractéristiques des ménages et des territoires, d'identifier les alternatives en matière de trajectoire résidentielle.

Clermont-Ferrand et sa couronne	Proche périphérie	Périphérie éloignée	Profil familial Produit logement souhaité
Locatif, parc plus récent, confort, beaucoup d'offres mais plus cher que sur le territoire	Locatif, parc ancien, confort moyen, peu d'offres	Locatif, parc ancien, confort moyen, peu d'offres, bon marché	Jeunes sans enfants Locatif bon marché
En accession, seul le collectif est abordable pour les jeunes familles mais ne correspond pas aux souhaits majoritaires	Quelques offres en locatif accessibles Cher en accession Prix attractif mais pas de terrain et travaux	Prix attractifs en accession Peu d'offres en locatif Prix très attractifs en accession mais pas de terrain, travaux et éloignement	Jeunes familles Maison individuelle avec terrain en accession
Biens avec peu ou pas de terrain Cher et peu d'offre mais accessible	Biens correspondant au budget de ces ménages, avec de grands terrains (1000m2) ou du bâti de caractère	Eloigné de Clermont-Ferrand Demande spécifique sur le bâti de caractère ou les grandes propriétés	Familles déjà propriétaires Maison individuelle avec terrain en accession, proche de Clermont-Ferrand ou bien de caractère
En accession ou en locatif, offre importante de logements récents, à proximité des services	Maisons de bourg et collectifs anciens en cœur de village mais niveau de confort insuffisant et peu d'offre en locatif pour les seniors modestes		Seniors souhaitant quitter leur logement En locatif ou en accession, biens avec peu de terrain et bon niveau de confort, à proximité des commerces

Les choix résidentiels des ménages

- Pas d'offre adaptée pour les jeunes sans enfants et les seniors
- Des jeunes familles devant choisir entre terrain et proximité
- Des familles déjà propriétaires qui sont les mieux placées sur le marché de l'accession

Proche périphérie : Saint-Georges-sur-Allier, La Roche Noire, Mirefleurs, Les-Martres-de-Veyre, Veyre-Monton, Orcet, La-Roche-Blanche,

Périphérie éloignée : Saint-Maurice, Corent, La Sauvetat

Le programme d'actions du PLH précise le nombre moyen de logements à créer sur 2008-2015.

Hypothèses de développement résidentiel retenues	Gergovie-Val-d'Allier Communauté	Hypothèse d'évolution En regard des projets engagés et des capacités de construction mobilisables Il s'agit de moyennes annuelles à interpréter sur l'ensemble de la période 2008-2013	181 à 186 /an Soit 1 086 à 1 116 /6 ans (nouvelles résidences principales)	181 à 186 logements /an réalisables dont : Corent : 4 La Sauvetat : 4 Les Martres : 67 Mirefleurs : 15-20 Orcet : 19 La Roche B. : 27 La Roche N. : 3 St Georges : 5 St Maurice : 6 Veyre-Monton : 31 Soit 1 086 à 1 116 /6 ans
Développement communautaire			Opérations mixtes pressenties <i>Cette liste peut être complétée à la demande des communes</i>	Les Martres : ZPH : 180 / 6 ans, dont 45 PLUS et 30 AS La-Roche-Blanche : Portes de Donnezat : 120 / 6 ans dont 30 PLUS II, 20-25 AS Mirefleurs : Sous le château St Maurice : ch. du verger : 4-6 PLUS II + 2-4 AS Veyre-Monton : Zone II Ag : 120 / 6 ans dont 20-30 PLUS + AS
Répartition par commune En regard des projets engagés et des capacités de construction mobilisables Il s'agit de moyennes annuelles à interpréter sur l'ensemble de la période 2008-2013	Corent : 4 La Sauvetat : 4 Les Martres : 67 Mirefleurs : 15-20 Orcet : 19 La Roche B. : 27 La Roche N. : 3 St Georges : 5 St Maurice : 6 Veyre-Monton : 31	Mise en œuvre des opérations mixtes pressenties :		Les-Martres-de-Veyre : ZPH : OA ou ER La-Roche-Blanche : Portes de Donnezat : OA ou ER St Maurice : ER déjà institué au PLU Mirefleurs : OA ou ER Veyre-Monton : Zone II Ag : OA ou ER Dans les autres secteurs et communes : définition d'orientations d'aménagement, d'emplacements réservés ou de secteurs particuliers permettant la mise en œuvre des objectifs de mixité sociale

PLUS : locatif social ordinaire

AS : accession sociale

ER : emplacement réservé

OA : orientations d'aménagement

Un programme d'actions plus précis a été élaboré par communauté de communes pour la période 2009-2014 et confirme les objectifs Habitat pour Veyre Monton.

PLH GVAC 2009-2014 : PROGRAMMATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

COMMUNES	NOUVEAUX LOGEMENTS PREVUS		LOGEMENTS PLUS *			OPERATIONS MIXTES			PLAI	LOGEMENTS TEMPORAIRES
	PAR AN	TOTAL / 6 ANS	TOTAL / 6 ANS	DONT NEUFS	DONT AA	NB LOGEMENTS / 6 ANS	DONT PLUS	DONT AS		
CORENT	4	24	4	4	0					
LA ROCHE BLANCHE	27	162	30	30	0	120	30	20-25		
LA ROCHE NOIRE	3	18	0	0	0					
LA SAUVETAT	4	24	4-5	0	4-5					
LES MARTRES DE VEYRE	67	402	75	75	0	180	45	30		
MIREFLEURS	15-20	90-120	5	0	5					
ORCET	19	114	25	25	0					
SAINT GEORGES	5	30	12	12	0					
SAINT MAURICE	6	36	4-6	4-6	0	6-10	4-6	2-4		
VEYRE MONTON	31	186	20-30	0	20-30	120	20-30			
GVAC	181-186	1086-1116	240			426-430	79-111	52-89	18-30	3-5

AA = Acquisition Amélioration

AS = Accession Sociale

* : le chiffre indiqué pour GVAC est supérieur au total des communes, car l'ensemble des projets n'a pas été affecté.

Le rôle du PLU : Les documents d'urbanisme communaux constituent le cadre réglementaire incontournable pour tout projet de construction et des outils opérationnels sont liés à leur existence : droit de préemption urbain, emplacements réservés... Leur adaptation pourra s'avérer nécessaire pour **permettre et favoriser** la mise en œuvre de la future politique locale de l'habitat ; dans ce cas, les communes disposeront d'un délai de 3 ans pour le faire.

Dans le cadre d'une économie de foncier, il est nécessaire de déterminer les potentialités foncières. Voir *L'organisation du territoire*.

Contexte communal

Contrairement à la baisse démographique communale, mais conformément à l'augmentation du nombre de ménages (dû au phénomène de desserrement des ménages), le parc des logements connaît une progression continue. **La commune de Veyre Monton comptabilise 1451 logements en 2008.** Au vu du recensement intermédiaire de 2006, le parc des logements affiche un gain de 17 logements supplémentaires en 2 ans.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Ensemble	443	617	963	1 201	1 353	1 451
Résidences principales	336	489	817	1 082	1 243	1 357
Résidences secondaires et logements occasionnels	74	79	62	60	51	26
Logements vacants	33	49	84	59	59	67

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Evolution sur 9 ans (1999-2008)

Nombre d'habitants	Nombre de ménages	Nombre de logements
- 93 habitants	+ 139 ménages	+ 98 logements

Caractéristiques du parc des logements :

- Le parc des logements connaît une évolution constante et croissante, au profit essentiellement des Résidences Principales, qui représentent en 2006, 93% du parc des logements. Les données Insee 2008 confirme cette tendance (93.5% des logements).
- Les Résidences Secondaires accusent une forte chute, perdant 25 logements en 9 ans. Elles représentent moins de 2% des logements en 2008.
- On note également une progression non négligeable des Logements Vacants (67 LV en 2008, soit 4.6% du parc). Les logements vacants sont relativement peu nombreux, mais leur reconquête est limitée par des phénomènes de rétention immobilière et par des difficultés techniques spécifiques à ce patrimoine souvent ancien.
- Il est à remarquer le déséquilibre prononcé des catégories de logement. Les logements sont essentiellement constitués de maisons individuelles (près de 95% du parc). La catégorie appartement ne représente que 5% des logements. Pourtant, on note l'effort de rééquilibrage opéré depuis 9 ans, puisque les appartements ne constituaient en 1999 que 4.4% des logements.

Les Résidences Principales :

- Les RP dominant : 93.5% du parc des logements.
- Le phénomène de périurbanisation et attractivité de la commune a généré une forte constructibilité du territoire depuis les années 1970. La part des constructions anciennes, traditionnelles (antérieures à 1949) accuse une baisse continue (elles constituent moins de 21% des Résidences Principales).

- Les RP tendent à être de plus en plus spacieuses : on note une très forte augmentation des RP ayant 5 pièces et plus. Cette catégorie concerne plus de 60% des RP.
Les RP de petites superficies, comprenant une à deux pièces, sont stables depuis 9 ans.
Ce sont surtout les RP de 3 et 4 pièces qui accusent une baisse notable, au profit de la très forte progression des 5 pièces et plus.
- La rotation des logements est faible. Les occupants restent relativement longtemps dans leur logement.
En 2008, 16.4% des ménages occupent leur logement depuis plus de 30 ans ; et près de 30% des ménages occupent leur logement depuis 20-29 ans.
- Les Résidences Principales sont principalement occupées par des propriétaires (plus de 89% des RP sont occupées par des propriétaires, en 2008). Ce chiffre est en progression constante.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2008	%	1999	%
Ensemble	1 357	100,0	1 243	100,0
1 pièce	1	0,1	1	0,1
2 pièces	31	2,3	30	2,4
3 pièces	113	8,3	147	11,8
4 pièces	387	28,5	408	32,8
5 pièces ou plus	825	60,8	657	52,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2008	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,9	4,7
- maison	5,0	4,8
- appartement	3,8	3,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

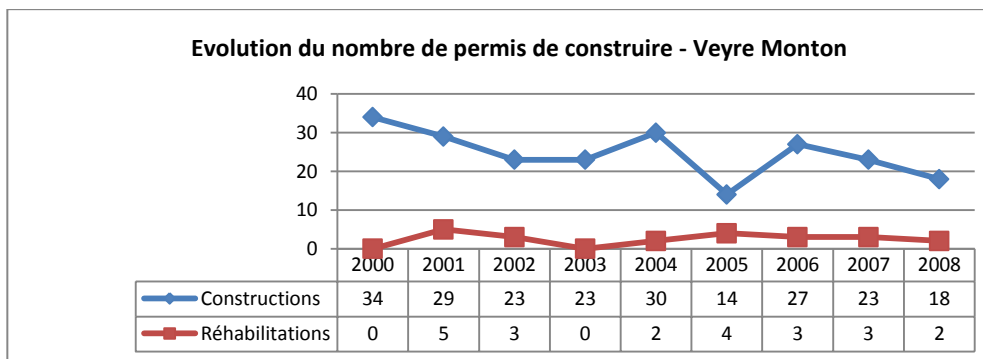
Menaces, perspectives :

Avec la réduction de la taille des ménages et la production continue de grands logements, l'inadéquation entre taille des logements et taille des ménages va s'accroître. Les modalités d'occupation du parc, à savoir une écrasante majorité de propriétaires occupants, se traduisent par une faible fluidité du parc : les ménages propriétaires restent plus longtemps dans leur logement, y compris lorsqu'il est devenu trop grand ou inadapté (enfants qui dé-cohabitent, personnes âgées vivant seules), et ce d'autant plus en l'absence d'offre en petits logements pour du locatif ou de l'accession.

Le besoin en petits logements doit cependant être nuancé : les ménages ont tendance à occuper des logements de plus en plus grands, pour des motifs de confort mais également en raison d'évolutions sociales (nécessité pour un parent divorcé d'accueillir ses enfants, pour un ménage âgé de pouvoir loger sa famille éloignée).

Le renouvellement du parc

Le renouvellement du parc passe essentiellement par la construction de nouveaux logements, mais s'exprime pour une petite part, par des réhabilitations de logements existants.



Source : mairie.

Les réhabilitations. La réhabilitation concerne essentiellement les logements anciens des centres bourgs de Monton, Soulasse et Veyre. Plusieurs outils favorisent le recyclage des logements existants, et par extension, de mettre en valeur les noyaux villageois :

- L'ANAH : D'une manière générale (à l'échelle du PLH intercommunautaire), ces opérations de rénovation sont à l'initiative de propriétaires privés (bailleur et occupant). Il est à souligner qu'elles concernent pour une part, d'adaptations au handicap ou au vieillissement.
 - ➔ Entre 1999 et 2005, le PLH recense sur la commune de Veyre Monton, 10 opérations financées par l'ANAH.
- Opérations façades et toitures. Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la charte architecturale et paysagère, Gergovie Val d'Allier Communauté lance un programme d'aide à la restauration des façades et des toitures, avec l'aide des Conseils Général et Régional. Les objectifs de la collectivité sont de permettre la préservation des caractéristiques architecturales des centres anciens des communes, en incitant les particuliers, par le biais d'un conseil architectural et d'une aide financière, à procéder aux travaux précédemment cités.

Les constructions. Elles concernent la grande majorité des nouveaux logements.

Dans le cadre du PLH, la commune peut envisager d'ici 2015, la réalisation de 31 nouveaux logements en moyenne et par an, soit 186logements/6 ans ; et 120 logements/6 ans avec les zones NAg.

Sur la période 1990-2009, la construction de logements neufs par type d'habitat se répartie de la manière suivante sur la commune de Veyre Monton :

- 4% de logements collectifs
- 96% de logements individuels, avec une prédominance de l'individuel en lot libre (95%) vis-à-vis de l'individuel groupé réalisé dans le cadre d'une procédure opérationnelle (lotissement, ZAC, ...1%).

Commune	Individuel libre	Individuel groupé	Collectif
Les Martres-de-Veyre	72%	12%	16%
Veyre Monton	95%	1%	4%
Mirefleur	93%	5%	2%
Le Cendre	51%	11%	38%
Orcet	68%	28%	4%

Données DREAL – SITADEL 1990-2009

Source : Note d'Enjeux des Martres de Veyre, DDT63, 2011.

Les logements sociaux. La commune de Veyre Monton dispose de 18 logements sociaux, ce qui constitue un parc relativement restreint par rapport à la taille de la commune. (source : PLH, 2006).

Sur les trois communautés de communes, la vacance des logements sociaux est nulle. Cela indique une forte tension sur le parc, qu'on retrouve dans une moindre mesure à l'échelle du Grand Clermont.

Taux de mobilité (ou de rotation) : nombre d'emménagés récents / ensemble du parc

Communauté de communes	ACC	MEA	GVA
Taux de rotation	12,9%	16,3%	18,3%

Source : Données DDE, enquête EPLS

source : PLH, diagnostic, 2006.

Dans le cadre du PLH, une des actions est de produire des PLUS (locatif social ordinaire). ➔ La commune de Veyre Monton aurait la possibilité de réaliser entre 20 et 30 PLUS neufs, en définissant des zones NAg.

Perspectives et contraintes

Le SCOT du Grand Clermont définit des orientations en matière de Logements et de Densification urbaine

1 - Rappel des objectifs du PADD du SCOT : Pour relever le défi démographique, le SCOT du Grand Clermont se fixe pour objectif une augmentation de sa population d'au moins **50 000 nouveaux habitants d'ici 2030**, notamment par un renforcement de son attractivité à l'échelle nationale.

2 - Orientations générales d'aménagement du SCOT à prendre en compte dans le PLU :

■ Répondre aux besoins de logements

Le SCOT fixe un objectif minimal de 45.000 logements à produire sur l'ensemble du territoire du Grand Clermont pour la période 2011-2030.

Afin d'infléchir la dynamique d'urbanisation qui a prévalu entre 1995 et 2005, à savoir 60% des logements neufs dans le cœur métropolitain, 10 % dans les pôles de vie et 30% dans les territoires périurbains, le SCOT vise à renforcer le cœur métropolitain et les pôles de vie en retenant pour objectif de tendre vers une répartition des nouveaux logements à hauteur de :

- 70 % dans le cœur métropolitain ;
- 15 % dans les pôles de vie ;
- 15 % dans les territoires périurbains.

Le SCOT définit le nombre de logements autorisés par EPCI.

- Gergovie Val d'Allier Communauté : 1 760 logements dont 1031 logements au maximum pour les territoires périurbains.

En outre, afin de favoriser la densification du tissu urbain, dans les territoires périurbains, il peut être réalisé un nombre de logements supplémentaires en renouvellement urbain ou sur des « dents creuses » dans les limites suivantes

- Gergovie Val d'Allier Communauté : 345 logements ;

■ Réduire la consommation foncière

Ainsi, afin de «rendre compatible le développement urbain avec la préservation de l'environnement», le DOG du SCOT fixe comme objectif de porter la densité des nouveaux logements à :

- 130 m² en moyenne de surface pour 1 logement dans le cœur métropolitain avec une densité maximale de 250 m² pour 1 logement en extension urbaine ;
- 500 m² en moyenne de surface pour 1 logement dans les pôles de vie,
- 700 m² en moyenne de surface pour 1 logement dans les territoires périurbains.

En considération des objectifs d'efficacité foncière, le SCOT fixe par EPCI des surfaces maximales pour la construction de logements :

- Gergovie Val d'Allier Communauté : 109 ha ;

■ Soutenir l'effort sur la production de logements pour les ménages les plus modestes

Afin de pouvoir répondre aux demandes des ménages disposant de ressources modestes, mais aussi de faciliter les parcours résidentiels, la construction de logements sociaux représente au minimum :

- 20 % de la production de logements nouveaux dans le cœur métropolitain, y compris pour les communes qui répondent d'ores et déjà aux objectifs de l'article 55 de la loi SRU 3 ;
- 15 % de la production de logements nouveaux dans les pôles de vie.
- 15 % de la production de logements nouveaux dans les territoires péri urbains

ENJEUX

Le parc immobilier est aujourd'hui vieillissant et est loin de répondre aux objectifs fixés par le projet de loi Grenelle 1 (Titre 1er – Chapitre 1er). L'objectif fixé par l'Etat est de réduire de 38% la consommation énergétique des bâtiments existants d'ici 2020 avec une consommation moyenne ramenée de 230 à 150 kWh/m²/an.

L'Etat prévoit la rénovation des bâtiments publics, de l'ensemble du parc de logements sociaux et des actions spécifiques pour encourager la rénovation accélérée du parc résidentiel et tertiaire.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

Diversifier l'offre de logements. ➡ Cela implique d'intervenir sur la densité et d'inciter de nouvelles formes architecturales (mitoyenneté des constructions individuelles, semi collectifs, ...).

Favoriser la mixité sociale et générationnelle. ➡ Favoriser l'accession sociale, augmenter le parc locatif privé et public, logements adaptés aux personnes à mobilité réduite),

Répondre aux exigences environnementales ➡ Inciter la diminution des consommations énergétiques et favoriser la mise en place d'énergies renouvelables.

LA VOCATION ECONOMIQUE

L'emploi

La majeure partie des habitants a accès à un emploi dans la capitale auvergnate et profite de la situation géographique de la commune pour en faire leur résidence principale. Ainsi, s'offre à eux un cadre de vie de grande qualité entre Limagne et chaîne des Puys.

Les principaux pôles d'emploi de proximité sont :

- La Roche Blanche (713 emplois),
- Les Martres-de-Veyre (676 emplois)
- et Veyre-Monton (541 emplois). Les données Insee indiquent la présence de 32 entreprises sur la commune.

La commune offre peu d'emplois.

Le nombre d'actifs travaillant sur Veyre Monton diminue.

Malgré la baisse démographique, la population active occupée se maintient. Les recensements de 2006 et 2008 (publiés en 2011) constatent une légère baisse du chômage et une augmentation du nombre d'actifs ayant un emploi.

Les secteurs d'activités qui prédominent relèvent du domaine du commerce, du transport et des services divers (près de 60% des entreprises en 2010). Les entreprises ne sont majoritairement pas très anciennes : plus de 50% des entreprises existent depuis moins de 10 ans.

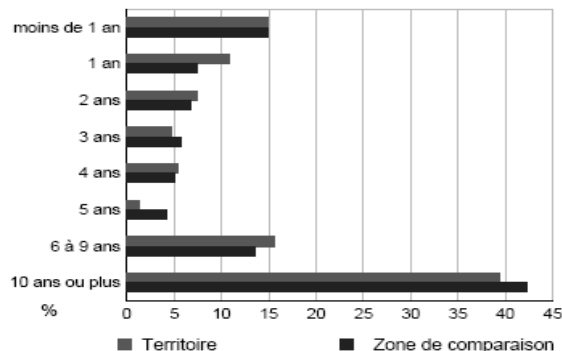
EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	1999
Ensemble	2 381	2 460
Actifs en %	71,1	71,5
dont :		
actifs ayant un emploi en %	67,0	65,9
chômeurs en %	4,1	5,2
Inactifs en %	28,9	28,5
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,6	13,8
retraités ou préretraités en %	13,8	7,2
autres inactifs en %	6,5	7,5

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2010



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	1999	%
Ensemble	1 602	100,0	1 625	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	194	12,1	212	13,0
dans une commune autre que la commune de résidence	1 408	87,9	1 413	87,0
située dans le département de résidence	1 355	84,6	1 371	84,4
située dans un autre département de la région de résidence	25	1,5	18	1,1
située dans une autre région en France métropolitaine	27	1,7	24	1,5
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	1	0,1	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Les équipements

Le bourg de Veyre, traversé par un axe majeur rejoignant un échangeur autoroutier, constitue le cœur économique de la commune. Il regroupe de nombreux équipements et activités commerciales et artisanales.

Les équipements publics

- CCAS
- Gendarmerie
- 2 bureaux de Poste à Veyre et Monton

Les équipements médicaux

- 4 médecins généralistes
- 4 infirmières
- 1 chirurgien dentiste
- 1 pharmacie
- 1 ambulancier taxi
- 2 kinésithérapeutes
- 1 service de portage des repas à domicile pour le 3^e Age

Les équipements scolaires

- 1 relais assistance maternelle
- Une école primaire privée : environ 10 enfants.
- Le groupe scolaire Jean Moulin :
 - Maternelle : 215 élèves en 2008
 - Primaire : 115 élèves en 2008

Les élèves peuvent bénéficier de trois services : le transport, le centre de loisirs et le restaurant scolaire.

On note une baisse de fréquentation du groupe scolaire depuis 2000 :

- 2000 : 360 élèves
- 2008 : 330 élèves

- La commune ne dispose pas de collège. Le collège Jean Rostand le plus près se situe sur la commune voisine des Martres de Veyre et accueille environ 95% d'élèves venant de Veyre Monton.

Un transport par car fait la liaison entre le collège et la commune matin et soir. Il est organisé par le syndicat intercommunal de Gestion du Collège Jean Rostand.

- Le lycée le plus proche se situe à Courmon d'Auvergne et accueille environ 50% des lycéens de Veyre Monton.

Les équipements culturels

- Complexe Sportif : Equipé d'une salle des sports, de trois terrains de foot avec vestiaires, de deux courts de tennis, d'un terrain de boules, d'une aire de jeux pour enfants, d'une maison de gardien et d'un parcours santé.



Halle des sports



Terrain de football



Courts de tennis



Parcours santé

- Salle d'Occitanie
- Le Club 22 (salle de concert associative)
- Salle Harmonia (salle des fêtes)
Équipée d'une sonorisation et de moyens de projection, d'une scène avec éclairages, elle peut recevoir toutes sortes de spectacles (théâtre, concerts, variétés, conférences...). Gratuitement mise à disposition des associations de la commune, elle peut être louée à des habitants de la commune (mariages ou banquets familiaux) ou associations extérieures (tarifs disponibles en mairie).
- Ecole intercommunale de musique
L'enseignement musical est organisé au niveau de la communauté de communes sur les sites des Martres-de-Veyre et de La Roche-Blanche. Cette école accueille plus de 200 élèves pour l'enseignement du solfège et de divers instruments.
- Office de tourisme situé sur le plateau de Gergovie.
- 1 Bibliobus sur Monton
- environ 37 associations.

LA VOCATION ECONOMIQUE

La vocation agricole

RAPPEL DES LOIS ET TEXTES REGLEMENTAIRES

- loi du 9 juillet 1999 d'orientation agricole
- loi SRU du 13 décembre 2000
- loi du 5 janvier 2006 relative au développement des territoires ruraux

Préambule

L'analyse de la vocation agricole de la commune est essentiellement fondée sur l'analyse des éléments statistiques officiels (Fiche AGRESTE, Ministère de l'Agriculture). Ces données doivent ainsi être interprétées prudemment du fait de la méthode de recensement : les statistiques ne comprennent que les chefs d'exploitations implantés sur la commune ; ainsi les chefs d'exploitation des communes voisines travaillant sur la commune concernée ne sont donc pas comptabilisés. De même que sont prises en compte les surfaces exploitées sur les communes voisines par les exploitations de la commune. De plus, la dernière enquête date de 2000.

La commune appartient à la région agricole de la Limagne Viticole. Elle se situe dans 3 aires d'appellation d'origine contrôlée :

- Aire géographique de production de lait, de transformation et d'affinage de l'AOC fromagère Bleu d'Auvergne.
- Aire géographique d'affinage de l'AOC fromagère Cantal et de l'AOC Saint Nectaire.
- Aire géographique de l'AOC Côtes d'Auvergne.
- Aires de production des IGP Veau du Limousin, Volailles d'Auvergne, Porcs d'Auvergne, et de l'IGP viticole Puy de Dôme.

Contexte intercommunal

- Malgré une poussée urbaine très forte, les surfaces agricoles sont en augmentation. Ce phénomène s'explique par la mise en culture sous forme de terres labourées, d'anciennes zones de friches sur les pentes des puys.
- Le phénomène national s'applique au secteur : diminution du nombre d'exploitation, augmentation de la surface moyenne des exploitations.
- Une population agricole plutôt jeune.
- Les systèmes agraires : Majorité de terres labourables. Les surfaces irriguées sont en constante progression.

Contexte communal

Dans le domaine de l'agriculture, on compte de moins en moins d'exploitants. La commune a perdu 15 exploitants en 12 ans. Et conformément au phénomène national, les surfaces agricoles utilisées par les exploitants ont progressé.

L'urbanisation des terrains en est une cause. Culture des céréales, vignes et vergers se partagent les surfaces.

AGR T1M - Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations		SAU (1) moyenne (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Toutes exploitations (2)	21	36	32	17
dont exploitations professionnelles	14	16	36	31

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : y compris les exploitations sans SAU

Source : AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000

Les systèmes agraires

L'élevage

L'élevage est devenu une activité marginale. Quelques pâtures existent encore, notamment sur les pentes trop fortes pour les terres labourables.

La viticulture

La présence de la cave Saint Verny rappelle l'ancienne vocation viticole du secteur.

➔ Rappel : La culture de la vigne est présente sur les coteaux de Limagne depuis l'époque Gallo-romaine, mais c'est au XIXe siècle qu'elle se développe plus particulièrement. L'Auvergne est alors la 3ème région productrice de vin en France. L'épidémie de phylloxéra des années 1894 à 1899 marqua le déclin de cette véritable monoculture.

Un Terroir volcanique :

- *L'exposition : Partie méridionale de la mosaïque des vignobles qui jalonnent le cours de la Loire et de l'Allier, le vignoble des Côtes d'Auvergne est entièrement situé sur le département du Puy-de-Dôme.
Son altitude varie entre 380 et 530 mètres.
Les coteaux bordant la Limagne sont abrités des vents océaniques par la chaîne des Puys, ce qui induit une pluviométrie de type méridional (550 mm d'eau seulement).*
- *Les sols sont basaltiques, le sous-sol est marno-calcaire ou argilo-calcaire. La base volcanique affleure plus ou moins selon les secteurs ce qui donne leur typicité aux Côtes d'Auvergne.*

Aujourd'hui, si le nombre d'exploitant diminue, les surfaces viticoles tendent à se maintenir voire progresser. On assiste à une véritable renaissance des Côtes d'Auvergne, grâce à une professionnalisation de l'activité qui se traduit par :

- le dynamisme des viticulteurs indépendants et de la Cave Saint Verny (reprise par Limagrain).
La cave St Verny reçoit les vendanges de 400 ha de vignes bénéficiant de l'appellation AO-VDQS Côtes d'Auvergne, comprenant les dénominations locales Châteauguay (70 ha), Boudes (45ha), Corent (40ha), Madargue (13ha) et Chanturgue (7ha).
- le souci permanent d'améliorer la qualité des produits : nouveaux cépages, nouvelles techniques de vinification, maîtrise des rendements. Une démarche d'attribution de l'Appellation d'Origine Contrôlée est actuellement engagée.
➔ La dénomination Corent correspond aux parcelles encépagées sur les pentes du Puy de Corent que se partagent 4 communes (Corent, La Sauvetat, Les Martres de Veyre et Veyre Monton).

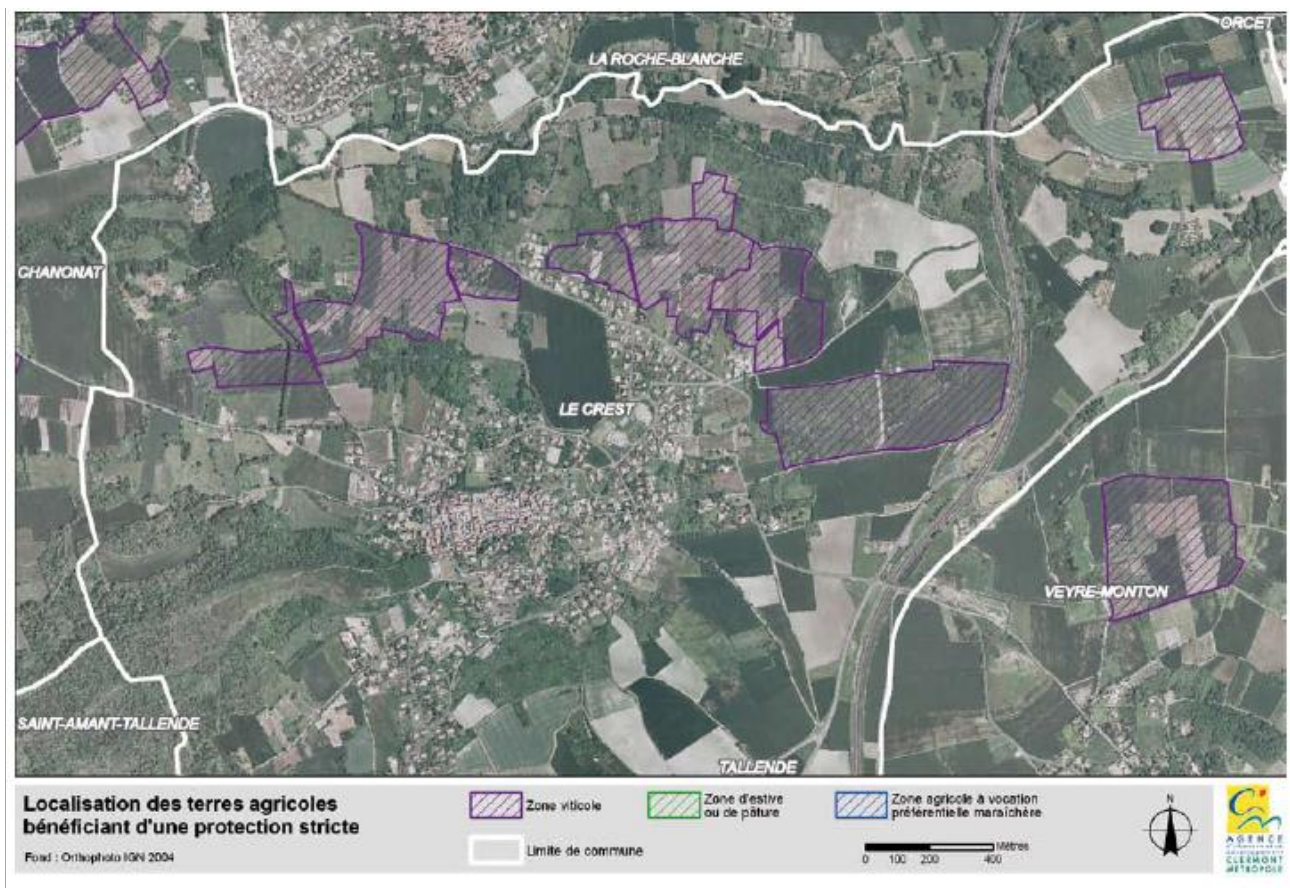
➔ Présent sur tous les terroirs, le Gamay noir à jus blanc est de loin le plus important (environ 75 % des surfaces plantées). Il est la base des plantations nouvelles. Il y côtoie le Gamay dit "d'Auvergne". Pinot Noir et Chardonnay, deux cépages nobles, font un retour prometteur dans l'encépagement de nos vignobles, après des années d'oubli. Il est à noter que le morcellement des parcelles viticoles rend plus difficile la gestion de cette activité.

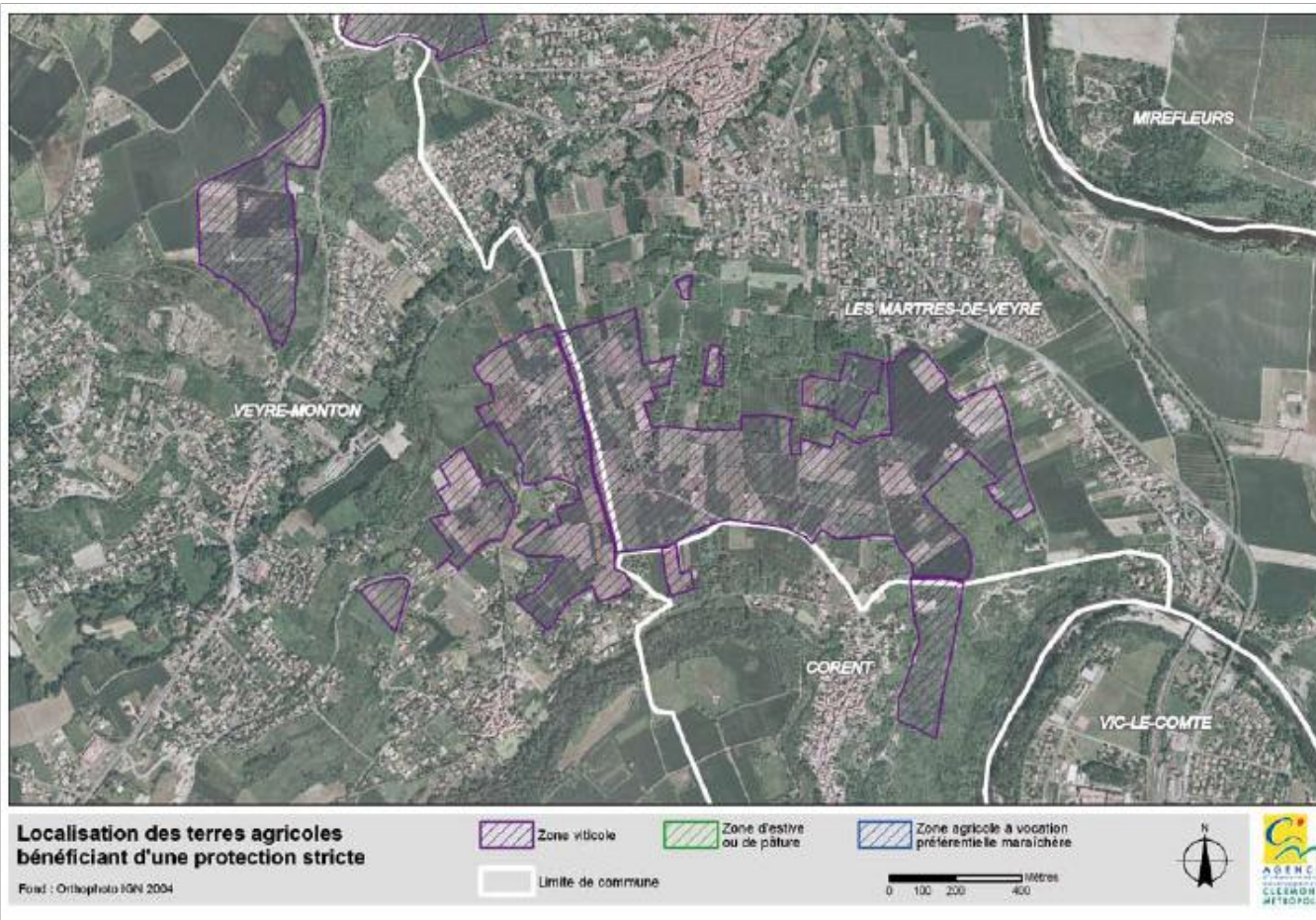
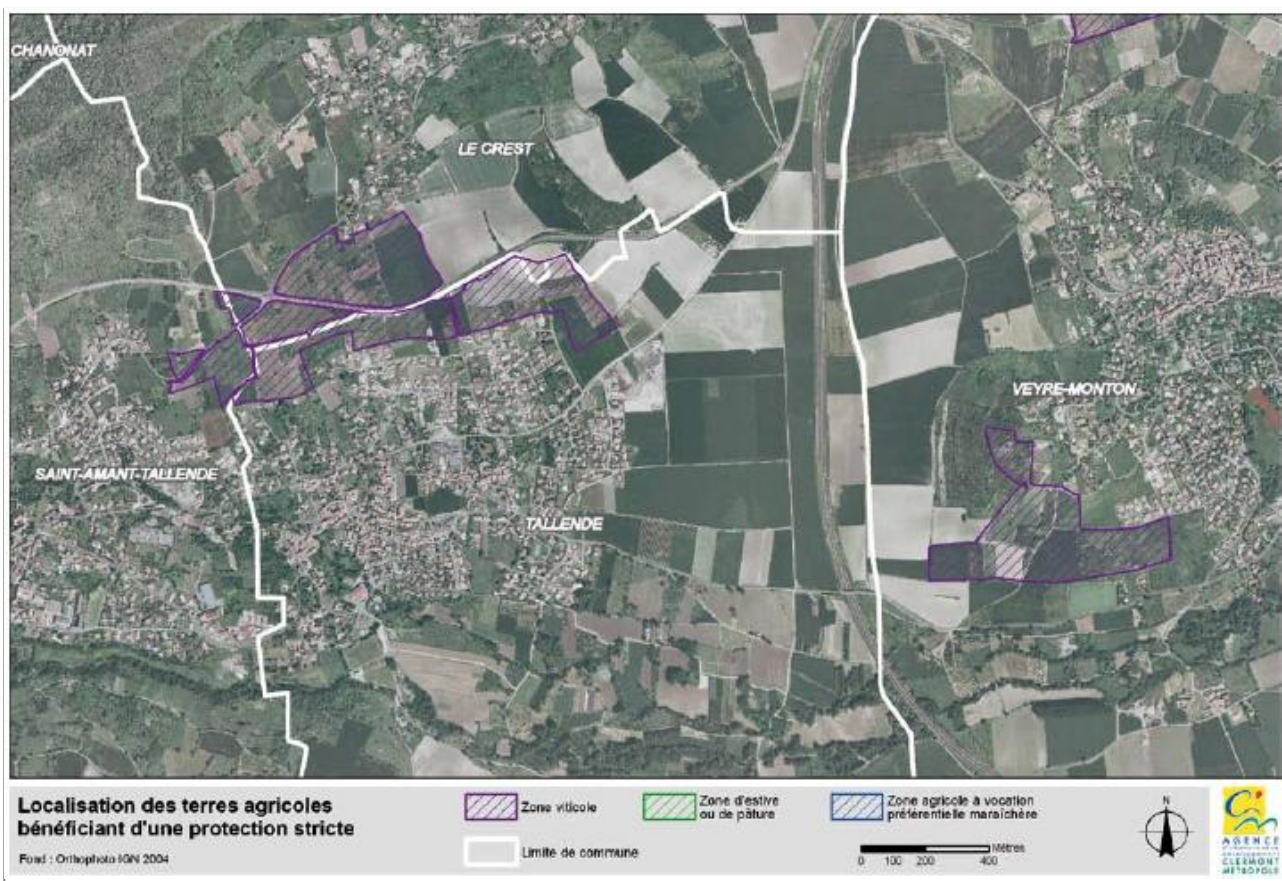
L'arboriculture

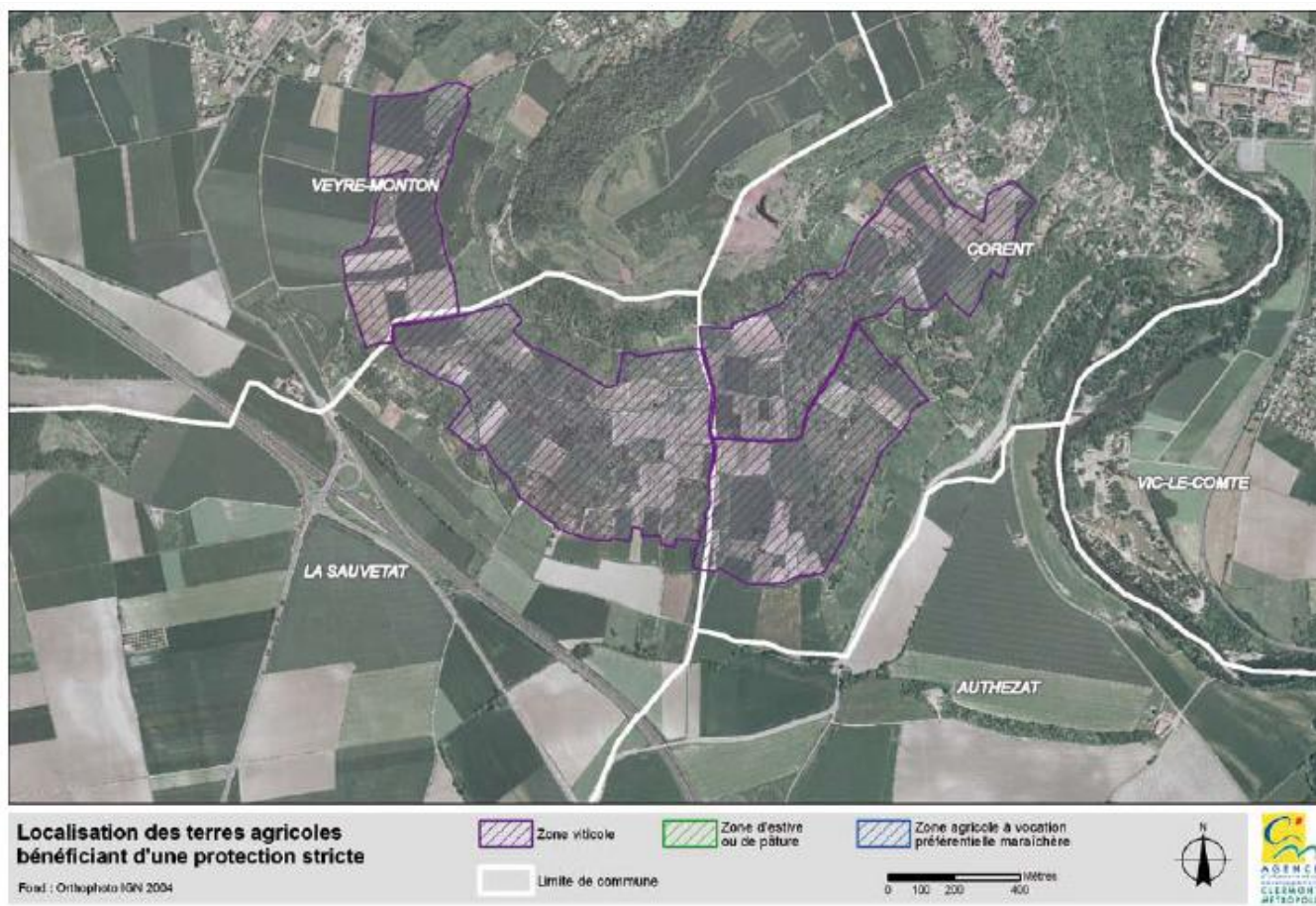
Les pentes et le vallon de la Veyre étaient autrefois occupés par des vergers. Cette activité est forte régression. La plupart de ces parcelles sont converties en terres labourables, ou abandonnées à la friche, ou deviennent des parcelles constructibles. Les vergers restants se concentrent dans le vallon de la Veyre.

BILAN

- La vocation agricole est plutôt dynamique, mais fragilisée par la pression urbaine.
- Les cultures traditionnelles et identitaires sont en forte régression (arboriculture, viticulture).







BIBLIOGRAPHIE

- Programme d'Aménagement de Bourg, M.Astier, C.Charbonnel, C.Chazelle, 1998.
- Etude de Zonage d'Assainissement, IEA, 1999.
- Actualisation de l'étude de zonage d'assainissement, notice explicative, C²EA, octobre 2011.
- Actualisation du diagnostic des réseaux d'assainissement – bilan après travaux, Rapport de mesures, C2EA, mars 2011.
- Actualisation du diagnostic des réseaux d'assainissement – bilan après travaux, Programme de travaux, C2EA, décembre 2011.
- Agenda 21, GVA Communauté, Diagnostic, Mati conseil, septembre, novembre 2008.
- Etude pour un schéma de développement des zones d'activités, Gergovie Val d'Allier Communauté, Intérieur Rue Architecture, FS Conseil, Atelier Arcadie, 2004.
- Charte architecturale et paysagère Gergovie Val d'Allier, Diagnostic, Préconisations, Sycomore, 2004.
- Programme Local d'Habitat des communautés de communes de Gergovie Val d'Allier, Mur es Allier, Allier Communauté, Diagnostic, Etudes Actions, 2006.
- Programme Local d'Habitat 2009-2014, des communautés de communes de Gergovie Val d'Allier, Mur es Allier, Allier Communauté, Orientations et Programmes d'actions, Etudes Actions, projet approuvé 2008.
- Opération Façades - Etude Chromatique - Préconisations et Mise en scène, GVA Communauté, SYCOMORE - Eliane AUBERGER, Décembre 2006.
- Le Plan Vert du Grand Clermont, Les Coteaux d'Agglomération, Agence Clermont Métropole, avril 2005.
- Observatoire des déplacements, les migrations locales du bassin du Grand Clermont, Agence Clermont Métropole, juin 2005.
- Zones Pilotes Habitat, schéma d'organisation du territoire, Pré diagnostic habitat du Grand Clermont, Agence Clermont Métropole, juin 2004.
- SCOT du Grand Clermont, 2011.
- Observatoire des énergies, Communauté de Communes Gergovie Val d'Allier, ADUHME, 2008.
- Dossier Départemental des Risques Majeurs, 2004.
- Dossier Départemental des Risques Majeurs, 2012.
- Agenda 21, Région Auvergne.
- Guide méthodologique pour la prise en compte des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, CETE sud ouest, Missions et délégations inter services de l'eau, 2002.
- Les solutions compensatoires en assainissement pluvial, CETE sud ouest, Missions et délégations inter services de l'eau, 2002.
- Bulletins trimestriels Atmo Auvergne, 2008, 2009.
- Rédaction des documents tome 1, tome 2, tome 3, plans de zonages, réseaux, servitudes : VG.
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Veyre-Monton>